

23^{ème} UNIVERSITÉ D'ÉTÉ de L'ASSEMBLÉE DES FEMMES

« DROITS DES FEMMES ET LAÏCITÉ »

Mercredi 26 août.

OUVERTURE

Danielle BOUSQUET, Présidente de L'Assemblée des Femmes

Bonjour à toutes et tous,

Je salue **Jean-François FOUNTAINE**, Maire de La Rochelle et **Maryline SIMONÉ**, vice-présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes, représentant le président **Jean-François MACAIRE**.

J'ai le plaisir d'ouvrir cette 23^{ème} Université d'été de l'Assemblée des Femmes consacrée aux droits des femmes face à la montée des intégrismes religieux, et aux dangers de l'instrumentalisation du religieux, pour la laïcité et les droits des femmes.

Non que cette question soit nouvelle, elle a émergé dans les années 90 et nous en reparlerons lors de notre 3^{ème} table ronde, mais il nous est apparu comme une évidence, après les attentats de janvier 2015 contre Charlie Hebdo, que nous devons regarder en face l'évolution des droits des femmes, en France, en Europe et dans le monde, face à ceux qui tentent, partout, de faire régner leur ordre patriarcal sur les sociétés, sur fond de radicalisme religieux.

Il s'agit là du 3^{ème} objectif prioritaire porté par l'Assemblée des Femmes : « Veiller au développement et au respect de la laïcité, valeur fondamentale de notre démocratie et outil de prévention contre toute forme d'intégrisme ». Regarder la réalité que vivent nombre de femmes en France, dans les quartiers en particulier, partager nos analyses, les chemins que nous proposons, et enfin interpeller le politique sur son rôle et sur les politiques publiques, pour que la laïcité continue à garantir ces droits.

Donc, 1^{ère} affirmation, **le retour actuel du religieux dans la politique ne relève pas seulement de l'intégrisme islamique, mais est un phénomène qui caractérise notre époque.**

Comme on a pu le voir de la part des mouvements catholiques traditionnalistes à propos du mariage pour tous, ou de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, les fameux ABCD de l'égalité, ou encore par des personnes enchaînées en signe de protestation devant certaines cliniques.

Ce que l'on a aussi observé, à ces occasions, c'est **la réelle alliance qui s'est créée entre les intégristes chrétiens et les islamistes**, alliance que l'on a également pu observer dans les enceintes internationales au moment des grandes conférences onusiennes de la décennie 90, où les droits sexuels étaient en jeu, question qui sera abordée demain. On a vu à la Conférence du Caire (1994), ou à celle de Pékin (1995), comment ce système patriarcal constituait une véritable machine de guerre.

Les idéologies totalitaires s'unissent contre les droits reproductifs et sexuels au nom de la morale religieuse, unies dans une même obsession de contrôler le corps des femmes, leur sexualité et leur autonomie, unies dans la même haine de l'homosexualité.

Et cette alliance entre des mouvements pourtant en concurrence se fait sur le maintien ou le retour d'un ordre autoritaire dont la famille uniforme, patriarcale, est la base et est fondée sur la division sexuée des rôles.

Dans notre France laïque, la question se pose de **l'articulation d'un État qui doit être neutre, s'il veut assurer l'égalité et la liberté de ses ressortissant.e.s et une société qui doit pouvoir exprimer les convictions de chacun.e.**

Il n'est en effet pas question, au nom de l'État, de contraindre la société à ne pas exprimer ses convictions tant que celles-ci ne menacent pas l'ordre public. Ajoutons que dans le champ culturel, la laïcité constitue un enjeu majeur pour déterminer quelles valeurs et quels comportements sont souhaitables ou condamnables.

Ce qui est en cause, c'est la définition de la religion dans ses rapports avec l'ordre public, entendu au sens large comme l'ensemble des principes fondamentaux de la démocratie.

La laïcité porte un message objectif, celui des valeurs républicaines : la liberté, l'égalité (spécialement entre les femmes et les hommes), et le respect de la démocratie. Et de nouveaux champs s'ouvrent depuis quelques années, comme le droit de vivre sa sexualité librement.

Nous sommes au cœur du sujet : il s'agit de luttes politiques qui remettent au premier plan le rapport « religieux- politique » au regard de l'autonomie des individus qui dans une société démocratique et laïque sont égaux et libres.

La laïcité, c'est donc avant tout le projet d'émancipation pour toutes et tous, et les femmes sont en première ligne pour leur libération de l'ordre patriarcal.

Devant la complexité du sujet, **nous avons organisé nos deux journées de travail de la manière suivante :**

Chahla Chafiq, interrogée par **Fatima Lalem**, va, dans la séance introductive de ce matin, cadrer le débat en traitant des multiples enjeux de la laïcité.

- Cet après-midi sera abordée la question du principe de laïcité de plus en plus attaqué par la remise en question de valeurs démocratiques séculières qui ne seraient que le fruit de la culture occidentale et dont la remise en question du « Vivre ensemble ».

Aborderont cette question, parce qu'elles y sont confrontées, **Natalia Baleato**, Directrice de la crèche Babyloop, **Nadia Benmissi**, de « Femmes sans voile d'Aubervilliers », **Laurence Bonzani**, directrice d'école, **Otilia Ferreira**, gynécologue et **Laurence Cohen**, sénatrice du Val de Marne.

- Jeudi matin, **Catherine Coutelle** évoquera la question du rôle du politique,
- puis viendra le travail sur les rapports du religieux et de la laïcité, avec **Nicolas Sadoul** secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, **Françoise Thiriot**, présidente de la commission nationale de la laïcité de la Grande Loge Féminine de France, et **Gérard Biard**, rédacteur en chef de Charlie Hebdo, représentant de Zéro Macho.

- Et jeudi après-midi, nous en viendrons à la question de l'Europe et du monde et de l'offensive des intégristes contre les droits des femmes dans toutes les enceintes, avec **Hélène Conway-Mouret**, **Shoukria Haïdar**, **Fatima Lalem**, et **Annie Sugier**.

Beaucoup de points d'actualité comme vous avez pu le voir.

Nous aurons le plaisir d'avoir parmi nous **Pascale Boistard** et de clôturer avec **Marisol Touraine** notre Université d'été.

Programme dense qui va nous demander beaucoup d'écoute, et peut-être de tolérance.

Bonne Université d'été !

Je manque à tous mes devoirs de n'avoir pas remercié **Jean-François Fontaine**, maire de La Rochelle qui nous reçoit dans cette belle ville et met la salle de l'Oratoire à notre disposition, ainsi que **Jean-François Macaire**, Président de la Région Poitou-Charentes, aujourd'hui excusé et représenté par **Mayline Simoné**, pour le soutien que sa Région apporte à notre Université d'été.

Je vais donner la parole à **Jean-François Fontaine** et à **Maryline Simoné**. Ils sont élu.e.s, ils sont eux aussi confronté.e.s à un certain nombre des graves questions que je viens d'évoquer.

POINT D'ACTUALITÉ SUR LES DROITS DES FEMMES

Geneviève COURAUD, Secrétaire Générale de l'Assemblée des Femmes, Présidente d'ECVF

Mes chère-s ami-e-s,

Il me revient ce matin la redoutable tâche d'intervenir devant vous ainsi que le fait d'habitude **Yvette Roudy**, notre présidente d'honneur, qui a fondé en 1992 avec **Françoise Durand** ici présente, et **Denise Cacheux** que je salue, et bien d'autres, l'Assemblée des Femmes.

Eh bien. « Où en sommes-nous, nous les femmes ? Où en sont les droits des femmes, à la mi-temps de l'année 2015 ? » Cette interrogation, depuis toujours, figure en ouverture de nos universités d'été. Quelles sont les avancées, quels sont les reculs ?

C'est par cette interpellation qu'**Yvette Roudy** a rendu compte, année après année, de sa lecture de l'actualité féministe, politique et sociétale en France et dans le monde.

En conclusion de son intervention, l'année dernière, ici-même, elle nous avait dit : « *Je ne sais pas si je serai avec vous l'an prochain...* », et elle avait ajouté : « *Pour ma part, je considère avoir fait ma part du job. Je salue la relève qui se prépare... Le relai est assuré grâce à la parité.* »

Enfin ces derniers mots : « *N'oubliez jamais que rien n'est jamais acquis.* »

C'est donc à nous, cher-e-s ami-e-s et participant-e-s de cette Université d'été d'assurer dans cet esprit la relève.

Avant d'en venir aux droits des femmes, considérons les mutations de la société dans laquelle nous vivons. Nous voyons bien à de multiples signes, que nous sommes dans une période de transition ; les repères changent, les valeurs et les principes qui fondaient nos convictions communes, à commencer par la laïcité dont nous allons amplement débattre durant ces deux jours, ne sont plus reconnus comme tels, les moyens d'expression et de communication sont puissamment transformés.

Jamais nous n'avons été avertis aussi rapidement de ce qui se passe partout sur la planète, alors même que la libre circulation des personnes est, par le monde, remise en cause du fait des problèmes de sécurité dans certains territoires, de notre incapacité à accueillir les migrant-e-s qui se pressent à nos portes. Nous y reviendrons jeudi après midi.

Cette année 2015, qui a commencé par l'effroyable massacre de Charlie Hebdo le 6 janvier et celui du Supermarché Casher de Vincennes le lendemain, sans oublier les autres épisodes sanglants intervenus depuis (et encore vendredi dernier dans le Thalys Amsterdam-Paris) aura marqué le glas d'une époque.

Sur le plan économique européen les lourdes charges supportées par les grecs et les grecques, sont vraisemblablement annonciatrices d'autres atteintes qui pourraient nous concerner, malgré le système de protection mis en place en France au lendemain de la dernière guerre. Sur le plan mondial, le développement international du secteur lowcoast - par exemple la compagnie aérienne Ryanair - et celui du hard discount, par ex. Adli, qui a assuré la fortune des frères Albrecht en Allemagne, ou Liddle, ou même Amazon, dont nous usons toutes et tous, se fait au mépris des salariés, souvent des femmes, mal payés, surexploités, sans règles ni régulation, grâce à des législations permissives, que les dirigeants vont chercher là où elles se trouvent.

En France, le F. N. fait son miel de toutes ces transformations sociétales.

La question des droits des femmes en 2015 s'inscrit évidemment dans ce panorama.

Il est loin ce jour de 1973 où, interrogée sur la libéralisation de l'avortement dans l'émission Radioscopie, par un **Jacques Chancel** dubitatif, **Gisèle Halimi** pouvait lancer, triomphante, 2 ans avant le vote de la loi Veil : « *Nous allons gagner, M. Chancel, nous allons gagner !* » Ce triomphalisme-là n'est plus le nôtre.

Nous ne sommes plus à une époque où la ligne des combats était claire, et nous conduisait à de grandes victoires : le droit de vote, le droit à la contraception, l'avortement libre, la parité, la reconnaissance du droit à l'égalité professionnelles.

Tout n'est certes pas gagné, et, nous allons le voir, ces combats se poursuivent, y compris en France, mais ils ont fait place à une lutte plus technique, plus feutrée, moins mobilisatrice et enthousiasmante. Nous sommes passées à une guérilla d'escarmouches permanentes ; et la domination masculine partout relève la tête, dans tous les domaines, et elle s'internationalise, qu'il s'agisse de la prostitution comme nous venons de le voir avec la disposition prise début août lors de son congrès par Amnesty International, en faveur de la dépénalisation de l'industrie du sexe, qu'il s'agisse de la location de ventres des femmes ou GPA, du recul de l'avortement, mais aussi en France-même de la mise en cause de l'allocation de mère isolée, de l'égalité professionnelle, ou de la parité; nous devons sans arrêt encore et encore nous mobiliser et argumenter.

La réponse féministe se diversifie, les « jeunes » associations se spécialisent, qui sur la question du harcèlement de rue, qui sur celle de l'invisibilité des femmes dans les médias, qui sur la taxe rose ou womantax, qui sur la fiscalité des protections féminines, etc...

Une culture féministe extrêmement diversifiée se répand. **Laure Bereni**, citée par **Alban Jacquemard** dans une excellente ITW du journal 50/50, parle de « *l'espace de la cause des femmes* » en évoquant la diffusion des idées féministes depuis 1970, dans une grande diversité d'espaces sociaux, des associations, des partis politiques, des syndicats, des administrations, des universités, des secteurs professionnels, des lieux culturels. Les canaux de diffusion se sont nettement élargis – et à ce titre internet a fait faire un incontestable bond en avant-, favorisant l'inscription du mouvement féministe dans une stratégie multi positionnelle.

Hélas, même le F.N. s'approprié les atours d'un féminisme électoraliste à sa façon. Ses leaderEs qui sont d'abord fille et petite fille de.., profitant à fond d'un système népotique, se suffisent à elles-mêmes pour assurer une vitrine « féministe » à leur parti, et dénigrent par ailleurs la parité et les conquêtes féministes majeures.

« *La présidente du F.N., dit **Caroline Fourest**, pratique la proximité avec les femmes, l'empathie et la démagogie* » mais tient les positions les plus rétrogrades, « *Le progrès, dit Mme Le Pen, qui parle « d'avortement de confort », c'est de permettre aux femmes de rester à la maison* », et elle s'engage : « *J'assumerai la responsabilité de dérembourser l'avortement, s'il faut que j'augmente la capacité de remboursement de ceux qui aujourd'hui, n'arrivent plus à se soigner correctement, et plus particulièrement les personnes âgées.* »

Le vote des femmes pour le F.N., comme le montre le politologue **Pascal Perrinaud**, monte en flèche, alors que le parti lui-même reste le plus anti-féministe et homophobe.

Nous ne sommes à l'abri de rien dans la période que nous traversons; je pense en particulier au droit à la contraception et à l'avortement, tellement menacé dans le monde, et tout d'abord par toutes les idéologies religieuses.

En France, dans le débat sur la loi Santé, l'Assemblée Nationale a supprimé le délai de réflexion de 7 jours avant l'IVG, cause de dépassement des délais. Les sénateurs l'ont rétabli fin juillet. Bien sûr l'A. N. aura le dernier mot, mais...

L'accès à l'IVG est interdit dans presque toute l'Amérique du Sud, sauf l'Uruguay, malgré la révolte des femmes. Au Pérou, 5 femmes meurent par jour d'avortement clandestin. Au Paraguay, une fillette de 9 ans, enceinte de son violeur, son beau-père, a dû poursuivre sa grossesse, malgré la pression de l'ONU sur le gouvernement paraguayen. Elle vient d'accoucher par césarienne. 650 fillettes de 10 à 14 ans ont accouché en 2014 selon l'UNICEF.

Au Portugal, l'avortement devient payant.

En Europe, en Irlande, la hiérarchie catholique est arc-boutée sur l'interdit de l'IVG, au point de préférer céder sur tous les autres sujets, tel le mariage pour tous qui vient d'être autorisé par la loi, afin de préserver le plus précieux : la maîtrise du corps des femmes.

En France, l'actualité de ces dernières semaines mettait l'accent sur le nombre des viols.

Le 10 août, le Figaro titrait « 1 viol toutes les 40 minutes est déclaré » et précisait qu'il y a 33 viols déclarés par jour, mais que 10% des agressions sexuelles seulement donnent lieu à un dépôt de plainte. Sur les 5 dernières années, les viols déclarés ont augmenté de + 18%, et de +20% lorsqu'il s'agit de mineur-e-s.

Une étude publiée par le Haut Conseil à l'égalité des femmes et des hommes montrait que 16% des femmes et 5% des hommes déclarent avoir subi des viols ou des agressions sexuelles. Et à la suite d'actions menées par de jeunes associations dont OLF (Osez le féminisme), le gouvernement a publié en juillet 2015 « 12 mesures contre le harcèlement dans les transports ».

Je rappelle qu'Yvette dans son intervention, l'an dernier demandait une nouvelle fois que **le droit à la contraception et à l'avortement soit inscrit dans notre Constitution**. Je renouvelle ici devant vous cette même revendication.

Autre sujet qui nous ramène aux fondamentaux de notre association. L'objectif prioritaire de l'Assemblée des Femmes était à sa création, je cite, « *l'accès à parité des femmes avec les hommes dans les lieux de décision politique.* »

Où en sommes-nous sur ce plan ? Il y a, c'est incontestable, des avancées encore aujourd'hui, puisqu'un des derniers bastions machistes, les conseils généraux, est tombé en avril.

Ainsi, en application de la loi de 2013, grâce à la mise en place du scrutin binominal à 2 tours, innovation unique au monde, les élections départementales d'avril 2015 ont désigné autant de femmes que d'hommes dans les Départements (anciens Conseils Généraux).

Il y avait précédemment 16,3% de femmes conseillères générales et 95 présidentes pour 6 présidents de Conseil Général ; aujourd'hui, il y a 49,5% de femmes et 50,5% d'hommes élus. On est passé de 500 à 2000 femmes élues. Mais, ne rêvons pas, il n'y a que 10 femmes présidentes de Département sur 101, y compris la maire de Paris (qui est à la fois ville et département).

Cette arrivée massive de femmes s'accompagne d'un rajeunissement, d'une diversification professionnelle des élu-e-s. C'est, a-t-on pu lire, « *la fin d'un entre soi* ». Notons que dans les départements où une métropole va voir le jour, on constate que l'attrait pour l'exécutif départemental se fait moindre, et qu'on laisse le pilotage du département à une femme, pour se recentrer sur celui de la métropole à venir qui cristallise tous les appétits masculins.

Les choses avancent, disais-je, il reste pourtant des citadelles imprenables. Rappelons les autres chiffres de la parité:

Pour les parlementaires : il y a 44,4% de femmes députées européennes, 26,9% qui siègent à l'Assemblée nationale, et 25% au Sénat, 48% des conseillers régionaux sont des femmes, comme 40,3% des conseillers municipaux.

Quant aux exécutifs, il y a 16% de femmes maires, 8% de femmes présidentes d'intercommunalités, et 1 seule femme présidente de Région.

En voici une nouvelle fois la preuve : là où la loi impose un scrutin de liste à alternance stricte, ou un scrutin binominal paritaire, la parité est faite, là où la loi reste incitative (législatives, sénatoriales), la parité piétine, là où la loi ne dit rien (exécutif des assemblées), il ne se passe rien.

Réjane Sénac, politologue, que nous avons plusieurs fois entendue ici, commente ainsi ces résultats: « *Ces lois sont indispensables car, on le voit, il n'y a pas de pente naturelle en France vers la parité. Au contraire, il y a une forme d'exclusion structurelle. Et ce que démontre cette élection, c'est que si les lois sont nécessaires pour redistribuer les places, elles sont insuffisantes pour aboutir à un partage du pouvoir.*

Les causes de cette exclusion des femmes des têtes de l'exécutif ne sont pas une moindre présence ou une moindre compétence. Le problème est que les femmes sont incluses dans la sphère politique pour les mêmes raisons qu'elles en ont été exclues : au nom d'une différence complémentaire et non pas en tant qu'égales.

Le rapport effectué après les élections municipales montre que, malgré la parité quantitative imposée dans les exécutifs municipaux, les femmes occupent toujours les délégations les moins valorisées. Seules 28 % d'entre elles sont premières adjointes.

C'est la même chose au gouvernement, ajoute Réjane, il est pour la première fois paritaire, mais les femmes sont à la culture, au social, à l'écologie ou à la santé alors que les hommes sont à la défense, à l'intérieur et aux finances. Nous sommes encore gouvernés par un modèle « papal/maman ».

Concernant les départements - j'y reviens - alors-même que les femmes élues y sont plus nombreuses, le changement de majorité de certains d'entre eux s'accompagne d'une remise en cause des politiques d'égalité femmes/hommes et de défense des droits des femmes initiées

précédemment, prouvant, s'il en était besoin, que ce n'est pas parce qu'elles sont femmes que les femmes élues sont féministes. Et l'on voit émerger à la place des services, délégations et observatoires des droits des femmes, qui n'étaient déjà pas nombreux (je vous renvoie à ce sujet au rapport de **Vincent Feltesse**, ex- député de la Gironde à la ministre des droits des femmes en 2013), des instances dédiées à la lutte contre les discriminations ou en faveur de la diversité, autre moyen de délégitimer le combat pour l'égalité et les droits.

Comme vous le voyez, il y a encore du boulot ! Pourtant, il y a de quoi observer, analyser et chercher des solutions, justement !

En ce qui concerne l'égalité professionnelle, malheureusement, les choses bougent peu, surtout pour les femmes les moins favorisées.

Nous continuons de pointer les freins à l'égalité : le plafond de verre qui empêche les femmes de progresser, le temps partiel qui les pénalise lourdement. 1/3 d'entre elles sont à temps partiel du fait des emplois qu'on leur propose et des secteurs dans lesquels elles travaillent, la concentration des femmes dans 12 familles professionnelles. Enfin les maternités: Le taux d'emploi des femmes chute avec le nombre d'enfants. A qui la faute ?

Nous dénonçons ces freins depuis des années, sans voir véritablement d'avancées.

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes continuent d'être importants. Dans le secteur semi-public et privé, les femmes gagnent – 19,2% que les hommes.

Dans la fonction publique d'état, leur salaire est de – 14,8%, dans la fonction territoriale, il est de - 10,3%, et dans le secteur hospitalier, de -21,9%.

Il y a 14,3% de femmes sous le seuil de pauvreté. 1/3 des familles monoparentales est pauvre et dans 81,45% des cas, ce sont des femmes seules qui élèvent leurs enfants.

C'est à ces femmes que le chantre de la conjugalité, **Eric Zemmour**, soutenu par 600 internautes, propose de retirer les allocations familiales. Le 17 août, inspiré par la politique de Bush (pourtant bien peu inspirante), il suggère de supprimer les allocations familiales aux mères célibataires, car « *les familles monoparentales sont une vraie plaie* », et il faut les limiter par tous les moyens possibles.

Quant aux retraites, le montant de la pension de droit direct est pour les femmes de 967€ (soit - 40%), et pour les hommes de 1617€.

Revenons maintenant, si vous le voulez bien, à notre Université d'été - 2014, quelque peu bousculée par l'annonce, le 26 août, du remaniement ministériel du gouvernement Valls II.

Le ministère des droits des femmes de plein exercice que nous avons appelé de nos vœux dès le début de la campagne présidentielle de 2012 et qui a été porté pendant 2 ans par **Najat Vallaud-Belkacem**, se voyait alors rattaché aux affaires sociales, et à la santé, et complété d'un secrétariat d'état aux droits des femmes.

Nous nous étions vivement inquiétées de cette répartition des responsabilités politiques, qui nous paraissait présenter des risques de recul pour les droits des femmes. La ministre **Marisol Touraine**, accompagnée de la secrétaire d'état, **Pascale Boistard**, avait alors souhaité faire sa 1^{ère} intervention lors de notre Université d'été, ici-même, le 28 août. Elle avait très clairement exprimé son engagement en faveur des droits des femmes.

Je reprendrai quelques mots de son allocution « *Je suis profondément, viscéralement engagée pour la cause des femmes, nous avait-elle dit...Je porte aujourd'hui un ministère plein, de plein exercice.* » Et dans

sa conclusion, elle nous avait ainsi interpellées : « *Chères amies, j'aurai besoin de vous, de votre vigilance, de votre action, de votre soutien. La vigilance et la bienveillance, c'est ce dont on a besoin pour avancer et pour réussir.* »

Je vais m'autoriser de ces phrases de la ministre, qui nous engagent à exercer notre devoir de vigilance, pour évoquer le bilan de cette année écoulée.

Notre présidente, **Danielle Bousquet**, s'adressant à nos ministres le 28 août, avait alors pointé dans son allocution 4 objectifs importants :

- L'engagement politique fort du gouvernement en faveur des droits des femmes, et l'activation de la transversalité mise en place par **Jean-Marc Ayrault** et **Najat Vallaud-Belkacem**.
- La mise en application de la loi du 4 août sur l'égalité réelle, et la poursuite de la loi sur le système prostitutionnel,
- La lutte contre les stéréotypes, et les inégalités qui frappent certains territoires,
- L'engagement de la France à l'International,

Aujourd'hui, un an après la prise de fonction des deux ministres dans cette configuration particulière, où en est l'action politique en faveur des droits des femmes ? Sans empiéter sur l'intervention des deux ministres qui nous font l'honneur d'être parmi nous demain,

Oui, nous pouvons dire que, sur certains de ces points, nous avons été entendues.

Sur le plan législatif, sous l'impulsion des ministres, les décrets d'application de la loi du 4 août ont été publiés. Et parmi eux, **le dernier, publié le 28 juin, met en place un dispositif très important, contraignant les collectivités territoriales à présenter, tous les ans, avant le vote du budget, un rapport concernant le bilan de leurs actions en faveur des droits des femmes et de l'égalité et présentant leur projet à venir.**

La loi « visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées » a été votée en 2^{ème} lecture à l'Assemblée nationale, le 12 juin. **Maud Olivier** qui en a été la rapporteure émérite nous en parlera demain.

Oui, sur la question des violences et du harcèlement, à la suite du rapport du HCEFH, les ministres ont, entre autres, annoncé « 12 mesures afin de lutter contre le harcèlement dans les transports ».

Oui enfin, la question symbolique de la place des femmes au Panthéon a été mise en relief par le transfert des cendres de deux grandes résistantes, **Germaine Tillion** et **Geneviève Anthonioz- de Gaulle**. Occasion de donner de la visibilité aux combats des femmes.

MAIS, sur d'autres points, nous avons reculé. 3 sujets nous tiennent à cœur, sur lesquels nous interrogerons demain, lors de leur venue, nos ministres.

1, **la loi Rebsamen sur le dialogue social et le rapport de situation comparée.** La mobilisation syndicale et associative, la pétition dont Yvette Roudy était 1^{ère} signataire et à laquelle nous nous sommes associées, avec de très nombreuses associations, le travail de la délégation aux droits des femmes et en particulier des députées **Catherine Coutelle** et **Sandrine Mazetier**, la volonté de nos 2 ministres, n'auront pas suffi à sauver le RSC, Rapport de situation comparée, qui était dans la loi Roudy, incomparable outil d'égalité f/h dans les entreprises et les collectivités territoriales, mais qui visiblement dérangeait le MEDEF.

Pour avoir mis en place moi-même un RSC dans mon département (en 2012), je sais ce que représente ce travail qui est bien plus que le recollement de chiffres, car il nécessite de multiples allers-retours entre les services concernés, et qu'il induit une réflexion collective partagée avec les

syndicats et les élu-e-s. Il est l'occasion de débats et permet de diffuser une culture de l'égalité au sein de l'entreprise. Nous craignons pour notre part, malgré les explications données, que la solution proposée ne soit pas satisfaisante : ces chiffres, séparés du discours qui les accompagne et les rend lisibles à toutes et tous, ne peuvent avoir la même force. **La disparition du RSC reste une victoire du MEDEF sur les femmes, « un jour noir pour les droits des femmes ».**

2^{ème} sujet : **le devenir du SDFE** (Service des droits des femmes et de l'égalité) et du réseau des déléguées régionales et des chargées de mission départementales qui est extrêmement préoccupant. Ce service qui a échappé aux droits des femmes *stricto sensu* est inséré aujourd'hui au sein du service de la cohésion sociale. Malgré l'excellent rapport de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, malgré les excellentes préconisations qu'il comportait, il risque d'être pulvérisé et de disparaître dans le grand branle-bas de la réorganisation des territoires, la loi NOTRe. Ce réseau est pourtant le bras de l'action gouvernementale en matière de droits des femmes. C'est lui encore qui assure l'interface avec les associations au plan local.

La réforme territoriale en ramenant à 13 le nombre des Régions verra, divisé par 2, le nombre des déléguées régionales. Sans entrer dans le détail, ce dont nous pouvons témoigner, là où nous sommes, c'est le travail fourni par le réseau des chargées de mission départementales et des déléguées régionales aux compétences multiples, qui se collètent à une tâche énorme en lien avec les associations. Notre avis est qu'elles sont au contraire trop peu nombreuses et reconnues.

Au moment où l'alternance politique conduit à la tête des exécutifs départementaux et des villes de nouvelles équipes, et où disparaissent les quelques initiatives politiques locales conduites en faveur des droits des femmes (dont le rapport Feltesse donnait un aperçu), le démantèlement de ce réseau aura de lourdes conséquences sur nos territoires.

Enfin dernier point, le Comité Interministériel aux droits des femmes, réactivé par le gouvernement de **Jean-Marc Ayrault**. Ce Comité recréé par décret du 28 septembre 2012, devait « se réunir deux fois par an et chaque fois que nécessaire ».

Un plan d'action pour 2015 a bien été publié, mais le Comité ne s'est réuni que deux fois, le 10 octobre 2012 puis le 6 janvier 2014. **Il ne s'est plus réuni depuis.** Le 1^{er} ministre en exercice, **Manuel Valls**, que l'on sait par ailleurs un laïc convaincu et un féministe, n'a jamais présidé un Comité Interministériel aux droits des femmes ! Or la réunion du comité est la marque de la volonté politique concertée de toutes et tous les ministres autour du 1^{er} ministre !

De ce fait, les droits des femmes qui étaient une priorité gouvernementale affirmée ont disparu des écrans médiatiques et sont passés au 2nd plan.

Nous ne manquerons pas d'interpeller nos ministres sur ces sujets qui nous tiennent à cœur.

J'aimerais citer ici **Maya Surduts**, porte-parole du Collectif National des Droits des Femmes et Porte-parole de la CADAC, qui est aussi une grande dame, en conclusion d'un entretien publié par Clara Magazine, et sous-titré « Le MLAC a poussé très loin la désobéissance civile, avec un très haut niveau de conscience collective », afin de rappeler l'importance des associations et collectifs féministes.

« A chaque fois que l'on écrit l'Histoire, le mouvement social est ignoré, il disparaît. La loi Veil, c'est nous les femmes et nos alliés qui l'avons faite. La loi sur le délit d'entrave, ce n'est pas la loi Néiertz, c'est nous les femmes. La loi Roudy sur le remboursement de la contraception a été possible pas seulement grâce à Yvette Roudy, mais grâce à nous et au rôle joué par Simone Iff. Les lois n'ont pas été faites que par les politiques, le mouvement social a joué un rôle premier. »

Et puis terminons par les deux bonnes nouvelles de l'été.

La 1^{ère} est l'élection de deux femmes maires de grandes villes espagnoles, le 13 juin, **Ada Colau** à Madrid et **Manuela Carmena** à Barcelone, ce qui, avec Anne Hidalgo à Paris, porte à 3 le nombre de femmes maires de très grandes villes (Il y en a d'autres bien sûr en Europe).

La 2^{nde} est la décision du Président tunisien **Béji Caïd Essebsi** le 13 août, journée des droits des femmes tunisiennes, d'interdire le port du voile dans les écoles, pratique, selon lui, contraire aux règles du code personnel, et aux droits des enfants. Je vous remercie

SÉANCE INTRODUCTIVE

« Droits des femmes et laïcité : les multiples enjeux de la laïcité »

Danielle BOUSQUET, Présidente de l'ADF

Chahla CHAFIQ, écrivaine et sociologue, experte de l'ADRIC

Fatima LALEM, sociologue, Vice-présidente d'ECVF, membre de l'ADF

Danielle BOUSQUET

J'ai déjà eu l'occasion de dire tout à l'heure en introduction, dans l'ouverture préliminaire, que le retour actuel du religieux dans la politique n'est pas le fait seulement de la mouvance islamique. Je voudrais vraiment insister là-dessus. Cela touche quelque peu l'attentat de *Charlie Hebdo*. Cela va bien au-delà de l'ordinaire. Aucune religion n'est aujourd'hui épargnée par cette dérive, dès lors qu'elle veut dicter ses propres règles à l'ensemble de la vie sociale. Toutes les religions. Le judaïsme aussi.

La laïcité c'est également une culture de débat. Elle construit un vivre ensemble, dans une société plurielle. Notre société aujourd'hui a beaucoup changé. Nous sommes pluriels. Nous sommes différents, mais nous sommes égaux. Donc nous sommes dans une société plurielle, qui conduit aujourd'hui à ce qu'il nous faille inventer des réponses à des problèmes – à mon avis – sans précédent. Des difficultés, des questions, qui n'ont jamais été posées, mais qui sont posées aujourd'hui.

Je le redis, nous avons effectivement entendu la laïcité nous parler de la lutte contre l'antisémitisme, de la lutte contre les discriminations. Tout en ne laissant bien sûr aucune religion imposer ses prescriptions, nous n'avons jamais entendu la laïcité nous parler de la lutte contre le sexisme, qui est pourtant une question qui nous est posée de manière brûlante aujourd'hui.

Et je le redis, **le mouvement laïc n'a jamais été préoccupé de l'égalité entre les femmes et les hommes**. Il ne s'en est préoccupé que très récemment. Et la laïcité, il faut le dire, récuse tout communautarisme qui donnerait priorité à des valeurs dites supérieures.

Dans ce cas, c'est la question qui est posée, Chahla : peut-on articuler laïcité et lutte contre le sexisme ? Et comment peut-on l'articuler ? Je laisse la parole à Fatima qui va présenter **Chahla Chafiq**. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

Fatima LALEM

Bonjour à toutes et à tous. Nous pouvons être fier-e-s que l'Assemblée des Femmes ait choisi ce thème : « Droits des Femmes et Laïcité ». Comme l'a souligné très justement **Danielle Bousquet**, Présidente de l'Assemblée des Femmes, le mouvement laïc a pratiquement occulté cette question. Mais force est de constater que l'on trouve la même occultation chez les féministes, mis à part quelques réseaux, présents dans la salle, et que je tiens à saluer.

Du côté des universitaires, aussi, on se rend compte que sur le sujet, celles qui ont investi cette question, ont montré d'une certaine façon le chemin du relativisme culturel, travaillant plutôt à la légitimation du voilement des femmes.

Du côté du gouvernement, il y a eu un rapport, d'ailleurs très joliment intitulé : « La Laïcité, le cœur battant de la République », qui a énoncé et développé un certain nombre de préconisations, et particulièrement des mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans les années à venir. Il y a un chapitre important consacré à la question des droits des femmes. Mais là aussi, force est de constater que ce qui est en préparation, en élaboration aujourd'hui, n'a pas fait beaucoup de place aux engagements des féministes et de celles qui se battent pour que cette question de la laïcité et du droit des femmes soit réellement appréhendée comme une question importante et essentielle pour les années à venir. On peut constater également que du côté de l'éducation nationale, les propositions qui sont faites aujourd'hui ne font pas beaucoup de place à cette préoccupation.

Je voudrais juste rappeler que la laïcité n'est pas un dogme, une conviction, que l'on respecterait selon son bon vouloir. La laïcité, bien évidemment lorsqu'on en parle en France, se confond avec l'histoire de la République, et se fonde non sur des bases culturelles ou ethniques, mais sur des fondements politiques.

Je vais d'abord donner la parole à Chahla, qui va nous présenter une analyse de ces différentes questions, avant de nous parler du lien et du rapport entre les droits des femmes et la laïcité.

Beaucoup d'entre vous connaissent **Chahla Chafiq**. Elle est écrivaine. Elle porte un engagement professionnel, mais c'est surtout dans ses engagements militants et dans ses ouvrages, que je vous invite à lire, qu'on peut trouver les analyses les plus pertinentes et des éclairages extrêmement intéressants, notamment sur la question de la montée de l'islamisme et de l'idéologie politique qu'il porte, de ses dérives, ses dangers pour les droits des femmes, et pour l'ensemble des sociétés. Je voudrais rappeler qu'elle a écrit plusieurs ouvrages. Le dernier a reçu le prix de la recherche universitaire – je crois – du *Monde*, il s'appelle *Islam, politique, sexe et genre*. Mais Chahla a également commis – comme on dit – quelques ouvrages, quelques écrits plus littéraires. L'avant-dernier s'appelait *Chemins et brouillard*, et le dernier qu'elle vous présente en avant-première s'appelle *Demande au miroir*.

Ces ouvrages, ces écrits romancés, s'inspirent beaucoup, évidemment, de ce qu'elle a vécu en Iran, de ce que vivent les femmes aujourd'hui. Ils sont aussi une façon de redire, de manière peut-être plus poétique, toute cette souffrance, toute cette difficulté d'être dans l'exil, et d'être militante en ayant cette histoire personnelle et politique, et en essayant – au fond – de dire aux féministes ici : « Ayez un peu plus de lucidité. Ne vous engagez pas sur des voies dangereuses ». Je crois que c'est aussi

une façon de dire que le rapport de force politique, est aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Et que c'est autour des questions de la laïcité, qui peut être appréhendée comme un principe universel, comme la valeur fondatrice de la République, mais aussi finalement aujourd'hui comme le socle de la citoyenneté, que doit se construire l'avenir de l'humanité, autour de l'égalité et autour de la citoyenneté.

Je vais donc donner la parole à Chahla. (*Applaudissements*)

Chahla CHAFIQ

Merci, Fatima, pour cette présentation. Merci de parler de mes travaux à la fois avec tant d'estime et d'émotion.

J'ai eu le plaisir de travailler avec **Fatima Lalem** à diverses reprises. J'ai également eu le plaisir de travailler avec un certain nombre d'entre vous. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui et je remercie vivement l'Assemblée des Femmes de m'avoir invitée pour partager avec vous quelques pistes de réflexion issues de mes travaux.

Pour pouvoir débattre des questions annoncées, qui sont des questions très complexes, l'objectivité s'impose. Or, on sait très bien qu'on n'est pas objectif à 100 %, même si on porte le titre de sociologue, de politologue, etc. Ces titres ne nous mettent pas à l'abri de notre subjectivité. Il existe toujours des partis pris subjectifs et politiques sous-jacents. Pour se rapprocher de l'objectivité, la première règle est de savoir d'où l'on parle et d'où parlent nos interlocuteurs.

Dans le domaine du débat universitaire et de la recherche, il existe des controverses autour de la question de la laïcité. Ce qui est bienvenu, car il faut que les universitaires débattent et il nous faut débattre avec les universitaires. Cependant, ce que je regrette, c'est le décalage entre la production universitaire et les avancées sur le terrain. D'où un sentiment de mécompréhension des actrices de terrain par rapport à certaines recherches.

A cela s'ajoute une extrême mécompréhension de l'action des féministes françaises à l'extérieur de la France. On accuse par exemple le féminisme français d'être raciste du fait de la laïcité, ou encore de la loi sur les signes religieux ostentatoires à l'école publique laïque, etc. J'en ai été témoin lors de colloques internationaux ou européens. J'ai même entendu une chercheuse américano-iranienne, lors d'un colloque au Canada, à l'époque de la loi de 2004, affirmer qu'à Paris on arrachait le voile de la tête des femmes.

L'image qu'on renvoie à l'extérieur par rapport à toutes ces questions m'a beaucoup interrogée. Comment les prises de position laïques sont-elles vécues ? Vous savez bien qu'il existe deux débats, et dans ces débats, les positions sont à la fois clivées et déformées de part et d'autre, entre féministes et au niveau des médias.

En même temps, cela renvoie à quelques points problématiques que je tâcherai de clarifier ici avec vous. Nous avons en effet besoin de repères qui nous dépêtrent de la confusion qui a investi ce débat et nous aident à adopter une position juste. Il ne s'agit pas de dire que je détiens la vérité absolue. Elle n'existe pas d'ailleurs. Il ne s'agit pas non plus de clore le débat. Il s'agit simplement de réfléchir aux enjeux actuels de la laïcité.

Je vous propose d'ouvrir le débat de manière générale, puis de revenir à la question des femmes. Avant son instauration en 1905, la question de la laïcité a fait l'objet d'un processus très mouvementé de débats, de luttes sociales. La loi de 1905 est le résultat d'une construction sociale,

historique et politique née de rapports de force. Ça, c'est le premier point à ne jamais oublier. La laïcité n'est jamais allée de soi. On peut aisément soutenir qu'en 1905 le peuple français n'était pas majoritairement non-croyant. La victoire de la laïcité a résulté d'un rapport de force entre l'Église Catholique et les forces laïques de la société française. L'avant-garde laïque y a joué un rôle déterminant.

Ramenons ce constat à l'actualité : quel est le positionnement des institutions religieuses aujourd'hui ? Quelle est leur force ?

Je vous propose de distinguer deux choses : la religion comme institution porteuse d'une loi et la religion en tant que croyance et spiritualité. Ces deux facettes de la religion sont en lien, tout en étant distinctes. Quand on parle de séparation entre l'Église et l'État, on fait référence à la religion institutionnalisée ayant autorité. La laïcité permet la séparation des pouvoirs de l'institution religieuse et de l'État et pose la règle de la primauté du politique. C'est donc le politique qui décide de la loi érigeant la société et la gestion de la cité, et non le religieux.

Ce point est très important. Il est aussi important de rappeler que la laïcité n'est pas contre les croyances, ni contre les croyants. Bien sûr, parmi les laïques d'hier et d'aujourd'hui, un certain nombre de personnes ont été et sont anticléricales. Mais ce n'est pas le propre de la laïcité. La laïcité est un principe qui croise les valeurs démocratiques et républicaines ; en assurant la primauté du politique sur le religieux, la liberté de conscience, l'égalité de traitement des croyants et des non-croyants, elle rejoint en effet la question de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité.

Pourquoi la fraternité ? Les femmes n'ayant pas été reconnues comme sujets, même après la Révolution française, on a parlé de la société des « frères ». Effectivement, eu égard aux droits citoyens des femmes, cette fraternité doit intégrer la sororité. Mais elle doit aussi être solidarité, autrement dit intégrer ceux qu'on ne reconnaît pas *a priori* comme égaux.

L'intégration des femmes à la citoyenneté résulte d'un processus de lutte et de conquêtes. De la part des femmes elles-mêmes et des hommes qui les ont soutenues. Ce point aussi est très important. Il différencie ma réflexion de celle des personnes qui croient au « relativisme culturel ». Nous pouvons nous accorder sur le fait que chaque culture connaît ses propres conditions d'évolution. Mais ce qui fait d'une vision étriquée du relativisme culturel un antiféminisme, c'est de prétendre que les cultures existent au-delà de toute évolution, et de nier qu'elles sont en évolution permanente. Les cultures ne sont pas figées. Ainsi, la culture française, d'avant la révolution, d'avant la laïcité, avant mai 68 n'est pas la même que celle d'après ces événements. La culture française évolue, comme celle des autres pays. En refusant de le voir, la conception étriquée du relativisme culturel sacrifie en quelque sorte l'humanité à une image figée et statique des cultures.

Bien sûr, les droits humains reconnus grâce à la révolution française n'ont pas intégré les droits des femmes. L'instauration de la laïcité en 1905, quant à elle, n'a pas eu des effets immédiats à ce sujet. Si la laïcité et la Révolution française n'ont pas inclus les femmes dans l'égalité, la liberté et la fraternité, pourquoi sont-elles si importantes pour les droits des femmes ? Parce que l'une comme l'autre ouvrent la voie à la lutte démocratique. Peut-on par exemple imaginer dans quelles conditions les femmes auraient accédé aux droits sexuels sous le pouvoir de l'Église catholique ? Il suffit de penser au cas de l'Irlande.

Si l'Église, si une quelconque institution religieuse avait le pouvoir de faire la loi en France, quels droits les femmes auraient-elles pu acquérir ?

Un autre concept est en effet important pour la révolution laïque : l'émancipation.

La laïcité a permis à la loi de s'émanciper du divin et surtout de ceux qui prétendent régner au nom de dieu. Dans le roman de **Dostoïevski**, *Les Frères Karamazov*, il y a une scène où un prêtre reconnaît Jésus sur une place publique. Un dialogue s'instaure entre eux et le prêtre finit par vouloir l'arrêter, car sa venue sur terre risque de mettre un terme au pouvoir clérical. C'est une scène très métaphorique qui peut s'appliquer à toutes les religions. Quand le pouvoir religieux prétend faire la loi et s'accaparer le pouvoir, c'est toujours en usurpant la place de dieu. Et prendre la place de dieu, parler en son nom, c'est ouvrir la porte à l'inquisition, à la torture, au massacre. Nous l'avons déjà constaté dans l'histoire et nous le constatons aujourd'hui avec les crimes de Daesh.

Sans l'émancipation permise par la laïcité, qui va de pair avec la désacralisation des lois (elles ne sont plus décrétées au nom de dieu, mais des citoyens), la citoyenneté est impossible. Comment être à la fois sujet de dieu, soumis à une loi qui se veut divine, et autonome, indépendant ? En ce sens, la laïcité prévient tout ordre autoritaire qui se voudrait sacré.

Cette émancipation laïque va aussi de pair avec l'égalité devant la loi. En effet, dans les Etats théocratiques, les minorités religieuses sont discriminées, voire bannies ou persécutées. Quant à l'athéisme, il ne peut être accepté dans une société érigée par la loi sacrée.

Ceci étant, une autre piste de réflexion mérite d'être creusée. Dans les pays où seule existe une certaine forme de sécularisation, des mouvements réfléchissent à l'intérêt de la laïcité et aux avantages qu'elle a sur une simple sécularisation.

En Allemagne, des citoyen(ne)s payent un impôt spécifique au profit de l'institution religieuse. Il existe une liste de religions reconnues. L'islam n'en fait pas partie. Les musulmans n'ont donc pas les mêmes droits que les autres croyants. La sécularisation allemande n'obéit donc pas au principe d'égalité de traitement entre tous les individus, au-delà de leur appartenance religieuse.

En France, au contraire, la laïcité accorde les mêmes droits à toutes les religions : baux emphytéotiques, carrés religieux dans les cimetières, émissions sur la télévision publiques, etc.

La laïcité permet une liberté religieuse. Mais cette liberté religieuse ne signifie pas que c'est à la religion de faire la loi. Or, cette confusion est fréquente dans le débat sur la laïcité, certains interprétant la liberté religieuse comme le droit pour la religion de faire partie intégrante des codes juridiques.

Ce point nous ramène à la distinction entre la religion en tant que loi, et la religion en tant que croyance, spiritualité. Quand la religion se veut loi, elle entre en contradiction avec la laïcité, et va également à l'encontre de l'idée d'égalité, de liberté et d'émancipation. Nous l'avons vu dans la fatwa lancée contre **Salman Rushdie** ou encore dans l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Dans le cas de **Salman Rushdie**, les personnes et les Etats qui ont brûlé les *Versets sataniques* n'avaient même pas lu le roman. Quand il est question de l'islam dans ce roman, c'est par l'intermédiaire d'un personnage délirant et à travers les rêves de ce personnage. Par la condamnation de **Salman Rushdie** et de ce roman, c'est avant tout le rêve qu'on condamne. Dans le massacre de Charlie, c'est le rire qu'on massacre, la réflexion critique, l'émancipation par la désobéissance et l'humour. Ce sont là les tragédies que nous promet le retour du religieux dans la politique. Et ces tragédies concernent chacun d'entre nous.

Dans ce champ de la laïcité, quelle est la place de l'égalité des sexes ? **Danielle Bousquet** l'a rappelé : dans les débats, au sein même des mouvements laïques, cette question a toujours été marginale. Mais, comme l'a souligné **Geneviève Couraud**, c'est le cas dans tous les domaines, pas seulement dans celui de la laïcité.

Les femmes sont presque toujours enfermées dans le particulier, considérées comme une minorité. Elles représentent pourtant la moitié de l'humanité et de ce fait, ce qui interroge les droits des femmes, interroge aussi les droits humains. Les hommes aussi sont en quelque sorte emprisonnés dans le système patriarcal ou phallogratique, même s'ils sont au pouvoir et en profitent. La virilité dominante et conquérante n'a pas que des avantages. Mais il s'agit-là d'un autre champ de réflexion.

Pour revenir à la question des femmes et de la laïcité, constatons qu'elle devient aujourd'hui centrale, alors qu'elle ne l'était guère auparavant. Quand je menais mes recherches pour écrire la thèse dont j'ai présenté l'essentiel dans l'essai *Islam politique, sexe et genre*, j'ai été frappée, en consultant les grands ouvrages théoriques, de constater que la question des rapports sociaux de sexe et la question des femmes n'avaient le droit qu'à un petit chapitre, alors que c'est une question centrale dans les idéologies politico-religieuses.

Je fais ici une parenthèse pour préciser qu'il existe différentes tendances parmi les mouvements politico-religieux : des radicaux et des modérés ; des djihadistes et des intégrationnistes, etc. Tous ne prônent pas la lutte armée, loin de là. Cependant, tous développent une pensée et une pratique ségrégationnistes et discriminatoires envers les femmes.

Les mouvements politico-religieux se développent au sein de toutes les religions. Et comme l'a rappelé Danielle, sur certaines questions, ils savent faire alliance.

Ces questions, quelles sont-elles ? Les droits sexuels, l'émancipation sexuelle, la liberté sexuelle des femmes ou des personnes homosexuelles. Souvenez-vous de l'affaire des bus en Israël. Dans certains quartiers proches de Jérusalem, des mouvements intégristes revendiquaient une séparation des femmes et des hommes dans les bus et la rue pour préserver la chasteté et l'ordre moral.

Pour les intégristes de tous bords, l'ordre moral passe par la ségrégation et la hiérarchisation des sexes. Dès que la religion (toute religion) devient la source des lois qui se disent sacrées les mêmes interdits et les mêmes contraintes par rapport aux femmes et à la sexualité sont imposés. Pourquoi ? Pour préserver la structure patriarcale de la famille, cellule de base de la communauté menacée par la liberté sexuelle des femmes et par leur droit à maîtriser leur corps ; un pouvoir patriarcal contraire à l'autonomie et à la liberté propres à la démocratie, du fait de la structure et du pouvoir autoritaires qui en découlent.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les conquêtes et les acquis féministes approfondissent la démocratie. A l'inverse, moins les femmes sont libres, plus la démocratie est affaiblie. L'enjeu est sociétal. Autrement dit la question des femmes ne concerne pas que les femmes, elle interroge le modèle social dans lequel nous vivons. **Dans le contexte actuel du retour du religieux dans le politique, la laïcité est, plus que jamais, un enjeu féministe, un enjeu d'égalité.**

Un mot pour questionner ce retour du religieux dans le politique. Pourquoi les idéologies politico-religieuses sont-elles en plein essor aujourd'hui ?

A ce sujet, rappelons que la première sortie triomphale de l'islamisme sur la scène internationale s'est faite au moment de la révolution iranienne de 1979 qui a été nommée « révolution islamique ». De nombreuses personnes se réjouissaient et trouvaient cet avènement positif. A l'époque, en tant qu'étudiante de gauche, je me disais que cette alliance entre la tradition et la modernité déboucherait peut-être sur quelque chose d'innovant. La gauche iranienne en général, et même les démocrates, ne s'interrogeaient guère sur ce mélange entre religieux et politique, ni sur ce qu'il pouvait produire. La question ne se posait pas. Même en France, où **Khomeiny** avait été chaleureusement accueilli, la question n'était pas posée de manière très claire.

Après coup, une fois en exil (à partir de 1982, après deux années passées dans la clandestinité dans mon propre pays), j'ai travaillé sur cette question dans la poursuite de mes études à l'université. Car l'expérience iranienne constitue un véritable laboratoire pour comprendre la manière dont le religieux peut prendre le pouvoir et s'y maintenir (et ce depuis plus de 35 ans).

La première chose qui m'a interpellée, était la question du voile. Ma grand-mère portait le voile, bien sûr, mais son voile n'était pas le même que celui préconisé par les islamistes. Elle portait le voile parce que c'était « son éducation », elle avait été habituée à le porter depuis l'enfance, mais elle me disait toujours que je ne devais pas le porter. Adolescente, j'étais un peu attirée par la question religieuse et j'étais tentée par le voile. Elle s'y opposait en me disant que je devais d'abord mûrir, réfléchir, puis choisir par moi-même. C'était cela la parole pleine de bon sens de ma grand-mère.

Au moment des manifestations anti-Shah, j'étais très étonnée des femmes qui portaient le voile et venaient nous contrôler en nous disant que les femmes devaient rester à leur place et se séparer des hommes dans les manifestations. Après l'arrivée des islamistes au pouvoir, c'étaient des jeunes hommes armés, kalachnikov à la main, qui nous contrôlaient. Les femmes islamistes les soutenaient et les aidaient dans cette répression. Avant même l'obligation du port du voile, le contrôle des tenues s'était instauré. L'ambiance a commencé à changer.

C'est plus tard, dans les années 1990, alors que je travaillais dans le domaine de l'interculturel, que j'ai décelé des questions identiques dans certains quartiers de France. Le phénomène était différent, mais les questions posées par rapport au contrôle des femmes étaient les mêmes. Et je me suis trouvée face au même aveuglement que nous avons connu en 1979 en Iran. Les faits étaient minimisés. Les militants disaient que ces questions étaient secondaires. Comme en Iran, dix ans auparavant, j'entendais : « *Ce qui est important, c'est la question de la misère, de la pauvreté, de la discrimination* ».

Bien sûr que tous ces phénomènes sociaux sont importants. D'autant plus que lorsque des personnes sont victimes de discrimination, de racisme, sans que cette violence symbolique soit reconnue, les mouvements politico-religieux sont là pour les récupérer et les recruter.

Ici, il faut préciser que les mouvements idéologico-religieux ne sont pas des mouvements de miséreux. Cette idée, cette représentation des choses est un piège dangereux, le piège du populisme selon lequel l'islam serait la religion des déshérités. Or, c'est faux. L'islam, puisque c'est cette religion qu'on assimile à celle des déshérités, a été aussi la religion de grands et puissants empires.

Ainsi, on ne peut pas assimiler l'islam ou le fait d'être musulman au concept de négritude développé par **Aimé Césaire** au sujet de l'esclavage noir et du racisme. D'ailleurs, il convient de

souligner que, dans le développement de ce concept, **Aimé Césaire** affirmait l'ouverture et l'adhésion aux valeurs universelles. Il n'a jamais revendiqué d'être enfermé dans un communautarisme noir.

Concernant l'islam, on ne peut pas dire qu'il s'agit de la religion des déshérités, ni d'une religion discriminée. En revanche, les musulmans peuvent être victimes d'un racisme antimusulman. Ça, c'est une réalité. Qu'est-ce que le racisme antimusulman ? C'est un racisme de classe qui recycle les mêmes théories racistes de l'extrême droite, en ciblant les populations émigrées musulmanes. Ce n'est pas parce qu'ils sont musulmans qu'ils sont discriminés, ce n'est pas l'islam qui est visé, c'est leur pauvreté. Même l'extrême-droite se réjouit de nouer des relations avec les pays musulmans riches et ses dignitaires.

Pourquoi parler d'islamophobie plutôt que de racisme antimusulman, alors que, lorsqu'ils sont rejetés, les musulmans le sont avant tout par rapport à une condition d'immigré ou d'enfant d'immigré ? Les musulmans des Emirats arabes, du Bahreïn, etc. qui viennent pour le week-end dans les quartiers chics de Paris, qu'ils soient ostensiblement polygames, que les femmes portent la burqa, ça ne pose pas question. Car la question n'est pas religieuse, elle est sociale.

Le terme « islamophobie » est dangereux par sa volonté d'interdire toute réflexion critique sur l'islam. Il engendre d'ailleurs dans son sillage d'autres phobies religieuses comme la christianophobie. Au niveau des Nations-Unies, cela se traduit par exemple par le fait que des Etats proposent à la sous-commission des droits humains que la critique envers les religions soit traitée de la même manière que le racisme.

Je fais une digression : durant mes premières années de vie en France, deux épisodes m'ont marquée. D'abord, il y a eu un tract du Front National qui disait : « *Intégrons les immigrés chez eux* ». Et puis, l'histoire des savonnettes sur lesquelles était écrit « *Votez pour la France propre* ». On y voyait exactement cette notion de pureté travaillée par le racisme, et aujourd'hui par les islamistes. C'est une notion qui s'abat sur la sexualité, celle des femmes et des homosexuels, qui sert à rejeter l'autre, à fonder un ordre moral.

Nous sommes donc face à des enjeux très complexes. Ainsi, en France et en Europe, le Front National, l'extrême-droite en général, les mouvements identitaires néoconservateurs récupèrent la laïcité pour en faire un étendard de la culture judéo-chrétienne européenne. Ils réinterprètent la laïcité en termes religieux. Tout en détournant le principe laïc, ils se présentent comme l'avant-garde laïque. De ce fait, pour les acteurs sociaux notamment – que je rencontre pour mon travail, la question de la laïcité est primordiale, sans qu'ils sachent toujours bien comment s'y prendre. Le contexte est d'ailleurs confus, la gauche n'étant pas très claire là-dessus et le Front National récupérant cette question. Il en résulte des positions tendues, parfois exacerbées. La parole n'est pas construite et elle ne peut se construire, à mon sens, que si l'on fait le lien entre la laïcité, les droits humains et les droits des femmes.

Pour ce faire, il faut travailler la laïcité en lien avec l'égalité des sexes et les rapports sociaux de sexe. Pensez à ces jeunes garçons ou à ces jeunes hommes attirés par la propagande islamiste, alors même qu'ils ne sont pas issus d'une famille musulmane et qu'ils vivent dans des endroits où il n'y a aucun immigré musulman. Qu'est-ce que ça leur apporte ? Une virilité rêvée, conquérante, et une domination sexuelle.

Il faut réfléchir et travailler à l'ensemble de ces sujets, avec une pédagogie féministe et laïque. Pour cela, on a besoin de débat, de réflexion, on a besoin d'approfondir et de construire un

discours juste, pour ne tomber ni dans le discours raciste ni dans le discours xénophobe. C'est une urgence, l'urgence actuelle, et l'ampleur de la tâche ne peut que nous interpeller.

Merci pour votre attention. (*Applaudissements*)

Fatima LALEM

Merci Chahla, pour cette intervention qui a apporté énormément. Je pense qu'il y aura beaucoup de questions. Avant d'ouvrir le débat, je voudrais te poser deux questions, de manière pragmatique et pédagogique. Quand on dit que la question des droits des femmes est centrale par rapport à la laïcité, comment travaille-t-on précisément ce lien ? Est-ce qu'on va partir de ce qui se passe, par exemple, au niveau de l'avortement dans les pays où il n'y a pas de laïcité, et où il y a l'impact des fondamentalismes ? On a parlé ce matin de la Pologne. On a parlé de l'Amérique latine.

Je crois que la question est : l'ancrage laïc a-t-il permis qu'en France, le droit à l'avortement ne soit pas détricoté ? Même s'il y a toujours un combat, et qu'il faut l'améliorer, dans quelle mesure pouvons-nous avancer ce type d'argument ?

Et comment construire un argumentaire aussi en se décentrant un petit peu, en dépassant le cadre franco-français, pour regarder cette problématique ailleurs ? Ce qui se joue par exemple – on en parlera demain – dans d'autres pays de la Méditerranée, au Maghreb même, par rapport à ce lien, est important. Dans le même esprit, je voudrais – parce que je sais que c'est un débat aujourd'hui au Maghreb – que tu reprécises un certain nombre de choses quant à ce lien entre démocratie et laïcité. Ne faut-il pas qu'il y ait des bases démocratiques suffisamment inscrites et construites dans une société, pour que la laïcité puisse s'y développer et émerger ? Est-ce que, par exemple, la liberté d'expression, l'acceptation de la diversité politique et religieuse, l'esprit critique, toutes ces notions que tu as développées, sont des préalables au développement de la laïcité ? Ou au contraire, est-ce qu'il faut la laïcité pour aller vers une dynamique démocratique ?

Pour beaucoup, la laïcité serait au fond une exception française, et on met en avant un certain nombre de progrès, notamment en matière de droit des femmes, mais aussi des progrès démocratiques, dans des pays qui ne sont pas laïcs, mais qui ont un processus de sécularité et de démocratie clairement avancé : notamment les pays du nord. J'ai entendu des amis intellectuels maghrébins dire « Arrêtez de nous balancer votre histoire de laïcité. C'est un concept français. On peut très bien être dans un pays qui déclare sa religion, religion d'État, mais dans lequel, parce qu'il aura mis à distance – notamment dans la norme juridique – la religion, il serait possible, par exemple au niveau des droits des femmes, de sortir de toute cette mécanique des incidences de la charia. »

Voilà, il me semble que ce sont des questions sur lesquelles tu pourrais nous apporter quelques éléments de réponse.

Une dernière petite chose. Tu as parlé très justement de cette grille de lecture qu'il faut avoir par rapport à ces notions d'islamophobie, de racisme antimusulman, et de racisme tout court. Moi, quand on me voit, on ne s'intéresse pas de savoir si j'ai une culture musulmane, ou une pratique musulmane. C'est vrai que je suis de culture musulmane, comme bon nombre d'entre vous ont une culture protestante, juive, catholique, etc. Mais être de telle ou telle culture, c'est une chose. Avoir choisi telle ou telle religion, c'en est une autre.

Alors l'islam est en débat. Mais à mon avis, le débat est ici et ailleurs. Et le débat ailleurs est quand même beaucoup plus avancé qu'ici. Parce que beaucoup de musulmans s'autorisent quand même – certains d'ailleurs ont fait les frais de fatwa et de menaces de mort – à poser la question du rapport à la construction de l'Islam, dans une démarche non historique, la représentation non relativisée. Ils s'autorisent à dire qu'il y a une conception du monde par l'islam tel qu'il est porté aujourd'hui, conception du monde qui n'a pas connu ce travail critique et scientifique nécessaire de la culture moderne. Et que cette grille de lecture de la culture moderne, *in fine*, reste l'apanage de quelques élites. Et cette question-là, même si elle est posée de manière très minoritaire en France – je pense notamment à **Bidar Abdennour**– n'est pas suffisamment visible, audible. Et elle n'est surtout pas soutenue politiquement.

Donc là aussi, je crois qu'on a notre mot à dire, et qu'on peut s'autoriser à intervenir, même si on n'est pas de culture musulmane. En tant que féministe, on peut aussi aider à casser certains tabous. Et moi, ça n'est pas parce que le Front National et un certain nombre d'extrémistes instrumentalisent la laïcité que nous devons nous taire. Moi, je refuse le silence. Et aujourd'hui, je crois qu'en tant que féministes, c'est un devoir pour nous de porter ce débat, à tous les niveaux. On va donner la parole à la salle.

Denise BRIAL

Merci. Merci à vous. Merci aux intervenantes de haute qualité. Je vais intervenir à partir de mon expérience de professeur d'éducation physique pendant 40 ans à Boulogne-Billancourt de 1976 à 2010.[...]

A partir de 2001, il s'est passé mondialement ce que vous savez. Et là, il y a eu vraiment un choc par rapport aux élèves d'origine musulmane. Et ça, a été très net dans les classes, dans le comportement des jeunes qui ont dit : « *voilà, maintenant on est marqués. On est tous des terroristes* ». Je dis le discours qu'ils tenaient. Et bien sûr, cela a empiré, parce qu'après il y a eu l'histoire du voile, de la laïcité à l'école. Et donc, nous les profs d'EPS, les jeunes filles ne devaient pas faire ni éducation physique, ni sciences de la vie et de la terre. C'est intéressant à rappeler dans la période où nous sommes actuellement. Bref, on a vu monter bien sûr l'islamisme. Et on a vu monter ce qui est à l'heure actuelle, l'état islamique, c'est-à-dire le fascisme noir. Alors moi, en tant que citoyenne engagée dans le féminisme depuis 45 ans, eh bien je fais des films. Je prends la parole des femmes, qui ont bien sûr beaucoup de choses à dire. Et je me dis : qu'est-ce qu'on peut faire ? Il faut faire, je crois, une analyse géopolitique des rapports de force. Que fait la France ? Comment se situent la France et l'Europe dans les ventes d'armes à la Syrie ? Comment se situe la France avec l'Arabie Saoudite et le Qatar ? Quand je vois que le Qatar possède des clubs de sport, moi qui suis une ancienne sportive, j'ai mal au cœur de voir ça. Qu'est-ce que c'est que ce foot qui est sponsorisé par les islamistes ? Qu'est-ce que ça veut dire des gens qui tuent des femmes parce qu'elles font du sport, qui les voilent ? Qu'est-ce que ça veut dire tout ça ? Et c'est là que nous devons être plus près du terrain. C'est là qu'en tant que citoyennes nous devons interpeller nos politiques. Je vais terminer là-dessus. Et je crois qu'on ne peut pas faire l'économie du rapport de force international et géopolitique. Je vous remercie.

Shoukria HAÏDAR

Bonjour à tout le monde. Je suis moi aussi prof de gym. Donc je vais faire une comparaison entre les femmes en France, et dans mon pays. Depuis trois, quatre ans, même en Afghanistan, on voit de plus en plus de femmes qui portent les mêmes vêtements qu'en France, le voile intégral noir, qui ne laisse apparaître que les yeux. Il y a des groupes pro-hidjab qui se sont formés dans certaines villes, financés par l'Iran, d'autres financés par le Qatar et l'Arabie Saoudite. Ma question est pour Chahla : je ne sais pas si dans tes recherches tu as trouvé ce type de vêtement. Était-il porté aux débuts de l'islam ?

De la salle

En fait, à propos de l'histoire de la laïcité soi-disant à la française. Je suis en train de lire un livre extrêmement intéressant aujourd'hui, du philosophe **Henri Pena-Ruiz** qui travaille beaucoup sur cette question de laïcité depuis des années. C'est *Le Dictionnaire amoureux de la laïcité*. Je voudrais juste lire quelques lignes, qui paraissent très intéressantes pour faire avancer le débat. « *Un mot turc existe pour traduire le terme « laïcité ». C'est « Laiklik ». Ce qui montre bien que l'idéal laïc peut parfaitement être pensé et formulé dans d'autres langues que le français, contrairement à ce que prétendent les adversaires de la laïcité qui s'attachent à la relativiser géographiquement et culturellement* ».

Voilà. Il n'y a pas qu'en France que la laïcité existe. Il y a encore la Turquie, où elle est très remise en cause. Il y a eu d'autres pays du nord également, où le mot laïcité existe, est traduit. Ce sont des mots qui existent ailleurs. On veut faire croire – et c'est justement les tenants du relativisme culturel – que la laïcité ne peut se vivre qu'en France, et est un concept purement français. Mais c'est complètement faux. La laïcité est un concept universel, enfin à mon avis. C'est pour ça que comme disait Chahla, la laïcité à la française, je crois qu'on a fini. Elle est tellement remise en cause qu'on a fini par intégrer un vocabulaire qui va à l'encontre de ce qu'on développe. Il y a aujourd'hui des amalgames, des confusions aussi bien sur les mots que sur les idées. En tout cas une de nos tâches aujourd'hui va être de clarifier la signification, et d'être très clairs sur les mots qu'on emploie et sur ce qu'ils signifient.

Jocelyne BOUGEARD de la région Bretagne

Je vous remercie beaucoup pour vos interventions, et Mme **Chahla Chafiq**, pour votre regard distancié par rapport à la problématique qui nous occupera pendant deux jours, et qui nous tient particulièrement à cœur, au quotidien. Vous avez employé les mots « *juste* », « *regard juste* ». C'est ce que je voudrais que l'on arrive à trouver, ce regard juste. En même temps j'ai une grande question qui me préoccupe. C'est vous-même qui avez posé la question, qui avez dit qu'il fallait absolument articuler la laïcité avec les rapports de sexe. C'est ça qui nous occupe, nous, les droits des femmes et les femmes qui les défendent, et les hommes aussi. Je voulais savoir, **Fatima Lalem** et **Chahla Chafiq**, comment – et je me retourne un peu sur le paysage français parce qu'on a une urgence, on a une menace – comment on pourrait faire pour rapprocher la promotion de la laïcité des rapports sociaux de sexes, en termes de politiques, en termes de lois, quelque chose qui ferait un débat.

D'autre part, je rejoins la personne précédente. Il y a besoin d'un gros effort de clarification, les mots pour le dire. Pour moi, voyez-vous, la laïcité serait un concept, pas une valeur ou autre chose, un principe, etc. Mais peut-être que j'ai faux. Donc voilà.

De la salle

La révolution iranienne de Khomeiny, je tiens à le dire, c'était une révolution anticapitaliste, et antiroyaliste. C'est exactement ce qui s'est passé en Tunisie, ce qui s'est passé en Égypte. Ce n'étaient pas du tout des révolutions islamiques, mais des révolutions pour la démocratie et pour l'indépendance. J'insiste sur ce point. Sans la laïcité, il n'existe aucune liberté. Ça veut dire pour la liberté d'expression, pour la liberté des femmes, pour toutes les libertés et la démocratie. Le pilier de la démocratie c'est la laïcité. C'est la séparation de l'État et de la religion.

Malheureusement, quand les printemps arabes sont arrivés, il y avait des gens qui disaient : « *Notre question n'est pas là. Pour l'instant, on est tous ensemble contre une dictature. Et la question des femmes, c'est différent de la question de la laïcité* ». Sans la séparation de l'État et de la religion, quelle que soit la religion, la démocratie et l'émancipation des femmes ne peuvent pas arriver. Je voulais insister là-dessus. Merci. (*Applaudissements*)

Denise CACHEUX

Merci pour votre intervention. J'ai une question par rapport à ce que vous avez dit. Vous avez dit : « *l'islam n'est pas la religion des déshérités* ». Je préside un centre social à Lille, de l'autre côté du périphérique. Et j'observe que beaucoup de jeunes femmes qui se revendiquent comme musulmanes, pratiquent le ramadan etc. Elles ont fait des études, ont un métier, ne portent pas le voile, alors que quantité – de plus en plus – de jeunes filles originaires de milieux populaires très pauvres de Lille se mettent à porter le voile. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Chahla CHAFIQ

Bonne question.

De la salle

Je vais être très brève. Il y a deux sujets qu'on n'aborde pas suffisamment, je trouve, dans les débats. Ce sont les droits des enfants. Les intégristes, les religieux, ont bien compris qu'il faut opprimer les femmes dès la naissance, que ce soit par la misère, par le conditionnement social ou religieux. Donc oui, la vision des femmes est centrale, mais les droits des enfants sont indissociables des droits des femmes. C'est un débat ignoré chez les féministes en général. On a vu que les intégrismes refusent l'égalité, la culture de l'égalité garçon-fille. On a vu aussi pour les questions de criminalité par rapport au Pakistan, le viol des enfants. Là, l'oppression patriarcale et religieuse concerne aussi les enfants.

Comment fait-on pour faire entendre le message de la laïcité ? Comment fait-on sur le terrain pour convaincre les politiques ? Comment fait-on pour montrer, nous aussi, les laïcs, que nous sommes un poids en termes de votes électoraux ? Donc en termes de stratégie ? Voilà. Merci.

De la salle

Oui, bonjour. Bertrand, du Val-de-Marne. On parle de laïcité, mais le problème est plutôt dans un contexte international, quel est le degré de nos libertés sur la planète. On parle de l'islamisme, mais le problème est à mon avis beaucoup plus gros que l'islamisme. Le problème est au niveau économique. Je pense que c'est plutôt une dizaine voire une quinzaine de familles très très riches

sur la planète qui nous manipulent tous. On est des objets. Et c'est plutôt une lutte contre ces grosses fortunes mondiales à laquelle on doit s'attaquer.

Chahla CHAFIQ

Ces sujets-là ont des dimensions multiples. Pour ma part, je souhaite revenir sur les questions stratégiques que vous avez posées. Je partage avec vous mes propres réflexions, issues de mes travaux, sans prétendre avoir la solution à tout, le plus important étant de formuler de bonnes questions et d'approfondir la réflexion.

La France a la chance d'avoir un mouvement laïque actif. Dans les autres pays, ce n'est pas toujours le cas. En France, on ne valorise pas assez les acquis de la laïcité et on ne travaille pas assez sur les limites des politiques culturalistes. Ces modèles sont présentés comme idylliques et cette idée se répercute et se propage notamment parmi certains intervenants sociaux de nos quartiers qui ne voient pas clairement à quoi sert la laïcité. Quant aux politiques culturalistes, une question simple se pose : distinguer les individus selon leur appartenance communautaire, qu'est-ce que cela apporte de positif aux personnes concernées ?

J'attire ici votre attention sur la différence entre appartenance communautaire et communautarisme. Par exemple, en tant qu'Iranienne, je préserve ce que m'apporte cette appartenance, je voudrais que cette partie de moi soit aussi reconnue. J'ai le droit de la cultiver. J'ai le droit d'écrire en persan et en français, une langue n'excluant pas l'autre. Le communautarisme, ce n'est pas cela. Le communautarisme, c'est ériger l'appartenance communautaire en un projet politique soutenu par une identité fermée.

Parmi les populations musulmanes qui vivent en France depuis des décennies, les études et les observations remarque une tendance progressive de sécularisation qui s'exprime par une pratique individualisée de l'islam. A côté de ceux-là, n'oublions pas qu'il existe aussi des individus qui sont de culture musulmane ou originaire de pays dits musulmans, mais qui ne se revendiquent pas comme tels, qui ne sont ni croyants ni pratiquants, même si la société leur colle une identité musulmane du fait de leur nom ou de leur traits physiques. Cette catégorisation abusive peut aussi être le fait des défenseurs des droits humains, elle se fait sans que personne n'y prête attention. Avant les années 1980, les choses étaient quelque peu différentes. Quand on regarde la littérature sociologique de l'époque, on ne renvoyait pas ces personnes à leur religion, mais à leur pays, à leur classe sociale ou à leur trajectoire migratoire.

L'identité est un processus évolutif, en construction permanente. Personne ne doit être assigné à une identité plaquée de l'extérieur. Il faut voir l'individualité présente en chacun d'entre nous. Au nom des idéaux antiracistes et humanistes, certains se disent : « *C'est leur culture. On ne peut pas intervenir* ». J'ai été en Tunisie avant et après la révolution. J'y ai rencontré des intellectuel-les tunisien-nes très remonté-es contre une certaine intelligentsia française, contre un certain milieu politique pour qui, les Tunisiens étant musulmans, l'islamisme incarnait une partie de la solution pour la Tunisie. La société civile tunisienne, le mouvement laïque tunisien sont totalement bafoués par ce type de positionnement.

La laïcité est une construction sociale historique. Elle est née en France parce que le pouvoir de l'Eglise catholique y était tel que l'émancipation du religieux s'est posée comme une question politique. Rien n'empêche cependant que d'autres pays se l'approprient, la laïcité peut avoir une vocation universelle tout comme *l'habeas corpus* anglais. Avec le développement des mouvements

politico-religieux et anti-démocratiques, la revendication de la laïcité apparaît en effet dans bien d'autres pays que la France.

Un point essentiel : pour s'enraciner, la laïcité a besoin de citoyenneté démocratique. Pour être un levier d'émancipation, elle a besoin de droits humains, de liberté et d'égalité. Dans le même temps, elle soutient ces droits et permet leur approfondissement, notamment en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Je vous appelle à réfléchir aux trois erreurs récurrentes sur la laïcité.

- Primo, penser que la laïcité est une exception française.
- Secundo, penser que la laïcité serait contre l'islam.
- Tertio, penser que la laïcité est incompréhensible à l'étranger.

Pour approfondir ces questions, je vous invite à vous procurer un outil que j'ai conçu avec l'équipe de l'ADRIC : « Agir pour la laïcité dans un contexte de diversité culturelle. Des idées reçues à une pratique citoyenne ». Toutes ces idées reçues y sont déconstruites.

Concernant les droits de l'enfant. Actuellement, les mouvements politico-religieux anti-démocratiques de tout bord mènent une propagande quotidienne et intensive auprès des enfants. Dans mon travail, j'ai eu l'occasion d'observer sur divers terrains locaux des situations problématiques concernant la laïcité, le vivre-ensemble et l'égalité des sexes. Plusieurs situations remontées du terrain montrent comment la diversité culturelle peut être instrumentalisée. Je vous donne un exemple : dans des cours d'arabe mis en place, avec des conditions d'accès très favorables pour attirer les parents, l'apprentissage de l'arabe se fait à partir de la lecture du Coran. Sous prétexte qu'il s'agirait d'un texte sacré, les filles des 7-8 ans doivent se voiler pour le toucher. Voilà l'une des stratégies de formatage des enfants dès le plus jeune âge.

Face à la complexité de chaque contexte, je ne peux dire qu'une chose. Vous être les mieux placé.e.s pour connaître les spécificités de vos terrains et de leurs rapports de force, et agir efficacement en gardant à l'esprit certains garde-fous.

- **Le voile symbolise la ségrégation sexuelle.** Mais toute femme voilée n'est pas un agent islamiste. Les raisons du port du voile sont multiples. Le voile peut être perçu comme une protection dans certains quartiers. Il est aussi un marqueur qui apporte à certaines femmes une identité valorisante ou un pouvoir (au détriment des autres). A cela s'ajoutent la question économique et la propagande commerciale.

- **L'islam n'est pas la religion des déshérités.** L'histoire de l'islam, c'est aussi l'histoire des grands empires. Et parmi les musulmans, il existe des riches, des pauvres et des classes moyennes. Omettre ce point ne profite qu'aux islamistes qui prétendent que leur alternative est porteuse de justice sociale et d'équité.

- **Si le racisme antimusulman existe, agiter l'épouvantail de l'islamophobie ne sert qu'à brouiller les analyses et empêcher l'action.** Assimiler tout musulman à un islamiste, c'est du racisme antimusulman. Poser un regard critique sur le texte du Coran, ce n'est pas de l'islamophobie. Tous les textes peuvent et doivent faire l'objet de critique.

En tant que laïques, nous avons une question essentielle à nous poser : face à l'offre religieuse et idéologique, quelle offre laïque proposons-nous pour les droits des femmes et les droits des enfants ? Lisez les sites islamistes. Leur discours de propagande a complétement changé. Ils ne disent pas qu'il faut porter le voile pour être une femme bien, ils disent : « *Vous êtes des perles. Le voile vous protège. Le voile est beau.* » De plus, il faut garder à l'esprit la question économique. Dans

certains quartiers, les islamistes financent des soins gratuits aux femmes. Ils proposent des cours, offrent des avantages. Face à tout cela, que fait-on ?

Localement, quelles sont les initiatives des lobbies idéologico-religieux, y compris des intégristes catholiques qui agissent contre le droit à l'avortement et les droits sexuels ? Quelles initiatives laïques leur opposer ? C'est à partir de questions concrètes et clairement identifiées qu'on peut agir. Il faut articuler action politique et action locale. Le combat se joue au niveau des idées, mais aussi dans les quartiers, au jour le jour.

En période de crise, les individus cherchent des repères, du sens. Les mouvements identitaires, que ce soit le Front National ou les islamistes, leur proposent une offre identitaire qui fait sens. Face à cela, quelle est l'offre des laïques et des féministes ? (*Applaudissements*)

Fatima LALEM

Merci beaucoup Chahla. On va clôturer cette table ronde. J'aimerais ajouter quelques mots en réaction à un certain nombre de remarques et questions de la salle. D'abord, il faut peut-être rappeler certaines réalités historiques, interroger les stratégies géopolitiques, politiciennes, et financières. Rappelons-nous comment l'islamisme a été soutenu pour contrer les communismes. Rappelons-nous comment les islamistes ont pu être soutenu par les dictateurs au pouvoir par exemple en Algérie, et cela avec l'objectif de contrer les forces de gauche. Rappelons-nous, comment, en France, dans nos banlieues, parfois nos amis politiques ont « *dealé* » la paix sociale aux islamistes.

Chahla CHAFIQ

Je reprends rapidement la parole pour répondre à Shoukria sur le voile. Au début de l'islam, le voile n'était pas encore présent. Il a été introduit à différentes époques, par des moyens et pour des raisons diverses. Aujourd'hui, propager le port du voile recouvre une nouvelle stratégie politique. Il est un objet politique, une sorte de miroir dans lequel regarder l'évolution historique et sociologique de l'Afghanistan, de l'Iran, de l'Égypte, etc... C'est un objet de réflexion qui nous permet d'approfondir la question des rapports sociaux de sexe. C'est pourquoi on ne peut pas se contenter d'un discours simple. Il faut en chercher les sens, interroger le retour actuel du voile, et analyser comment il s'opère. (*Applaudissements*)

Fatima LALEM

Merci Chahla. Pour clore ce débat, deux mots. D'abord, réagir à ce que tu disais sur l'utilisation du mot laïcité. Il y a un certain nombre de pays, effectivement, qui ont mis à distance l'instance religieuse, en Europe en particulier, et leur sécularisation permet de les considérer comme des régimes fonctionnant de manière laïque. Mais il peut y avoir débat là aussi. Dans les années 1970, des pays du monde arabe aujourd'hui sous emprise islamiste se disaient laïcs. Le parti Bass se déclarait laïc. Donc méfions-nous aussi des mots.

Pour moi en tout cas, et en référence à ce qu'a développé Chahla, on peut considérer que la laïcité devrait être appréhendée comme les droits humains, parce que c'est un bienfait pour l'humanité. Les femmes issues ou héritières de l'immigration sont de fait au centre des débats sur les droits des femmes. Les préoccupations qui les concernent aujourd'hui, portées sur la place publique ou médiatique, la question du voile, de la mixité etc., sont des questions qui concernent toutes les

femmes, qui interrogent aussi l'effectivité des droits des femmes et qui posent clairement la question du rapport à l'instance religieuse et à la laïcité.

Et ce paradoxe d'ailleurs va plus loin. Je pense que les militantes d'Aubervilliers en parleront cet après-midi. Elles portent les valeurs de la laïcité et se battent pour elles, mais ce sont des valeurs qui ne les protègent plus... Nous clôturons cette partie introductive et reprendrons nos travaux cet après-midi. Merci encore Chahla, pour ton intervention. (*Applaudissements*)

FOCUS SUR L'HISTOIRE DES FEMMES :

« OLYMPE DE GOUGES AUJOURD'HUI »

*Françoise DURAND, Présidente d'Olympe de Gouges aujourd'hui,
Vice-présidente fondatrice de l'Assemblée des Femmes*

Je tiens à partager avec vous toutes et vous tous une nouvelle exceptionnelle que vous connaissez sans doute déjà par la presse : la reconnaissance nationale d'**Olympe de Gouges** par son entrée symbolique à l'Assemblée Nationale avec une sculpture et la déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne. Nous avons initié ce projet et pris toute notre part à l'avènement de sa reconnaissance :

- En effet, à l'université d'été 2013 j'avais demandé au nom de l'Assemblée des Femmes l'entrée d'**Olympe de Gouges** au Panthéon en évoquant son œuvre pionnière et actuelle.

- L'an dernier en 2014 à la suite de la déception de ne pas voir entrer **Olympe de Gouges** au Panthéon, nous avons créé l'association Olympe de Gouges Aujourd'hui à laquelle un certain nombre d'entre vous ont adhéré dont **Yvette Roudy, Danielle Bousquet** et **Geneviève Couraud**.

La jeune association ainsi créée n'a pas ménagé ses efforts non seulement pour la reconnaissance d'**Olympe de Gouges** mais aussi dans la poursuite contemporaine de son combat.

Nous avons effectué un certain nombre de démarches : Nous avons rencontré **Catherine Coutelle**, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale qui nous a apporté son soutien total sans lequel rien n'aurait été possible. Chère Catherine nous t'en remercions chaleureusement. Nous avons pris rendez-vous avec **George Pau-Langevin**, Ministre des Outre-Mers qui nous a proposé des actions possibles sur les anciens territoires de l'esclavage. Qu'elle en soit aussi remerciée. Nous avons rencontré Madame **Véronique Bartolone** pour la Présidence de l'Assemblée Nationale qui s'est aussitôt montrée favorable à ce projet. Le Président de l'Assemblée nationale l'a soumis au bureau dont le vote a été unanime. L'Assemblée Nationale nous a fait l'honneur de réaliser notre projet.

Par ailleurs, notre association s'est dotée d'un comité consultatif composé de personnalités issues du monde politique et associatif, philosophique et scientifique.

Un an après sa création, notre association compte aujourd'hui une centaine d'adhérentes et d'adhérents. Au début de l'année 2015, l'Assemblée Nationale a lancé un appel à projet pour réaliser le buste d'**Olympe de Gouges**. 35 sculpteurs ont répondu à cet appel et c'est **Fabrice Gloux** et **Jeanne Spéhar** qui ont été retenus par un jury.

L'inauguration du buste et de la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, gravée en totalité sur le piédestal, devrait avoir lieu le 21 octobre dans l'après-midi à l'Assemblée Nationale, ce sera aussi la célébration du 70^{ème} anniversaire de l'entrée des premières femmes au Parlement.

La reconnaissance nationale d'**Olympe de Gouges** sera un moment historique intense. Pendant plus de 200 ans elle a été ignorée, volontairement oubliée. Les dictionnaires, les livres d'histoire ne la connaissaient pas. Souvent on la présentait comme un tribun en jupon, folle et hystérique. Rétif de la Bretonne ne voyait en elle qu'une courtisane. Pour l'historien **Claude Manceron** elle est la révolutionnaire la plus inconnue de notre histoire. Elle a été ensevelie dans le mépris et l'oubli. La République a enfin entendu son dernier message sur l'échafaud « *Enfants de la Patrie, vous vengerez ma mort* ».

Enfin, Justice et Honneur vont être rendus à **Olympe de Gouges** pour son œuvre. Féministe donc humaniste, **Olympe de Gouges** a arraché les femmes à leur subordination et au monde domestique où elles sont confinées depuis des siècles pour les introduire dans l'universalité. Théoricienne radicale, c'est la même démarche qui l'anime pour les gens de couleur. C'est à l'Assemblée Nationale qu'elle a été la première à vouloir inscrire les droits des femmes dans la loi. **Elle est la fondatrice des Droits des Femmes dans notre pays.**

TABLE RONDE 1 :

« La loi de 1905 à l'épreuve du terrain »

Animation, présentation: Michèle LOUP, Vice-présidente d'ECVF, membre du bureau de l'ADF, Présidente de « Du côté des femmes » et Nora HUSSON, membre du bureau d'ECVF

- *Natalia BALEATO, Directrice de la crèche Baby-Loup*
- *Nadia BENMISSI, « Femmes sans voile d'Aubervoilliers »*
- *Laurence BONZANI, Conseillère régionale Ile-de-France et directrice d'école*
- *Laurence COHEN, Sénatrice*
- *Otilia FERREIRA, médecin gynécologue*

Michèle LOUP

Merci de bien vouloir prendre place et que l'on fasse silence de façon à pouvoir commencer notre table ronde de l'après-midi. Pour cette table ronde, il s'agit de partir de la loi de 1905 sur la laïcité qui met à l'écart le religieux par rapport au politique, par rapport à la loi commune et au vivre ensemble, mais qui se trouve à l'épreuve des faits dans un certain nombre d'institutions ou de situations de vie quotidienne.

Nous allons entendre les paroles de trois praticiennes : **Natalia Baléato**, directrice de la crèche Baby-Loup dont vous avez sans doute entendu parler. Ensuite **Laurence Bonzani**, Conseillère régionale d'Ile-de-France, qui interviendra, comme directrice d'école, pour évoquer les problèmes auxquels elle a été confrontée dans ce cadre-là. Puis nous donnerons la parole à **Otilia Ferreira**, médecin gynécologue, qui nous fera part également des problèmes rencontrés dans l'exercice de son métier. Puis on élargira notre propos avec **Nadia Benmissi** au territoire d'une ville et aux problématiques rencontrées par l'ensemble des femmes, qu'elles soient ou non de culture musulmane. Enfin, nous donnerons la parole à **Laurence Cohen**, sénatrice du Val-de-Marne, quand elle arrivera, puisque son train a plus de deux heures de retard.

A chacune d'entre vous, intervenantes, je souhaite que dans votre prise de parole vous fassiez le lien avec les violences faites aux femmes. Comment ce que vous vivez, ce que vous avez vécu, impacte-t-il soit votre propre personne, soit votre association, votre institution ou la vie dans votre quartier ? Nous souhaitons que vous fassiez un focus sur la façon dont cela se traduit soit en violence physique, soit en violence symbolique, soit en violence institutionnelle par rapport aux femmes.

Sans plus tarder, je donne la parole à Natalia, qui est née au Chili en 1955, où elle a été dirigeante de mouvements d'étudiants jusqu'au gouvernement d'**Allende**, auquel elle a participé. Ensuite, elle a dû se réfugier en Argentine où elle a mené des combats en faveur de son pays d'accueil. Arrivée en France en 1977 pour fuir la persécution politique des généraux, elle y a repris des études de 1981 à 1986 et a intégré comme sage-femme l'hôpital d'Évry. En 1988, elle a passé un troisième cycle d'épidémiologie sur le SIDA, avec présentation d'un mémoire sur la prévention du HIV chez les femmes immigrées. Dans ce cadre, elle a rencontré une femme de Chanteloup-les-Vignes où a débuté l'aventure de Baby-Loup, aventure dont elle va brièvement, en un quart d'heure, nous compter les problèmes rencontrés et nous dire où elle en est aujourd'hui.

Natalia BALEATO

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie votre collectif de me donner la parole pour mettre à l'endroit l'histoire de Baby-Loup. Vous connaissez notre existence, pour la plupart d'entre vous, à partir de l'affaire du voile.

Cependant, Baby-Loup a toute une histoire : elle a été créée en 1990, avec un profond engagement pour l'autonomie des femmes, offrant un mode d'accueil des enfants adapté aux besoins réels des familles. Notre action s'est inscrite dans le champ de la petite enfance avec l'objectif d'œuvrer en faveur de la prévention précoce pour la primo enfance.

Située à 30 kilomètres de Paris, Chanteloup-les-Vignes était, à la date de la création de Baby-Loup une ville de 10.000 habitants de 64 nationalités différentes, avec 7.600 habitants qui se retrouvaient dans l'habitat social où la crise économique des années 85 avait fait des ravages.

Les femmes, arrivées en France grâce à une politique de regroupement familial, ont trouvé une ville toute neuve pour les accueillir : une dizaine de barres d'immeubles plantées au milieu d'un champ, sans moyens de transport, le commerce le plus proche étant à 4 kilomètres, pas de bibliothèque, pas de piscine (il en a été de même jusqu'à notre départ en 2013). Dans un tel contexte, ces femmes qui ne maîtrisaient pas la langue française, sans métier et avec un faible niveau scolaire n'avaient aucun moyen de s'intégrer.

Baby-Loup est une crèche qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec la forte intention de contribuer à l'autonomie des femmes, quel que soit leur choix de vie. Car, nous savons tous que pour obtenir l'autonomie et s'y maintenir, il faut absolument avoir un lieu où confier ses enfants en toute sécurité.

C'est ainsi qu'à partir de 1987, j'accompagne une poignée des femmes du quartier de La Noë, dans un projet de création d'un mode d'accueil de la petite enfance adapté à leurs besoins, elles-mêmes étant confrontées à des emplois précaires, à des horaires morcelés et/ou décalés... quand seul un travail de ménage n'importe où dans le grand Paris leur était réservé.

Baby-Loup, ouvre ses portes en 91. Six femmes, moteur du projet, sont embauchées et formées aux métiers de la petite enfance. Ainsi, elles vont consolider et pérenniser leur propre autonomie et d'autre part elles seront toujours disponibles pour accueillir les enfants d'autres femmes pour que, à leur tour, celles-ci puissent obtenir un emploi, assister aux cours d'alphabétisation, obtenir un permis de conduire ou simplement sillonner les agences d'emploi et/ ou d'intérim.

En parallèle, un travail titanesque devait être fourni par les équipes pour convaincre les institutions, les services de tutelle et même les professionnels de la petite enfance des besoins réels des familles et de l'obligation pour les professionnels de la petite enfance de changer leurs pratiques.

Pendant la décennie, le projet s'installe normalement, autant dans le quartier qu'avec les institutions puisque la pertinence du projet Baby Loup n'était plus à démontrer... (au point que notre nom a été utilisé à partir de 2003 pour désigner des crèches qui sont des entreprises privées appelées Babilou).

Au début des années 2000, après presque 10 ans d'existence, nous avons commencé à ressentir le fait religieux dans la ville.

Le premier incident s'est présenté avec des parents Témoins de Jéhovah. Ces parents ont exigé des professionnelles que leurs enfants ne participent pas aux activités festives, comme par exemple les fêtes d'anniversaire, les fêtes de la musique

Notre association qui œuvre dans un esprit **d'inclusion**, dont les mots clés sont « solidarité », « équité de traitement », « égalité des chances et d'opportunités », s'est trouvée devant des demandes **d'exclusion des enfants**, exigées cette fois-ci par leurs propres parents !

Par la suite, des revendications sur le contenu des repas ont concerné non seulement des familles de confession musulmane mais aussi d'autres familles qui demandaient par exemple de retirer de l'alimentation le bœuf... Ces exigences sont petit à petit devenues notre quotidien.

C'est en nous appuyant sur notre règlement intérieur, qui existe depuis le premier jour d'ouverture de la structure, que nous avons pu, avec beaucoup de patience et de pédagogie, résister et maintenir notre action dans une cohabitation pacifique.

Nous défendons donc nos principes de travail, nos valeurs vis-à-vis des enfants, en appliquant avec fermeté le règlement intérieur, mais en restant à l'écoute des familles et en leur rendant un service permanent, ce qui nous a permis de nous maintenir dans un paysage local qui pourtant changeait à vue d'œil, sans que personne veuille y prêter vraiment attention.

Nous n'avons pas manqué d'informer les responsables politiques locaux et départementaux, du mal-être des habitants et de tous les symptômes et manifestations car, à notre sens, l'ensemble des dérives représentait un cadre inquiétant... Hélas, sans trop de succès

Baby-Loup, par rapport à ses collaborateurs, s'imposait le même principe que par rapport à son public : l'insertion des femmes du quartier.

La seule diplômée à l'ouverture de la crèche c'était moi-même. Le reste du personnel était des femmes du quartier sans formation préalable. Après toutes ces années, 35 femmes ont obtenu avec Baby-Loup un diplôme « Petite Enfance » ou une qualification professionnelle reconnue (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, secrétaires, cuisinières...)

Au cours de cette Université d'été, j'ai bien entendu comment la pression locale fait que les femmes se soustraient de la vie sociale et publique. C'est ainsi que certaines des femmes, formées avec Baby-Loup, ont bifurqué du chemin qu'elles-mêmes s'étaient tracé avec l'association.

La question qui revient sans cesse est, comment en est-on arrivé à la situation que l'on connaît ?

Dans le quartier, nous croisons des femmes qui, du jour au lendemain, se présentaient avec la tête couverte... En quelques mois leurs voiles s'allongeaient et s'assombrissaient pour finalement les enfermer complètement. Déjà à partir des années 2000 des niqabs et burqas faisaient leur apparition dans le paysage local.

Mais, Baby Loup a toujours été une crèche ouverte au quartier, qui décloisonnait son mode de fonctionnement pour atteindre ses objectifs qui étaient clairs et ouvertement déclarés:

- Intégration par l'économie, maintien des parents dans l'emploi en faisant priorité aux femmes seules.
- Formation de femmes de quartier.
- Prévention première et précoce de jeunes enfants

Notre projet avait affiché, dès sa naissance, une action en faveur de l'émancipation des femmes. C'est notre environnement qui a changé, pas Baby-Loup.

Fin des années 90, je reçois un message téléphonique sur mon portable qui est très clair: « *Baby-Loup fait des réunions pour les femmes. C'est de la débauche pour ces femmes...Il faut que nous parlions* ».

C'était Karim, responsable d'une association locale. En effet, Baby-Loup avait créé, le vendredi soir, un lieu de paroles pour les mamans. Ce lieu était devenu rapidement un lieu de parole pour toutes les femmes du quartier... Nous avons fait encore mieux, en créant le « séminaire des femmes du quartier », auquel une vingtaine de femmes participait chaque année.

Dans ce lieu, on pouvait tout se dire et si on traitait des sujets aussi terre à terre que le sommeil des enfants, nous pouvions aussi parler de sexualité des femmes, des enfants et des jeunes... Des pédopsychiatres, des médecins, des sociologues, des éducatrices spécialisées, des professionnelles de tout le champ social ont accompagné nos séminaires.

Notre travail a commencé, petit à petit, à être mal vu. Certaines femmes fréquentant nos réunions se faisaient agresser verbalement par d'autres..., se faisaient accuser d'être de mauvaises musulmanes. Baby-Loup, à son tour, était accusée de « *débaucher les femmes* »

En 2004, la mosquée du quartier a convoqué des maris de femmes ayant participé à nos séminaires annuels, car « *les femmes avaient parlé de sexualité* ».

Le plus incroyable a été l'attitude des responsables politiques locaux. Nous recevons ainsi un appel : « *Qu'avez-vous fait dans cette réunion-là ?* »

Confrontées à des pressions d'un côté comme de l'autre, nous avons continué notre action sans nous laisser intimider, mais désormais rien ne nous a été épargné et malgré toutes nos alertes aux responsables de la ville, la situation s'est encore dégradée.

A partir de 2006, tous ces symptômes se sont encore amplifiés. Au sein de Baby-loup le personnel résiste mais nous sommes isolées par la ville et même par d'autres associations... Nous sommes mal vus, nous dérangeons. La ville se prétend médiatrice mais son seul message à notre égard est : « *Il faut faire le dos rond* »

Baby-Loup, bonne élève de la République, instrument d'émancipation des femmes, se trouve victime de diffamations multiples et accusée de discrimination. Désormais, nous travaillons sous des insultes quotidiennes, et cela ira *crescendo* et n'a pas cessé jusqu'à ce qu'on ait quitté la ville.

Au milieu de 2013, nous étions devant un triste choix : fermer définitivement l'association ou déménager. Nous n'avons pas fait le dos rond, comme tant de fois il nous a été demandé de le faire. Baby-Loup s'est résolue à déménager, les menaces étant explicites, réelles et sérieuses.

Michèle LOUP

Comment pouvez-vous expliquer la violence ?

Natalia BALEATO

La violence contre Baby-Loup s'est, tout au début, focalisée sur ma personne. Voiture fracturée, pneus crevés, appels téléphoniques... insultes dans la rue. Par la suite, d'autres professionnelles ont subi le même sort. La crèche a eu à deux reprises des vitres éclatées. Pendant la nuit l'interphone n'arrêtait pas de sonner. Parfois au bout du fil, des insultes et des menaces... Aucune de nos plaintes n'a abouti. Lors du procès, le personnel du quartier qui avait témoigné en faveur de la crèche s'est vu pris à parti. Les parents qui défendaient la crèche étaient traités de mauvais musulmans.

Or, c'est bien dans le discours de nos détracteurs que l'on peut trouver l'origine de cette violence. On essaye d'atteindre le plus intime de nous à travers des insultes telles que « *salope* », « *pute* », ou avec des menaces de viol : « *Tout Chanteloup va te niquer.* » mais on retrouve bien les réflexes primitifs des dominateurs qui se voient privés de leur pouvoir, quand leurs femmes s'engagent dans des chemins d'autonomie et de liberté.

Dans d'autres contextes, cela dépasse les menaces, comme il a été dit ce matin (voir les cas des résistantes d'hier et d'aujourd'hui, inscrites dans les combats sociaux ou politiques...).

Du côté institutionnel, je pense que nous avons émis une centaine de plaintes auprès de la police locale. De façon générale, nous avons été traitées d'hystériques. « *Vous ne devez pas réagir de manière hystérique, Madame* » Cette phrase a été formulée par la Police à notre Présidente et à une de nos adjointes lors d'une tentative de dépôt de plainte au Commissariat de Conflans.

Du côté de la ville, j'étais définie comme une « *hyper féministe* » ce qui ne pouvait pas « *coller avec les musulmans* ».

Une fonctionnaire de la Politique de la ville est allée jusqu'à déclarer qu'elle ne pouvait pas faire une médiation entre une « *hyper-laïque* » et des musulmans.

Les institutions de tutelle de notre service et de la ville se sont même permis de convoquer le Conseil d'Administration de la crèche, pour tenter d'imposer mon départ de l'association. Il fallait faire taire l'équipe de Baby-Loup que j'incarnais. Cette demande était motivée par un soi-disant « *déséquilibre psychologique... car je n'étais pas nette* ».

En fait, le tort de Baby-Loup était pour les uns celui de défendre une optique d'émancipation, pour d'autres, c'était tout simplement celui de dire tout haut ce que tout le monde savait mais taisait, de ne pas avoir détourné le regard, et de ne pas s'être plié au dictat local.

Aujourd'hui, Baby-Loup n'est plus à Chanteloup-les-Vignes. Le procès a été gagné. Notre règlement intérieur une fois pour toutes légitimé. Cependant, des résistances politiques locales sur notre travail continuent, en nous laissant dans une fragilité économique quasi quotidienne, qui peut aller jusqu'à nous étouffer définitivement.

La question est : « pourquoi ? » Baby-Loup est une association avec un projet politique. On tente de répondre de manière pragmatique aux besoins réels d'aujourd'hui devant l'évolution du monde du travail et de l'économie.

Ainsi, par exemple, souvent cheffes de familles isolées, les femmes sont les premières à subir des salaires de misère, des horaires de travail éclatés. Les modes d'accueil, eux, résistent à l'adaptation à cette réalité, sans modifier en rien leurs conditions d'accueil.

Aussi, depuis les années 2000, le processus de privatisation de l'accueil des jeunes enfants se généralise. Or, en quoi cela peut-il être une solution pour nos publics ? Baby-Loup résiste et œuvre pour une véritable politique publique pour la primo-enfance et pour de nouvelles pratiques professionnelles.

Nous avons été confrontés à l'affaire du voile, parce que les choses se sont passées comme ça : nous sommes qui nous sommes et on était dans le quartier où nous étions. Mais notre action, le travail de plus de 25 ans auprès des parents, des femmes, et avant tout des enfants, restent méconnus, malgré la notoriété observée lors de l'affaire du voile.

Je vous invite à consulter le livre de Luce Dupraz, historienne, qui a fait une immersion de 18 mois dans notre association. Son livre s'appelle : « *Baby-Loup, histoire d'un combat pour les femmes et la laïcité* », il retrace toute l'histoire de Baby-Loup et l'affaire du voile.

Un deuxième ouvrage est sorti à la fin de l'année 2013, de la pédopsychiatre Caroline Eliacheff, qui s'est intéressée à la question de l'enfant au sein de notre structure. Son ouvrage s'appelle « Comment le voile est tombé sur la crèche ». Elle aussi s'est occupée d'analyser notre situation tout en faisant une immersion dans notre quotidien, en questionnant les équipes, les parents...et bien sûr en observant les enfants de son point de vue d'experte.

Un troisième ouvrage est paru, dont les auteurs ne se sont jamais déplacés dans notre structure pour consulter nos archives, ni échanger avec nos équipes, ni encore moins avec les parents. (*Applaudissements*).

Michèle LOUP

Merci beaucoup Natalia. Nous aurons très certainement l'occasion de revenir sur Baby-Loup à travers les questions posées tout à l'heure ou les points de vue exprimés par les participantes.

Je vais donner la parole maintenant à **Laurence Bonzani**, qui est à ma gauche. Issue d'une fratrie de cinq filles et un garçon, avec un père d'origine italienne un petit peu macho, d'après elle, elle est le produit de l'école républicaine qu'elle n'a pas quittée puisqu'elle est devenue enseignante, puis, depuis une quinzaine d'années, directrice d'école dans un quartier populaire. Elle est très attachée à l'école publique, viscéralement aux valeurs de laïcité. Elle a été chez les Verts, et a une expérience de conseillère municipale. Elle est maintenant élue du Conseil Régional d'Ile-de-France. Ce qui nous importe ici, c'est l'expérience qu'elle a eue dans son école, un conflit avec une maman voilée, qui a débouché sur un procès, qu'elle a gagné.

Laurence, à toi de nous faire part de cette expérience et des enseignements que tu en tires, qui pourraient être utiles à nous tous et toutes.

Laurence BONZANI

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de m'avoir invitée. Je suis vraiment très heureuse de participer à cette table ronde. En effet, je suis conseillère régionale d'Ile-de-France Europe Ecologie Les Verts, ce n'est pas à ce titre-là que j'interviens, mais en tant que directrice d'école.

J'habite et j'enseigne à Dourdan dans le sud de l'Essonne, à environ 50 kilomètres de Paris. C'est déjà un peu la province ; c'est une ville où il y a 35 % de logements sociaux

Je travaille dans un quartier populaire où la population scolaire est très mixée. Nous nous rendons compte depuis une bonne dizaine d'années de la montée de l'intégrisme, de l'islamisme, qui notamment se révèle par les tenues des femmes de plus en plus voilées.

Il y a maintenant à peu près huit ans, j'ai eu un conflit, un gros problème, avec une mère d'élève, qui jusqu'alors n'était pas voilée. Elle est arrivée un jour voilée, sans prévenir, pour encadrer une activité poney. Je lui ai demandé de retirer son voile pour accompagner la sortie. L'activité poney se déroule évidemment en dehors de l'école, mais l'école se fait aussi hors les murs. C'est une activité pédagogique, inscrite dans l'emploi du temps de la classe.

Pendant cette activité, les enfants sont divisés en groupe. Il n'était pas question pour nous, école publique, d'avoir un signe discriminant de la part d'une femme qui encadrerait des enfants.

Je précise que cette femme travaille dans une pharmacie, et j'ai su, après, qu'elle n'était pas voilée sur son lieu de travail et que cela ne semble pas lui poser problème. Donc retirer son voile pour encadrer l'activité Poney n'aurait pas dû normalement la gêner.

Ce qui est sûr, c'est que c'était, vis-à-vis de l'école publique, une provocation. Cette femme a tout de suite sorti son carnet d'adresses, a appelé les journalistes, elle a appelé le MRAP, elle a appelé une association contre l'islamophobie... Cela a donc fait aussitôt la « une » des journaux. Elle s'est fait prendre en photo devant le drapeau bleu-blanc-rouge, c'était vraiment orchestré !

Elle a saisi La Halde, qui lui a donné raison. Moi, j'ai été défendue par un Inspecteur Académique que vous connaissez certainement, qui n'est pas de l'Essonne, **Alain Seksig**, qui pense que les mères, à partir du moment où elles encadrent une sortie scolaire, et qu'elles sont sous l'autorité de l'école, de l'éducation nationale, ne doivent pas être voilées. Or, dans ces cas-là, en général, en haut lieu, au niveau académique, on laisse les acteurs de terrain se débrouiller seuls. (*Applaudissements*).

Depuis, il y a eu la circulaire Chatel, qui n'a pas été abrogée par notre ministre **Najat Vallaud-Belkacem**. Mais elle agit un petit peu comme l'avait fait en son temps Lionel Jospin. C'est-à-dire qu'elle n'a pas abrogé la circulaire Chatel pour se préserver du prosélytisme, mais elle a dit qu'elle souhaitait que les mamans voilées accompagnent les sorties scolaires, pour « *faciliter leur intégration* ».

La question est : quand commence le prosélytisme ? Et qui est-ce qui le décide ? C'est la directrice d'école ! Parce qu'en fait, c'est la directrice d'école, qui n'est pas une supérieure hiérarchique, qui n'a aucune autorité sur ses collègues, qui décide d'accorder ou non la permission de sortir. En conséquence, vous voyez la responsabilité qu'on a !

Si la Ministre veut vraiment que les mères voilées accompagnent les sorties scolaires, il faut qu'elle abroge la circulaire Chatel, c'est tout.

Ce que je veux dire aussi par rapport à la violence qu'on peut ressentir et que les enfants peuvent ressentir aussi, c'est qu'évidemment j'ai été traitée moi aussi d'islamophobe, de raciste, de laïcarde. Évidemment ce sont toujours les mêmes termes « bateau » qu'on nous ressort. Personnellement, cela ne me gêne pas du tout. Je ne suis pas blessée par ce genre de vocabulaire, d'insultes. Ce que je veux dire aussi c'est que pour moi l'école est un lieu du vivre ensemble, qui ne peut cautionner le principe rétrograde de marquage du corps de la femme.

A l'école, on enseigne l'égalité femmes/hommes. Pour moi et mes collègues, cette tenue ostentatoire est un marqueur d'inégalité, donc on ne peut pas l'accepter à l'école de la République. Comme le disait ce matin une intervenante, en réponse à une question: « *Ces femmes se victimisent* ». Pour moi, elles se discriminent elles-mêmes. Ce n'est pas nous qui les discriminons. Ce qu'elles nous renvoient, ce n'est pas une image de citoyenneté, c'est d'abord une image religieuse. Or pour moi, la religion relève de l'intime, se pratique chez soi ou dans des lieux de culte. **Non, la religion n'a rien à faire à l'école.**

Voilà ce que je pouvais vous dire. (*Applaudissements*).

Michèle LOUP

Effectivement, ce sujet des mamans voilées fait couler beaucoup de salive et d'encre. Personnellement j'ai été extrêmement surprise de la position de **Najat Vallaud-Belkacem**, Ministre de l'éducation nationale, défendant le fait que les mamans voilées puissent accompagner les enfants dans les sorties scolaires, au motif que ce serait un moyen d'intégration. Mais en fait, comment philosophiquement, éthiquement, se positionne-t-elle par rapport à son mandat antérieur de défense des droits des femmes et de l'égalité ? Égalité qu'elle a promue en son

temps, avant de revenir dessus ? Moi ça m'interroge beaucoup sur l'éthique en politique. C'est tout personnel. (*Applaudissements*).

Maintenant, je vais donner la parole à **Otilia Ferreira**, qui est actuellement gynécologue à La Rochelle, mais qui a, auparavant, exercé son activité professionnelle en cabinet libéral et à l'hôpital, où elle avait fait le choix délibéré d'intégrer la PMI. Elle a exercé pendant plusieurs années en tant que médecin de planification dans le Val-d'Oise et les quartiers sensibles de la couronne parisienne, puis en Martinique auprès des femmes confrontées à des problèmes spécifiques : la polygamie, l'excision, les mariages forcés, le refus dogmatique de la contraception. Pour moi, qui suis aussi dans le Val-d'Oise, c'est le quotidien de ce que je vois dans mon association. Elle est actuellement en détachement pour l'Education Nationale en Charente-Maritime.

Otilia est aussi une des chevilles ouvrières de l'organisation de cette Université d'été à La Rochelle et je tiens à la remercier particulièrement. A toi la parole pour un quart d'heure à peu près. (*Applaudissements*)

Otilia FERREIRA

D'abord un très grand merci à toi Michèle et à toi Nora, puisque vous m'avez accueillie à cette table ronde, un grand merci à Danielle, à Geneviève et à Claire. C'est un bonheur toujours renouvelé de vous revoir à La Rochelle. Votre fidélité à cette ville me va droit au cœur. Merci pour tout ça.

La commande est de partir des expériences de terrain et de définir les difficultés rencontrées dans l'exercice de la profession par rapport à la laïcité et en lien avec les religions.

Je vais diviser mon propos en deux parties parce que j'ai la chance de vous parler aujourd'hui de la gynécologie. Or cette gynécologie est très particulière dans le droit des femmes. Puis, je vais vous parler de la pratique de la gynécologie en lien avec la laïcité.

Mais de grâce, concédez-moi quelques minutes pour un propos sur la gynécologie et le droit des femmes, parce que c'est important qu'on le mette en exergue. J'ai pensé que je pouvais le glisser là. Et dans une deuxième partie, je vous parlerai de mon parcours, de la gynécologie et de son articulation avec la laïcité au quotidien.

La gynécologie et le droit des femmes, avant toute chose, on parle de la loi de 1905, mais que dit cette loi ?

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat, stipule à l'article 1 que « *la République assure la liberté de conscience* » et à l'article 2 que « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ».

Je pense que c'est important, on parle toujours du premier article. Le deuxième est aussi très important parce qu'il peut y avoir des dérives institutionnelles portées par des représentants de l'Etat. C'est quoi la laïcité partant de là ?

Moi, je regarde la définition, c'est un principe et ce principe est simple : c'est le principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux et les églises aucun pouvoir politique. La chose est dite.

En pratique médicale qu'est-ce qu'il se passe ?

Religion et laïcité, vous le savez très bien, cela fait la une des journaux régulièrement... Les praticiens, qu'ils exercent en ville à l'hôpital ou en cabinet, sont régulièrement confrontés à des situations qui sont totalement incompatibles avec le respect du principe de laïcité, qui pourtant doit s'appliquer tant aux patients qu'aux soignants.

Il y a trois textes fondateurs.

- Le premier de ces trois textes, c'est l'article 1 de la Constitution de 1958 (qui n'est pas spécifique à la médecine) il nous dit que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Nous, médecins, nous avons deux autres articles fondateurs, essentiels.

- C'est l'article 7 du Code de Déontologie Médicale qui nous engage : « *Le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes, quels que soit leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard.* »

- Le 3^{ème} texte est un article qui date de 1948, édicté lors de la deuxième Assemblée Générale de l'Association Médicale Mondiale à Genève. C'est presque un acte d'engagement de chaque médecin, puisque l'article 7 donnait des consignes, alors que celui-là nous engage en disant (ça reprend quasiment les mêmes propos) : « *Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclination sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient* ». Ça, c'est l'engagement des médecins normalement.

Quelle est la place de la gynécologie-obstétrique dans tout ça ?

L'exercice de la médecine, en France, est régi par un Code de la Santé Publique. Ce code structure toute l'organisation de toutes les professions de santé et il est divisé en six parties. La première partie, c'est la protection générale de la santé. La deuxième partie, immédiatement : la santé de la famille, de la mère et de l'enfant. La troisième, c'est la lutte contre les maladies et les dépendances. La quatrième, c'est les professions de santé. La cinquième, les produits de santé. La sixième, les établissements et services de santé.

La deuxième partie qui traite de la santé de la femme et de l'embryon (parce que l'enfant est très peu impacté par les textes de loi, c'est l'embryon qui est très protégé par la loi française) comporte 110 pages, alors que l'ensemble de toutes les autres spécialités médicales, dont la partie 3, tient en 160 pages.

Cela prouve combien la gynécologie-obstétrique représente un enjeu essentiel et singulier pour le monde politique. La discipline est très encadrée. Au-delà de ce code, les textes de loi spécifiques sont très nombreux : les lois de bioéthiques, rédigées avec un engagement de révision régulière - qui a lieu avec du retard, mais qui a lieu -, les lois de santé publique et les lois sur l'IVG.

Donc la gynécologie c'est cela. C'est important quand même qu'on sache que c'est autant encadré par la loi. C'est qu'on est peut-être dangereux, les gynécologues ou toutes les femmes... Je n'en sais rien, mais il y a un petit peu de ça sans doute !

Les droits des femmes et la gynécologie-obstétrique. Là encore, dans la spécialité, les droits des femmes, spécifiques, apparaissent. Ici, ce sont le droit à l'IVG, le droit à la contraception, le **droit à l'intégrité de son corps et le droit à l'éducation.**

Lorsqu'il y a une atteinte à l'un de ces droits, cela crée *de facto* les différentes facettes des violences faites aux femmes. Je ne peux me résoudre à ne pas vous les lister. Les violences faites aux femmes par le biais de la perte de ces droits sont : les mutilations sexuelles féminines, les violences conjugales, les pratiques traditionnelles néfastes, les mariages forcés, la traite et l'esclavage des femmes, les crimes de guerre, les fœticides et les infanticides basés sur le sexe féminin, les féminicides, la prostitution, les violences sexuelles, le défaut d'accès aux soins, avec la mortalité maternelle, en lien avec des grossesses pas suivies ou mal suivies et des morbidités pour certaines de ces grossesses, par exemple avec des fistules lorsqu'elles ont été excisées, etc.

Vous voyez que je peux dire, moi, que j'ai la chance extraordinaire de pratiquer le métier le plus noble, qui est le nirvana pour une féministe. Vous imaginez mon quotidien. L'exercice de ce métier autorise la mise en œuvre de son propre militantisme. Vous avez bien compris que je le fais tous les jours. Mais autant ce militantisme est très positif lorsqu'il progresse avec la défense du droit des femmes, autant il peut être hyper-négatif lorsque s'y exercent des actions destructrices de ces droits. C'est pour cela que je voulais vous rappeler tous les engagements et l'article 2 auxquels nous sommes tenu-e-s dans notre exercice.

Je suis désolée, c'était un peut-être peu barbant, l'aspect « droit » et tout ça, mais je pense que c'était important de vous le donner.

On va avancer maintenant sur la deuxième partie, qui est celle **de l'exercice de la gynécologie en lien avec la laïcité, au quotidien.**

J'ouvre une page personnelle. Moi, je suis née à Lisbonne et j'ai fait mes études médicales à Paris. En tant que petite fille issue de l'immigration d'une famille monoparentale pauvre, j'ai dû travailler pour me payer mes études dès le baccalauréat. Ça a été une chance parce que ça m'a permis d'aller à la rencontre de ce que j'ai appelé pour vous aujourd'hui ici « l'élément fondateur » :

Je travaillais comme aide-soignante dans le bloc opératoire d'une maternité de la région parisienne. J'installais les patientes sur la table opératoire en vue de leur intervention.

Ce jour-là, j'ai installé une jeune femme qui venait pour une demande d'IVG. Cette femme était arrivée là après un débat intérieur qu'on peut imaginer très délicat, parce qu'elle était catholique pratiquante. Elle était déjà mère de quatre enfants et attendait un cinquième bébé. Elle était en instance de divorce et n'était absolument pas en capacité de pouvoir accueillir ce cinquième enfant. Elle avait mûrement réfléchi avant d'arriver à cette décision d'interrompre cette grossesse. Je parlais tranquillement avec elle, je l'avais déjà installée, les pieds sur les étriers.

Nous attendions l'arrivée du gynécologue qui allait pratiquer l'IVG pour que l'anesthésiste fasse son injection. Il est arrivé, s'est planté entre les jambes de la patiente et a brandi entre elle et lui un nouveau-né qui venait de naître dans une pièce juste à côté. Il l'a regardée et lui a dit : « *Bon, écoutez Madame, si vous maintenez votre demande, vous allez tuer un enfant comme celui-là, vous allez l'assassiner. Regardez le bien, il est beau cet enfant, ne trouvez-vous pas ? Alors, est-ce que vous voulez toujours avorter ? Parce que, on peut encore tout arrêter. Si vous choisissez de retourner dans votre chambre et de rentrer chez vous, dans sept mois vous allez donner naissance à un bébé qui sera merveilleux,*

qui sera aussi joli que celui-là, ou alors, vous choisissez de donner la mort et d'assassiner cet innocent... Qu'est-ce qu'on fait ? ».

Elle était défaite, en sanglots, mais sa décision avait déjà été difficile à prendre auparavant et donc elle a voulu l'IVG. Lui devait passer à l'exercice de son métier. Il a pratiqué l'intervention sans anesthésie et sans antalgie aucune, sans un regard pour cette femme qu'il venait d'anéantir.

Pour moi, c'était une rencontre extraordinaire ce médecin, vous imaginez bien. Ce médecin avait la responsabilité du secteur orthogénie de l'hôpital. Alors que les lits d'hospitalisation du service maternité et gynécologie occupaient le rez-de-chaussée et le premier étage de l'hôpital, le service orthogénie (donc les femmes qui venaient pour des IVG) était parqué dans une grande pièce commune au quatrième étage, sans paravent de séparation, donc des lits à l'enfilade. De plus, ce service du 4^{ème} étage était le service de cancérologie et soins palliatifs pour malades en fin de vie, où les décès étaient pluriquotidiens... Ces jeunes femmes venaient pour une interruption de grossesse et on les faisait côtoyer la mort. Elles n'avaient pas d'antalgiques. Les infirmières ne leur donnaient pas de sonnette. Aussi quand l'une était particulièrement douloureuse et souffrante, il fallait que la voisine d'à côté se lève et aille demander aux infirmières de l'aide. Elles étaient traitées vraiment comme du bétail. Et pourtant, la clause de conscience que nous connaissons tous, qui est dans les textes de loi, était déjà de mise à l'époque. C'est-à-dire que rien n'obligeait ce médecin à pratiquer les IVG. C'était les œuvres cruelles d'un jeune chef de clinique qui depuis est devenu un des grands pontes et un professeur de gynécologie-obstétrique parisienne très bien vu.

Pour moi, étudiante débutant en médecine, cela a été l'acte fondateur qui m'a fait choisir le métier gynécologue-obstétricienne.

Après mes études, je suis passée à un exercice libéral et hospitalier.

Il y a divers secteurs des droits des femmes qui sont impactés, dans ma spécialité, par ces histoires de religion et de laïcité :

La contraception. Dans la contraception, nous avons le stérilet. Ce qu'il faut savoir c'est que les trois principales religions se retrouvent sur le refus de la contraception par le stérilet, car cette contraception est considérée comme responsable de mini-avortements mensuels (puisqu'elle empêche la nidification dans l'utérus de l'œuf fécondé). Donc les femmes ne sont pas autorisées à utiliser le stérilet. Les femmes juives lui reprochent en plus d'allonger la durée du saignement, donc la période pendant laquelle elles sont considérées impures du fait de ce saignement, et où elles ne peuvent pas avoir de rapports avec leur mari. Je pense que ce sont eux qui se plaignent surtout... ;

Le refus de toute contraception : Tous les fondamentalistes religieux refusent toute contraception, quelle que soit leur confession. Le refus de cette contraception peut être une loi et un motif de guerre. J'ai souvenir d'une patiente palestinienne qui m'a expliqué (on était en plein conflit palestinien, avec des récits quotidiens dans tous les médias) que les Palestiniens font la guerre par le ventre des femmes. « *Nous mettons au monde beaucoup d'enfants, parce que la plupart d'entre eux va mourir pour notre patrie. Et nous, nous sommes les soldats du ventre.* » Dans tous les pays en guerre, les femmes sont souvent utilisées comme les soldats du ventre .

L'IVG. Dans le même contexte, tous les fondamentalistes s'opposent à l'IVG. Ils en interdisent l'accès à leurs femmes. L'interruption thérapeutique de grossesse (ITG) est ce qu'on propose aux patientes lorsqu'on détecte une malformation foetale très importante, souvent c'est un diagnostic

qui est posé au cours du cinquième mois de grossesse, après l'échographie morphologique, qui est faite à 32 semaines d'aménorrhée. Par exemple, l'IVG est formellement condamnée par le Coran, par contre l'ITG est autorisée, mais avant le 120^{ème} jour, c'est-à-dire quatre mois, c'est-à-dire avant qu'on ait pu poser le diagnostic. Au-delà, il est considéré comme un crime et est condamnable, car l'âme aurait alors intégré le fœtus.

Le déni de sexualité. J'étais installée en cabinet. Un jour, j'ai vu arriver dans ma salle d'attente une jeune femme avec ses valises, amenée par sa cousine. Elle était âgée de 22 ans. Elle arrivait tout juste de l'aéroport en provenance d'Alger avec une demande d'IVG. Lorsque je l'ai examinée, elle était vierge. Elle avait eu des jeux sexuels. C'était un rapport avec éjaculation *ante portas*. Les spermatozoïdes peuvent, grâce à la glaire, filer et aller féconder. Elle était dans une grande détresse. Cette cousine parisienne était sa seule solution pour échapper à la violence de son frère qui, voyant qu'elle fréquentait un jeune homme, lui avait promis: « *Si j'apprends que tu as des rapports sexuels avec ce type, je te tue. C'est l'honneur de la famille que tu salis* ». Alors je lui dis : « *Mais il ne le ferait jamais.* » Elle était persuadée qu'il avait le profil pour commettre ce crime dit « d'honneur ».

Certificats de virginité. J'ai eu de nombreuses demandes d'examen médical pour la rédaction de certificat de virginité, de tout bord religieux, à la demande des parents pour leur fille mineure, mais aussi sous l'instigation de l'ambassade d'Algérie à Paris qui exigeait ce document dans la liste des pièces à fournir pour la procédure administrative de mariage.

Reconstitution hyménéale. J'ai eu également plusieurs demandes de reconstitution hyménéale par des jeunes femmes qui abordaient un mariage en l'exigeant, en preuve de la virginité.

Le refus de soins. J'ai été confrontée à deux formes de refus de soins. On ne parle pas assez des Témoins de Jéhovah. Une patiente avait eu un accouchement particulièrement hémorragique, avec une déperdition très forte de sa masse sanguine. En dessous de 6 grammes, le cerveau n'est plus tout à fait bien oxygéné. Ça chute vite. Elle était en dessous du seuil de 6 grammes. En dessous de ce seuil, on transfuse pour protéger les organes nobles. Mais comme elle était témoin de Jéhovah, elle a refusé. On n'a pas réussi à la convaincre. De nombreuses patientes musulmanes refusent la voie d'administration de médicaments tant anale que vaginale.....ce qui est peu commode en gynéco.

Après je suis allée en PMI dans le Val d'Oise. Le Val-d'Oise est un grand département de la grande couronne parisienne avec 3 secteurs identifiables : le nord agricole, le sud ouest urbain privilégié et l'est frontalier de la Seine Saint Denis, partageant avec ce département une situation sociale particulière.

Très intelligemment la DRH m'a affectée sur le secteur de Sarcelles/Garges-lès-Gonesse. J'y ai découvert un monde de femmes que je ne connaissais pas jusque-là. J'y ai ouvert deux Centres de Planification Familiale, offrant ainsi des plages de consultation gynécologique avancées au sein même des barres d'HLM pour que les jeunes filles et jeunes femmes puissent venir y chercher une contraception et l'accès à tous leurs droits de citoyennes françaises, s'affranchissant ainsi des règles familiales et des dogmes religieux dans lesquels elles baignent dans leur cité. Cette consultation offrait aux femmes la possibilité d'un suivi de grossesse, en dehors d'une consultation d'hôpital ou de ville.

Je me suis rendu compte de différentes réalités liées aux dogmes religieux :

Le refus des hommes soignants. Garges était à l'époque un fief de salafistes. Comme je venais offrir aux femmes un suivi de leur grossesse en dehors de l'hôpital, j'ai vite vu arriver à ces consultations des femmes enceintes, toutes de noir drapées, dans des hijabs qui ne laissaient voir que leurs yeux. Elles étaient gantées de noir et souvent elles portaient des lunettes de soleil. J'ai le souvenir d'une petite fille dans la salle d'attente qui a regardé une dame comme ça et qui lui a dit : « *Et toi, tu es déguisée en quoi ?* » C'était parce qu'à l'époque, il n'y en avait pas beaucoup dans nos rues.

Là, j'ai assisté à l'installation de ces tenues vestimentaires sur les trottoirs de nos villes. En fait, ces femmes, elles venaient là pour quoi ? Pas parce que je suis une gynécologue exceptionnelle. Elles venaient là parce que je suis une femme. Elles avaient la certitude qu'elles allaient avoir un suivi de grossesse par une femme et pas par un homme, ce qu'elles risquaient d'avoir si elles prenaient un rendez-vous à l'hôpital, puisque l'hôpital ne discrimine pas les praticiens.

Elles étaient épouses de dirigeants salafistes du quartier. Elles étaient toutes (j'en ai suivi cinq ou six comme ça), toutes, européennes, universitaires, éclairées, et ont choisi délibérément d'épouser ces hommes et leur religion. Elles étaient les premières à promener de manière ostensible ces tenues provocantes dans la rue, à une période où la chose était encore rare en France.. Elles étaient forcément imperméables à tout argument. Que voulez-vous leur dire ? Elles étaient plus que convaincues, elles savaient parfaitement ce qu'elles faisaient. Elles connaissaient leurs droits et savaient qu'elles pouvaient venir, parce que moi je n'avais pas celui de les refuser à ma consultation. Donc, elles venaient là pour avoir affaire à une femme. Je suivais leur grossesse et comme j'applique les consignes et que je suis toutes les femmes avec le même professionnalisme, la même compétence, etc., elles étaient sûres que le suivi était bon. Elles ne rechignaient pas quand je leur disais : « *Vous vous déshabillez totalement* ». Je n'ai jamais eu aucune résistance.

Elles savaient m'utiliser et détourner ma mission pour pouvoir, en fréquentant le service public de PMI, s'affranchir des règles de non-choix du praticien de l'hôpital public et du risque d'y être reçues par un homme.

Le ramadan. Le Coran exonère les femmes enceintes du jeûne du ramadan. Il autorise un rattrapage différé des jours qu'elles ont manqués. Pourtant, la majorité des femmes musulmanes enceintes, malgré nos conseils médicaux, pratiquent le ramadan. Qu'est-ce que ça provoque ? Essentiellement, un risque d'infection urinaire. La femme enceinte fait beaucoup d'infection urinaire. En été, quand on ne boit pas, on fait des infections urinaires.

Chez la femme enceinte, l'infection urinaire remonte vite aux reins, ça donne les pyélonéphrites fébriles, qui sont le premier facteur de fausses couches tardives du deuxième trimestre ou d'accouchements prématurés.

Durant le ramadan, avec le fait en plus que les femmes enceintes ont des bonus alimentaires très fortement concentrés en glucose juste sur la nuit, cela favorise aussi des diabètes gestationnels chez ces patientes.

Le diagnostic prénatal. La pratique religieuse prive les femmes de l'accès au diagnostic prénatal dont celui de la trisomie 21, proposé systématiquement à toutes les femmes enceintes de plus de 38 ans.

Là, je vais vous raconter aussi une autre petite histoire. J'essaie de faire vivre la théorie avec mes petites histoires. C'était toujours dans le cadre de ces consultations à Sarcelles : je suivais une

jeune femme, Leïla, qui était l'épouse de l'imam. Elle attendait son troisième enfant et elle avait 39 ans.

A l'époque, on proposait des amniosynthèses systématiquement à toutes les femmes de plus de 38 ans pour vérifier si l'enfant n'était pas porteur de trisomie 21. Je lui ai donc proposé de pratiquer ce diagnostic prénatal. Elle a refusé. Je lui ai dit : « *On peut faire des petites prises de sang. Ce n'est pas aussi performant que l'amniosynthèse, mais ça nous donne quand même une idée, ça peut nous orienter.* » Elle a dit : « *Je refuse. Je ne veux pas. Je ne veux pas entendre parler de diagnostic, parce que de toute façon si mon enfant est trisomique, je le garde.* »

Je lui ai expliqué que ce n'était pas pour l'amener à l'interruption, que mon but dans cette proposition était de nous donner la meilleure connaissance de cet enfant pour que, s'il était trisomique et qu'elle décidait de poursuivre cette grossesse, l'état de sidération que toute femme traverse lorsqu'on lui annonce une malformation de son enfant ait lieu pendant la grossesse et pas au moment de la naissance, parce qu'il fallait qu'elle soit en capacité d'accueillir ce bébé. Elle a donc refusé.

Au cinquième mois, à l'échographie, il y avait des petits signes. Et puis je l'ai revue à la maternité, elle venait d'accoucher. Elle était blême, anéantie, calée au fond de son lit, la tête contre le mur. Le bébé était dans le berceau à côté d'elle, trisomique. Elle n'a pas pu s'occuper de son bébé pendant toute son hospitalisation. Elle m'a juste dit ce jour-là, « *J'aurais dû vous écouter* ».

L'excision. A Sarcelles, j'ai rencontré un autre groupe de femmes asservies. Ce sont des femmes maliennes, mauritaniennes, ou burkinabées, deuxième ou troisième épouses d'hommes polygames, qui enchaînent grossesse sur grossesse dans un refus total de contraception. Ces femmes en situation irrégulière sans prise en charge de leurs soins vivent donc cachées. Et leur unique sortie, ce sont ces rendez-vous pour la consultation prénatale. Musulmanes, elles étaient toutes excisées et pour certaines infibulées. Elles m'ont expliqué le pourquoi de cette pratique ancestrale. « *Les hommes musulmans apprécient beaucoup les relations sexuelles avec les catholiques, mais ils épousent des femmes musulmanes excisées, car ainsi le vice leur a été retiré et ces femmes, pures, n'iront pas chercher un autre homme.* » Du plaisir ? Aucun ! Les différentes épouses vivent souvent dans le même appartement et l'homme choisit avec laquelle il va dormir le soir. Souvent la troisième épouse a l'âge de l'ainé de la fratrie. Il arrive souvent que deux des épouses soient enceintes en même temps.

Une directrice d'école primaire m'a raconté qu'une année dans son école, il y avait 27 enfants frères et sœurs. Les maris de ces femmes leur refusent toute contraception puisqu'elles n'ont une existence que par leur ventre fertile.

Mais j'ai eu quelques victoires avec ces femmes. Certaines ont compris que le voyage d'été au pays que leur mari voulait offrir à leurs petites filles n'était programmé qu'en vue de leur excision. Et comme nous en avons parlé, elles ont refusé que les petites partent. Ça, c'était une victoire.

J'ai une autre petite victoire : certaines ont accepté de venir pour que je leur mette un stérilet (parce qu'elles ne peuvent pas prendre le comprimé de la pilule) sans qu'ils le sachent, pour pouvoir espacer les grossesses, mais elles ne pouvaient pas le garder longtemps sinon elles risquaient d'être répudiées, leur statut social ne tient que par la permanence des accouchements.

La plus belle de mes victoires, je n'y suis pour rien...J'ai rencontré à ces consultations une jeune fille de 19 ans, née au Mali. Elle avait été excisée là-bas. Et puis, elle est venue me voir. Je l'ai

accompagnée et je l'ai soutenue pour la reconstruction clitoridienne que Pierre Foldes lui a faite à Saint-Germain.

En conclusion, je pense que je ne me trompe pas lorsque je dis que la gynécologie est un des principes ou piliers de défense des valeurs de laïcité. On peut, à mon sens, évaluer le degré de développement démocratique d'un pays par la considération qu'il réserve à cette spécialité. Lorsque les moyens sont en recul et que la discipline est négligée par les politiques, les droits des femmes sont immédiatement impactés.

C'est le cas aujourd'hui en France pour la contraception, pour l'IVG, pour le traitement de la ménopause et pour le suivi des grossesses. Les femmes ménopausées sont abandonnées sans traitement, alors que des prises en charge médicales sont possibles sans danger. Personne ne les en informe.

- **Dans la loi du 9 août 2004 de la politique de santé, l'objectif 44 nous engageait à réduire la mort maternelle au niveau de la moyenne des pays de l'Union européenne, à passer d'un taux estimé à ce moment-là entre 9 et 13 pour 100 000 habitants à un taux de 5 pour 100 000 en 2008. Je vous livre le chiffre de 2014 : il était de 10,3 (85 décès par an). Nous sommes loin de l'objectif visé !**

- L'objectif 97 de la même loi de Santé Publique (puisqu'on pond des textes, il faut y revenir à nos textes) nous engage à assurer l'accès à une contraception adaptée, à la contraception d'urgence et à l'IVG dans de bonnes conditions pour toutes les femmes qui décident d'y avoir recours. Or qu'est-ce qu'on constate ? Un recul de la couverture contraceptive, notamment chez les jeunes et une augmentation de 9 % du nombre d'IVG en 2013, après le grand débat médiatique qui a soulevé la France, abusivement inquiétant, sur les pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations.

- L'éducation à la sexualité, pratiquée dans les établissements scolaires, est aujourd'hui souvent assurée par des personnels non médicaux (assistantes sociales, assistants d'éducation...). Ils transmettent très bien le message sur la tolérance, contre l'homophobie et le harcèlement, mais ils n'abordent pas du tout la contraception et l'éducation à la sexualité.

C'est pourtant par l'enseignement assumé des valeurs républicaines et laïques qui fondent notre société que nous pouvons espérer voir reculer demain l'obscurantisme. **Exigeons donc que les politiques publiques s'y attellent.** Je vous remercie. (*Applaudissements*)

Michèle LOUP

Bien que tu aies été très longue Otilia, je te remercie, parce que vraiment c'était passionnant. Je vais maintenant donner la parole à **Nadia Benmissi**, qui est porte-parole du Collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers ». Professeure en collège à Aubervilliers elle est d'origine maghrébine. Elle est accompagnée de **Nadia Ould-Kaci** et de **Josiane Doan**, que je remercie d'être là, également, pour nous dire comment leur est venue cette idée de créer ce collectif, face aux événements vécus au quotidien dans une ville de banlieue tout à fait ordinaire de Seine-Saint-Denis, comme on en voit partout, que ce soit en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise, mais aussi dans toutes les villes. Je crois que le problème se pose partout. Il faudrait certainement que ce collectif fasse des petits partout en France. Mais je pense qu'elle va vous le dire, les pressions sont telles, évidemment, que la peur de se lancer dans ce combat qu'elles ont lancé avec courage, peut-être tout à fait légitime pour certaines.

Nadia BENMISSI

Merci à l'Assemblée des Femmes de nous avoir invitées à cette rencontre pour nous exprimer parce que **nous avons décidé de dire haut et fort que nous sommes contre le port du voile, symbole de l'inégalité entre femmes et hommes.**

Nous sommes de culture musulmane, d'origine maghrébine. Nous sommes aussi françaises et fières de l'être. Nous nous sommes exprimées, parce qu'en étant de culture musulmane, nous commençons à subir des pressions et des remarques sur notre façon de nous vêtir et de vivre dans l'espace public. Et tout autour de nous, on voyait de jour en jour, des petites filles ou des femmes se voiler.

Cela a commencé par des remarques simples et polies telles « *Couvrez-vous ma sœur pour vous rapprocher de Dieu* », ces petites remarques qui semblent dans un premier temps anodine, peu à peu deviennent insistantes et contraignantes et prennent la forme d'un rappel à l'ordre.

Nous considérons le fait même de se permettre de faire des remarques à une femme sur son aspect vestimentaire et sur sa morale dans l'espace public, comme un acte très avancé de l'action des islamistes, car c'est de cette façon qu'ils mettent en place une codification de comportement de la femme dans l'espace public.

Quand le nombre de jeunes filles voilées a commencé à augmenter, nous avons compris qu'il y avait un grand travail idéologique relevant du prosélytisme qui se faisait dans notre ville. Le voile a été sacralisé et la musulmane ne pouvait être que voilée. Cette revendication sexiste a pris la forme d'une revendication identitaire et communautariste. Nous avons senti le danger.

Je suis professeure de collège et mes élèves de 12, 13, 14 ans commencent à se voiler. Je ne les reconnais pas dans la rue, parce que cacher les cheveux d'une adolescente en plein métamorphose, peut la rendre méconnaissable.

Un jour, j'ai entamé une discussion sur l'égalité Femmes/Hommes en disant que le voile que portent les femmes est *ante* islamique, que toutes les religions l'ont utilisé pour voiler le corps des femmes, et que derrière ces religions, c'est peut-être l'homme qui en a décidé ainsi, mais que le voile n'est pas particulièrement musulman.

Une de mes élèves m'a répondu (c'est une élève que j'ai depuis la sixième, je la suis depuis quatre ans) : « *Madame, pour ces propos, moi je suis capable de vous tuer* ». C'est très fort qu'une élève que vous connaissez depuis 4 ans, dans votre école, puisse vous tenir des propos aussi violents. Cette réponse témoigne d'un embrigadement que mon élève a subi, d'un travail idéologique ; au final, elle a décidé d'aller au Mali pour continuer ses études dans une école coranique.

Il faut rappeler au monde entier le combat des femmes dans les pays musulmans contre l'islamisme, en Iran, en Algérie, en Afghanistan, toutes ces femmes qui ont payé de leur vie, qui ont été assassinées, parce qu'elles ont refusé de porter le voile et de se soumettre au diktat de cette idéologie.

Le voile a été interdit dans l'école en tant que signe ostentatoire et religieux mais il n'a jamais été défini comme un signe d'inégalité entre les femmes et les hommes. L'investissement des islamistes au niveau des jeunes a fait que ce sont des enfants-filles qui se voilent en premier, pour imposer après la règle à toute la famille.

L'immigration d'origine maghrébine est ancienne et elle n'a jamais fait porter l'uniforme de l'islamisme aux femmes. L'apparition du voile est récente et intimement liée à l'action des islamistes dans le monde et en France. Le voile est même l'étendard de l'islamisme et il donne la mesure de leur influence sur la population qu'il prend en otage.

Nous avons créé le Collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers » pour dire que nous, femmes de culture musulmane, refusons le port du voile en tant que féministes, qui nous battons pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le port du voile n'est pas une prescription musulmane mais une interprétation archaïque et patriarcale du Coran que les islamistes veulent imposer aux femmes de culture musulmane.

En tant que citoyennes françaises, qui avons les mêmes droits que toutes les femmes françaises, nous refusons le voile et toutes les autres inégalités qu'il porte en lui. Permettre l'utilisation de la religion pour voiler les femmes, c'est ouvrir la porte à l'application de tout un statut spécifique pour les femmes, dont l'inégalité devant le divorce, la polygamie...

J'ai vécu en Algérie et j'ai mené un combat pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Je me suis construite comme féministe là-bas, et j'ai considéré les valeurs universelles comme miennes. C'est pour vous dire que les valeurs de l'humanité n'ont pas de frontière.

Nous savons toutes et tous que le combat que les femmes mènent dans les pays musulmans pour l'égalité, depuis des dizaines d'années, se fait dans des contextes très durs. Et nous devons admettre que l'aspiration à l'égalité et à la liberté peut être partagée par les femmes de différentes cultures et de différents pays et dans des contextes socio-économiques différents.

Aujourd'hui, en tant que françaises nous défendons les valeurs républicaines. Et nous défendons nos droits conformément aux valeurs fondamentales de la France. Notre identité, notre double culture, notre être, ne doivent pas se réduire à une interprétation radicale de l'islam.

Aujourd'hui parler de la population de culture musulmane ne peut se faire, sans prendre en considération toute sa diversité. Il y a dans notre culture des croyantes, des non-croyantes, des pratiquantes, des non-pratiquantes, des agnostiques, des athées. Les femmes de culture musulmane ne sont pas toutes voilées, même aujourd'hui. Il n'y a qu'une minorité influencée globalement et essentiellement par un islamisme radical que **Chahla Chafiq** a défini ce matin, qui a su faire une propagande incroyable, à partir de deux jeunes filles à Aubervilliers qui ont revendiqué la liberté de se voiler, au nom de leur « libre choix ». Elles ont entraîné tout le monde « *On leur refuse le voile, c'est scandaleux* ». Et personne n'a dit que le voile est une forme de discrimination sexiste, sauf les féministes !

C'est au nom de leur liberté et de la laïcité que des femmes voilées se défendent. Elles disent que c'est un choix conscient et qu'elles ne se sentent nullement soumises. Pour ces femmes nous ne pouvons rien faire : le consentement à la soumission existe bien chez les femmes et en tant que féministes nous n'ignorons pas le rôle des femmes pour perpétuer le patriarcat. C'est au nom de la liberté de croire à l'Islam et de le pratiquer qu'elles s'obligent à le porter.

Ce quelles ne disent pas, c'est qu'elles le portent au nom d'un islam radical et qu'elles portent sur leur tête tout un statut de la femme éternellement mineure et objet sexuel qui doit être sans forme et sans corps dans l'espace public.

C'est aisé de porter le voile quand on vit dans une République démocratique, il y a une égalité des droits pour lesquels se sont battues des générations de femmes, tels qu'aller à l'école, choisir

de se marier ou pas, choisir son conjoint, avoir le droit au divorce, choisir d'avoir ou pas un enfant, pour l'égalité dans l'héritage, pour être majeure très tôt...

Le voile ne peut être seulement un signe religieux : il est le symbole le plus fort aujourd'hui de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Cette inégalité qui se veut très visible dans l'espace public. C'est pourquoi nous avons décidé de nous exprimer. Le corps de la femme est utilisé pour rendre visible leur idéologie.

C'est au nom de la liberté que les islamistes portent atteinte à la laïcité. Ils s'approprient les termes de la République pour leur donner un autre contenu. L'islamisme politique a une stratégie, il sait où il va. Il utilise la démocratie pour instaurer un modèle qui, jusque-là, a été étranger à la France. Par la liberté religieuse, il introduit l'islamisme radical en le présentant comme une identité, une culture à tous les musulmans. Il nous communautarise et interdit à toute autre opinion de s'exprimer. « L'islamophobie » a été leur moyen pour écarter les militants de la laïcité.

Nous nous considérons comme des citoyennes françaises à part entière, avec les mêmes devoirs et les mêmes droits que tous les français, malgré nos différences.

Nous interpellons l'Etat sur la question de l'égalité, car nous, femmes de culture musulmane, nous nous sommes senties lâchées par les pouvoirs publics et livrées à l'islamisme qui a décidé de nous imposer une conception anachronique du statut de la femme dans l'espace public et dans la vie privée. Le respect de cette conception rétrograde au nom du respect de la différence est très dangereux pour nous, car nous perdons notre liberté. Le communautarisme peut amener la France, dans un premier temps, à laisser tomber une partie de sa population, mais les conséquences dans un deuxième temps pèseront sur toute la société !

Les relativistes culturels nous proposent, au nom du respect de la religion, de capituler devant l'islamisme : une idéologie théocratique et politique des plus dangereuses aujourd'hui dans le monde. Nous refusons qu'ils nous confondent avec les islamistes extrémistes. Notre culture est aussi l'égalité, la liberté, la laïcité et la modernité ;

L'État doit nous protéger contre ces formes de régressions et protéger nos enfants mineures. L'islam de France ne doit être ni celui du Pakistan, ni de l'Afghanistan, ni de l'Arabie Saoudite.

Il est Temps que le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) se réforme et donne, à la religion musulmane, un contenu qui corresponde à notre temps. (*Applaudissements*)

Michèle LOUP

Un très grand merci Nadia pour ton engagement. Hier soir, Shoukria me disait : « *Tout ce que vous faites ici a des répercussions là-bas, ailleurs, chez moi en Afghanistan, dans tous les pays. Vous ne vous imaginez pas comme c'est important pour nous le combat que vous menez ici* ». Ces combats, oui, nous devons les mener !

Je présente à présent **Laurence Cohen**, Sénatrice du Parti Communiste Français, et également Conseillère Régionale d'Ile-de-France, et responsable dans son parti des droits des femmes.

Laurence, la question que nous te posons est : « *Quelles résistances le Sénat, et les sénateurs plus exactement, ont-ils au quotidien opposées contre les droits des femmes ?* » Parce que le sentiment que l'on a, c'est qu'au fil des années, des décennies, des siècles... les sénateurs ont toujours, quasiment, été contre nos droits.

Comment toi et tes collègues féministes, menez-vous le combat ? Et comment peut-on agir plus efficacement pour que, très rapidement, les lois ne laissent pas les institutrices et instituteurs, les gynécologues, les médecins, les employeurs, tout un chacun, démuni, individuellement, par rapport à ces problématiques d'entrisme de l'islamisme politique, d'un prosélytisme qui, petit à petit, veut imposer la loi de la religion, dans nos institutions politiques ?

A toi la parole pour dix minutes, un quart d'heure maximum, merci.

Laurence COHEN

Merci Michèle pour cette invitation. D'abord, permettez-moi d'excuser mon retard, dû à un problème de trains, ce qui m'a privée d'entendre plusieurs interventions et témoignages de cette table ronde.

Je pense que depuis ce matin, effectivement, vous avez pu échanger sur le sens du mot « laïcité ». Et en même temps, Michèle m'interroge sur ce qu'on peut faire sur cette question, en tant que parlementaire, parlementaire de gauche et féministe...

Le Sénat, c'est de longue date une institution particulièrement réactionnaire, au sens étymologique du terme. Il y a eu un bref passage du Sénat à gauche, mais aujourd'hui, la droite est revenue en force. Ce qui a une forte incidence sur les droits des femmes. Prenons un exemple récent concernant les violences faites aux femmes. Comme vous avez pu le constater, il a fallu beaucoup d'acharnement et de mobilisation pour que le Sénat inscrive à l'ordre du jour, la loi sur le système prostitutionnel. Il a fallu beaucoup d'opiniâtreté pour que, non seulement elle figure à l'ordre du jour, mais qu'on puisse en discuter. Et le résultat de cet examen en première lecture est que la majorité des sénateurs et des sénatrices ont à nouveau criminalisé les prostitué/es, puisqu'ils ont rétabli le délit de racolage et qu'ils ont refusé de pénaliser l'acte tarifé, donc le client.

Les débats, que plusieurs d'entre vous ont suivis, ont été extrêmement âpres et montrent les résistances qui existent en France contre les droits des femmes. Ces parlementaires considèrent que les femmes ne sont pas, au fond, à égalité avec les hommes, et ce dans tous les domaines. Voilà, c'est un exemple très récent qui montre combien il est difficile d'avancer au niveau institutionnel, comme dans l'ensemble de la société !

Je fais partie de ces militantes et de ces militants qui considérons que pour justement arracher ce que nous avons arraché en termes de contraception, d'Interruption Volontaire de Grossesse, de droit de vote des femmes (qui est arrivé extrêmement tardivement en France), il a fallu la conjugaison des mobilisations des femmes, des féministes dans les rues, modifiant les rapports de forces, avec celles de femmes et d'hommes politiques qui les ont traduits en lois.

Vous le savez, rien ne se passe dans les hémicycles, dans les institutions s'il n'y a pas de mobilisations fortes et unies dans la rue, c'est extrêmement important. Malheureusement, au moment des 40 ans de la loi Veil, on a vu quelques reportages sur l'IVG mais je trouve que les médias ont beaucoup passé sous silence tout ce qui avait été fait dans les rues par des féministes courageuses, au MLAC, au MLF, et autres, alors que c'est grâce aux mobilisations qu'on a réussi à obtenir ces droits-là. Il ne faut pas l'oublier, parce qu'il faut continuer à se mobiliser.

Ces questions sont à mettre en lien avec la laïcité. Mais d'abord, il faut revenir sur la définition de ce concept. Pourquoi ? Parce que, si vous interrogez les gens, chacun a sa définition. Il y a une inculture ou une acculture, je ne sais pas, du terme de laïcité. On lui fait dire tout et son contraire. La laïcité, ce n'est pas une exclusion, je crois que c'est cela qu'il faut prendre en compte. C'est un principe fondamental extrêmement important qui donne d'abord le pouvoir au peuple et qui dit que finalement, chaque être humain doit être défini non pas par rapport à une religion, mais par rapport à des droits. C'est une rupture extrêmement forte, parce que c'est la laïcité qui a permis que les femmes ne soient plus soumises à la loi divine mais aux lois de la République.

Je veux le souligner parce que toutes les religions, en tout cas les trois religions monothéistes, sont des religions qui considèrent les femmes comme des êtres inférieurs. Les trois religions monothéistes nourrissent, alimentent le patriarcat.

Je voudrais reprendre ce propos de la sociologue, **Juliette Minces**: « *Toutes les religions ont voulu exercer un contrôle sur les femmes, soit par le biais de la société entière, c'est le cas de l'islam, soit par l'intermédiaire des représentants des églises, c'est le cas des chrétientés, soit à travers un contrôle social s'ajoutant à celui des intermédiaires entre la société civile et Dieu, c'est le cas des juifs* ».

Quant au droit à la maîtrise de la maternité, la reconnaissance du droit à l'avortement, tous les combats qu'on a menés et qu'on continue à mener en France, comme dans le reste du monde d'ailleurs, parce qu'ils ne sont pas acquis, est-ce que vous pensez qu'on aurait pu aboutir, rendre ces combats fructueux, si on était encore sous les lois divines et non pas sous les lois de la République ? Certes non !

C'est pourquoi la laïcité est un principe fondamental. Il naît au moment de la Révolution française. Vous le savez, la Déclaration des Droits de l'Homme, c'est en 1789. Mais il faut attendre 1905 pour qu'il y ait vraiment séparation entre l'Eglise et l'Etat.

La laïcité établit le principe selon lequel le pouvoir doit appartenir au peuple, et repose sur trois piliers : la liberté de conscience, l'égalité des droits et le vivre ensemble. C'est en cela que la laïcité est féministe ou, pour le dire autrement, que la laïcité est le fondement du féminisme, ou le point d'appui du féminisme. La laïcité reconnaît l'égalité en droit, donc l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce sont des éléments fondamentaux. Et quand Nadia dit que la laïcité n'a pas su dire non à tous ces fondamentalistes... Moi je ne pense pas que ce soit la laïcité qui n'ait pas su dire non, ce sont les gouvernements successifs, c'est l'Etat. Et c'est sans doute ce qu'elle a voulu dire.

En tant que féministes, il faut qu'on fasse extrêmement attention à ne pas laisser instrumentaliser la laïcité. Parce que la laïcité est une arme positive pour toutes et tous, pour vivre libre, pour vivre à égalité et pour vivre ensemble. Cela veut dire ne pas gommer nos différences, qu'elles soient sociales, culturelles, sexuelles etc...

La laïcité n'est pas l'uniformisation. Ce n'est pas davantage une espèce de religion républicaine. On doit permettre à chacun et chacune de vivre et de s'épanouir ensemble. C'est là que la République a failli. Et elle a failli depuis longtemps, dans les quartiers populaires, où toute une population se sent méprisée, rejetée et donc encouragée finalement à se définir par rapport à un communautarisme qui s'appuie sur une ignorance de tout ce qu'est la laïcité.

C'est tout cela que nous, féministes, militantes politiques, syndicales, associatives, devons mesurer pour pouvoir le combattre et faire venir les femmes à la laïcité.

Je pense qu'il ne faut pas vouloir régler le problème par l'élaboration d'une nouvelle loi.

Regardez, il y a eu deux lois qui ont soi-disant renforcé la laïcité, c'est la loi de 2004 et la loi de 2010. Est-ce que franchement, elles ont réglé les problèmes ? Les réponses ont été données par les témoignages qu'on a entendus. Est-ce qu'elles ont réglé les problèmes auxquels on est confronté ? Je pense qu'elles ne les ont pas tous réglés. Pourquoi je dis ça ? Je dis cela parce que je crois que dans le monde d'aujourd'hui, on est confronté à des problèmes qui sont évidemment différents de ce qui pouvait se produire en 1905. C'est normal. Ils sont différents dans la forme, mais ils ne sont pas différents dans le fond. On est d'accord là-dessus. Ils sont différents dans la forme. On est appelé aujourd'hui à s'interroger sur un certain nombre de choses ou de questions qu'on n'avait pas à se poser autrefois.

Je pense donc que c'est de notre responsabilité d'instaurer un vrai débat, un débat public, un débat citoyen avec les gens, avec les femmes, avec les hommes de ce pays sur la question de la laïcité : c'est quoi cette valeur, c'est quoi ce principe fondamental ? Qu'est-ce que cela défend ? Pour les femmes, quels soutiens cela représente-t-il ? Parce qu'on a vu et on continue à voir des régressions terribles, comme le voile par exemple.

Je ne sais pas si vous en avez parlé et je m'excuse si vous l'avez fait d'y revenir, mais il y a une instrumentalisation très forte, une accapuration de la part du Front National de la laïcité, et parfois même de la droite. C'est un dévoiement du sens profond de la laïcité, c'est une attaque absolument terrible et nauséabonde, aux conséquences importantes. Dans un certain nombre de communes, il y a des maires de droite et d'extrême droite qui remettent en cause, par exemple, les repas alternatifs. Il y a un maire (à Béziers, pour ne pas le nommer) qui a fiché les élèves musulmans sur la base de leurs noms et prénoms. On voit là des dérives de la part du monde politique.

Je pense vraiment que nous avons besoin d'insister sur le refus du monde politique de créer les conditions de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vais vous donner des exemples au niveau du législateur, c'est-à-dire du Sénat. Alors que toutes les lois, qui ont été faites depuis des années, promulguent l'égalité salariale, aujourd'hui encore, elle n'existe pas. Pourtant, si la loi était appliquée, ça permettrait une entrée de 52 milliards dans les caisses de la sécurité sociale. Vous voyez, cela permettrait de nombreux progrès pour notre protection sociale. Donc l'Etat doit s'occuper de ces questions-là. Quand je dis cela, l'Etat, c'est nous aussi. C'est notre mobilisation citoyenne qui doit faire vivre, faire résonner, non seulement l'égalité des droits, mais le vivre ensemble, le vivre ensemble dans les quartiers, avec des moyens et avec une instruction conséquente.

Sur le rôle de l'école, je pense que cela a été dit par **Laurence Bonzani**, mais on assiste aussi à un recul. Il n'y a pas seulement un recul de moyens, mais il y a un recul idéologique. Quand on dit finalement on va faire de l'instruction des religions, on ne s'en donne pas les moyens, on ne crée pas les conditions pour que ça se passe dans de bonnes conditions. Moi je suis pour qu'il y ait effectivement une instruction, à ce niveau-là, mais je suis aussi pour qu'il y ait le développement et l'instruction de l'esprit critique et qu'on enseigne aussi l'apport de la laïcité, c'est-à-dire le droit de croire ou de ne pas croire. Donc il y a des chantiers extrêmement importants à mettre en œuvre.

Puisqu'il ne me reste plus que trois minutes, je vais être un petit peu caricaturale et je m'en excuse, mais cela reviendra dans le débat. Je crois que, parce qu'on s'appuie effectivement sur les

trois piliers : la liberté de conscience, l'égalité de droits et le vivre ensemble, le combat laïc est un combat émancipateur. Donc pour moi qui suis communiste, cela suppose de s'attaquer aux logiques libérales qui développent, qui exacerbent les inégalités et les injustices, qui laissent voguer au travers du monde, sans aucune entrave, les capitaux et pas les êtres humains. Ce sont deux combats indissociables.

Pour finir, je voudrais dire que la laïcité doit s'attacher à ouvrir l'espace démocratique des citoyennes et des citoyens, à mettre en présence les représentants du monde. Elle doit s'attacher à garantir la diversité et la pluralité.

C'est pourquoi, je conclurai mon propos en faisant mienne cette phrase de **Jean Jaurès** : « *La laïcité, c'est la démocratie* ». Je pense donc qu'il faut articuler laïcité, démocratie et luttes sociales pour faire société et vivre ensemble. (*Applaudissements*)

Michèle LOUP

Merci Laurence. On va tout de suite passer au débat. Et je passe la parole à Nora HUSSON qui va animer et modérer ce débat.

Nora HUSSON

Merci. Avant de lancer le débat, je voudrais synthétiser quelques idées. Tout d'abord remercier nos intervenantes. Merci à chacune de vos interventions riches et percutantes. Je pense qu'on a tous été marqués par les expériences qui nous ont été présentées. En effet, s'interroger sur les enjeux actuels de la laïcité à partir des pratiques professionnelles tant au niveau du champ éducatif qu'au niveau social ou associatif, qui, chacun à leur place, font face à une remise en cause permanente par l'intermédiaire de manifestations et de revendications identitaires est aujourd'hui fondamental. Nous avons donc tenté dans cette table ronde de répondre à plusieurs questions, tout en les mettant en perspective. Comment ces situations vécues interrogent nos pratiques, notre éthique, notre déontologie ? Je reprends des termes qui ont été employés par nos intervenantes. Comment est-ce que chacun s'y prend pour lutter contre toutes les formes de discrimination qui conduisent les femmes à être stigmatisées dans le mépris - j'emploie encore des termes qui ont été donnés tout à l'heure - et la déshumanisation des femmes ?

Enfin, finalement des actions concrètes peuvent être mises en place. Nous avons chacune à l'intérieur de nos structures, de nos institutions et associations, des ressources qu'il faut aller chercher dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dans la lutte contre les violences religieuses et les violences politiques pour maintenir le lien social et articuler ce principe de laïcité avec la lutte contre le sexisme et bien sûr pour garantir les droits des femmes. Je voudrais encore une fois remercier chacune des intervenantes. Je remercie aussi le public parce que vous avez été très attentifs lors de cette table ronde. On va prendre un petit peu de temps pour échanger.

Merci de vous présenter, peut-être d'adresser la question à une des intervenantes pour que les réponses puissent être efficaces et que chacun puisse y retrouver son compte. Merci de poser des questions courtes.

De la salle

Je remercie toutes les intervenantes qui se sont exprimées cette après-midi. J'aurais souhaité avant que nous nous séparions, que nous prenions une résolution que nous adresserions aux politiques pour leur demander un vrai débat sans concession sur la question de la laïcité.

Laure CAILLE

Je suis secrétaire générale de l'association « Libres Mariannes », membre du Collectif Laïque, qui, comme son nom l'indique, est un collectif d'associations laïques, et également membre de la CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes). C'est vous dire combien la laïcité et les droits des femmes nous sont chers et combien l'articulation entre ces engagements devrait être, selon nous, une évidence, ce qui n'est, malheureusement, pas toujours le cas.

J'en viens à une question: sur un constat commun, absolument essentiel en matière de Laïcité et droits des femmes, **Laurence Cohen** et Laurence **Bonzani**, nous ont proposé deux visions, assez différentes, par rapport à la force et à l'efficacité de la voie législative.

Laurence Cohen, a dit que la Loi, seule, ne pouvait rien sans de fortes mobilisations. Elle a cité la loi de 2004 d'interdiction de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires et en a questionné l'efficacité. Je m'excuse, nous avons là l'exemple même de la force de la Loi après les attermolements, le renvoi au Conseil d'Etat et, in fine, le rejet de la responsabilité sur les équipes éducatives. La Loi est, par essence l'expression de la responsabilité de l'Etat, tout particulièrement en matière d'éducation et de laïcité. **Laurence Bonzani**, nous a dit, quant à elle, combien les enseignant/es étaient désemparés lorsque la force publique et l'Etat refusaient de prendre leurs responsabilités. Elle a très bien expliqué leur désarroi, les incidents se multipliant jusqu'à ce que la Loi de 2004 marque un coup d'arrêt et s'avère d'une efficacité remarquable.

De la salle

Bonjour, je suis de Nantes. J'appartiens à « Osez le féminisme ». Je suis professeure des écoles en Seine-Saint-Denis. Je trouve qu'on n'est pas assez strict sur l'application des lois de 2004 et 2010.

De la salle

Je suis représentante d'une association qui est à Dakar « Le cri du cœur des sans voix » qui unit des femmes pour empêcher des jeunes de partir sur les drogues. Je voudrais poser la question que Napoléon posait, transposée au sujet des femmes : « *Le féminisme, combien de divisions?* ».

On est dans un rapport de forces énorme. Je crois que c'est un vrai combat. Cette notion d'union, je ne la sens pas. Je trouve que le combat est un petit peu éparpillé, et qu'on ne peut pas s'abstraire d'un contexte international qui impacte très fort les mentalités générales. Cette notion d'« islamophobie » est même reprise par Madame **Christine Delphy**, qui ose aujourd'hui écrire des brûlots qui ne nous aident pas dans notre combat. C'était juste un témoignage. Je sens que nous ne sommes pas suffisamment unies et que le féminisme aujourd'hui doit prendre une force que j'ai pu connaître en 1970 et que je ne retrouve plus aujourd'hui. Je ne suis pas négative non plus. Merci.

De la salle

Bonjour, je voudrais demander l'avis de **Laurence Cohen** sur un point concernant les relations économiques avec les pays où les femmes sont obligées de se conformer aux lois islamiques et où le voile est imposé, l'Iran par exemple. Récemment, avec la signature d'un accord sur le nucléaire. Quel est votre avis sur cette relation ? Quand il y a des rencontres avec les hommes et les femmes des pays européens, et que **Madame Guigou** met un voile pour aller en Iran. Sur ce point-là, est-ce que vous avez eu des discussions ? Est-ce que vous avez une analyse ? Comment d'un côté on lutte contre le fondamentalisme et d'un autre côté on l'accepte.

De la salle

Je voudrais intervenir par rapport aux propos de **Madame Cohen**. Effectivement, il y a une réelle urgence en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants, en corrélation avec la laïcité, et avec le formidable essor de l'extrémisme religieux et politique. Une mobilisation est plus que nécessaire, mais cette mobilisation, il faut qu'elle soit absolument unifiée et qu'on ait aussi nos outils. Je vous propose d'instaurer une journée mondiale de la laïcité pour lui donner de la visibilité. Pour les politiques, si on ne leur montre pas qu'on est vraiment une force, qu'on est là, qu'on est présentes, ça ne marchera pas. Tant qu'on laisse faire ces entraves à la laïcité et que le silence domine, je pense que ça ne permettra pas d'obtenir des gages politiques, alors qu'on est dans un pays laïc. Donc je propose une mobilisation forte. Merci.

De la salle

Je suis déléguée des parents d'élèves. J'ai trois adolescents. Je n'ai pas de filles, je n'ai que des garçons. Que peut-on faire en tant que politiques, mais aussi en tant que parents ?

Nora HUSSON

Pour répondre aux questions, je vais passer la parole à nos intervenantes. D'abord Otilia, notre médecin de service.

Otilia FERREIRA

Je vais répondre sur ce que l'on peut faire, dans mon domaine, vis-à-vis des jeunes. La réponse est très claire. La réponse n'est pas politique. Le collège doit organiser, c'est la loi, trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, et qu'elles ne soient pas détournées. Comme il y a des problématiques nouvelles qui sont apparues : la problématique de l'homophobie, la problématique de la tolérance, la problématique du harcèlement, l'Education nationale dit : « *Sur les heures d'échanges avec les élèves, vous allez traiter de l'homophobie, de la lutte contre les discriminations, du harcèlement...* ». Et la sexualité est complètement oubliée. Et les enfants arrivent au lycée aujourd'hui, et ne savent même pas comment fonctionne leur corps, les filles ce qu'elles peuvent refuser dans les relations amoureuses... Donc, exigeons de notre ministère qu'il donne aux établissements les moyens de conduire correctement ces heures d'éducation à la sexualité, par des professionnel/les de la santé sexuelle et reproductive, ou à des associations comme le Planning familial. (*Applaudissements*)

Laurence BONZANI

Je vais répondre brièvement sur plusieurs sujets. D'abord il faudrait organiser au niveau des politiques un débat sur la laïcité. Mais je ne vais pas vous mentir, c'est très compliqué, parce que la laïcité c'est vraiment un concept qui divise toutes les familles politiques. A l'intérieur de mon parti, EELV, on est très divisés. Donc c'est vraiment difficile de l'organiser. Je le redis, pour moi, la loi est importante et indispensable, et on voit notamment l'utilité de la loi de mars 2004, qui nous a bien aidés dans les collèges.

La journée de la laïcité, c'est quelque chose qu'on peut organiser à l'intérieur de l'institution scolaire et notamment le 5 décembre, date anniversaire du vote de la loi de 1905. Et puis, que peuvent faire les parents ? Ils peuvent peut-être aussi organiser des groupes de parole, organiser des tables rondes avec des intervenant/es et faire venir les autres parents à l'école. Ceux qui ne viennent pas, en général, sont ceux qui pensent que l'école est fermée, et ont peur de venir. Je crois que c'est important de faire venir les parents à l'école et de discuter, d'engager les débats avec eux, notamment sur la laïcité.

Laurence COHEN

En réponse aux intervenantes qui ont parlé de la nécessité d'un débat, moi j'entends un débat citoyen, c'est-à-dire un débat qui permette effectivement d'avoir des éléments pour nourrir la laïcité. Cela s'appuie sur des politiques bien évidemment, mais je crois que c'est cela qu'il faut essayer de faire vivre au quotidien, parce qu'aujourd'hui, les questions de laïcité sont soumises finalement à des petites phrases des uns et des autres mais pas à de vraies réflexions en lien avec les enjeux d'aujourd'hui.

C'est-à-dire qu'à partir des propos de **Nicolas Sarkozy** ou de **Marine Le Pen**, tout de suite les médias vont s'en emparer et les questions de laïcité vont être instrumentalisées. Ce n'est pas un vrai débat. Ce n'est pas un débat renseigné, ce n'est pas un débat serein. Et c'est en cela que je disais qu'en tant que législateure, je défends la loi comme point d'appui. Simplement ce que je veux dire, c'est qu'elle ne vient pas en amont, elle vient en complément et suite à une mobilisation.

Quand je parlais des lois de 2004 et de 2010, je voulais dire qu'elles ont apporté, surtout celle de 2004 d'ailleurs, pour les enseignant.e.s la possibilité d'en référer à la loi, ce qui est déjà pas mal. Aujourd'hui légiférer à nouveau sur la laïcité, c'est ce que certaines d'entre vous nous demandent, serait malvenu parce que nous sommes dans un climat nauséabond et qui ne part pas d'un débat renseigné.

Quelqu'un m'a interrogée sur ce que je pensais des relations économiques avec les pays, notamment avec l'Iran, qui bafouent les droits des femmes. Je ne peux qu'être choquée qu'un pays comme la France privilégie ses échanges commerciaux au plan international au détriment des droits humains.

Vous avez donné l'exemple de l'Iran, moi j'ai été choquée par ce qui est dit, aujourd'hui, dans l'actualité par rapport à la COP 21. On encense le Pérou et son président. Ce serait un grand défenseur de l'écologie. Je suis allée au Pérou, j'ai vu, dans la région de Cajamarca, des multinationales qui pratiquent l'extraction minière et qui empoisonnent l'eau, spolient les paysannes et les paysans. Qui en parle en France ? J'ai pourtant interpellé la ministre de l'écologie et le ministre des Affaires étrangères !

Evidemment, je ne trouve pas normal qu'il puisse y avoir des relations économiques sans que la France puisse dire un mot fort sur la scène internationale, sur les manquements aux droits humains, et notamment aux droits des femmes.

Nora HUSSON

Merci. L'heure de la pause est arrivée. Nous reprendrons à 17 heures pour la projection du film de Nadia EL FANI « *Laïcité, Inch'allah* ».

Jeudi 27 Août 2015

OUVERTURE

« Droits des femmes et laïcité : importance et responsabilité du politique ».

Catherine COUTELLE, députée de la Vienne, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale

Bonjour à toutes et à tous. C'est avec un grand plaisir que j'ouvre cette deuxième journée de l'Université d'été de l'Assemblée des Femmes qui, cette année, consacre ses travaux à la question des droits des femmes et de la laïcité. La laïcité, sujet redevenu d'actualité qui suscite le débat. Sujet qui peut devenir vite polémique et traduit un malaise à gauche. « Femmes et laïcité », importance et responsabilité du politique » donc?

Je pense que la journée d'hier a déjà bien abordé ce thème.

La laïcité est inscrite dans notre constitution. L'article premier déclare « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Elle s'appuie sur la loi, toujours évoquée, toujours invoquée de 1905, qui sépare l'Etat et les Eglises. Cette loi de « séparation » est avant tout une loi de liberté, de conscience, et de neutralité de l'Etat.

Les Républicains qui l'ont fait voter après de nombreux débats ne s'imaginaient d'ailleurs pas aller au-delà. Un amendement parlementaire interdisant aux curés de se promener en soutane dans la rue (on dirait « l'espace public » aujourd'hui) avait été refusé par les Républicains, sous prétexte que cela ne concernait pas la loi de 1905, mais devait être renvoyé à la société civile.

La fin du XIXème siècle est marquée par le regain du catholicisme, par l'esprit contre-révolutionnaire.

Dans la société civile, c'est la liberté d'expression et de croyance (ou de non croyance) qui domine, dans le respect du droit commun et de l'ordre public.

Avec la loi de 1905, la France se « sécularise ».

Il semble d'ailleurs que si les pays du Nord et anglo-saxons ont du mal à comprendre notre « laïcité » - jusqu'à ne pas savoir traduire le terme - c'est qu'ils ont vécu une société sécularisée bien avant nous.

La République s'est ainsi construite contre l'Eglise Catholique.

Souvenons-nous du refus du droit de vote accordé aux femmes, car on les pensait trop soumises aux curés.

Un siècle plus tard, le contexte a changé. La question de l'égalité et des droits des femmes s'est invitée dans le débat, et cette nouvelle articulation pose de nouvelles questions à la société, aux religions, aux politiques.

Pour aborder cette question, je voudrais ici m'appuyer sur les propos de **Jean Baubérot**, sociologue de la laïcité qui a récemment dit :

« *Quand Jules Ferry a créé l'école laïque, il a annoncé qu'il n'y aurait pas école le jeudi pour faciliter la tenue du catéchisme. Traditionnellement, on servait du poisson le vendredi – et je pense que dans beaucoup*

de cantines scolaires c'est toujours le cas – à cause de l'interdiction, chez les catholiques, de manger de la viande ce jour-là. »

Dans la laïcité historique, il y a toujours eu cette prise en compte. La neutralité de Jules Ferry est une neutralité accommodante, bienveillante envers la liberté de croire ou de ne pas croire. Ce n'est pas une neutralité de combat, visant les minorités, comme celle qu'invoque le maire de Chalon. »

Il faut donc affirmer avec force que tous les citoyens et citoyennes ont leur place et la même place dans la République, quelle que soit leur pratique religieuse ou leur absence de pratique religieuse, et que la laïcité doit nous rassembler et non nous diviser.

Cette définition permet de s'opposer à l'intégrisme qui cherche à assigner un statut à chacun et à le définir par sa croyance, à séparer, isoler, et imposer sa vision de la société et de la politique. Je parle ici de tous les intégrismes : catholiques, juifs, ou musulmans.

C'est pourquoi la laïcité est favorable aux femmes par sa force émancipatrice. La laïcité offre des outils de résistance.

Elle a cette vertu émancipatrice en ce qu'elle protège l'individu : en protégeant l'individu contre l'injonction de l'entourage, du groupe, de la communauté.

Elle protège ainsi la femme : l'exemple du mariage civil l'illustre. Il impose le consentement libre, s'oppose au mariage arrangé, il lui donne le droit à l'administration de ses biens, le droit à sa contraception, le droit à l'avortement, etc. Antérieur et disjoint du mariage religieux, il peut aussi évoluer (loi sur le mariage pour tous), malgré l'incompréhension de certains pour qui le mariage ne peut être qu'un sacrement.

Nous avons d'ailleurs été surpris de la réflexion « peu » laïque de certains députés. Comment un droit nouveau qui n'enlève rien aux autres peut-il autant heurter les consciences ?

La laïcité est aussi un instrument qui invite chacun à réfléchir à sa condition ou à son appartenance.

L'école revient souvent dans les débats. La loi de 2004 permet de garantir un équilibre à l'intérieur du monde scolaire. Elle stipule qu'il est interdit de porter des signes ou tenues par lesquels les élèves et les personnels manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, tels que le voile islamique, la kippa, ou une croix de dimension manifestement excessive.

Elle ne s'applique que dans l'enseignement public primaire et secondaire, période où les élèves (mineurs) sont éduqués, formés à l'esprit critique, à l'ouverture aux autres.

Est-ce que 10 ans après, il faut à nouveau légiférer ? Il faut expliquer, débattre, faire de la pédagogie et surtout avoir des réponses cohérentes. La neutralité de tous doit être la règle.

Dans l'Enseignement supérieur, la question se pose différemment, il s'agit d'un public étudiant adulte, et je ne nie pas que des problèmes se posent dans certaines universités.

Une professeure menacée en raison de son sexe. Un cours interrompu par des personnes souhaitant prier, ou des réunions à caractère confessionnel. Une copie qui commence par « dieu tout puissant ». Tous ces comportements prosélytes ou agressifs doivent être sanctionnés et refusés.

Un arsenal réglementaire est disponible pour empêcher ces situations ; les Universités doivent les mettre en œuvre, les faire respecter avec le soutien de tous.

C'est pourquoi il ne me semble pas utile de légiférer à nouveau mais plutôt de faire appliquer les lois.

C'est là où la mobilisation de tous est indispensable. Les textes ne valent que par la volonté de les faire appliquer.

L'espace public est aujourd'hui un autre enjeu de l'émancipation des femmes. Elles doivent pouvoir le vivre et l'investir sans crainte et sans contrainte. La laïcité ne résoudra pas, à elle seule, tous les problèmes.

Si on se réfère au dernier rapport du HCE sur le « *harcèlement dans les transports publics* » qui peut conduire des femmes à rester recluses, on voit bien que des comportements machistes, « *violents* », et de domination sont à l'œuvre sans faire appel à d'autres explications.

Mais la laïcité est un outil pour apaiser l'espace public et l'ouvrir à la cohabitation de tous et toutes. C'est donc un outil d'émancipation des femmes.

Pour les femmes, il est fondamental : pouvoir sortir en choisissant sa tenue, sans être sommée à chaque instant de rentrer, s'entendre dire qu'on n'a rien à faire là, ou que si on est là sans avoir rien à faire, c'est qu'on se prostitue.

Ces injonctions sont liées soit à une soumission à une communauté ou à une religion, soit à une vision dite « naturelle » de la femme. L'espace public est dangereux, la place de la femme est dans le gynécée.

La laïcité permet d'en sortir puisqu'elle s'adresse à chacun en tant qu'individu, qu'être autonome, maître de ses choix. Cet espace public trop souvent pensé « *par les hommes et pour les hommes* » doit devenir un enjeu important des politiques publiques.

C'est un sujet que j'ai abordé il y a longtemps dans les transports et dans les « agences des temps », et je pense que les maires et les élus locaux devraient s'en emparer davantage en concertation avec les habitant-e-s et les citoyen-ne-s.

En conclusion, être féministe, être de gauche, c'est chercher la compréhension mutuelle, aller chercher ce qui rassemble plutôt que ce qui divise. C'est aussi être ferme sur la loi, le rappel à la loi et son application.

Par ailleurs, parce que nous sommes de gauche et croyons aux vertus émancipatrices de l'école républicaine, nous devons en faire le meilleur rempart. Comme pour les stéréotypes sexistes, il s'agit de travailler sur les représentations, avec la jeunesse. C'est la responsabilité du politique. Pour cette raison, le Gouvernement promet lors de cette rentrée scolaire, en parallèle des enseignements sur le fait religieux, la mise en place d'enseignements sur la « morale laïque et civique » à l'école intégrant les principes et valeurs de la Ve République : la laïcité bien entendu, mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est une autre responsabilité des politiques que je voudrais souligner. **Il y a urgence à gauche d'ouvrir un débat pour une position commune sur la laïcité.**

Il est scandaleux de laisser la droite et l'extrême droite préempter la laïcité. Un député, **Philippe Doucet**, constatait récemment : « *Il y a eu dans notre famille politique un état de sidération face à ce coup stratégique de Le Pen, qui a préempté la laïcité pour stigmatiser l'islam. En détournant une valeur de gauche, il nous a renvoyés dans nos contradictions.* » Il faut sortir de ce trouble idéologique dans lequel nous sommes. Nous oscillions à gauche entre une position stricte, cassante qui exclut mais qui tranche, et une attitude ouverte, bienveillante qui inclut mais qui peut paraître faible face aux coups de boutoirs des intégrismes et qui donnent le sentiment d'abandonner.

Il y a urgence qu'à gauche, nous sortions de ce malaise, que nous réaffirmions notre position, que nous soyons capable de dessiner le champ de la laïcité d'aujourd'hui, dans notre société, dans l'environnement mondial.

Le principe constitutionnel de laïcité inclut l'émancipation des femmes et proclame leur égalité. C'est un outil pour l'émancipation de toutes et tous, et donc de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un moyen d'être libre.

TABLE RONDE 2

« Les rapports du religieux et de la laïcité »

Présentation, animation : Claire Donzel, trésorière de l'Assemblée des Femmes, Conseillère Régionale Rhône-Alpes, Sylvie Deslandes, membre du C.A. de l'ADF, Secrétaire d'ECVF

- Gérard Biard, Rédacteur en chef de Charlie Hebdo et porte-parole de Zéromacho,

- Nicolas Sadoul, Secrétaire National de la Ligue de l'Enseignement,

- Françoise Thiriot, Présidente de la Commission Nationale de la laïcité de la Grande Loge Féminine de France

Claire DONZEL

Sont à présent posés les fondements de la laïcité et les problématiques concernant ses rapports avec les droits des femmes. Plus exactement ont été décrits les obstacles rencontrés pour la faire vivre, pour la défendre. La laïcité est un fondement de la République (peut-être l'avons-nous négligé) et ce qui a été évoqué met en évidence le rôle des religions, des instances religieuses plus exactement, dans ces difficultés. Il faut donc, à la lumière de rappels historiques et avec l'aide des représentant-e-s d'instances éminemment laïques, interroger notre négligence, notre certitude d'une laïcité évidente pour tous et qui ne semble pas l'être. Tenter de comprendre comment nous sommes arrivés là où nous en sommes. Les intervenant-e-s de cette table ronde appartiennent à des instances majeures de la laïcité :

- La Franc-Maçonnerie, historiquement engagée, et son regard sur les questions de société, avec **Françoise Thiriot**;

- La Ligue de l'Enseignement, elle aussi historiquement et fondamentalement laïque, avec **Nicolas Sadoul** ;

- et avec **Gérard Biard**, journaliste à Charlie Hebdo, journal qui a certes vécu le drame que l'on sait et que nous avons partagé, mais qui avait auparavant été aux prises avec les instances religieuses intégristes, et en quelque sorte lâché, voire lynché, par un certain nombre d'intellectuels dits « de gauche », sur fond d'accusation d'islamophobie. Vous savez bien, ces petits mots « *C'est terrible, mais ils l'ont quand même cherché* ». Le même « mais » qu'entendent les femmes violées « *qui n'avaient qu'à pas provoquer* » !

Ces trois-là savent donc de quoi ils parlent, la laïcité, sa promotion et sa défense selon les époques, sa mise en œuvre font partie intégrante de leur réflexion, de leurs analyses et de l'existence même de leurs organisations.

Sylvie DESLANDES

Françoise Thiriot est présidente de la Commission Nationale de la Laïcité de la Grande Loge Féminine de France. Son histoire personnelle l'amène très tôt à s'intéresser aux questions de laïcité. Elle est initiée à la Grande Loge Féminine de France en 1993. Elle s'implique dans des travaux de réflexion et de recherche de la commission nationale de la laïcité. Elle va traiter les rapports de la laïcité avec les religions et en particulier, en France et au XXe siècle, avec la religion catholique que l'actualité obère peut-être quelque peu. Ce n'est donc pas en tant qu'individu-e qu'elle s'exprime mais au nom de son Obédience maçonnique, faut-il le préciser.

Françoise THIRIOT

Bien que tout cela ait été déjà entendu, et semble connu, il est nécessaire de replacer les différentes phases dans leur contexte. Repartons donc de la loi de séparation des Eglises et de l'État, qui est issue d'un important travail parlementaire et de débats mouvementés. Elle est en réalité l'aboutissement d'un long processus entamé depuis la révolution de 1789 et qui va s'échelonner tout au long du XIXe siècle. Pour mémoire, le titre du rapport de la commission conduite par **Aristide Briand** en 1905 est : « Rapport fait au nom de la commission, relative à la séparation des Eglises et de l'État et à la dénonciation du Concordat ». C'est un aspect qu'on oublie souvent. Entre 1789 et 1905, malgré les allers-retours entre des régimes autoritaires et des régimes républicains, le principe de la liberté de conscience et l'idée de séparation de l'organisation politique de la cité et du religieux feront leur chemin. L'État se laïcise progressivement (terme préférable à celui de sécularisation), c'est l'aboutissement d'un long chemin. Toute une série d'avancées sociales et politiques font avancer le concept de laïcité dans les esprits et permettent d'aboutir au vote de la loi instaurant la liberté de conscience et la liberté de culte.

Ainsi, on peut prendre trois exemples :

- le premier acte fort est sans doute le fait de retirer à l'Eglise catholique, dès 1792, la gestion de l'État civil. Fait ô combien symbolique, puisqu'il supprime de l'identité de l'individu, l'élément religieux. L'aspect religieux sort du champ de l'identité à ce moment-là. Cette mesure ne sera jamais remise en cause, même si son application sur tout le territoire prendra un certain temps. Autre acte important, dès 1792, l'abolition du délit de blasphème, pourtant réintroduit ensuite, pour être de nouveau supprimé ultérieurement.

- Le divorce est aussi un élément important parce que significatif des relations formelles et informelles entre la religion et l'État. Légalisée en 1792, la procédure de divorce est très fortement encadrée à partir de 1804, supprimée en 1816. Le divorce est à nouveau permis en 1884. Toutefois, jusque dans les années 1960/70, les divorcé-e-s sont socialement entaché-e-s de soupçons de mauvaise conduite, et notamment les femmes ; les divorcé-e-s sont souvent mis à l'écart et leurs enfants marqués du fer rouge « d'enfants de divorcés ». Pour celles et ceux qui auront bravé et l'Eglise et l'opinion publique, il restera quand même un sentiment de culpabilité, celui d'une faute. On aura tellement intégré le côté indissoluble du mariage que, même dans une société devenue très éloignée de la religion, la notion de faute demeurera et demeurera très tard.

- Enfin, le XIXe siècle voit, par une succession de lois sur l'éducation, émerger la laïcisation de l'enseignement, instaurant l'instruction obligatoire pour les filles. Cet accès à un enseignement laïque ouvre la porte de l'émancipation, même si, pour bénéficier des mêmes programmes, il

faudra attendre le milieu du XXe siècle voire les années 1970 pour certaines grandes écoles. Pour les femmes, l'école laïque, comme plus tard le lycée et l'université, offrent l'opportunité non seulement d'acquérir des connaissances et de développer leur intelligence, mais aussi d'accéder à la citoyenneté.

Au XIXe siècle et dans la première partie du XXe siècle, quand on parle de laïcité et de séparation des Eglises et de l'État, c'est avant tout de l'Eglise catholique qu'il s'agit. Car même si dans la loi de 1905 les cultes protestant et israélite sont pris en compte, la France est essentiellement catholique.

Les protagonistes des rapports du religieux et de la laïcité, c'est-à-dire du principe juridique de la loi de 1905, seront, sur le plan des institutions et du législatif, l'église catholique et l'État. En dehors des instances Eglise/État, la société reste imprégnée des rites et des convictions religieuses, tout en adhérant au principe de la laïcité de l'État. Va alors se mettre en place un autre type de relation au religieux. Il va se construire implicitement ce que l'on désignera beaucoup plus tard sous les termes de « sphère publique » et « sphère privée », qui permettra de trouver un équilibre entre l'exercice du religieux et l'application du principe de laïcité.

La Première et, surtout, la Seconde Guerre mondiale font évoluer les mentalités. Le droit de vote des femmes est enfin voté en 1945. Et là, **il faut rappeler que c'est par la loi que les femmes accéderont au droit de vote car on entend trop souvent « On a donné le droit de vote aux femmes ». (Applaudissements). On ne l'a pas donné : il a été voté par l'Assemblée Consultative Provisoire d'Alger, laquelle était une assemblée composée notamment d'anciens élus, mais aussi des réseaux de Résistance dont une femme.** Cela n'a pas été « donné », mais a été voté. Le **général de Gaulle** a signé l'ordonnance qui entérinait le droit de vote des femmes. Cela étant, dès 1942, le **général de Gaulle** avait indiqué que tous et toutes devraient à l'issue de la guerre disposer de tous leurs droits. C'est un texte qui a été voté. Il faut le dire et s'y tenir.

En 1946, outre l'affirmation d'une France laïque, figure dans le préambule de la Constitution la déclaration suivante : « *la loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme* ». 1945, année du premier vote des femmes, est aussi la date à laquelle les franc-maçonnnes prennent leur destin en main en créant l'Union Maçonnique Féminine qui deviendra en 1952 la Grande Loge Féminine de France (GLFF). Dans le contexte de l'après-guerre, pendant les Trente glorieuses, on voit monter en puissance les mouvements féministes et les revendications des femmes quant à leurs droits. Et parallèlement, la religion commence à voir ses effectifs et les pratiques religieuses diminuer. Globalement, la plupart des gens s'en tiennent à ne célébrer religieusement que les principales étapes de la vie : naissance, mariage et mort, mais la pratique, ainsi que le nombre de croyants, diminuent. Un des indicateurs de cette érosion de la pratique est la diminution du nombre de vocations à devenir prêtre, religieux, etc. Mai 68 marque un tournant dans le rapport au religieux. Cette date constitue à plus d'un titre un point d'orgue et un bouleversement dans l'organisation de la société. Pour autant, la laïcité est totalement absente de ces débats, sans doute parce qu'elle est devenue une évidence.

Les combats des femmes sont menés au nom de la liberté et de l'égalité. Liberté à assumer leur corps et égalité de leurs droits. C'est le moment de la loi sur la contraception, de la popularisation du planning familial : il ne s'agit pas de combattre contre, mais de combattre pour. Pour autant, l'Eglise catholique continue à œuvrer pour maintenir son influence dans la société et

dans les instances législatives. Vatican II (entre 1962 et 1965) va tenter de moderniser les pratiques de l'Église, ce qui a pour conséquence de créer un schisme avec l'aile conservatrice la plus radicale de l'Église. Cette fraction séparée de l'Église servira d'ailleurs de point d'appui, plus tard, aux manifestations contre le mariage pour tous. En 1968, est publié un article de **Paul VI** sur le mariage et la régulation des naissances. En 1975, le vote de la loi permettant l'IVG instaure la clause de conscience au nom de la foi et permet à certains médecins de ne pas pratiquer l'intervention. La commission nationale de la laïcité de la Grande Loge Féminine de France en a fait le thème de son colloque du 9 décembre 2014. Cette clause de conscience va être réclamée plus tard à de nombreuses reprises. N'avons-nous pas ouvert la boîte de Pandore à ce moment-là ? Mais la loi aurait-elle pu être votée s'il n'y avait pas eu cette clause de conscience, paraît-il demandée par l'Église catholique ?

Depuis sa mise en place par la loi de 1905 et jusqu'à ces dernières années, le principe de laïcité avait été parfaitement intégré par les Églises. L'islam devenu la deuxième religion de France et faute de représentation réellement unifiée malgré des tentatives, ne peut s'exprimer au nom de tous ses adeptes, mais les représentants des principaux courants se réclament également de la laïcité. Le rapport du religieux à la laïcité ne se situe donc plus entre l'État, la société et la seule Église catholique.

Dans un contexte de tension économique, sociale et culturelle, à partir des années 2000, vont se développer des revendications identitaires, sous-jacentes depuis très longtemps, fondées sur la religion et ses dogmes, et qui quand elles sont portées par les plus radicaux, ne se définissent plus par leur appartenance à la République, mais par leur appartenance à telle ou telle religion. Ces positions revendicatives vont modifier le rapport du religieux à la laïcité. Pour ces groupes radicaux intégristes, la loi religieuse dépasse la loi de la République et le principe de laïcité, notamment dans son article 1, qui est relu et interprété de telle manière que l'on glisse de la liberté de conscience à la liberté religieuse, conduisant au communautarisme. Parallèlement, une fraction du monde politique n'est pas insensible à cette lecture, au nom d'une certaine compréhension de la liberté et de la tolérance.

Le principe de laïcité tel que présenté par les articles 1 et 2 de la loi de 1905 permet d'être personnellement maître de ses choix, dont celui de croire, de ne pas croire ou de changer de religion. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit des femmes. Comme le dit **Catherine Kintzler**, « *elles sont particulièrement visées par tous les intégristes parce que s'agissant des femmes, l'intégrisme exerce une uniformisation en rabattant l'ensemble de la vie et des mœurs sur leur assignation à la fonction d'épouses et de mères* ».

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que les forces les plus radicales et politico-religieuses sont à l'œuvre pour déstabiliser notre République, il est impératif de défendre et de promouvoir le principe de laïcité. Notre loi de 1905 est un outil remarquable qui n'a pas besoin d'être, comme le veulent certains, toiletté. Ce serait mettre en péril l'idéal humaniste de la République, celui qui pose le principe de la liberté de chacune et de chacun en toute égalité. Il ne faut pas céder aux solutions de facilité consistant à négocier le présent pour retrouver les problèmes plus tard, le plus souvent aggravés. Pensons à tous ces accommodements qui sont demandés, voire exigés au sein des services publics. Il faut, pour mieux garantir l'avenir, ne pas se cacher les réalités d'aujourd'hui.

La Grande Loge Féminine de France est dotée depuis de nombreuses années de commissions permanentes telle la commission de la laïcité, avec un groupe plus particulièrement chargé de la bioéthique, et la commission des Droits des Femmes. Notre Obédience s'est également engagée au plan européen pour défendre ces mêmes valeurs. C'est ainsi que l'Institut Maçonique Européen de la Grande Loge de Féminine de France a signé en juillet dernier la position du collectif « Bouger pour l'IVG » pour que toutes les femmes d'Europe aient droit à l'avortement. (*Applaudissements*)

Sylvie DESLANDES

Nicolas Sadoul est Secrétaire national de La Ligue de l'Enseignement et membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (HCEFH/h). A ce titre, il est membre de la commission de lutte contre les stéréotypes sexistes et de répartition des rôles sociaux ainsi que du groupe de travail « Laïcité, égalité entre les femmes et les hommes ». La Ligue de l'Enseignement agit pour faire revivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport. 500.000 bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent au sein de 30.000 associations locales culturelles, sportives, de quartier et scolaires, dont 10.000 associations scolaires. S'y ajoute un important réseau d'entreprises de l'Economie Sociale, de plus de 18.000 salariés et de 28.000 volontaires.

Nicolas SADOUL

La Ligue de l'Enseignement, qui est connue sur les territoires sous d'autres noms (Fédération des Œuvres Laïques, Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, ...) maille le territoire par ses fédérations en étant à la fois un mouvement d'associations locales réunissant de toutes petites associations sportives et culturelles aux projets associatifs et enjeux divers, un mouvement dilué et ancien, créé en 1866 (nous fêterons ses 150 ans en 2016), et un réseau d'entreprises associatives de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est dire que la cause de la laïcité n'est pas considérée à la Ligue de l'Enseignement (même si ce fut historiquement le cas) comme relevant de la seule dimension scolaire. Elle l'est aussi en tant que responsable d'entreprise locale, en tant que formateur, en tant qu'animateur. Il se trouve que la laïcité, quand elle est évoquée, peut n'être perçue que sous une seule dimension, (et souvent parce que c'est notre histoire à nous, les progressistes), souvent adossée à la laïcité scolaire. Or, cette laïcité a d'autres acceptions, en tous les cas, se définit de manières diverses selon ses contextes. Il s'agit d'appuyer sur le fait qu'à la Ligue de l'Enseignement, nous ne sommes ni des juges ni des législateurs, nous faisons comme chaque citoyen notre part de travail : et dans le plaidoyer, et dans l'influence, et dans les propositions. Mais nous ne sommes pas législateurs, ni ne décidons de la jurisprudence. En revanche, nous sommes des éducatrices et des éducateurs et notre propos, nos actions visent à mobiliser autant que faire se peut (on pourrait dire même quelquefois « éreinter ») les processus éducatifs. Parce que nous avons la conviction que ces cercles d'activité de la femme et de l'homme sont une donnée qu'il ne faut jamais lâcher. Les propos qui suivent, qui pourront peut-être quelquefois manquer de radicalité sur certains points, sont éclairés par ce souci constant de passer de la parole aux actes, d'être concret dans le travail qui est effectué sur les territoires. Car pour la Ligue, un territoire c'est une association locale, un centre social dans un quartier populaire, c'est une zone d'activité et de loisirs, etc. A chaque fois, il y a le souci d'accompagner des animatrices et des

animateurs ou des enseignants dans la façon d'appréhender l'organisation de l'alimentation en collectivité, qu'elle soit scolaire ou dans les centres de vacances (qui sont une de nos activités historiques). A chaque situation, il y a sans doute la volonté de rechercher des didactiques pour être effectivement à même, de former ces éducatrices et ces éducateurs, de proposer des idées mais de ne pas en rester au seuil des idées.

Pour traiter du rapport entre le religieux et la laïcité, il me semble qu'il nous faut sortir de ce d'aucuns appellent « *la laïcité de l'ignorance* » : être laïque parce qu'on ne comprend pas ou n'envisage aucun rapport aux formes spirituelles, philosophiques, y compris, dans certaines de ces acceptions les formes religieuses. Il ne s'agit pas de les salir, il ne s'agit pas de les désintégrer, il s'agit de ne pas les nier parce qu'elles ne correspondraient pas à notre doctrine, à nos convictions du moment.

En tous les cas, pour nous en tant qu'éducateurs, trois préalables s'imposent quand on veut envisager ce rapport de la laïcité et du religieux, qu'il faut préciser.

- **D'abord, il faut appréhender les questions dans leur complexité.** Nous avons souvent l'occasion de le dire, la paix civile est un bien trop précieux pour qu'on fasse de la terre un enfer parce qu'on n'est pas d'accord sur le ciel. Mais pour le coup, il faut insister sur le fait que la laïcité est fondée sur une éthique du débat, qui suppose qu'on puisse être en désaccord tout en continuant à dialoguer en fraternité. C'est une des données essentielles de ces préalables.

- **Deuxièmement, on l'a vu *a fortiori* après janvier, la laïcité n'est pas le remède miracle à tous les problèmes.** Elle a été, et est encore utilisée aujourd'hui sous une forme incantatoire bien souvent, et on vient la convoquer, y compris dans les rapports religieux à la laïcité en l'utilisant sur des terrains qui ne la concernent pas directement. Il faut effectivement toujours, qui plus est devant une assemblée qui affirme ses valeurs sociales et progressistes, ne jamais oublier de lier ces questions avec les questions sociales et économiques. Effectivement, les besoins économiques et sociaux fondamentaux d'une humanité souffrante nourrissent, sont le terreau, d'une difficulté à dialoguer et au fait de se recroqueviller sur un certain nombre de convictions.

- **Troisièmement, il faut lever les malentendus historiques.** Il est en effet courant d'entendre que la République a imposé la laïcité à l'Eglise catholique en 1905 et donc qu'il serait tout à fait logique, voire nécessaire, aujourd'hui en 2015, de faire de même pour les musulmans : leur refuser l'expression publique de leur religion afin que notre modèle laïc ne soit pas remis en cause. Cette vision n'est pas conforme à la réalité. Y compris dans un certain nombre de réseaux philosophiques, on pense que la loi de 1905 est le résultat unique du « *petit père Combes* » qui voulait neutraliser la totalité de la société. Pas du tout. On le sait, c'est le travail commun de Briand, de Jaurès, de Ferry et de Buisson, qui ont voulu et ont mis en œuvre une application juste et sage, avec comme obsession la paix civile dans l'État, et donc en gérant les conditions d'expression des convictions. Ce préalable est nécessaire, car on nous a enseigné que si les combats contre toutes les formes de domination ne sont jamais achevés, c'est par la liberté et non par la contrainte que la laïcité est devenue un bien commun.

Dans la perspective éducative (former des éducateurs, des responsables associatifs, des porteurs de projets, des formateurs et des formatrices), affirmer ces trois préalables est une condition absolument nécessaire pour ne pas tomber dans les caricatures de la laïcité. Nous le savons, aujourd'hui, la laïcité est considérée, bien évidemment à tort, comme liberticide par un bon

nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Elle est souvent invoquée comme étant le symbole d'une interdiction, ce qui est faux juridiquement et philosophiquement. On comprend dès lors la tentative (pour l'instant avortée ou en tous les cas qui n'est pas arrivée à son terme) de hold-up de l'extrême-droite sur la notion de laïcité. A cela, en temps qu'éducateurs, en voulant promouvoir cette notion par l'éducation populaire, il faut que nous ayons en tête ces préalables et donc mieux distinguer ce qui relève du religieux et ce qui ne l'est pas.

Nous allons essayer d'opérer ce travail en quatre points : d'une part, refuser l'instrumentalisation de la laïcité ; deuxièmement combattre les idées fausses ; troisièmement promouvoir des solutions aux questions qui se posent ; et quatrièmement faire vivre la laïcité dans une démarche d'éducation populaire. Celle-ci ne concerne pas seulement les personnes qui vivent dans les quartiers populaires, mais concerne toute l'éducation non formelle, ouverte à toutes et à tous et qui s'élabore et se poursuit tout au long de la vie.

1. **L'instrumentalisation de la laïcité** a commencé dans les années 80, et est aujourd'hui très forte. Elle a été abîmée y compris dans les débats en 1984. Nous, il nous semble qu'il faut aller résolument à contre-courant de la tendance à s'engouffrer dans un débat de société, idéologique et culturel, pour normer les pratiques, l'objectif étant, pour certains, de préserver une certaine identité française ou une tradition républicaine fantasmée. On évitera ainsi sans doute ce hold-up par l'extrême droite et par des droites beaucoup plus dures évoqué plus haut, cette instrumentalisation de la laïcité. Elle qui vise, quand même, il faut le dire, à envisager de conduire une croisade contre les citoyennes et les citoyens de confession musulmane, y compris dans des approches tout à fait caricaturales de leur religion, et bien souvent étayées par des arguments xénophobes.
2. **Le deuxième point, c'est combattre les idées fausses.** C'est un travail que nous menons, y compris avec nos cadres dirigeants, avec nos bénévoles, nos volontaires.
 - D'abord, l'idée que, y compris dans son rapport avec le religieux, la laïcité serait une option spirituelle particulière. Contrairement à nos cousins belges, ce n'est pas le cas. On n'a pas besoin d'être moins croyant pour être plus laïque. La laïcité n'est pas une religion civile pour ceux qui n'ont pas d'autre religion, mais la condition de l'existence des diverses options, y compris philosophiques. Mais elle ne se désintéresse pas des questions du sens que chacun donne à sa vie. Donc, elle doit favoriser les engagements de chacun pour la promotion de ses convictions et elle crée les conditions d'un rassemblement de toutes et de tous pour que soit vécue une liberté individuelle compatible avec les libertés de toutes et de tous.
 - Ensuite, l'idée que la religion serait une affaire privée. Cela, on l'entend de plus en plus, y compris en essayant de la relier à ce qui serait quasiment la sphère de l'intimité. La religion, affaire privée, veut simplement dire que la religion relève d'un choix privé, libre et volontaire et que la loi protège chacune et chacun. Cette loi interdit donc toute pression de toute nature obligeant à pratiquer, ou à empêcher de pratiquer, un culte. Cela ne signifie donc nullement que la religion soit une affaire seulement intime et qu'elle ne pourrait s'exprimer que dans le cadre familial. C'est au contraire grâce à la laïcité que l'on peut exprimer librement une ou plusieurs identités culturelles, philosophiques, éthiques ou religieuses, y compris sur la place publique. On peut donc défendre des convictions, y compris avec véhémence, mais on ne peut les imposer à celles et ceux qui ne veulent pas les partager, et ces pratiques ne peuvent porter atteinte aux libertés fondamentales et au respect des parties.

- Troisième idée fausse : cette question de la séparation entre sphère publique et sphère privée, qui serait l'alpha et l'oméga de la compréhension de la laïcité. Ça reviendrait, si elle était réelle, à séparer strictement les deux sphères, à priver la citoyenneté de toute effectivité. Car les individus n'entrent pas dans l'espace public en laissant à la maison leurs convictions profondes, celles qui orientent leur conduite. Ils agissent et s'identifient socialement, adoptent des positions politiques en fonction de leurs valeurs et de leurs convictions. Pour les distinguer, on pourrait parler de la première (la sphère publique), celle qui est liée à la séparation entre les affaires publiques et les religions, qui est très claire : c'est un principe constitutionnel, qu'il faut absolument promouvoir, voire défendre, quand il est attaqué, permettant notamment cette distinction dans la gestion des affaires publiques pour le législateur, mais aussi pour les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions, du principe de neutralité. Pour la deuxième, on pourrait plutôt parler d'une sphère plutôt sociétale, c'est-à-dire que c'est un espace commun. C'est l'agora, là où tous les citoyens circulent. Sauf si la loi pour des raisons d'ordre public en limite l'expression, ils sont libres de se rencontrer, de s'associer, de s'exprimer aux seules réserves, justement, de ne pas attaquer l'égalité des droits des personnes et des libertés fondamentales.

- Quatrième idée fausse qui découle du point précédent : c'est cette neutralité qui serait stricte dans l'espace public et notamment dans l'agora. A plusieurs reprises, cela a été évoqué notamment lors de la préparation de la loi pour le mariage pour tous, on a bien vu s'exprimer des convictions véhémentes à l'endroit de celles et de ceux qui portaient et qui voulaient faire avancer ce droit. Il n'y a pas donc de neutralité stricte de l'espace commun, heureusement pour le droit d'expression et la possibilité de pouvoir la défendre et la promouvoir. Mais, il faut effectivement que l'autorité publique puisse garantir qu'aucune majorité, aucune conviction, aucune force sociale ne puisse s'arroger le monopole de cette expression.

- Cinquième et dernière idée fausse, la laïcité s'opposerait, pour certaines et certains, à une notion liée à la diversité parce que cette diversité entraînerait *ipso facto* une adhésion, ou en tous les cas un adossement à une notion qui serait celle du communautarisme. Pour nous, la diversité ne génère pas le communautarisme, au contraire. La négation même de la diversité, de son expression dans un cadre démocratique, fabrique les frustrations, les replis, les identités fermées, closes et qui n'attendent souvent qu'une étincelle pour devenir meurtrières. S'il faut rester vigilants (voire beaucoup plus stricts) face à certaines revendications identitaires génératrices d'enfermement, il faut aussi se méfier de ne pas qualifier hâtivement de communautarisme les solidarités communautaires. Dans une société où l'on rencontre des difficultés multiples, il est logique d'établir des liens privilégiés avec des personnes avec lesquelles on se sent en affinité. Mais personne ne doit être contraint d'être membre d'une communauté qu'il n'a pas librement choisie et personne n'a à subir la loi d'un groupe auquel il n'a pas librement et volontairement adhéré. Il n'est donc pas question d'accepter un communautarisme réducteur des libertés individuelles et qui donnerait aux communautés des droits particuliers.

3. **Quelques pistes et positions concrètes**, là aussi comme actrices et acteurs de l'Education Populaire.

- D'une part, il nous semble qu'il faut essayer de garantir la diversité dans une perspective démocratique : aujourd'hui, la société française, européenne, est définitivement pluriculturelle. Non pas multiculturelle, c'est-à-dire liée au projet politique du multiculturalisme, mais bien pluriculturelles parce que c'est une réalité démographique, politique, sociale en évolution

permanente. Cela ne signifie pas d'accepter le multiculturalisme qui est en application d'autres régimes politiques comme idéologie. Il faut que ce pluralisme soit authentiquement démocratique, dans le cas d'une démocratie authentiquement pluraliste. Et, nous l'avons vu notamment au HCE lorsque nous avons travaillé sur la question du cumul des mandats horizontaux et verticaux : on voit bien que ce travail d'oxygénation de la société, notamment par la loi, doit pouvoir permettre à toutes les formes plurielles de la société d'entrer en politique et en citoyenneté de manière très forte. Cela passe, justement, par l'outil démocratique. Il faut à la fois penser l'universel et le singulier, la solidarité et la diversité, l'unité et le pluralisme, parce que c'est indispensable. En même temps, il faut refuser une forme d'injonction néocoloniale d'assimilation, de n'accepter l'autre qu'à la condition qu'il ne soit plus lui-même et ne le distinguer que s'il décide de nous ressembler, ne l'admettre que s'il renonce à tout ce qui le relie. Donc mettre en lumière la part d'universel contenue dans chaque culture.

- D'autre part, il s'agit de gérer intelligemment les prescriptions et les interdits religieux. C'est l'actualité et, manifestement, cela va rythmer la rentrée politique, notamment sur les cantines scolaires. Pour que la laïcité soit une valeur partagée, il est, selon nous, indispensable de ne pas mettre la croyante ou le croyant dans l'alternative d'avoir à enfreindre les interdits de sa religion ou de transgresser les contraintes juridiques ou sociales. Je dis bien mettre en situation obligatoire d'adopter ce comportement. Dans le strict respect de la loi de 1905, l'affichage à une appartenance, les revendications alimentaires, vestimentaires ou autres relèvent d'un choix personnel pour autant qu'il respecte la loi. Il doit être examiné à l'aune des problèmes réels qui sont posés. Cela fait plus de 25 ans que nous intervenons dans la plupart des départements français de notre réseau pour former nos cuisiniers, nos agents techniques, mais aussi en direction des collectivités en matière d'organisation des cantines scolaires et des cantines de collectivités. Nous avons mis en place, bien sûr, une organisation du libre choix par les élèves dans le cadre d'un strict équilibre alimentaire et nutritionnel de leurs repas, y compris en formant celles et ceux qui vont les accompagner. En effet, il n'était pas rare d'arriver dans une cantine et d'entendre « toi tu t'appelles Mohamed donc tu ne manges pas de porc, qui sont ceux ou celles qui ne mangent pas de porc ? etc. ». Donc, de ne pas insister sur ce qui différencie plutôt que de travailler sur ce qui constitue le repas commun, le travail de discussions, le partage. Ce travail de formation a permis, d'abord, de mieux faire comprendre aux agents techniques, aux cuisiniers, mais aussi à des enseignants et à nos propres animatrices et animateurs, que si on organise d'une certaine manière, si on prend en compte le respect des individus sans pour autant tomber obligatoirement dans les accommodements irraisonnables, on arrive d'abord, premièrement, à ce que les élèves restent à la cantine et deuxièmement à ce qu'ils puissent, dans le choix qui est le leur, avoir une alimentation équilibrée. On voit qu'aujourd'hui, l'instrumentalisation de cette question peut aboutir à des situations et des propositions totalement surréalistes, mais qui vont surtout affaiblir l'école publique dans son organisation et l'accès aux cantines publiques à commencer pour les classes sociales les plus traumatisées par la crise économique. Enfin, proposer des solutions totalement farfelues et le faire au nom de la laïcité, alors qu'il ne s'agit pas d'un problème de laïcité, c'est, pour un certain nombre de citoyennes et de citoyens, faire appréhender, la laïcité comme une interdiction. Ce qui n'a rien à voir.

•Donc, Il s'agit d'essayer de gérer intelligemment les prescriptions et les interdits religieux. Par exemple sur le port du voile, qui n'est pas en soi un problème laïque. Le port du voile (ma grand-mère corse et toutes mes tantes portaient un fichu au nom du catholicisme en Corse, ... ce n'est plus le cas 40 ans après), ce n'est pas un problème de laïcité. En revanche, la laïcité ne juge pas les personnes sur ce qu'elles sont, sur ce qu'elles pensent ou sur leur apparence, mais sur ce qu'elles font. Elle ne condamne pas les idées ou les signes, mais les comportements répréhensibles. L'affichage libre et volontaire de conviction personnelle philosophique, politique, ou religieuse n'a pas *a priori* à être condamné. Il ne peut l'être que si l'interdiction est justifiée au regard de l'intérêt général ou des personnes. Accepter une expression ostensible, c'est-à-dire perceptible par celui qui voit, de croyances, ne revient absolument pas à être complice des errements d'une expression ostentatoire, c'est-à-dire affichée délibérément à des fins prosélytes par celui ou celle qui s'exprime, ou faire preuve de naïveté ou de faiblesse. Bien sûr que cette affirmation peut heurter celles et ceux qui ont conduit des combats puisque la laïcité est le produit d'un combat. Elle l'est encore et notamment des combats féministes et le port d'un voile est la marque de l'aliénation des femmes. (*Applaudissements*). Le combat pour la libération des femmes contraintes de porter le voile par leur mari, leur frère ou plus globalement l'environnement social est indispensable. Mais ce combat gagnerait pour nous, éducateurs, en efficacité s'il était bien clair que les femmes sont libres de décider elles-mêmes, si leur choix à la liberté était bien celui de l'ôter, et si ceux qui veulent contraindre les femmes à porter un voile pouvaient se prétendre défenseur de celles qui souhaitent librement le porter. Bien sûr que cet équilibre-là est très complexe. La marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre pays n'est toujours pas simple et les militants laïcs n'ont pas toujours été exemplaires en la matière, c'est le moins qu'on puisse dire. Même si d'indéniables progrès ont été accomplis, c'est par la liberté et non par des mesures d'interdiction que l'on doit y parvenir.

4. **Enfin, il faut agir pour la laïcité d'enseignement bien sûr.** On aurait pu commencer par cela, mais c'était comme une évidence. Si la Ligue ne peut s'accommoder de l'existence du dualisme scolaire, facteur de ségrégation culturelle et sociale, il faut avant tout restaurer la crédibilité de l'enseignement public, en combattant la ségrégation scolaire qui existe en son sein. C'est donc essentiel, pour que soit mise en œuvre réellement une école plus démocratique, plus ouverte. Il y a un certain nombre d'exemples sur la laïcité et notamment sur le rapport au religieux. Faire en sorte que la charte de la laïcité à l'école ne soit pas simplement affichée doit notamment permettre de travailler sur l'égalité femmes/hommes. Cela permet aussi de rappeler que la place du religieux dans la République, c'est-à-dire la place de l'activité et de l'expression publique, c'est le respect de la loi républicaine. Par ailleurs, et cela concerne particulièrement les élus, il s'agit de contribuer au développement des Projets Educatifs De Territoire (PEDT), comme l'a voulu la Ministre. Notamment en intégrant un volet laïcité et citoyenneté dans tous les projets éducatifs de territoire, pour promouvoir les projets entre les différents acteurs éducatifs, les élus et en direction des enfants. Bien sûr, les différentes mesures qui ont été annoncées et que les acteurs de l'Education Populaire doivent aussi développer : l'enseignement du fait religieux qui, rappelons-le, n'est pas l'enseignement de la religion par des pairs, mais de la compréhension de ce que sont les religions, pour mieux les nommer, pour mieux les comprendre, voire pour mieux les critiquer notamment dans leur dimension dogmatique. Bien sûr, affirmer, continuer y compris en

nommant quelquefois les reculs, la promotion inlassable qui doit s'intensifier de l'égalité femme/homme dans les contenus et dans la formation des enseignants au sein des écoles supérieures de professorat et de l'éducation.

Enfin, dans ce rapport avec le religieux, la question du fait de militer pour des libertés nouvelles, qui est une condition nécessaire pour intensifier le produit de la lutte qu'est la laïcité dans notre pays. Lutte qui doit se poursuivre et en même temps donner un caractère concret aux citoyennes et aux citoyens pour justement progresser dans leurs libertés.

Sylvie DESLANDES

Le débat promet d'être animé, puisque c'est au tour de **Gérard Biard**, journaliste et rédacteur en chef de Charlie Hebdo de s'exprimer. Inutile de redire que **Gérard Biard** est un ardent défenseur de la laïcité, Charlie Hebdo étant un symbole de laïcité et du droit à pouvoir rire de toutes les religions et du droit au blasphème. **Gérard Biard** est également l'un des trois porte-parole du réseau « Zéro Macho » contre la prostitution. (*Applaudissements*)

Gérard BIARD

Le sujet la 23^{ème} Université d'Eté de l'Assemblée des Femmes est la laïcité, cette laïcité qui nous est si précieuse et qui subit des coups de boutoir de plus en plus violents de la part de ses ennemis déclarés, mais aussi de la part d'un nombre croissant d'opportunistes, de calculateurs politiques, ou plus simplement de crétins suffisants auxquels le grand cirque médiatique confère le titre parfaitement usurpé d'intellectuels chercheurs. (*Applaudissements*). Personnellement, je les nommerais volontiers collabos, (*Applaudissements*), car l'enjeu, on peut le constater chaque jour, n'est pas de savoir si la liberté religieuse doit prendre le pas sur toutes les autres libertés, mais de savoir si la démocratie doit s'effacer face au totalitarisme.

Si tous les pays laïcs ne sont pas forcément démocratiques, il ne peut y avoir de démocratie, donc pas d'égalité de droit, sans la laïcité qui exclut le discours religieux du champ politique. Car le discours religieux qui proclame qu'il n'existe qu'un pouvoir suprême, qu'une loi divine, indiscutable, qui nie toute opposition, est incompatible avec les démocraties où on voit les citoyens discuter et où le pouvoir est possiblement contestable. Les dictateurs, les bourreaux n'ont pas forcément besoin de la religion pour piétiner la démocratie. Ils commettent des crimes de masse, ça c'est certain, mais aucun Etat qui fonde son autorité sur un devoir religieux n'échappe à la tentation totalitaire. Le Vatican n'est pas une démocratie et on a pu observer depuis quelque temps que le Président turc ne se soucie plus vraiment d'apparaître modéré. Dès lors que l'on prétend soumettre la société à une loi qui tire sa légitimité d'un « être suprême », toute espérance de démocratie et d'égalité est illusoire et toutes les formes de terreur et d'oppression sont possibles. **La religion a toujours été le meilleur alibi pour purger un Etat de ses « impurs », qui est le nom des opposants.**

Pour que s'exerce la démocratie, la parole divine et l'existence même d'une quelconque entité supérieure doivent impérativement être exclues du débat politique. **La défense de la laïcité, c'est un combat 100% politique et 100% féministe.** (*Applaudissements*). Pour muscler le propos, on peut prendre un exemple concret, particulièrement éloquent.

L'histoire ne se passe pas en Arabie Saoudite, en Iran, au Pakistan, en Inde ou dans un de ces trop nombreux pays où il ne fait pas bon naître avec des chromosomes XX. Elle ne se passe même pas

en Irlande ou dans l'un de ces pays modernes, confits dans l'eau bénite, où une femme peut mourir à l'hôpital parce qu'on lui a refusé un avortement thérapeutique. Nous sommes en 2010 en Suède, l'un des pays les plus avancés au monde, en tout cas l'un des moins arriérés sur la question des droits des femmes. Un demandeur d'emploi de confession musulmane se rend à un entretien d'embauche. Là, il est reçu par un représentant du personnel, en l'occurrence une représentante. Invoquant sa religion, il refuse de lui serrer la main et de la regarder dans les yeux. En toute logique, l'entretien s'arrête là et l'homme se voit refuser le poste. Refus qu'il juge discriminatoire. Il porte donc plainte. Le tribunal, appuyé par le médiateur suédois pour les questions de discrimination, qui se trouvait être une médiatrice, lui donne raison et lui accorde 6000 euros de dommages et intérêts, établissant ainsi que la condition religieuse prévaut sur l'égalité femmes/hommes. Si l'on ne peut être discriminé en raison de sa religion, ce qui est normal, on peut en revanche, il faut croire, être discriminé en son nom. Il faut se réjouir que le juge n'ait pas ordonné en prime que l'impure soit fouettée pour avoir osé adresser la parole à un homme qui n'est pas son mari.

La Suède n'est pas l'Arabie Saoudite : les femmes y votent depuis 1863. Leurs droits, qu'ils soient sociaux, économiques ou politiques, n'y sont pas traités par-dessus la jambe et l'égalité n'est pas un sujet de plaisanterie. Pourtant, dans ce pays dit exemplaire, un tribunal, soutenu par le représentant de l'État, a reconnu que le mépris et le rejet social des femmes, s'ils s'appuient sur une conviction religieuse sont légitimes.

En Europe, comme on l'a rappelé ici, l'avancée des droits des femmes au XXe siècle a coïncidé avec le recul du religieux dans l'espace public. Ce n'est pas un hasard du calendrier. Cela vaut également au sens inverse. Accepter qu'une doctrine religieuse, quelle qu'elle soit, s'immisce dans le débat politique ou à plus forte raison dans la loi, c'est faire reculer le droit à l'égalité pour tous. Car, à de très rares exceptions près, les religions se font largement le relais de la plus ancienne et de la plus intolérable des discriminations, celle qui frappe les femmes. (*Applaudissements*).

Prenons un autre exemple, cet inquiétant sujet du polémique voile islamique. Il a resurgi il n'y a pas si longtemps, lorsque la Secrétaire d'État aux Droits des Femmes s'est dite favorable à l'interdiction du port du voile dans les enceintes universitaires, déclenchant d'inévitables accusations de stigmatisation, de discrimination, d'exclusion, d'instrumentalisation voire carrément de politique raciste aux relents paternalistes et colonialistes, comme l'avait dit pour l'occasion un collectif d'universitaires au logiciel de pensée pas franchement dernier cri. Je fais partie des fervents défenseurs des lois réglementant le port du voile, mais je considère que le débat a été totalement faussé dès l'origine et que son évidente dimension politique a été volontairement ignorée. Le voile islamique, sujet d'empoignades, est défini exclusivement comme un signe religieux. Il l'est, c'est vrai, mais de manière presque accessoire aujourd'hui. Dans la majorité des sociétés et des États qui en ont fait un symbole, il est, d'abord, un marqueur social, un signe d'infamie qui place celle qui le porte au mieux en retrait du champ public, à « sa » place, au pire totalement à l'écart, effacée par une burqa ou un niqab, quand elle n'est pas tout simplement maintenue en confinement. (*Applaudissements*).

Le voile dit que la femme, naturellement impure, n'est pas l'égal de l'homme, qu'elle ne dispose pas des mêmes droits et qu'elle lui doit soumission. Il dit que la femme est un être inférieur et

éventuellement une esclave sexuelle, une domestique que l'on peut répudier, frapper, fouetter, mutiler, lapider à l'envie. Il est à ce titre curieux de voir certaines féministes défendre le port du voile au nom du choix et de la libre disposition de son corps (*Applaudissements*), alors même qu'il est l'instrument d'un pouvoir oppressif multiséculaire et que, partout dans le monde, des femmes meurent ou subissent des violences parce qu'elles refusent de s'en couvrir. Le jour où plus une seule pierre ne sera jetée au visage d'une femme sans voile alors on pourra parler de choix. (*Applaudissements*). Le voile est d'abord un stigmate et, pour le moins, discriminant. Si je peux utiliser les termes de stigmatisation et de discrimination, c'est dire de la loi c'est à l'égard de la loi qui l'impose, pas de celle qui dit qu'on peut s'en affranchir. Il est particulièrement tordu d'aboyer « exclusion » à chaque fois que l'on souhaite au contraire réaffirmer l'égalité entre les citoyens. La France est une démocratie : elle permet la liberté de culte, c'est vrai, mais elle permet aussi, en théorie, l'égalité entre femmes et hommes. Il existe suffisamment d'entorses à ce principe fondamental sans en rajouter au nom d'un relativisme culturel qui voudrait que les musulmanes naissent naturellement soumises et heureuses de l'être. (*Applaudissements*)

Quant à l'instrumentalisation du voile, si elle existe bien en dehors de ceux qui, extrême-droite en tête, y voient le moyen d'offrir un souffre-douleur rêvé à toutes les victimes du système politique et de la situation économique, elle existe aussi, et pas qu'un peu, chez tous ceux qui, en France et ailleurs, l'utilisent comme étendard d'un système politique de type totalitaire. Ce n'est pas un hasard si l'on peut mesurer le degré d'intolérance et d'obscurantisme d'un régime islamiste à la longueur du voile des femmes. Dans l'Iran des mollahs, il fait office de curseur pour savoir si les conservateurs ou les réformateurs tiennent la barre. Dans la Turquie toujours moins laïque et toujours moins démocratique d'**Erdogan**, il sert de cheval de Troie pour faire reculer la mixité dans nombre de secteurs publics comme la santé et l'éducation. Le voile incarne moins une conviction religieuse qu'un agenda politique et sociétal dont il serait temps de prendre la véritable mesure. Agenda qui inclut l'adoption du fumeux concept de « féminisme islamique » — magnifique oxymore —, véritable escroquerie sémantique dont le but est d'imposer une version 100 % Charia du rôle de la femme en s'appuyant sur la culture et sur la défense de la différence pour faire admettre à ces grands rêveurs d'impérialistes occidentaux que les valeurs universelles ne sont pas adaptées à toutes les sociétés. (*Applaudissements*).

Grands rêveurs qui emploient parfois des arguments étonnants pour justifier leur paresse intellectuelle ou leur complicité objective. Lors du débat sur la loi interdisant le port de la burqa sur la voie publique, certains ont fait remarquer que c'était inutile puisque la burqa n'était portée en France que par 2000 personnes. A ce compte-là, l'excision touche une minorité de femmes en France : faut-il pour autant autoriser cette barbarie rituelle ? (*Applaudissements*). Et pourquoi s'inquiéter du sort des femmes battues alors que seules 50.000 d'entre elles portent plainte chaque année ? (*Applaudissements*). Il est évident qu'il y avait de sales arrière-pensées politiques derrière la question de la burqa ! On ne pouvait à l'époque ignorer **Hortefeux** et ses blagues racistes, **Buisson** et son identité nationale et toute une Sarkozie lancée dans la chasse aux voix lepénistes. Mais était-ce une raison pour refuser d'admettre que la burqa, au même titre que ces maris qui ne veulent pas que leur femme soit soignée par un médecin masculin, ou encore les incessantes tentatives de faire rétablir un délit de blasphème, s'inscrit dans une stratégie de grignotage social et politique, s'accompagnant parfois de menaces et de violences, qui consiste à faire reculer pas à pas la laïcité,

la mixité sociale, l'égalité démocratique ? Et que cette stratégie est épaulée, pour des raisons évidentes, par les catholiques intégristes, qui ne sont pas les derniers à s'attaquer aux droits des femmes ?

Etait-ce une raison pour tous ceux qui dénonçaient une loi stigmatisante d'oublier ou de faire semblant d'oublier que la burqa est elle-même un stigmate pour le moins éclatant puisqu'il nie, en l'effaçant du regard des autres, toute existence sociale à la personne qu'il la porte ? On aurait bien aimé et on aimerait toujours que la gauche française, modérée comme extrême, défende avec un peu plus de conviction et d'unanimité cette inégalité sociale. (*Applaudissements*). La burqa ne concerne pas 2000 personnes, mais toute l'humanité. (*Applaudissements*).

Je terminerai avec une question adressée à tous les politiciens de toutes chapelles qui préfèrent cacher le problème sous le tapis, et invoquent le fait que leur grand-mère portait le fichu sur la tête. (*Applaudissements*). Quelle société souhaitent-ils bâtir ? Une société pour leur grand-mère ou une société pour leur petite fille ? (*Applaudissements*).

Claire DONZEL

Dans ces interventions, posées avec sagesse, engagement et une neutralité propice à préparer le débat, on peut dégager dans une rapide synthèse, trois thèmes, plus ou moins polémiques :

- **Le premier thème a traversé les quatre interventions, c'est la notion de sémantique et de sens réel.** Attention au glissement des mots et des concepts ; tous les intervenant.e.s, Catherine, Françoise, Nicolas et Gérard ont évoqué à un moment ou à un autre ce glissement des mots. **Catherine Coutelle** a évoqué la notion de mariage que les catholiques se sont appropriée. Or, le mot mariage n'est pas qu'un sacrement. **Françoise Thiriote** a, elle, mentionné la notion de faute pour le divorce. Or, la faute, c'est un péché religieux. L'utiliser dans le langage civil est un glissement sémantique qui doit nous alerter. Elle a évoqué aussi l'expression « donner le droit de vote ». On ne nous a pas donné le droit de vote ! Or, on l'entend, voire on le reproduit. Le glissement sémantique conduit à la confusion entre islam et islamisme qui nourrit la vraie islamophobie, pas celle qui est dénoncée par les « crétins suffisants », mais la vraie qui est instrumentalisée, celle qui nourrit le Front National. **Nicolas Sadoul** a évoqué la laïcité, religion civile et liberticide. Tous ces glissements sémantiques, est-ce qu'ils sont neutres ? A qui profitent-ils ? Il faut que nous soyons très vigilants, il ne faut pas les laisser passer, il faut reprendre en permanence nos interlocuteurs. De son côté, **Gérard Biard** a évoqué la notion d'exclusion. On l'emploie à toutes les sauces. Ainsi que celle de discrimination. Maintenant, le féminisme c'est de la discrimination ! **Gérard Biard** ironisait sur le nombre de femmes battues, etc. Est-ce que ça vaut bien le coup ? Cela concerne juste la moitié de l'humanité, la moitié non pas quantitative, mais une des deux composantes de l'humanité. La revendication à l'égalité est mise au même niveau que toute autre discrimination, toute autre revendication. C'est encore un glissement sémantique ; sans compter, dans cette liste de glissements de sens, la notion d'islamisme féministe que **Gérard Biard** a abordée !

- **Le deuxième thème, c'est le mot de sidération** que **Catherine Coutelle** a employé. La sidération des hommes et des femmes politiques, de gauche notamment, face aux questions soulevées actuellement par la laïcité. Est-ce qu'il faut légiférer ou simplement appliquer la laïcité, la loi de 1905 ? Ce qui est la position de l'observatoire de la laïcité : celui-ci dit qu'il n'y a pas besoin de légiférer, mais qu'il faut appliquer. Est-ce que c'est la problématique de la liberté entre

tolérance et sanction ? On a envie en tant qu'hommes et femmes républicain-e-s, démocrates, de promouvoir la liberté et, en même temps, face à ceux qui trichent avec cette liberté, et notamment la liberté des autres, est-ce qu'on n'a pas à sanctionner, même si ça nous déplaît ? **Françoise Thiriot** a évoqué la « clause de conscience ». Elle a très justement rappelé que, dans le cas de la loi Veil, s'il n'y avait pas eu cette clause de conscience, imposée par l'Église catholique, celle-ci ne serait pas passée. Il faut qu'on le sache et qu'on se le rappelle. Est-ce qu'il faut un toilettage de la loi ? Les quatre intervenants l'ont évoqué, et dans quel sens ? Certains disent qu'il faut un toilettage pour donner un tour de vis et d'autres disent qu'il faut un toilettage pour favoriser la pratique de l'islam, qui ne doit pas se pratiquer dans les caves. Dans quel sens doit-on toiletter ? Doit-on toiletter ? Enfin, la notion de radicalité. Nous avons largement les uns et les autres, visiblement, approuvé la radicalité de **Gérard Biard**. On peut tout de même être aussi interpellé par la radicalité quand elle est à l'épreuve des faits et des réalités. Être radical, soit ! mais dans la réalité, on fait comment ? S'ajoute à cette problématique de la sidération la notion de relativisme culturel, de culpabilité postcoloniale. Est-ce que ce n'est pas cette culpabilité postcoloniale qui fait qu'on se trouve sidéré ? **Nicolas Sadoul** a évoqué la neutralité molle : cela nous interroge.

- **Troisième thème à relever : la neutralité laïque** par rapport aux religions. **Nicolas Sadoul** a rappelé que le choix d'une religion était un choix libre et volontaire. **Catherine Coutelle** a indiqué que cela devait s'exercer en l'absence de pression. On retient donc que la loi de 1905 a été créée par rapport au pouvoir politique qu'exerçait la religion catholique sur le collectif, la société française. Aujourd'hui, c'est une pression qu'exerce la religion sur les individus, pression si abondamment évoquée dans les témoignages pratiques. La polémique du port du voile est un sujet clivant—Rappelons-nous que ce sujet est clivant au sein de la gauche d'une part, et au sein du mouvement féministe d'autre part. De sincères féministes revendiquent pour les femmes musulmanes la liberté de choix. Donc, discutons entre nous pour savoir quelle est notre voie.

- Enfin, est-ce que **la laïcité doit être qualifiée**, et si oui est-ce qu'elle doit être qualifiée de tolérante ou de radicale ? Et enfin, est-ce que les religions ont vocation à être autoritaires, voire totalitaires ? (*Applaudissements*)

De la salle

Quelques questions pour **Nicolas Sadoul**, membre d'un mouvement d'Éducation Populaire admirable, avec lequel il est fréquent de travailler autour des questions d'égalité. Il faut lutter contre la confiscation de la laïcité par une certaine extrême-droite bien connue mais aussi lutter contre certains de nos amis parce qu'ils nous refusent l'égalité. Ne sommes-nous pas suffisamment différentes ? Que signifie cette approche qui tend à dire qu'il y a, au fond, une assimilation à résonance communautaire, dans laquelle des choix ne procèdent pas d'un processus idéologique, dans lequel le choix est tout à fait possible pour des femmes ? Autre chose : pour mener un débat contradictoire, avez-vous pensé à inviter des femmes qui subissent cette injonction de devoir se comporter en bonnes musulmanes ? (*Applaudissements*). Les valeurs universelles appartiennent à ceux qui se battent pour elles. (*Applaudissements*)

Nicolas SADOUL

Nous sommes dans un débat : soit on essaie d'appuyer là où il peut y avoir des éléments de discussion, soit on fait de la démagogie, et ce n'est pas très intéressant. Par contre il faut

distinguer la posture d'éducateur, de celle du citoyen ou de la citoyenne engagé, combatif. C'est au cœur de la Ligue et plus largement des mouvements d'Education Populaire.

Ce sur quoi je me permettais de mettre l'accent, c'est sur le fait que la question des changements liés à l'identité est un processus complexe. Il ne suffit pas d'aborder auprès d'une femme ou d'un homme les prescriptions vestimentaires, d'affirmer que la personne est en situation de domination, qu'elle ne comprend pas elle-même ce qu'elle fait. Là, effectivement, on aurait raison de parler d'assignation idéologique. Mais il faut pointer le fait que ces processus de changement sont des processus complexes. La loi peut y participer. Cela a notamment été évoqué par le Président de la Ligue, lors de son audition devant la commission Stasi pour la Ligue de l'enseignement, comme mouvement d'éducation populaire : « *Ni voile ni loi* ». Non pas qu'en tant que républicain et républicaine nous ne croyons pas à la loi, sauf quand elle est agitée comme un oripeau. Cette loi, qui s'exerce dans le champ scolaire, constitue un changement dans la législation française, puisqu'au nom de la laïcité on pose un interdit pour des usagers du service public. Il se trouve qu'au bout de 10 ans, cette loi a apporté une pacification, a donné un outil aux responsables d'établissements. Cependant, faut-il, au nom de cet apaisement visuel, s'interdire pour les sociologues, les anthropologues, les éducatrices et les éducateurs de poser la question de l'évaluation, dans la société, de l'interdiction ? Un de mes amis, réalisateur, tourne un film à Roubaix. Il filme la sortie d'un collège à Roubaix. A peu près 100 jeunes filles sortent du collège la tête nue et au moment où elles passent le portail, elles se voilent. On peut tout-à-fait dire aujourd'hui, en étant des militants de l'émancipation, du combat, de la lutte contre toutes les formes de domination, qu'effectivement la loi de 2004 a apporté un outil de pacification, d'apaisement des dissensions dans les établissements et, en même temps, se poser la question : comment se fait-il que 90 % des jeunes filles sortant du collège mettent un voile ?

Deuxièmement, il se trouve que dans les années 80/90, après l'échec de 84 (retrait du projet de Service public unifié laïque de l'Education nationale SPULEN), certains mouvements d'Education Populaire comme la Ligue de l'Enseignement ont constaté que désormais la laïcité devenait un fait culturel, qui concernait toute la société, et pas seulement l'école. Donc on va aller discuter avec celles et ceux avec qui on ne sait pas discuter avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Effectivement, dans ce cadre-là, il y a eu un ou deux échanges, des écrits croisés avec certains intellectuels musulmans, ce qui ne fait pas de la Ligue un promoteur de **Tariq Ramadan**, loin s'en faut. D'ailleurs, **Edgar Morin** a écrit avec **Tariq Ramadan** : il ne me semble pas qu'il y ait dans son livre la moindre promotion des propos quelquefois très discutables de **Tariq Ramadan**. Effectivement nous accueillons des personnalités : j'ai rencontré moi-même les responsables de la crèche Baby-loup, et nous avons eu des débats dans toutes nos fédérations.

Si on me dit qu'aujourd'hui une jeune femme arrive un beau matin dans un centre social avec un fichu, la question se pose par rapport au droit du travail. Or le droit du travail promeut, énonce la liberté religieuse en entreprise avec les contraintes qui y sont liées. Regardons le rapport du CESE sur la question. Ce que dit l'Observatoire de Laïcité, ce que nous disons en tant que mouvement d'Education Populaire et aussi l'UDES, syndicat employeur d'Economie Sociale et Solidaire : il ne peut y avoir de principe d'exclusion a priori. On renvoie alors au débat employeur/salariés : il y a un travail, une conviction, une discussion et si, in fine, cela ne correspond pas au projet associatif et entrepreneurial, la coercition est alors nécessaire.

Nous essayons de promouvoir autre chose. Il n'y a pas d'équivoque. Il n'y a pas du tout de volonté de notre part d'assigner à résidence identitaire au nom d'un relativisme culturel qui viendrait dissoudre, diluer, notre volontarisme émancipateur. En situation d'éducateurs et d'éducation populaire, on essaye de rentrer dans cette complexité. Et la complexité même c'est quelquefois un peu compliqué. Et puis, quand on a été touché dans sa chair par des meurtres, des assassinats barbares au nom d'une religion, on ne joue pas dans la même dimension émotive

Denise BRIAL

Pour **Gérard Biard**, journaliste à Charlie Hebdo : comment peut-on oser le terme de « Collabos » ? Nous pouvons tous être radicaux.

Gérard BIARD

Oui j'ai employé ce mot à dessein, un mot politique, parce que nous sommes dans un combat politique. Il faut arrêter de parler de religion, mais poser le problème pour ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un problème essentiellement politique. Nous sommes dans un combat contre un totalitarisme qui n'est pas uniquement le fait des islamistes, puisqu'on le retrouve également chez les catholiques. Et quand on entend qu'il ne faut pas laisser la laïcité au Front National, il faut surtout dire une fois pour toutes que le Front National de **Marine Le Pen** n'est pas laïc, que ce n'est pas un parti laïc. Il a toujours été et il continue à être très lié à l'extrême-droite religieuse, aux extrémistes catholiques. Le mot « collabos » est utilisé à dessein parce qu'aujourd'hui on n'est plus dans la plaisanterie, on n'est plus dans un combat religieux ou philosophique, théologique : on est dans un combat politique. (*Applaudissements*)

Geneviève COURAUD

Une question et une remarque, qui peuvent paraître sans lien.

Je parle en tant que professeure, ayant fait toute ma carrière dans les quartiers populaires de Bordeaux et de Marseille : la question du voile, la question de l'égalité filles/garçons, sont des questions que nous avons le devoir, là où nous sommes, de soulever et de traiter au jour le jour. Ce sont des questions extrêmement graves, au cœur de dérives et nous ne sommes pas tous toujours clairs sur ces sujets, c'est vrai.

La question maintenant: Pourquoi les athées et les agnostiques sont-ils en France, complètement absents des consultations sur le fait religieux ? (*Applaudissements*). Etre athée et agnostique, c'est aussi se reconnaître une dimension spirituelle qui conduit la vie et à laquelle on est attaché tout autant que peuvent l'être les gens qui appartiennent à telle ou telle religion, et c'est infiniment respectable. Or athées et agnostiques sont absents des consultations.

Par ailleurs, pourquoi les femmes ne sont-elles pas représentées à égalité dans les consultations qui peuvent être faites ? (*Applaudissements*). Or les Français athées et agnostiques, femmes et hommes, sont extrêmement nombreux. La parole ne leur est pas donnée et nous assistons au déballage des religions en nous demandant ce qui se passe devant nous et de qui et de quoi on parle, là. On aimerait bien, quand même, pouvoir donner notre avis. Est-ce envisageable ?

Puis la remarque : c'est que les sociétés évoluent. Les choses ne sont pas figées : les petites filles, aujourd'hui, dans d'autres pays, portent le voile ; demain, peut-être, elles ne le porteront pas. Les hommes y sont violents à l'égard des femmes, peut-être demain ils ne le seront pas. J'aimerais

raconter une petite histoire : en 2002, je me trouvais à Kaboul à la seconde Conférence des droits des femmes organisée dans Kaboul qui venait d'être libéré des talibans par NEGAR et **Shoukria Haïdar**. C'était plutôt dangereux, mais nous étions bien encadrées de forces de police, la Conférence se passait dans un cinéma. Chaque fois qu'on sortait, il y avait des grappes d'hommes agrippés aux grilles pour nous regarder : c'était un spectacle inouï pour eux. Difficile d'imaginer ce que c'était ! Nous étions à peu près 500 femmes afghanes et une trentaine d'observatrices occidentales. Nos amies afghanes nous avaient dit de ne rien mettre sur notre tête, parce que si nous, occidentales, nous mettions un voile sur notre tête, cela voulait dire que les afghanes ne pourraient plus jamais enlever leur t'chadri. (*Applaudissements*). Je suis sortie dans la rue et à ce moment-là, une dizaine d'hommes se sont jetés sur moi pour me toucher, les seins, les fesses, c'était une horreur. Je me suis dit : « *Ce pays est foutu* ». Un pays dans lequel les relations entre les femmes et les hommes sont celles-là, ne s'en remet jamais. En 2005, nous revenons à Kaboul avec l'architecte de la crèche que nous construisions sur le site de l'université. A notre stupéfaction, nous nous baladons, tête nue, nous entrons dans les restaurants dans lesquels se trouvent des hommes, des femmes, des familles. On nous regarde à peine... Et ça c'est une leçon pour moi. Car cela veut dire que les choses ne sont jamais perdues. Ça veut dire que les gens peuvent évoluer. (*Applaudissements*). Et qu'il faut quelquefois faire confiance. Pour en revenir à ma première question sur la place que l'on fait dans un pays aux athées et aux agnostiques, toutes ces choses-là pour moi sont liées.

De la Salle

Pour revenir à la problématique qui nous intéresse, c'est-à-dire l'articulation entre la laïcité et le religieux (ou le rapport entre le religieux à la laïcité : dans quel sens, d'ailleurs faudrait-il le prendre ?). On a peut-être oublié dans le débat l'émancipation laïque. L'émancipation laïque, c'est la sortie de la dépendance. La sortie de la dépendance juridique qui a fait que les femmes ne sont plus des mineures, par exemple, la loi « *que nous avons arrachée, qu'on ne nous a pas donnée* ». Cette émancipation fait que nous devons donner, par l'éducation, des outils aux enfants pour leur permettre une différenciation aux normes des religions. **Monsieur Sadoul**, effectivement, les petites filles vont à l'école sans mettre de voile. Et ce n'est pas parce qu'elles le remettent en sortant de l'école qu'il faudrait revenir en arrière pour qu'elles le mettent aussi à l'intérieur de l'école. (*Applaudissements*). En quoi est-ce un argument ? Oui c'est un problème ! C'est un problème que des petites filles portent le voile et n'aient pas ce pouvoir de distanciation. Il y a un piratage lexical de l'extrême-droite, ainsi que des islamistes, sur la notion de liberté, piratage qu'il nous faut refuser. La laïcité, ce n'est pas un problème. La laïcité ne divise pas. Ce sont ces partis qui veulent promouvoir le contraire de la démocratie, des pouvoirs autoritaires. Ce sont eux qui posent problème, ce n'est pas la laïcité.

Michèle LOUP

Question pour **Nicolas Sadoul**: A Cergy St-Christophe, quartier hautement populaire où aujourd'hui, dans le marché – il y a un très grand marché populaire – toutes les femmes sont voilées, les imams font des collectes pour la construction de mosquées dans d'autres pays. Il y a des centres de propagande de prosélytisme musulman. Juste pour situer les choses... Cela dit, remontons très en arrière. Il y a très longtemps, quand j'avais 10 ans, entre 56 et 58, en pleine

guerre d'Algérie, y vivaient 30.000 Algériens : quasiment pas une femme voilée. Et pourtant, elles sortaient. Mes parents étaient boulangers, elles venaient chercher du pain. Mon éducation sociale, à cette époque-là, a été faite non pas par le mouvement d'Education Populaire tel que le vôtre, mais par des curés, mais des curés ouvriers qui bossaient avec les ouvriers immigrés. Ma conscience sociale s'est construite à ce moment-là et, aujourd'hui, les mouvements d'Education Populaire m'interrogent énormément, le vôtre en particulier, pour tout ce qu'il représente, des dizaines de milliers de bénévoles, de salariés.

J'ai été, de 2004 à 2010, élue au Conseil Régional d'Ile-de-France. Je siégeais dans la commission « Démocratie Régionale », où nous avons reçu des mouvements d'Education Populaire. C'était édifiant de machisme, d'absence totale de conscience de la présence des femmes, de leur volonté de voir évoluer les rôles sociaux dans la société. On me riait au nez quand je parlais de l'égalité des femmes et des hommes. Or, le président de la région m'avait donné pour mission, la mise en œuvre de l'égalité femme/homme. Tout cela me questionne : comment peut-on relever d'un mouvement d'Education Populaire, en niant la moitié de l'humanité que sont les femmes, les rôles sociaux qui sont assignés aux filles et aux garçons ? Ceci dit, il semble que ce soit le cas de toute une partie de la gauche. Malheureusement, il y a une majorité « d'idiots utiles » qui sont complètement dans cette démarche, dans une posture de « culpabilité postcoloniale » qui les conduit à reconnaître et valoriser des cultures archaïques. Dans les années 56-58 et suivantes, dans les églises de prêtres ouvriers, on a lutté pour faire évoluer la religion catholique, on a mené des batailles en interne justement contre la mise sous voile des femmes, la séparation, dans l'église, des bancs des hommes et de ceux des femmes, etc. On s'est bagarrés là-dessus, donc ce n'est pas inéluctable. La religion musulmane doit faire de même. Et les positions de tous ces « idiots utiles » vont à l'encontre de tous les démocrates musulmans qui luttent pour faire évoluer leur religion, pour être eux-mêmes, tout simplement, sans être assignés à une religion.

Gérard BIARD

Il faut juste souligner une chose qui n'est peut-être pas suffisamment dite, qui n'est surtout pas dite par ces « idiots utiles » dont on parlait, **et rappeler l'évidence : les premières victimes de l'islamisme, partout dans le monde, que ce soit dans les pays étrangers, en France ou en Europe, ce sont les musulmans et ce sont les musulmanes.** Ce sont elles et eux les premières victimes de l'islamisme. Donc, ceux qui prétendent défendre les populations de confession musulmane, en soutenant ou en trouvant des excuses à leurs bourreaux, je ne pense pas que ce soit une très bonne défense.

Nicolas SADOUL

Par rapport à la question posée sur la façon dont les athées et les agnostiques sont représentés et sont auditionnés : d'abord, les élus de la République, que ce soit au Parlement ou dans les collectivités territoriales, représentent, non pas les intérêts religieux, spirituels et philosophiques, mais des partis politiques et en tous les cas les citoyens. Ensuite, je pensais plutôt aux corps intermédiaires. Pour ce qui est de l'Observatoire de la Laïcité, que ce soit les Obédiences maçonniques ou les mouvements d'Education Populaire impliqués sur la question, de même au CESE, un spectre très large d'associations et de représentants de la société civile sont associés depuis plusieurs mois à l'élaboration de ce travail. En revanche, l'une des difficultés – et c'est le

sens de la référence à la Belgique -, pour celles et ceux qui se retrouveraient dans l'athéisme ou dans l'agnosticisme, se pose effectivement la question de la représentation. La Fédération Humaniste Européenne joue un peu ce rôle-là, et notamment dans les plates-formes sociales et culturelles, mais avec un impact différent.

Sur la question de l'enseignement, on ne peut nier qu'un travail a été fait, d'abord avec **Vincent Peillon**, par l'instauration de la Charte de la laïcité. Ça peut être jugé insuffisant, puisque si la formation et des enseignants et des éducatrices/éducateurs n'est pas effective, une charte affichée devant un établissement public ne se suffit pas à elle-même. Même si ça avait commencé avant les attentats et les meurtres du mois de janvier, un travail d'accompagnement a été mis en place. Et il s'est trouvé profondément accéléré depuis le mois de janvier, tant en termes de formation des cadres, des enseignants, que des contenus. De même pour l'enseignement moral et civique, qui est aussi engagé, et qui en contient une part importante. Il y a donc manifestement là, au-delà des débats politiques et démagogues qui ont pu voir le jour avant 2010, une accentuation, un effort véritable et des demandes qui sont formulées y compris aux mouvements d'Education Populaire partenaires de l'école publique, d'aller en ce sens et de l'intensifier. Au HCE, nous l'avons dit, et de manière diplomatique et de manière moins diplomatique à l'occasion du travail autour de l'égalité femme/homme et de la transformation en plan national de l'éducation d'égalité entre les filles et les garçons. Pour certains d'entre nous, membres du HCE ou non, il y avait là un recul pour le moins inadéquat (euphémisme). Cependant, même s'il y a un travail d'évaluation qui est fait par le HCEF/H et d'autres organismes, il y a à accentuer très fortement ce travail-là pour vérifier dans tous les plans d'action qui ont été proposés par **Najat Vallaud-Belkacem** avec les partenaires de l'école, la question de la laïcité et de l'égalité filles/garçons. Et après, il faut aller voir dans les contenus, dans les formations des maîtres. Si nous accentuons y compris le rapport de force et le travail que nous avons à faire, nous avancerons sur cette question.

Après, reste la question du dualisme scolaire. Aujourd'hui, le dualisme, école privée/école publique pour aller vite, est très important. L'une des craintes, dans cette accentuation de la communautarisation et des incompréhensions, c'est la fuite vers des établissements privés confessionnels et qui seront, pour le coup, musulmans. C'est-à-dire le risque de ne pas trouver des *modus operandi* respectant la loi, respectant nos convictions qui ne soient pas des reculs, qui ne fassent pas des éducateurs qui essaieraient de trouver des solutions concrètes, des idiots utiles, mais de permettre aux enfants de la République, quelle que soit leur origine, de déjeuner ensemble. La question comprend le risque d'accentuer la possibilité d'une fuite et du renforcement du dualisme scolaire, vers des établissements privés confessionnels. Non pas qu'il s'agisse du diable, mais parce nous prônons la promotion d'une école républicaine.

Sur la prise en compte de l'égalité femmes / hommes par les mouvements d'Education Populaire : il se trouve que j'ai en charge, depuis quelques années (c'est pour ça que j'ai été nommé au HCEF/H) dans un mouvement d'Education Populaire qui n'était pas particulièrement en avance sur ces questions, la mise en place de programmes d'actions d'égalité fille/garçon et femme/homme, y compris dans la gouvernance des organisations. Il suffit d'aller sur le site du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire pour voir la richesse du travail de toutes les associations en la matière. Le mouvement d'Education Populaire qui est le mien est né en 1866. Historiquement, les ressorts de l'origine de son organisation ne sont pas les

mêmes en 2015 puisque la société a évolué, les militants de l'Education Populaire aussi. Aujourd'hui, l'égalité femme/homme est l'un des principaux moteurs, avec la laïcité, des projets éducatifs d'Education Populaire.

Françoise THIRIOT

Pour revenir sur « pourquoi les agnostiques et pourquoi les athées ne se manifestent pas », ce n'est pas tant le fait de se déclarer athée ou agnostique qui est compliqué mais de pouvoir se reconnaître et se réunir, en dehors de tout autre lien que la seule croyance. Tous les gens qui vont se retrouver soit à l'église, soit à la mosquée, soit au temple, se reconnaissent d'emblée comme membres de cette religion. Ils vont pouvoir adhérer à une structure existante et néanmoins relativement informelle. Le problème de la structure est quelque chose de difficile à résoudre quand on est athée ou agnostique parce qu'il n'y a pas d'église d'athée ou d'église d'agnostique.

Gérard BIARD

Et puis, il y a aussi sans doute le fait que l'on ne considère pas l'athéisme comme une philosophie ou une pensée, alors que l'on considère les religions comme des philosophies. Il n'y a qu'à voir le nombre de numéros spéciaux que les confrères journalistes consacrent aux religions quelles qu'elles soient et très peu, voire pas du tout, à l'athéisme. En revanche, on s'intéresse beaucoup aux francs-maçons, mais c'est pour autre chose, c'est pour d'autres raisons. Il y a donc ce manque de compréhension de ce qu'est l'athéisme : que cela fait aussi partie de la conscience, que ça rentre également dans la notion de laïcité, défendant la liberté de conscience. C'est-à-dire la liberté de croire et la liberté de ne pas croire. Et cette liberté de ne pas croire, aujourd'hui, elle est totalement enterrée, voire totalement culpabilisée parce qu'en plus, on accuse les athées d'être violents, agressifs, anti-religieux. On n'accuse jamais un religieux d'être anti-athée. Il me semble qu'au cours de l'histoire l'on a beaucoup plus brûlé d'athées que de religieux. (*Applaudissements*)

Françoise THIRIOT

Lors de la consultation des différents courants de pensée, à propos de la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école, au collège, au lycée, la Grande Loge Féminine de France a été la seule obédience maçonnique à prendre position clairement sur la nécessité de les interdire.

De la salle

Je ne partage pas les propos de **Monsieur Sadoul**. On se demande notamment s'il n'est pas favorable à la suppression de la loi de mars 2004 ? S'agit-il d'une simple dérive sémantique ? Attention au vocabulaire que l'on emploie parce que c'est vraiment très important. Sur l'usage du mot « *fichu* » de la grand-mère, comme on parlerait de jupe longue. Mais, ce ne sont pas des fichus ou des jupes longues, c'est un voile ! Un chat, ça s'appelle un chat, parce que ça n'a pas du tout la même signification. Par ailleurs, au sujet de **Tariq Ramadan**, vous dites : « *Il a quelquefois des propos contestables* ». Le « quelquefois » est de trop, c'est dangereux de dire ça ! Il n'a pas, **quelquefois**, des propos contestables, **il a des propos contestables** ! Et c'est important de le souligner. Quant à la mise en place d'une formation pour les enseignants sur la laïcité : il existe

des actions de formation avec des enseignants de premier et second degrés. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a énormément de travail à faire au niveau des enseignants du second degré et notamment au lycée. Parce que la conception de la laïcité des professeurs de philosophie par exemple, ce n'est peut-être pas la nôtre et il y a alors beaucoup de travail.... (*Applaudissements*)

Femmes Sans Voile d'Aubervilliers

Le voile, est ici présenté comme une liberté. J'aimerais **Monsieur Sadoul** avoir votre définition du voile et savoir comment vous le percevez dans une société, quand vous avez en face de vous une femme voilée. Si vous le considérez comme un « tissu de rien du tout », nous ne sommes pas d'accord. Si par contre, vous lui accordez tout son sens, il est possible que cela vous interpelle. Vous avez le droit d'avoir votre opinion, mais derrière vous, c'est tout un courant qui nous fait mal. Tellement mal que nous ne savons pas comment nous battre. Nous ne savons pas parce que nous n'avons pas les moyens, parce qu'il faut être armé pour dire ce que nous voulons pour la femme et toutes les femmes sur cette terre.

C'est bien de développer des idées multiculturalistes, quand on devient « culturaliste » pour des femmes qui se battent pour cela. Des filles et des femmes partout, dans le monde musulman, se battent et elles ont du mal parce que tout ce qui est idéologique y pose problème, tout ce qui est lié à la religion. Le deuxième problème, c'est la liberté individuelle. Nous sommes pour la liberté d'action individuelle. C'est peut-être parce que je suis libre de m'habiller, mais si demain, ma façon de m'habiller devient un code et que ce code génère des lois ? Le pragmatisme ne peut pas nier le fond idéologique qui travaille cette expression qui paraît une liberté individuelle, alors qu'elle n'est pas l'expression de la liberté. Ça n'est même pas l'expression d'un choix, c'est un consentement. On peut consentir, on peut accepter, quand bien même les autres sont libres. Sauf quand cela devient des pressions et quand cela devient quelque chose à défendre, et qui est défendu par des démocrates.

Je suis algérienne et le voile est revenu dans ce pays où on ne le portait pas. Je n'ai jamais porté le voile, on m'a même interdit de le porter. Ce n'est pas un fait « colonial », même si c'est pendant la colonisation que les femmes se sont dévoilées. Pourquoi on nous méprise à ce point ? Pourquoi méprise-t-on les femmes d'origine ou de culture musulmane du fait qu'elles se battent contre le voile ? Pourquoi ? Quand on sait qu'en Turquie, qu'en Egypte, c'est dans les années 50 qu'on a enlevé le voile. Pourquoi, pour les femmes qui se sont dévoilées en Algérie, nous renvoie-t-on au colonialisme ? Et alors ? Allez- vous nous enlever les acquis que nous avons eus en Algérie ? Je suis là, je me dis Française et je défends les valeurs de la femme libre. Ce n'est pas normal que l'on nous méprise à ce point. Et puis, où est la connivence ? Elle est où et avec qui ? A qui profitent cette histoire de voile et cette façon de défendre la culture ? Pourquoi ne dénonce-t-on pas les Etats qui imposent le voile à la femme ? Pourquoi ces Etats ne sont-ils pas considérés comme étant anti-démocratiques ? L'Arabie Saoudite, on lui tend le tapis rouge ici. Dernière question : est-ce que la question de la femme en France est importante ? Est-ce que l'égalité entre femmes et hommes est importante ?

Aujourd'hui, certaines théories peuvent faire l'impasse sur cette question. Mais elles parlent de l'inégalité comme si elles parlaient d'un autre problème simple. Il n'est pas si simple. Pour moi, le voile, ce n'est pas l'histoire d'un torchon, et pas non plus une relation à un culte. Il y a des

musulmans, des théologiens qui le disent : il n'existe pas dans le Coran et la France ne saisit pas cela. La France reconnaît l'islamisme et elle considère que notre culture musulmane, c'est la culture des intégristes. Non, non, nous refusons l'intégrisme, nous refusons le communautarisme et nous refusons tous ceux qui ont réprimé le combat des femmes musulmanes pour l'égalité et pour la liberté. (*Applaudissements*)

Nicolas SADOUL

En ce qui concerne la loi de 2004, je rends compte en toute honnêteté, dans un débat ouvert et très rythmé des positions, de l'interrogation des mouvements d'Education Populaire qui voyaient, dans une interdiction non accompagnée, un risque de renforcement du repli d'un certain nombre de personnes. Et nous constatons, 10 ans après, qu'effectivement l'évaluation a été positive dans le champ scolaire pour les usagers, en permettant de pacifier, et de travailler effectivement de manière plus précise. L'honnêteté est de dire qu'il ne s'agit pas de venir porter une critique *a priori*. Mais un certain nombre de sociologues, d'anthropologues, que nous avons d'ailleurs auditionnés au HCEF/H dans le cadre de la commission égalité femme/homme et laïcité, viennent expliquer qu'ils font leur travail de chercheurs en essayant de voir s'il y a un lien, un recul de cette affirmation identitaire religieuse ou non, une question de mode, pour effectivement évaluer son impact dans le reste de la société. Je ne dispose pas des conclusions de ces travaux, mais on peut tout à fait dire - je le redis pour la quatrième fois - que cette loi de 2004 a apporté des éléments très positifs, tout en disant que promouvoir la laïcité, la loi de 1905, c'est avant tout la promotion de la liberté de conscience. Et la liberté de conscience, ce n'est pas seulement la liberté d'expression ou la liberté politique, c'est aussi la liberté de religion, ça concerne l'ensemble de ces dimensions de la liberté de conscience. Et aujourd'hui, il me semble que tous les musulmans et musulmanes qui veulent vivre leur foi telle qu'ils l'entendent ne sont pas tous des islamistes radicaux. Donc, effectivement, l'un des risques de ces hold-up syntaxiques, c'est que celles et ceux qui veulent voir leur foi changer ne soient assimilés à des terroristes. Et dans certains pays du monde, malheureusement, c'est une chose qui est en place. Donc, la question devient : comment la France peut-elle réagir grâce à l'outil laïcité.

- Définir le voile, je ne sais pas si j'en aurai les compétences. Ce que je veux dire, c'est qu'effectivement, quand aujourd'hui une personne arbore, dans l'espace commun, un voile islamique qui est évidemment l'expression visible *a priori* de l'appartenance à une religion, pour moi en tant qu'humaniste et progressiste, en tant que citoyen, cela me gêne parce que, pour moi, effectivement, ce n'est pas l'expression de l'émancipation et de la liberté. Et je pense que ça peut être le produit d'une domination en France et, *a fortiori*, dans les pays où c'est imposé et où règne une théocratie avec le poids de la société. Cependant, il se trouve que dans l'espace commun, dans la rue, la personne qui le porte a le droit de le faire. Alors, ça ne veut pas dire que, moi, je suis d'accord avec ça et si cette personne vient dans un centre de primo-arrivant ou dans un centre de lutte contre l'illettrisme, la question pour nous va être de dire d'une part qu'il est plus important que l'acte de formation ait lieu, y compris en respectant la loi ; et d'autre part, il faut se méfier de nos propres représentations. Vous avez sans doute vu, tout comme moi, le documentaire *Vous avez dit Laïcité* de **Negar Zoka**, qui est une Franco-Iranienne. C'est une documentariste assez brillante qui suit des femmes qui sont voilées dans leur vie quotidienne. Et il se trouve que ces

femmes, voilées, sont des militantes actives dans la région parisienne au sein de la FCPE, qui mènent un combat pour la laïcité, le travail pour l'école publique, etc., et montrent la difficulté pour des femmes engagées à gauche, progressistes, musulmanes, de faire ce travail de militantisme. Je ne dis pas que c'est le lot commun de toutes les femmes et jeunes filles en France et bien évidemment dans le monde des théocraties, mais quand j'évoquais de manière un peu provocatrice devant vous, et à dessein, le laïque qui prône la liberté de conscience et ne juge pas les personnes sur ce qu'elles font apparaître de visible, mais sur ce qu'elles font, il me semble que ce documentaire le montre bien.

- Il me semble aussi que quand notre Ministre de l'Education Nationale, **Najat Vallaud-Belkacem**, explique devant le Parlement, devant l'Assemblée Nationale, quelle est sa lecture de la circulaire Chatel pour les accompagnatrices des sorties scolaires, elle montre bien la complexité de la situation. C'est-à-dire que dans un certain nombre de territoires, si l'on applique la circulaire Chatel de manière rigoureuse, il n'y a plus de sorties scolaires, et il n'y a plus aussi de femmes qui vont sortir de leur quartier. Et en même temps, comment cela peut-il être compatible avec la conception que nous avons de la laïcité scolaire ? Du fait qu'il peut y avoir un impact sur les enfants ? La Ministre demande donc aux responsables des établissements de décider, car ce sont eux les plus fins connaisseurs de leur environnement. C'est une position intelligente et pragmatique. Donc, c'est cette complexité-là que nous essayons de mettre en avant.

Claire DONZEL

Nous allons donner la parole à une dernière intervenante, avant de la laisser à **Maud Olivier**. J'invite donc **Gaëlle Lenfant**, puis Maud à prendre la parole.

Gaëlle LENFANT

Merci. J'interviens en tant que vice-présidente de la région Provence Alpes Côte d'Azur et aussi en tant qu'élue municipale d'opposition à Aix-en-Provence où la maire, **Maryse Joissains**, est à l'opposé de tout ce que nous avons dit aujourd'hui.

Je voudrais donner quelques petits exemples et par ces petits exemples vous faire partager d'abord tout le bonheur d'avoir été là ce matin parce que c'était très enrichissant. Mes petits exemples ont vocation à vous montrer que ma conviction, et vous l'avez illustré, est absolument nécessaire. Par contre, j'ai beaucoup d'interrogations sur comment la faire vivre et comment apporter plus de réponses que de problèmes. Et surtout comment faire en sorte que la laïcité en France, la laïcité à la française, puisse perdurer. Je dis ça sûrement parce que j'ai beaucoup dialogué, notamment avec des Tunisiennes. Et je tiens à cette expression-là, que l'on puisse la maintenir en l'état de façon encore plus précise.

Je reviens à **Maryse Joissains**. Maryse Joissains nous a fait un discours de vœux cette année qui était un véritable scandale. Un scandale de mise en scène d'abord parce qu'elle portait de façon ostentatoire sa croix - vous pourrez regarder sur Internet et vous verrez que cette croix apparaît y compris sur les affiches électorales - en répétant le mot « laïcité » je ne sais combien de fois. Et tapant sur l'islam au cours de son discours, demandant très fermement que l'on revienne sur la suppression du délit de blasphème. C'était deux jours après les attentats de janvier. Il y avait nombre d'élus dans cette salle, nombre de représentants de la République qui se sont tous, de droite comme de gauche - y compris des députés socialistes - félicités de ce discours. J'ai été la

seule à m'élever et à sortir de la salle. J'ai été la seule à ne pas applaudir et ça, ne serait-ce que ça, montre que nous avons un véritable problème en France parce qu'il y a des choses que nous osons dire aujourd'hui sur l'islam et il y a des choses que nous n'osons pas dire, quand certains élus de la République vont contre la loi et ne respectent pas les devoirs qui doivent être ceux de tous les élus de la République.

Je voudrais aussi vous parler d'une délibération que j'ai portée en tant que vice-présidente du Conseil Régional, au mois d'avril, en lien avec les attentats de janvier ; une délibération qui s'appelle « République, laïcité et citoyenneté : un devoir d'avenir ». Délibération dans laquelle le Conseil Régional s'engage à aller plus loin encore dans ce domaine-là et notamment en matière d'égalité femme/homme. Nous avons eu une intervention d'une directrice d'école Arlésienne, Front national, qui a failli être élue députée, ça s'est joué à peu entre **Michel Vauzelle** et elle. Directrice d'école qui dans son intervention a dit à peu près ceci : « *Vous vous rendez compte de ce qu'ils veulent faire de nos écoles* ». Dans ma réponse, je lui ai répondu que ce n'était pas « ses » écoles, que ce n'était surtout pas les écoles du Front national, mais bel et bien les écoles de la République et qu'elle n'avait pas à prendre à son compte la laïcité. Et puis nous avons eu une intervention d'un élu de la droite dite républicaine absolument honteuse elle aussi. Le Front National a voté contre cette délibération, ça n'étonnera personne, Les Républicains ce sont abstenus. Ils se sont abstenus sur une délibération qui s'appelle : « République, laïcité et citoyenneté : un devoir d'avenir ».

Je vais compléter en disant qu'il y a quelque temps, nous avons fait venir, au Conseil Régional, des femmes d'un centre social d'Orange, ce que nous avons bien sûr préparé en amont, parce que ces femmes étaient, en très grande majorité, voilées. Pouvions-nous engager la conversation avec elles non voilées ? Ce n'était pas possible. Donc, notre choix, c'était, soit elles venaient comme elles étaient, nous les invitions comme cela et entamions un dialogue, soit nous les refusions. Nous avons choisi de les accueillir, au grand dam du Front National d'ailleurs.

Vous voyez, ces éléments-là montrent que, comme le disait **Nicolas Sadoul** tout à l'heure, rien n'est simple, tout est complexe. Et je reviens sur ce que je disais au départ, la condition est que nous devons porter la laïcité très haut et très fort, mais je m'interroge beaucoup sur les moyens. Est-ce qu'être trop ferme ne veut pas dire l'exclusion ? Est-ce que ne pas être assez ferme ne veut pas dire le renoncement ? Où est la juste limite ? Comment nous, élus de la République, pouvons-nous aller à la fois sur le terrain des idéaux et en même temps sur le terrain pragmatique pour reprendre le mot que vous avez dit tout à l'heure ? Je n'ai pas de réponse toute faite à ça, mais je le redis, j'ai beaucoup d'interrogations et beaucoup de bonheur, beaucoup de plaisir à avoir entendu vos interventions aujourd'hui qui me font avancer sur ce terrain.

Je termine juste en disant que moi aussi, je suis athée, mais ne voulant pas faire de mon athéisme une religion, j'ai aussi du mal à rejoindre des organisations qui seraient des organisations d'athées. C'est un petit peu compliqué en ce domaine. Merci. (*Applaudissements*)

FOCUS SUR UN COMBAT PARTAGÉ

« La proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel »

*Maud OLIVIER, députée de l'Essonne, rapporteure de la loi,
Rosen HICHER, les survivantes de la prostitution
Geneviève COURAUD, modératrice*

Geneviève COURAUD

Eh bien, comme je l'ai dit au journaliste de la radio chrétienne qui m'interrogeait tout à l'heure, « Ce matin, ça fouette ! ». Je vais à présent demander à **Maud Olivier** de venir à la tribune. Nous accueillons également **Pascale Boistard**, notre Secrétaire d'État aux Droits des Femmes et chère amie. J'appelle aussi **Rosen Hicher** à nos côtés. Nous avons accueilli, l'année dernière, Rosen qui était venue nous parler, au nom de l'association des Survivantes de la Prostitution, avant qu'elle ne prenne la route vers Paris, où nous l'avons retrouvée. Et c'est donc, un grand plaisir, un grand honneur, de l'avoir également parmi nous.

Vous connaissez toutes et tous **Maud Olivier**, députée de l'Essonne, qui a magnifiquement porté la loi sur la prostitution, dont elle va nous parler maintenant. Ce sujet est l'un des combats de l'Assemblée des Femmes et nous sommes très heureux de lui donner aujourd'hui la parole, pour qu'elle puisse faire le point sur les avancées de cette loi, nous dire où elle en est, et nous préciser quel va en être le calendrier, et les freins rencontrés.

Maud OLIVIER

Merci. Madame la Ministre, Pascale, chers amis. Merci donc à l'Assemblée des Femmes de me donner la possibilité de faire un point sur la proposition de loi de « lutte contre le système prostitutionnel » qui a fait les beaux jours de la presse depuis 18 mois et qui, vous le savez, a connu quelques allers et retours entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, et ce n'est pas fini.

Tout d'abord, je voulais effectivement saluer **Rosen Hicher**. Bien sûr, saluer aussi les travaux de **Danielle Bousquet**, précédemment députée et maintenant présidente du HCEF/H qui est à l'origine de cette proposition de loi, puisqu'elle a publié un rapport avec le député UMP, **Guy Geoffroy**, à l'origine de nos travaux. Je le cite parce que c'est une loi qui est transpartisane et c'est important de dire que tous les groupes politiques, sauf un extrême bien évidemment, sont à nos côtés sur cette question. Et donc, Danielle a fait un rapport tout à fait intéressant qui a abouti, en décembre 2011, à une résolution qui réaffirmait la position abolitionniste de la France. Lorsque nous avons été élus, dans la mandature actuelle, la délégation aux droits des femmes a décidé de se saisir de cette question avec la volonté très forte d'aboutir à une loi qui dépenaliserait les personnes prostituées et interdirait l'achat d'actes sexuels.

Après une actualisation des constats sur la réalité de la prostitution en France, nous avons soumis à l'Assemblée Nationale une proposition de loi qui repose sur quatre piliers indissociables les uns des autres. Je vais vous les présenter rapidement, en insistant sur le fait que notre modèle abolitionniste avait besoin d'être confirmé. C'est-à-dire que notre législation doit interdire tout ce

qui encourage la prostitution. En considérant que la prostitution est une violence, que les personnes prostituées sont des victimes de cette violence qu'il faut accompagner et protéger et que les proxénètes et les clients sont à condamner. La prostitution n'est pas interdite, mais son exploitation l'est. Ce texte fait donc le choix de traiter globalement de la question du système prostitutionnel : lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains, accompagnement des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution, prévention et éducation à la sexualité, responsabilisation des clients et interdiction d'actes sexuels.

Les enjeux de cette loi sont de réduire la prostitution en décourageant la demande, de réduire le nombre de personnes qui sont contraintes de se prostituer soit par pression d'un réseau, soit par nécessité pour survivre. C'est donc un important objectif, humaniste, féministe et social. Un autre enjeu, c'est de gérer les réseaux de proxénétisme et de traite. On le sait, ces réseaux évitent les pays aux législations néfastes à leur commerce, au contraire de l'Allemagne par exemple. Il faut les gérer au quotidien dans leur activité et l'interdiction d'achat d'actes sexuels est un bon outil. Il faut donner des perspectives crédibles d'insertion aux personnes prostituées. Le relais social a manqué depuis trop longtemps de politiques publiques concernant la prostitution. Et réduire la demande de prostitution va mécaniquement réduire les ressources des personnes prostituées, nous devons donc les accompagner dans cette évolution. Je rappelle que 90 % des personnes prostituées souhaitent, si elles le peuvent, sortir de la prostitution. Enfin, faire évoluer notre société vers toujours moins de violence envers les femmes.

La valeur normative de la loi peut faire évoluer les représentations et les comportements. Même si ce n'est pas une condition suffisante pour limiter les violences, ça y participera. J'ai l'habitude de dire que tant qu'une femme pourra être achetée, on ne pourra mettre un terme aux violences engendrées par la domination masculine. (*Applaudissements*)

La première partie de la loi concerne la lutte contre la traite et le proxénétisme. On le sait, le proxénétisme et la traite évoluent, notamment en se servant d'Internet pour mettre en relation les acheteurs d'actes sexuels et les personnes prostituées. Installés à l'étranger dans des pays où ce type d'actes est légal, les réseaux mafieux organisent la prostitution en France. L'article premier de la loi dit que les fournisseurs d'accès à Internet et les hébergeurs de sites doivent participer à la lutte contre la diffusion des contenus proposant des offres de services sexuels tarifés.

Ensuite, pour que les victimes puissent porter plainte, il faut qu'elles soient en capacité de le faire le plus sereinement possible. Pour cela, il faut une protection renforcée des politiques de domiciliation possible chez leur avocat ou dans une association, ainsi que l'anonymat de la victime dans la procédure. Mesures pour assurer leur protection. Insertion et sécurité et possibilité de huis clos. Tout cela est prévu dans la proposition.

Et enfin un rapport annuel sur les actions de coopérations européennes et internationales engagées et l'impact qu'aurait notre loi dans les zones transfrontalières. Notre objectif n'est pas d'exporter la prostitution française hors du territoire, mais de la faire diminuer globalement.

La deuxième partie du texte, je le disais, prévoit un véritable accompagnement des personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution. Avec, en premier lieu, l'abrogation du délit de racolage pour dépenaliser évidemment les personnes prostituées. La création d'un parcours de sortie de la prostitution coordonné par une instance départementale avec des aides au logement, des places en centre d'hébergement, un droit à réparation intégrale des dommages subis en cas de procès pour les victimes de proxénétisme comme c'est déjà le cas pour les victimes d'abus.

La troisième partie concerne l'éducation. La proposition de loi inscrit la lutte contre la marchandisation des corps parmi les thématiques relevant de l'éducation à la sexualité. Le texte prévoit par ailleurs que l'information et l'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées, prévues par le Code de l'éducation soient une information et une éducation égalitaire.

Enfin, la quatrième partie pose l'interdiction d'un achat d'acte sexuel. Depuis 2002, le recours à la prostitution de mineurs ou de personnes vulnérables est un délit. Sanctionner l'acte de recours à la prostitution, c'est se placer dans la continuité des législations ayant criminalisé le viol et fait du harcèlement sexuel une infraction correctionnelle. L'objectif est toujours de soustraire la sexualité à la violence et à la domination masculine. L'interdiction de l'achat d'un acte sexuel est contrainte à la solution la plus protectrice pour les personnes qui resteront dans la prostitution. En inversant le rapport de force à l'œuvre avec les clients, l'interdiction de l'achat permettra aux personnes prostituées de dénoncer les violences ou les risques sanitaires qui peuvent leur être imposés.

L'infraction du recours à la prostitution est punie de la peine d'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. C'est-à-dire inscription au casier judiciaire et 1 500 euros d'amende. En cas de récidive, l'infraction constituera un délit et une peine d'amende de 3 750 euros maximum. Enfin, il est prévu une peine complémentaire qui prendra la forme d'un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels sur la forme de ce qui se fait via les associations de contrôle judiciaire dans certains cas de violence conjugale.

Alors, aujourd'hui, la suite. Nous avons, en France, deux chambres parlementaires et chacune a son mot à dire sur chaque texte. La proposition de loi a été adoptée à une large majorité le 4 décembre 2013 par l'Assemblée nationale avec ses quatre piliers. Le Sénat a proposé quelques améliorations et retiré le quatrième pilier, notamment l'interdiction d'achat d'actes sexuels. La navette réglementaire a renvoyé le texte à l'Assemblée qui l'a revoté le 12 juin dernier avec ses quatre piliers. Mais la proposition de loi repart au Sénat. Alors, pour éviter un nouveau rejet du Sénat sur la globalité de la proposition de loi, j'ai organisé une réunion entre le rapporteur de la commission spéciale et nos homologues au Sénat. Les vacances ont interrompu nos échanges, mais nous allons les reprendre à la rentrée. Les deux points d'achoppement principaux sont la pénalisation du client bien sûr et l'abrogation du délit de racolage qui avait été mis en place par **Nicolas Sarkozy**. Sur ces derniers points, les sénateurs argumentent en disant qu'entendre les personnes prostituées aide la police à retrouver les clients. Nous avons tenté de trouver un accord, mais bien sûr sans revenir sur ces deux aspects qui sont les fondements mêmes de notre proposition de loi. Les personnes prostituées sont des victimes et ne doivent donc plus être considérées comme des délinquantes avec ce délit de racolage. Et le client doit être tenu pour responsable de ses actes. Faute de quoi, évidemment, cette proposition de loi perd tout son sens et son objectif. Donc, voyez qu'il reste un peu de travail.

Bien sûr, je ne voudrais pas passer sous silence le fait que, cette année, le conseil international *d'Amnesty International* a voté en faveur de la dépénalisation de la prostitution, y compris bien sûr des proxénètes et des clients, contre l'avis d'*Amnesty France* qui se retire du débat. Leur argumentation, sous couvert de protéger les travailleurs et travailleuses du sexe, est vraiment de l'ironie. Comment une ONG qui est supposée se battre pour les droits humains peut-elle défendre aujourd'hui une position exposant les femmes les plus vulnérables à la violence sexuelle ? Heureusement, ça a provoqué une protestation internationale, preuve que cette

question interpelle maintenant tous les territoires. J'ajouterai qu'en plus, la Norvège, l'Islande, le Canada, l'Irlande du Nord se sont dotés d'une loi abolitionniste. La Finlande, l'Angleterre et le Pays de Galle savent que la personne prostituée est une victime. Alors, la France a décidé de faire un pied de nez à Amnesty.

Pour finir au cœur de ce débat sur les droits des femmes et la laïcité, je voudrais évoquer rapidement, avec un clin d'œil bien sûr, le lien entre religion et prostitution. Combien de fois, en menant ce combat pour l'abolition du système prostitutionnel, m'a-t-on traitée de « *cul béni* ». Nos adversaires usent et abusent d'arguments portant à faire de l'abolition le combat des moralistes et des curés. On sait que des accusations de caractère religieux dissimulé portent sur Le Nid, association pourtant laïque, mais qui a le défaut d'être à la fois celle qui rencontre le plus de personnes prostituées chaque année et une des plus en pointe dans le combat pour l'abolition. Quoi de mieux alors que de balayer cette légitimité en affirmant que l'Eglise catholique est derrière. C'est pourtant bien mal connaître les liens entre religion et prostitution.

Je voudrais vous lire un texte qui a été écrit par le sociologue **Alain Piot**. « *Les proxénètes sont généralement mal vus, et ce, depuis l'antiquité. Mais tout de même, l'église se permet d'occuper la fonction, car la prostitution est source de confortables revenus. On a même vu, à l'époque carolingienne, des sœurs vivant au couvent se livrer à la prostitution pour arrondir leurs fins de mois. Mais c'est le grand théologien dominicain, Saint-Thomas d'Aquin qui, se montrant tolérant, déclare que l'on peut accepter les sous de ce commerce. Autrement dit, l'église est proxénète. A Perpignan, au 13e siècle, des moines organisent une collecte de fonds pour ouvrir un nouveau bordel. Bien plus tard, au temps de Voltaire, l'évêque de Genève administrait tous les bordels. Donc, on le voit, les prostituées deviennent considérées par l'église comme des coupables au même titre que les proxénètes. Comme ces derniers, elles méritent le fouet. Par contre, les clients ne récoltent de la confesse qu'une petite pénitence de 10 jours de jeûne alors que la femme, de son côté, encourt une peine de six ans. Bel exemple de parité dans le péché.* »

Le sociologue ajoute, pour rappel, que les religieux de tout poil, qui ont horreur du sexe et de la liberté des corps, autrement dit les intégristes, sont en quasi-totalité des hommes dont la cible depuis toujours est la femme, et s'accompagne du mépris de la femme, de la haine de la femme, de la violence envers les femmes. Les prémisses sur lesquelles se fondent les doctrines concernant la prostitution peuvent se résumer ainsi : l'homme, les hommes ont des besoins, des pulsions qui ne peuvent être contenues et qui doivent trouver leur exutoire entre les jambes d'une femme. Les femmes légitimes ne peuvent jouer ce rôle d'exutoire sauf à devenir ou à être considérées comme des formes de mauvaises filles ou des prostituées. Les hommes auront recours à des filles de joie, prostituées pour assouvir leurs pulsions. De ce fait, les femmes légitimes sont préservées d'assauts de violence, c'est-à-dire d'une sexualité débridée. Elles se réserveront pour leur rôle sexuel qui est d'engendrer, si possible sans désir, des enfants pour le compte de leur mari et de vivre pieusement. Les hommes auront tout loisir d'honorer des filles de joie, des servantes pour leur plaisir et l'apaisement de leurs sens. Ainsi, la sainte institution du mariage pourra perdurer, se reproduire, en particulier grâce aux fils.

Aujourd'hui, la religion catholique condamne la prostitution qu'elle considère comme un esclavage, mais la femme reste toujours mineure dans l'église. Comme les autres religions monothéistes, sa vision de la femme ne peut s'extraire du système patriarcal et donc misogyne. Aussi, heureusement allais-je dire, des catholiques pratiquants ont dénoncé cela dans un article paru, dans *Témoignage chrétien*, en juin dernier. Je vais les citer : « *Sur un sujet aussi important que*

la lutte contre le système prostitueur, l'église de France n'est pas intervenue. Ceux et celles qui s'étaient tant mobilisés contre le mariage pour tous sont restés étonnamment silencieux quand l'Assemblée nationale a débattu, puis voté, le 4 décembre 2013, la proposition de loi. Alors que les débats publics s'enflammaient à cause de l'article sur la pénalisation des clients de prostituées, on n'a entendu ni le porte-parole de la conférence des évêques de France, ni le service famille et société, ni le conseil pour les affaires sociales et on n'a vu défiler aucun manifestant. Pourtant, c'est bien à cause des clients de prostituées que chaque année des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants sont contraints à la prostitution par des réseaux criminels. Nous, catholiques, interpellons l'église de France. Pourquoi se fait-elle entendre surtout sur des questions d'avortement, de fin de vie ou de mariage de personnes homosexuelles ? Pourquoi ne dénoncerait-elle pas l'esclavage sexuel organisé par les mafias au profit des clients de prostituées ? Nous appelons l'église catholique de France à prendre ses responsabilités et, fidèle à sa doctrine sociale, à rendre publique une position découlant de sa vision de défense des plus faibles ». On aimerait dire en conclusion, ainsi soit-il. (Applaudissements)

Pour ceux qui connaissent un peu le sujet, c'est bien à Marie-Madeleine, prostituée et consolée par sa foi, que Jésus ressuscité est apparu en premier lieu. Marie-Madeleine et le Christ, l'association de la prostitution et de la religion. Je vous remercie. (Applaudissements)

Geneviève COURAUD

Merci beaucoup, Maud. Je vais peut-être demander à Rosen, si Pascale me le permet, de réagir à cette intervention et de commenter les nouvelles avancées de la loi, mais aussi ce dont Maud a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire la position d'*Amnesty International*.

Rosen HICHER

D'abord, je tenais à vous remercier. A remercier **Pascale Boistard** qui nous soutient et qui finalement continue à mener le combat que **Madame Najat Belkacem** avait bien entamé. Je tiens à remercier Maud, Danielle et Catherine qui ont, sans relâche, milité et travaillé dans ce sens. Et petite anecdote, la première fois que j'ai entendu parler de **Danielle Bousquet**, c'était pour me demander quelles étaient mes intentions, et ça devait être en 2008. Donc, en 2008, j'étais dans la prostitution et je me disais que les politiques parlaient de choses qu'ils ne connaissaient pas, qu'il faudrait peut-être un petit peu qu'ils s'y mettent pour mieux comprendre ce que nous vivons. C'était assez comique et en 2015, je me dis « *Mais mon dieu, elles en savaient plus que moi quand j'étais à l'intérieur, en fait* ». Et j'ai donc commencé à avancer dans le sens de la sortie en écoutant un peu tout le monde. J'ai écouté comme tout le monde le STRASS qui m'avait demandé de choisir mon camp. J'ai écouté le mouvement du Nid, mais pas que. Et mes recherches ayant abouti et ma réflexion étant faite, je ne pouvais pas dire que la prostitution était une chose que l'on pouvait pratiquer comme étant une activité parce que tout simplement, c'est tout ce que je ne voulais pas pour mes propres enfants. Si je ne le veux pas pour mes enfants, je ne le veux pas non plus pour les enfants des autres.

Donc, j'ai eu l'agréable surprise de rencontrer **Laurence Noëlle**, que vous connaissez certainement qui a cofondé avec moi le mouvement des survivantes en France. Laurence, malheureusement, est très prise parce qu'elle a beaucoup d'obligations professionnelles et familiales. Ce n'est pas du tout facile pour elle d'intervenir et d'être en permanence sur le terrain. Donc, c'est vrai qu'on la voit beaucoup moins, mais elle est derrière moi et avec moi et c'est

ensemble que nous avançons. Et nous avons aujourd'hui un réseau d'environ 200-250 prostituées qui, malheureusement, resteront dans l'anonymat. Et pour cause, elles sont en danger aujourd'hui. Elles sont en danger parce qu'elles sont dans des réseaux, elles sont en danger parce que la société aujourd'hui les condamne. Et ce sont des mères de famille, ce sont de jeunes femmes qui ont très peur pour leur vie parce que la société n'a toujours pas compris que la prostituée était, au même titre qu'une femme victime de violences conjugales, une victime. Souvent, on met la prostituée dans une case bien spécifique et on lui retire ses enfants ou, au moment d'une séparation, elles sont souvent condamnées sévèrement. Donc, malheureusement, elles doivent rester anonymes et nous n'aurons pas l'honneur d'entendre parler ces femmes qui ne veulent pas briser leur carrière, leur vie parce que certaines travaillent. J'en ai une qui travaille depuis 18 ans, qui a été prostituée par ses parents et qui me dit toujours « *le jour où la société aura compris, je pourrai enfin parler et venir en aide et apporter mes connaissances de manière à ce que ça ne se reproduise plus* ». Donc, ça, c'est très compliqué. J'espère un jour les avoir toutes devant moi et pouvoir présenter toutes ces femmes qui aujourd'hui, en arrière-plan, parce qu'elles sont quand même derrière nous, m'aident à venir témoigner en leur nom. C'était ce que je voulais vous dire. A chaque fois que j'interviens quelque part, elles me disent « *Surtout, dis leur bien que tu n'es pas toute seule* » et je ne suis pas toute seule. *(Applaudissements)*

Je tenais à remercier aussi la ville de La Rochelle et Soraya qui nous a reçus lors de la marche, l'an dernier. Je tenais à les remercier parce que je sais que la ville de La Rochelle travaille énormément parce qu'il y a des bars à hôtesse et il y a beaucoup de prostitution à La Rochelle. Il y a l'université, malheureusement, j'en entends parler et il y a même des immeubles entiers qui sont loués à des jeunes femmes pour qu'elles se prostituent. Evidemment, je ne dirai pas les noms et les endroits, par contre, les bars à hôtesse, je les citerai sans aucun problème, c'est rue de la Palisse. Il y en a plusieurs en ce moment et il y a des jeunes étrangères aujourd'hui qui y travaillent et qui sont d'ailleurs prises dans des réseaux. Je peux les dénoncer sans souci parce qu'il y a une ouverture, ce sont des bars. Et je tenais à remercier tout le monde qui a travaillé pendant cette marche parce que cette marche a eu beaucoup de monde à l'arrivée, et aussi sur les réseaux sociaux. Je tenais à tous vous remercier.

Et maintenant, puisque c'est passé au Sénat, puisqu'on a quand même avancé un petit peu, que l'Assemblée nous a fait l'agréable surprise de tout nous remettre dans les formes, j'aimerais savoir ce que l'on peut espérer de la fin de l'année 2015. Je vais donc laisser Pascale nous répondre parce que je la sens motivée. *(Applaudissements)*

Geneviève COURAUD

Merci chère Rosen. Pascale, à mon tour, je t'invite à gagner la tribune. J'ajoute que nous sommes extrêmement fières, mais aussi très heureuses de ta présence aujourd'hui. Lorsque nous t'avons invitée, tu nous as fait savoir que tu souhaitais être là dès midi parce que tu voulais passer du temps avec les militantes de l'Assemblée des Femmes et partager des conversations, pouvoir leur parler directement. Ça, c'est chouette, franchement, ça nous va droit au cœur. *(Applaudissements)*

Nous avons apprécié cette proximité parce que les droits des femmes, c'est ça, on les fait ensemble toutes et c'est le meilleur signe que tu pouvais nous donner. Donc, nous t'accueillons de tout cœur. Tu es venue nous voir l'année dernière juste nommée par Manuel Valls dans le gouvernement Valls II. Aujourd'hui, tu as une expérience confortable d'un an de travail, tu t'es colletée avec tous

les problèmes des droits des femmes et Dieu sait s'il y en a. Et je te remercie, de nous dire tout ce qui s'est passé cette année.

Pascale BOISTARD

Merci beaucoup. Merci pour votre accueil, c'est vrai qu'il y a un an, jour pour jour, j'étais nommée Secrétaire d'Etat aux Droits des femmes auprès de **Marisol Touraine** qui va être à nos côtés en fin d'après-midi, pour clôturer vos travaux.

Permettez-moi d'abord quelques petits mots peut-être personnels et aussi de combat. Saluer évidemment **Danielle Bousquet** avec qui nous avons eu des aventures internationales régulièrement, **Catherine Coutelle**, précieuse Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale. Evidemment, **Maud Olivier** qui travaille d'arrache-pied pour que cette proposition de loi de « lutte contre le système prostitutionnel » puisse aboutir. Evidemment, **Rosen Hicher** aux côtés de laquelle je me trouvais, dans la dernière étape de sa marche, et qui est aussi très présente pour soutenir un débat extrêmement important dans notre pays. **Geneviève Couraud** – nous nous connaissons depuis très longtemps -, qui est aussi une aide précieuse pour moi au quotidien. Et puis je tenais aussi à saluer l'ensemble des intervenant-e-s qui ont participé à ces tables rondes sur la laïcité parce que c'est un sujet primordial par les temps qui courent, parce qu'il l'a toujours été, mais qu'il prend en ce moment toute son ampleur. Donc, merci à l'Assemblée des Femmes d'avoir organisé ce débat qui n'est pas simple, un débat extrêmement difficile à aborder par les temps qui courent et qui nécessite justement des réflexions et des échanges intelligents, qui sortent des passions et restent très sévères, tout en disant les choses clairement. Donc, merci à tou.te.s les bénévoles parce que je sais que c'est un travail énorme que vous effectuez pour que l'on puisse se retrouver à La Rochelle dans les meilleures conditions.

Un mot sur la prostitution puisque je viens d'être interpellée, et puis j'aborderai le sujet de la laïcité, car il me tient à cœur. Encore merci, **Maud Olivier**, merci pour ton engagement. Oui, nous avons mis un coup de booster cette année, parce que c'est vrai qu'il était difficile, du fait d'un calendrier parlementaire très chargé, mais aussi de l'abondance des sujets qui doivent être débattus, de trouver cette fameuse date pour relancer ce débat parlementaire qui allait atteindre, lui aussi, bientôt son premier anniversaire. Donc, nous avons évité le gâteau d'anniversaire qui aurait eu un goût amer pour pouvoir justement arriver au Sénat. C'est un sujet qui explose les clivages politiques, il faut le dire, que ce soit dans les « contre » comme dans les « pour ». Et nous avons eu quelques passes d'armes assez saignantes, au Sénat, pas que dans l'hémicycle, mais aussi avant d'arriver dans l'hémicycle. J'ai assumé les engagements pris auprès de vous, car j'avais avec moi une force qui me poussait dans des moments où parfois il est difficile, auprès de gens que nous connaissons bien, d'avoir des échanges qui peuvent être tumultueux. Mais nous tenons et nous avançons.

Ensuite, après la déception du débat au Sénat, nous avons eu très rapidement à l'Assemblée Nationale un débat qui a été très serein, très respectueux. Et nous avons pu ensemble rétablir l'équilibre de ce texte. Donc, je peux vous dire, puisque ça a été annoncé en conseil des ministres, que, normalement, à l'automne prochain, nous irons au Sénat. Mais avant le Sénat, nous avons engagé un travail avec le ministère de la Justice pour travailler à comment protéger aussi les personnes qui sont dans la prostitution et qui souhaitent en sortir. Donc, nous avons déjà

commencé ce travail parlementaire et évidemment ces textes pourront être associés avant le passage au Sénat, pour que nous trouvions une solution à l'avancée de ce texte. Encore une nouvelle avancée. Nous avons un but qui est plus facile, plus normal, on va dire. Dans tous les cas, je reste vigilante sur la question. Je sais que les parlementaires ici présentes le sont aussi. Vous dire, parce que je ne viens pas directement de Paris, qu'il y a en ce moment des artistes qui s'engagent sur cette question. Et je tiens vraiment à saluer **Nabil Ayouch** - j'étais à ses côtés hier, et avec l'ensemble des actrices qui participent au film, *Much Love*-. Réservez vraiment un accueil chaleureux et engagé à ce film qui va sortir en salle le 16 septembre prochain et parle de la prostitution au Maroc. C'est un film que j'ai découvert hier, au festival francophone du film d'Angoulême ; c'est une pierre supplémentaire au niveau international, apportée à la réalité de la prostitution. Je parlerai tout à l'heure des différents types de prostitutions qui touchent aussi les enfants. Tout cela est évoqué avec subtilité, respect, c'est, en tous les cas, une vérité crue, violente, qui continue aussi à alimenter notre débat ici en France. Donc, un salut particulier à **Nabil Ayouch** et à l'ensemble des actrices qui participent au film, parce qu'ils ont levé un tabou qui, dans ce pays, est compliqué à assumer.

Aujourd'hui, effectivement, partout dans le monde, sur ce sujet comme sur d'autres, les femmes sont les premières victimes, les variables d'ajustement d'un monde patriarcal. Et si les Etats membres de l'ONU ont bien adhéré à la Déclaration Universelle des droits de l'homme, qui reconnaît dans son préambule l'égalité entre les femmes et les hommes, ils sont encore trop peu nombreux à avoir inscrit dans leur constitution cette même égalité. Nous devons assister aujourd'hui, au niveau international, au nom de la religion, à la mise en place inégale et à marches forcées de la légalisation de l'esclavage sexuel des filles, auxquelles on interdit l'accès à l'école, la liberté de conscience. Je pense à Daesh évidemment, mais aussi à Boko Haram. Je sais qu'il y a parmi vous des femmes venues de loin pour participer au débat et je tiens à les saluer.

Sous nos latitudes, rien de tel, mais des tentatives, plus ou moins grossières que nous pouvons repérer, de faire reculer le droit fondamental de liberté de conscience en opposant, avec l'espoir d'affrontements, au principe de laïcité sur lequel se fonde notre République. Et je pense que l'histoire aussi doit être rappelée à chaque fois que nous avons ces débats. Le droit de croire, le droit de pratiquer, le droit de ne pas croire, le droit de ne pas pratiquer. Et à travers votre Université, j'aimerais d'abord rendre hommage à toutes les femmes qui se battent pour avoir simplement le droit d'exister et de participer à la vie collective, politique, associative, militante ou tout simplement quotidienne. Rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, dans nos démocraties, patiemment et quels qu'en soient les modes d'expression, mènent des combats pour l'égalité au quotidien. Car les droits des femmes, même s'ils améliorent globalement les conditions, souffrent encore de trop d'injustices, trop de violence, trop de négations. Partout dans le monde, à des degrés divers, les droits des femmes sont malmenés, tant en termes d'égalité réelle qu'en termes d'éradication de toutes les formes de violence.

Voilà la réalité du monde telle qu'elle est et cette réalité doit changer. Elle doit changer malgré les soubresauts des législations qu'elle provoque. Pour ma part, je pense que le féminisme au 21e siècle est un combat toujours d'avant-garde. Et je voudrais donc vous remercier pour cette nouvelle invitation à votre Assemblée parce que, comme je le disais, il y a tout juste un an jour pour jour, je prenais mes fonctions. J'ai senti d'emblée une attente importante qu'il ne fallait pas

décevoir et je peux vous dire que je prends cette mission très à cœur. J'ai suffisamment de détermination pour porter les sujets qui sont les nôtres, qui sont les vôtres, auprès de mes collègues du gouvernement. Et même si tout cela est rarement un fleuve tranquille, cela ne me décourage pas, bien au contraire, cela me stimule et me fait dire que oui, il est encore des causes à faire avancer et des victoires à accrocher.

Car nous relevons de multiples défis au quotidien, l'air de rien, et ces défis, nous les relevons ensemble. Gouvernement, militantes associatives ou encore politiques, citoyennes engagées, je pense par exemple au collectif des Georgette Sand ; attachées au dialogue, à l'action, vous savez faire entendre vos voix et taper du poing sur la table. Vous avez raison de le faire, mais je veux vous dire une chose, il est important que nous travaillions ensemble et j'essaie justement de faire en sorte que ces avancées puissent se faire dans un travail en commun. Parce que si nous ne nous soudons pas, vous le savez, les forces contraires à cette marche vers l'égalité, des remises en cause toutes simples de nos acquis, s'élèveront, or nous sommes dans un moment, même dans notre pays, extrêmement dangereux.

Nous avons un défi qui est celui de faire reculer les conservatismes, de faire progresser les droits des femmes qu'ils soient professionnels, individuels, collectifs pour l'ensemble de la société. Et quand on sent toutes les forces qui poussent dans leurs formes les plus extrêmes, qu'elles soient religieuses ou politiques, quand on sait toutes les résistances qui se créent au changement, au progrès, à la vérité, on voit bien l'urgence. L'urgence, c'est celle d'une nouvelle exigence républicaine et cela passe par la remise au centre de nos valeurs fondatrices que sont les notions d'égalité, de fraternité et de laïcité. C'est cette dernière, la laïcité, que nous devons réaffirmer parce qu'elle est au cœur de ce qui nous unit dans nos différences. Elle est même notre garante. La laïcité, ce n'est pas comme certains essaient de nous le faire croire un dogme strict ou une notion à géométrie variable. La laïcité, c'est la liberté avant tout et c'est à chacune et à chacun de croire ou de ne pas croire, c'est la garantie d'une liberté de conscience, d'une liberté de culte en vue de permettre à chaque individu de trouver sa place dans notre société.

Cette liberté, il faut le rappeler, nous la tenons de la Révolution française. C'est dire que ses fondements sont à la fois vieux et récents, fragiles, mais aussi puissants. Nous devons, femmes et hommes, en avoir pleinement conscience et en assurer la transmission sans prosélytisme, mais avec conviction et détermination. Nous sommes, la France, un pays bien particulier. L'histoire de notre nation, depuis la Révolution, s'est inexorablement appuyée et construite sur cette exigence entre liberté, égalité, fraternité et laïcité. Et cette laïcité est d'ailleurs spécifique à la tradition française, il a fallu se battre pied et à pied pour qu'enfin, dans un souci de vivre ensemble et de libertés partagées, le politique et le religieux ne soient plus entremêlés. Il faut se souvenir qu'à la Révolution on a combattu notamment pour protéger les citoyens et les citoyennes du pouvoir sur leur conscience et leur existence qu'avait l'église. La République, à travers la laïcité, assure au contraire la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. C'est un enjeu majeur de liberté et donc de démocratie. La loi de 1905 qui a instauré la séparation entre l'église et l'Etat est le fruit de la Révolution française et son aboutissement pour que chaque citoyenne, chaque citoyen, quels que soient son âge, son opinion, son sexe, ses croyances, soient libres dans le débat démocratique et politique. C'est un point non négociable.

Or, que constate-t-on 110 ans après ? Le retour d'une manière plus ou moins frontale, plus ou moins dissimulée, des questions de religion dans l'espace public et politique. Nous ne pouvons l'admettre, nous ne pouvons l'accepter parce que ce n'est pas leur place. Leur place est bien dans la sphère de l'intime et du privé. Quand je parle de religion, je n'en stigmatise aucune en particulier, que les choses soient bien claires. Je considère les trois religions monothéistes avec le même regard, celui d'une femme citoyenne, militante et politique. C'est ma liberté, c'est la liberté de chacune et de chacun d'entre nous. Les croyances ont un point commun, la place qu'elles donnent ou ne donnent pas aux femmes. La laïcité va à l'inverse, voilà pourquoi le féminisme est laïc. Il n'est pas contre, mais pour le droit de chacune de choisir ce que veut dire être femme. Et tous les combats menés, toutes les avancées fondamentales obtenues en faveur de l'égalité réelle plus effective, ont, pour une grande partie, été conquis contre un dogme, une domination. Droit de vote, droit de disposer de son corps, de travailler, d'adopter, d'être considérée comme une adulte et non infantilisée, Pacs, mariage pour tous. La liste est longue et il faut le répéter encore et encore aux plus jeunes, aux femmes, aux hommes aussi et aux politiques surtout. L'égalité réelle entre les hommes et les femmes est une opportunité pour notre pays. Partout dans le monde, des femmes se battent au quotidien pour avoir ne serait-ce que le droit d'exister. Alors, ne pensons pas que, parce que nous sommes dans une démocratie et une République qui garantissent ces libertés fondamentales, plus rien n'est à défendre. Encore une fois, nous devons transmettre aux plus jeunes, nous devons rester vigilantes parce que d'autres formes de dictats s'y ajoutent, véhiculés par certaines publicités, certains articles de journaux et sont pour les femmes de nouvelles injonctions à respecter.

C'est pourquoi je fais partie d'un gouvernement qui souhaite travailler et continuer à travailler avec vous sur ces questions de manière transversale dans un but d'épanouissement des femmes et des hommes, en bonne intelligence, dans les valeurs républicaines qui sont le socle de notre vivre ensemble et la garantie d'une égalité réelle. **Ici, je ne vois que des hommes et beaucoup de femmes qui sont des femmes et des hommes debout. Eh bien, nous devons rester debout, ancrés dans nos valeurs, ancrés dans nos combats, pour faire face à l'adversité.** Je vous remercie.

(Applaudissements)

Geneviève COURAUD

Merci, chère Pascale pour ces paroles qui clôturent une matinée extrêmement dense. Merci pour ces paroles dans lesquelles nous nous sommes reconnues. Merci d'avoir porté ici la parole de notre République et de notre gouvernement, de notre Président de la République aussi dans cette affirmation de notre attachement, de ton attachement personnel et de l'attachement du gouvernement que tu représentes à la laïcité, c'est très important pour nous. Merci d'avoir dit aussi les liens entre le féminisme et la laïcité qui, c'est vrai, ont besoin d'être toujours affirmés.

Notre matinée se termine, nous allons déjeuner toutes et tous ensemble ici. Vous aurez la possibilité d'interroger à la fois nos intervenant.e.s, notre ministre, nos parlementaires qui se sont exprimé.e.s.

Permettez-moi quand même de dire un petit mot que nous n'avons pas dit encore pour remercier nos amies de La Rochelle qui assurent, depuis plusieurs années, l'organisation ici de cette journée. Merci à leur formidable travail quotidien. Sachez que si elles n'étaient pas là, rien de tout ce que

nous venons de vivre ensemble ne pourrait être possible. Merci aussi à Blandine qui nous a suivis ces deux jours, merci à tous de votre aide.

La séance est levée pour la pause-déjeuner.

TABLE RONDE 3

« Laïcité, sécularité et international »

Animation, présentation : Christiane KUTTEN, ex-Adjointe à la Maire de Reims, membre du bureau de l'ADF et d'ECVF, Arlette Zilberg, ex-adjointe au maire du 20ème arrondissement de Paris et membre de l'ADF

- *Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice des Français établis hors de France, vice-présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ancienne Ministre*
- *Shoukria HAÏDAR, présidente de NEGAR-Soutien aux femmes d'Afghanistan, Prix du collectif « Laïcité République 2014 »*
- *Fatima LALEM, sociologue, Vice-présidente d'ECVF*
- *Annie SUGIER, Présidente de la Ligue du droit international des femmes, Vice-présidente de la CLEF*

Christiane KUTTEN

Je donne d'entrée la parole à **Hélène Conway-Mouret** qui doit nous quitter très vite.

Hélène CONWAY- MOURET

Bonjour à toutes et tous,

Je crois que, plus que jamais, il est important aujourd'hui de faire entendre la voix forte des pères fondateurs de la loi de 1905, à savoir **Aristide Briand** et **Jean Jaurès**. C'est une voix dont on a besoin, aujourd'hui, contre la haine et contre la division.

La laïcité, pour moi et pour vous, fait partie de notre identité. Nous avons une identité laïque, c'est un des piliers de notre République. Certains sondages sur le sujet – tous ne sont pas forcément vrais - indiquent quand même certaines influences. Un récent sondage a dit que 75 % des Français étaient inquiets sur le sujet de la laïcité. 75 %, c'est quand même une grande majorité des Français !

Alors, pourquoi sont-ils inquiets ? On s'est posé la question et je pense qu'il y a une raison principale. C'est que la laïcité aujourd'hui est attaquée à la fois par l'extrême-droite et la droite – une droite dure, une droite conservatrice – qui contestent aujourd'hui l'égalité des religions et le libre exercice du culte et puis, d'un autre côté, la laïcité est aussi attaquée par des groupes religieux.

Des fidèles, des religieux radicalisés ont de plus en plus de visibilité et d'influence et demandent que les règles religieuses soient insérées dans la vie sociale. Entre les prières de rue de Civitas et

les appels de certains à la solution de la charia, je crois qu'on a à faire à une radicalisation de la religion de plus en plus audible, de plus en plus visible dans une société connectée, où l'on n'est pas toujours préparé aux images que l'on peut voir et aux paroles que l'on peut entendre.

Les Français se trouvent donc attaqués eux-mêmes dans cette identité laïque dont je parlais il y a un instant, ce qui suscite chez certains parfois des crispations. On voit par exemple une crispation sur une question qui peut paraître assez vaine comme la longueur des jupes récemment. Ça va jusque-là !

Nous assistons aussi malheureusement à l'entrée dans le débat politique d'une déstabilisation des fondamentaux de la République par la voix de **Marine Le Pen**, qui a voulu aussi récupérer la laïcité comme elle avait récupéré il y a quelque temps de cela, rappelez-vous, les symboles de la France. Le Front National arborait le drapeau tricolore, s'était approprié La Marseillaise comme s'il était le seul parti. Ces symboles n'appartiennent pas au Front National et la laïcité lui appartient encore moins.

Cette extrême droite veut nous faire croire au mythe d'une France chrétienne et d'un islam barbare. C'est ça le discours aujourd'hui. Je pense donc qu'il est essentiel pour nous de rappeler que la laïcité, c'est bien l'égalité des religions qui assure l'égalité des citoyens, et par l'égalité des citoyens, l'égalité entre les hommes et les femmes bien sûr.

Certaines et certains d'entre vous connaissent celles et ceux qui ont mené ce combat. Je pense à **Catherine Génisson**, à **Najat Vallaud-Belkacem**, et aujourd'hui, bien sûr, à **Marisol Touraine** et **Pascale Boistard**, qui avancent, mais qui savent aussi consolider les acquis et les renforcer.

Alors, pourquoi est-ce que la laïcité est importante pour nous, les femmes, et pourquoi ce titre « Droit des femmes et laïcité » ?

D'abord, parce que je crois que les femmes, et les hommes qui sont engagés dans ce même combat de l'égalité des sexes, doivent demander la réaffirmation aujourd'hui des normes de la laïcité, que beaucoup ne connaissent pas ou ne connaissent plus. La loi de 1905 est un petit peu lointaine.

J'ai souvent l'occasion d'être dans des débats à l'étranger où l'on me demande de parler de la laïcité, terme qui est traduit dans les autres langues, mais qui n'a pas le même sens. On traduit « laïc » par « séculier » ou « laïcité » par « Etat séculier ». En fait, ce n'est pas la même chose. On ne comprend pas le mot à l'étranger et certains jouent de cela.

On croit à tort qu'un Etat séculier, c'est un Etat qui exclut les religions, à l'opposé de ce que nous entendons nous, justement, par laïcité, c'est-à-dire la liberté de conscience, la non-discrimination. C'est vouloir aussi que l'Etat soit au pouvoir et serve d'arbitre entre les religions, et non pas qu'une religion s'impose et impose ses règles à notre Cité.

Expliquer que la laïcité est unique, qu'elle est aussi intime à la France et donc à chacun d'entre nous et qu'elle fait partie de notre identité, c'est reprendre finalement l'expression de **Fernand Braudel**.

Je crois qu'aujourd'hui, être une femme ou un homme de gauche, c'est dire qu'on n'a plus le choix, qu'il faut que nous nous engagions pour la laïcité. Depuis une dizaine d'années, on a un discours sarkozyste très nocif. Depuis 2015, on voit les droites européennes, et la droite française aussi, se caler sur les néoconservateurs américains, qui ont engagé une bataille politique sur les valeurs morales. On parle de la famille, on parle des croyances plus que de l'économie ou du progrès social.

C'est un programme souvent conservateur, voire réactionnaire qui est présenté aujourd'hui aux Etats-Unis – si vous suivez un petit peu les campagnes des primaires – et on en retrouve certains relents dans les programmes des droites qui sont au pouvoir aujourd'hui en Europe. Je pense à l'Espagne par exemple, avec la remise en question du droit à l'IVG.

Je suis venue avec un appel ou une proposition d'un engagement, un engagement à participer à l'élaboration d'une grande charte de la laïcité pour en rappeler les principes : la liberté de conscience, le droit de blasphème, l'indépendance de l'Etat français à l'égard de toutes les religions, l'égalité des sexes et le principe de mixité.

Nous célébrerons le 9 décembre prochain le 110^{ème} anniversaire de la loi de 1905 et je pense que cet anniversaire mérite un acte fort, un acte de reconnaissance, peut-être un mouvement citoyen, en tout cas une mobilisation citoyenne qui pourrait être soutenue par nous pour revendiquer le projet humaniste de notre Etat laïc et démocratique.

Je souhaiterais tout simplement que nous nous y engagions tous et c'est ce message-là que je suis venue vous apporter aujourd'hui. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*)

Christiane KUTTEN

Je tiens à remercier Madame la Ministre pour son intervention. Nous allons donc continuer notre table ronde avec les intervenantes qui sont à côté de moi.

Avant de passer la parole aux différentes intervenantes, je souhaitais dire mon sentiment de satisfaction de voir à quel point depuis hier, et principalement ce matin, il y a eu cette force de conviction dans l'ensemble des interventions des intervenant.e.s bien entendu, mais également dans la salle. On a entendu avec diverses opinions qui pouvaient parfois paraître en contradiction les unes avec les autres.

Ça montre bien que nous sommes entré.e.s dans une période de combat à nouveau, c'est-à-dire que nous devons être extrêmement vigilantes pour que les droits des femmes ne soient pas balayés à la fois par l'extrême droite, comme cela a été dit à plusieurs reprises, mais également par les mouvements intégristes qui souhaitent faire en sorte que les femmes n'aient plus d'identité réelle et ne puissent pas intervenir dans les débats publics, dans la vie normale je dirais, mais aussi dans la vie politique, dans la vie associative.

Sur ce danger-là, je pense que nous sommes toutes et tous clairvoyant.e. et que nous avons pris la mesure du danger qui nous menace. Voilà, c'était l'introduction que je souhaitais faire. Je vous remercie donc pour votre vigueur, toutes et tous, et je trouve ça vraiment formidable. C'est très encourageant dans cette période, qui est une période difficile, dangereuse et nous en avons pris la mesure. Je vais donc maintenant donner la parole aux différentes intervenantes, qui se présenteront elles-mêmes. Ce sera plus simple.

Arlette ZILBERG

Je suis militante féministe et laïque depuis de nombreuses années. J'ai pris des responsabilités politiques mais je reste une militante féministe et laïque.

Moi aussi, je suis très contente d'être présente ici, parce que je crois que les échanges et les débats que nous avons menés depuis hier ont fait progresser notre pensée. C'est important de pouvoir progresser collectivement, de pouvoir s'écouter, d'avoir des débats parfois vifs, mais d'entendre les différentes paroles.

Notre table ronde s'intitule « Laïcité, sécularité et international ». Je vais essayer d'en poser le cadre. Débattre et clarifier nos positions autour des liens entre droits des femmes et laïcité, voici l'une des principales facettes de notre Université d'été. Nous en avons d'autant plus besoin que des adversaires de la laïcité, et des droits des femmes également, rendent le débat parfois très confus. Nous devons donc répondre aux amalgames, aux confusions de sens et à ce que **Cécile Alduy**, dans le livre qu'elle a écrit sur le Front National, a appelé le « *piratage lexical* ». Je vais illustrer mon propos tout en faisant le lien avec des exemples qui ont été donnés depuis le début de notre Université d'été.

Nadia Benmissi, qui est intervenue hier au nom de l'association « Femmes sans voile d'Aubervilliers », nous a décrit le processus d'expansion du voile dans son quartier et nous a dit : « *Les islamistes s'approprient le mot "liberté" pour mieux nous mettre à genoux.* ». Nous avons là une confusion entre soumission et consentement à la norme sexiste et à une idéologie qui instrumentalise une religion, et le mot « liberté ».

Pourquoi le FN utilise-t-il le piratage lexical du mot « *laïcité* » et induit-il une confusion sur le sens de ce mot ? C'est bien parce que la laïcité a une résonance positive dans la population qu'il essaie de s'emparer de ce mot, tout en y mettant un sens bien loin de la définition que nous en avons et bien loin des principes de droit que sont l'égalité, la liberté et l'universalité.

Mais il y a aussi un mot qui nous permet de comprendre l'articulation entre laïcité et droits des femmes, c'est le mot « *émancipation* », dont **Chahla Chafiq** nous a parlé hier. Qu'est-ce que l'émancipation ? L'émancipation, c'est un processus de sortie de la dépendance. Ça peut être la dépendance juridique. Pour nous, Assemblée des Femmes, on va parler de la dépendance des normes sexistes, de la dépendance sexiste.

Cette émancipation des femmes ne peut se faire sans mise à distance des religions, parce que les religions nourrissent et alimentent le patriarcat et la domination masculine. Je reprends ici les termes de **Laurence Cohen**.

Elle nécessite une émancipation intellectuelle et une liberté de conscience, qui s'inscrivent précisément dans ce qu'on appelle l'émancipation laïque. C'est en cela que la laïcité est un formidable levier pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour en revenir au sujet de notre table ronde « laïcité, sécularité et international », il me semble qu'il faut être extrêmement vigilant.e sur le sens des mots ici encore, pour ne pas confondre ces deux principes : sécularité et laïcité. La sécularisation, c'est-à-dire le transfert du religieux au civil des fonctions régulatrices de la société, par exemple l'état civil, n'est qu'une étape, dans la laïcisation d'une société. En effet, sécularité ne vaut pas laïcité, car elle n'intègre ni l'émancipation ni l'égalité. Or cette notion d'émancipation et d'égalité est au cœur du projet laïc et, bien évidemment, du projet féministe.

Je rappellerai pour finir l'exemple donné ce matin par **Gérard Biard** de Charlie Hebdo sur la Suède, où là on a la sécularité sans laïcité. Dans l'exemple qu'il a donné, il a bien mis en exergue que la conviction religieuse en Suède, pays sécularisé, a prévalu sur l'égalité femmes-hommes, le religieux a prévalu sur le politique.

Pour conclure, je ne réduis pas la laïcité à l'espace géographique de la France. Ce serait la minorer. Il y a d'autres pays, dont la Turquie. Comme quoi, même s'il y a beaucoup à dire sur la démocratie en Turquie, un pays musulman peut tendre vers la laïcité, qui est aussi, rappelons-le un idéal. C'est un principe, mais c'est aussi un idéal.

Hier, **Chahla Chafiq** nous a montré que la laïcité est une construction sociale, historique, qui s'est faite dans des rapports de force.

Nous, féministes, nous devons prendre toute notre place dans les débats sur la laïcité pour porter cette émancipation qui est au cœur de nos projets. (*Applaudissements*)

Christiane KUTTEN

Merci Arlette. Merci d'avoir évoqué aussi **Chahla Chafiq** qui est une personnalité combattante vraiment remarquable. Justement, je vais passer la parole à **Fatima Lalem** qui est aussi une combattante, car nous sommes toutes ici à cette table, et dans la salle bien entendu, pour nombre d'entre vous, pour la plupart, des combattant.e.s de la laïcité. Fatima, peux-tu te présenter ?

Fatima LALEM

Je me définis d'abord comme une militante féministe. J'ai un parcours militant dans le féminisme aussi bien en France qu'en Algérie. J'ai notamment milité au Planning familial et dans différentes instances. J'ai choisi cette militance parce qu'il me semblait que la question de la sexualité et des droits en la matière est une question fondatrice pour l'émancipation et l'égalité.

En 1984, j'ai choisi de retourner en Algérie. J'ai été membre fondateur du planning familial algérien et j'ai participé à beaucoup d'associations et à beaucoup de mouvements. J'ai aussi été témoin de la montée en puissance de l'islamisme et de l'intégrisme en Algérie, mais j'ai eu aussi le bonheur de participer aux luttes pour la démocratie et pour les droits des femmes dans ce cadre-là.

J'étais à l'Université, enseignante-chercheuse, et j'ai dû, pour des raisons qu'on peut comprendre, revenir ici, en France, sachant que la militance et les engagements féministes que je portais depuis longtemps n'avaient pas de frontières. Je me suis donc inscrite dans plusieurs réseaux. Je faisais partie du Planning familial et j'ai été aussi avec Chahla à l'initiative de la création de l'ADRIC que j'ai présidée pendant quelques années. Nous avons déjà en 2004, en créant l'ADRIC, l'objectif d'articuler les luttes autour des enjeux féministes, les luttes contre les discriminations et en faveur de la laïcité, avec l'objectif que nous portons toujours d'intervenir auprès des acteurs sociaux, auprès des travailleurs sociaux,

Nous avons mis en place une pédagogie active, vous pouvez aller lire cela sur le site de l'ADRIC. Il me semble qu'aujourd'hui les travaux des associations comme l'ADRIC peuvent apporter un certain nombre d'éclairages.

J'ai aussi un parcours politique : j'ai eu l'honneur de travailler avec **Bertrand Delanoë** en tant que Maire adjointe de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes. Ça a été un parcours en cohérence de ce que je portais, qui m'a permis notamment de mettre en pratique un certain nombre d'actions et d'agir dans le politique.

Aujourd'hui, on m'a proposé de parler d'international et de la question des droits des femmes et de la laïcité, du rapport à la laïcité, « sécularité » entre guillemets, au regard de ce que je connais du Maghreb.

Au préalable, il faut se rappeler qu'aujourd'hui, en ce qui concerne le statut des femmes, partout dans le monde les régressions semblent prendre le pas sur les avancées. Face à l'entrée des femmes dans la sphère politique, économique et culturelle, les mouvements conservateurs adaptent leur stratégie et renouvellent leurs discours et leurs pratiques.

Pour contrer ces avancées, différents mouvements identitaires brandissent l'étendard de l'identité nationale – les extrêmes-droites partout en Europe, mais aussi ailleurs, aux Etats-Unis et dans différentes régions du monde – mais aussi l'identité religieuse : l'islamisme, le fondamentalisme chrétien, juif, hindouiste...

Tous ces extrémistes prônent un retour à un ordre moral sexiste qui serait une alternative sécurisante dans un monde en crise. Comme on l'a vu hier et aujourd'hui, cela séduit malheureusement beaucoup d'hommes et de femmes.

Pourtant, on peut dire que dans ces rapports de force, qui sont au centre des luttes démocratiques que ce soit en Occident ou ailleurs, ces remises en question ont été parfois passées sous silence, ou du moins minorées, pour des raisons politiciennes. Reconnaître l'enjeu de ces luttes exige de faire face à sa responsabilité. C'est non seulement protéger les femmes et les soutenir, mais c'est aussi éviter toutes les dérives et toutes les atteintes à la cohésion sociale.

Aujourd'hui, me semble-t-il, – et je ne vais pas revenir sur la définition de la laïcité – bien qu'elle soit issue des Lumières, et qu'elle soit certes un principe développé en France, nous devons la réaffirmer – et je crois que ça a été dit également – comme étant un principe fondamental au même titre que les droits humains.

La laïcité ne correspond pas à un modèle culturel. Elle a une valeur universelle, elle transcende l'espace premier de création et devrait donc être rattachée directement à la culture démocratique. C'est le cas dans les pays où la construction démocratique s'est accompagnée d'une sécularisation.

C'est pour ça qu'on a mis le mot de la « sécularité » des institutions, par opposition aux systèmes totalitaires ou théocratiques qui imposent une doctrine et des dogmes, pour lesquels il n'y a qu'une seule religion reconnue par l'Etat et les membres des autres religions sont parfois minorés, sont parfois tolérés et sont souvent persécutés. On voit ce qui se passe avec les chrétiens d'Orient, mais on parle moins d'autres chrétiens en pays musulman, par exemple en Algérie, qui sont également persécutés.

Certains intellectuels maghrébins considèrent que la reconnaissance d'un fondement religieux de l'Etat n'a pas représenté un obstacle à l'affranchissement du pouvoir civil de l'emprise du religieux. En ce sens, les références religieuses n'empêcheraient pas cette mise à distance de la norme juridique et seraient donc tout à fait admissibles dans un système démocratique.

Ils prennent effectivement l'exemple des pays du nord de l'Europe et tu as justement rappelé, Arlette, l'exemple de la Suède. Mais il faut aussi rappeler plus généralement – il y a le Canada, il y en a plein d'autres – que dans ces sociétés c'est souvent le multiculturalisme qui est érigé en système, avec une ethnicisation des rapports sociaux et politiques.

Si la laïcité favorise l'instauration d'une société démocratique, au contraire, son émergence n'est possible que dans une société où les fondements de base de la démocratie sont déjà posés et sont effectivement mis en pratique – liberté d'expression, pluralisme d'opinions, absence de discrimination à l'égard des minorités religieuses, etc. – ce qui est loin d'être le cas dans les sociétés maghrébines, où il n'y a pas d'autonomisation du droit par rapport à la norme religieuse, qui est un préalable, entre autres à la suppression des références à la charia et qui justifie le maintien des codes, des statuts personnels particulièrement rétrogrades pour les femmes.

D'ailleurs, la laïcité au Maghreb reste un impensé. C'est quelque chose qu'on ne peut pas imaginer. Le terme de laïcité lui-même, lorsqu'il est traduit, est chargé d'une connotation négative. Ça veut dire « areligieux », « antireligieux ».

Ce débat a beaucoup agité les démocrates tunisiens après la Révolution de jasmin. La constitution votée après d'âpres batailles a donné lieu à des appréciations diverses. Vue d'Occident, eu égard à un certain nombre d'articles, elle peut être considérée comme très progressiste. Il y a notamment un article qui concerne le droit des femmes, l'article 45, qui précise qu'elles doivent être à parité avec les hommes dans toutes les assemblées élues du pays, ce qui est quand même assez exceptionnel dans le monde arabe.

Mais le préambule de cette constitution fait quand même de la Tunisie un « État civil ». C'est une subtilité qu'ils ont trouvée pour permettre *in fine*, selon le régime en place... Si c'est Ennahdha qui est au pouvoir, à ce moment-là, ils auront la possibilité de mettre en place une théocratie religieuse. Si c'est les démocrates qui sont en place, il pourra y avoir une démocratie laïque. On voit donc bien les jeux et les enjeux qui sont à l'œuvre.

Pour autant, des militants et des militantes de la laïcité existent au Maghreb. Il y a même des partis politiques qui ont dans leur logo le titre de « parti laïc ». Certains le revendiquent dans leur nom, comme en Algérie le PLD, Parti pour la Laïcité et la Démocratie. Des associations de femmes aussi se revendiquent comme laïques. Au Maroc, malgré le poids du conservatisme religieux porté par la monarchie marocaine, certains n'ont pas hésité à lever le tabou, en tout cas à soulever un pan de ce tabou.

Même si la laïcité reste majoritairement considérée comme une référence étrangère, elle est quand même portée par des mouvements, par exemple le mouvement ANFASS au Maroc, ANFASS pour la démocratie, qui a publié un manifeste et prétend faire un travail éducatif pour contrer les idées des conservateurs. Il fait donc un travail de pédagogie sur le terrain en direction des jeunes et met en avant des arguments intéressants.

De manière moins structurée, mais forte symboliquement, des réseaux sociaux, de jeunes notamment, se sont emparés de cette question dans les trois pays et font très clairement le lien entre démocratie, droits des femmes et laïcité. Ils dénoncent les tabous, ils dénoncent l'hypocrisie, et organisent des événements. Par exemple, ils organisent un pique-nique des déjeuneurs en plein Ramadan dans une forêt marocaine.

Evidemment, il y a une répression. Ils sont réprimés, ils sont emprisonnés. Souvenons-nous d'Amina et des Femen. Plus récemment, il y a eu une fatwa d'un imam Algérien à l'encontre d'un écrivain journaliste, **Kamel Daoud**, appelant au meurtre pour apostasie. Le crime de ce journaliste a été d'avoir invité les musulmans à travailler pour une grille de lecture moderniste et à secouer l'islam de ses scories.

Pourtant, faut-il rappeler aussi que jusque dans les années 1970, les mouvements politiques dominants dans les pays du monde arabe sont des partis de gauche laïcs, voire marxistes pour certains d'entre eux ? Les historiens estiment que cette région est entrée dans la modernité dès le XIX^{ème} siècle.

On n'a pas le temps de débattre sur ce qui a été porté en matière de tentatives d'émancipation en Tunisie par exemple ou en Egypte. En tout cas, aujourd'hui, lorsqu'on regarde cette histoire et ce qui se passe, on peut parler d'une modernité mutilée, parce qu'il y a un processus de

modernisation certes, mais c'est une modernisation technique. C'est une démocratisation sans démocratie et c'est une modernisation sans modernité.

Parce que la transformation passe par une modification des rapports de pouvoir, qui ne s'est pas opérée dans ces pays, pouvoir politique certes, mais aussi le pouvoir dans l'exercice de la citoyenneté.

Pour certains comme **Sophie Bessis**, nous sommes aujourd'hui face à un certain nombre de paradoxes particulièrement édifiants et qui se lisent dans une certaine réactivation de la tradition avec les habillages de la modernité.

Donc, tout cela fait qu'aujourd'hui, l'irruption sur la scène publique des femmes a d'une certaine façon cassé le cadre normatif du contrôle masculin, vidé de son sens tout le système hiérarchique qui les assignait aux rôles domestiques, mais que ces mutations ont été vécues comme un danger, un danger pour le pouvoir masculin.

Bien sûr, cela se retrouve ici : je vous renvoie aux mobilisations et aux attaques masculinistes par exemple, mais la différence notable réside dans la légitimation de l'islam par l'État. L'instance religieuse est omniprésente non seulement dans le cultuel, dans le culturel, mais plus grave encore, dans l'éducatif.

Les pouvoirs autoritaires dans cette région et dans bien d'autres se sont appuyés sur les références religieuses pour assurer leur domination et leurs intérêts. Les islamistes ont su instrumentaliser cet espace institutionnel et d'une certaine façon, pour prendre l'exemple algérien, pour beaucoup, si les islamistes ont perdu la bataille politique, ils ont gagné au niveau des mentalités.

Cet islamisme est donc devenu *in fine* le réceptacle de toutes les frustrations accumulées, et les avancées engrangées par les femmes, notamment en matière d'éducation, d'emploi, tout ce qui concerne l'évolution des femmes dans l'espace public, politique et professionnel est devenu un danger qui va cristalliser toutes les attaques des islamistes. Elles auront transgressé cet ordre naturel, la répartition des rôles sexués. La remise en ordre passe en premier lieu par cette étape de voilement. Au-delà de ce que ça représente, il faut le lire aussi comme ça.

Mais aujourd'hui, on ne peut pas leur dire « *Vous arrêtez de travailler* » car bien souvent le seul salaire qui est apporté au foyer, c'est celui de la femme. Elles doivent donc, en se voilant, montrer qu'elles sont dans l'espace public sans empiéter sur la prééminence du masculin et de son rôle.

Aujourd'hui en France, on parle de liberté et de choix des femmes de se voiler ou de ne pas se voiler. Je peux vous dire que les féministes maghrébines, et ailleurs celles qui se battent un peu partout dans le monde, elles se sentent non seulement trahies, mais elles vivent cette assignation à résidence culturelle comme relevant d'un paternalisme néo-colonialiste. Elles refusent que les droits universels reconnus aux femmes en Occident leur soient déniés.

Elles sont nombreuses dans le monde celles qui sont harcelées, violées, lapidées parce qu'elles sont considérées comme ayant transgressé cet ordre islamique : un voile non conforme, une mèche qui dépasse.

J'ai vécu personnellement un épisode douloureux en Algérie quand le Front Islamique du Salut (FIS), au moment où il était dans toute sa puissance d'action, avait lancé un ordre aux femmes et aux parents de ne pas envoyer leurs petites filles à l'école sans voile. Auparavant, il y avait eu des assassinats de femmes, des intellectuelles et des artistes. Je peux vous dire que le lendemain de cet ordre les femmes ont massivement accompagné leurs gamines à l'école sans voile, au risque de les

voir massacrées. Elles étaient parfaitement conscientes aussi de l'instrumentalisation du pouvoir politique. Elles n'étaient pas dupes, mais elles portaient un combat, celui de l'égalité, et elles ont fait face. Par la suite, il y a eu effectivement des massacres perpétrés dans les écoles.

Les femmes au Maghreb, en Egypte, au Pakistan et ailleurs continuent donc à se mobiliser, continuent à se battre et quand elles sont 200 000 manifestant.e.s à sortir, les forces rétrogrades, les réactionnaires, les fondamentalistes sont 10 fois plus de personnes dans la rue. Eh bien, elles continuent, elles ne baissent pas les bras.

Donc nous ici, qui avons cette liberté de manifester, cette liberté d'agir, ne soyons pas anesthésié.e.s par cette chape de plomb qu'on met au-dessus de nos têtes, par cette culpabilisation et par tous ces arguments, voire quand on nous traite de racistes pour celles et ceux qui sont « Français de souche » comme on dit, ou de « cinquième colonne », pour celles qui, comme moi, sont des femmes qui revendiquons la liberté.

Ne soyons donc pas intimidé.e.s par le relativisme culturel. Il faut que nous puissions nous mobiliser plus fortement et en premier lieu, il faut que collectivement nous puissions interpeller les pouvoirs publics sur leur responsabilité de protéger toutes les femmes qui se battent pour les valeurs de la laïcité et qui aujourd'hui dans nos quartiers, dans nos territoires sont menacées. Elles sont menacées dans leur intégrité physique, elles sont menacées dans leur dignité, elles sont parfois aussi menacées dans leur dignité de musulmanes.

Voilà ce que voulais vous dire et je suis convaincue que toutes celles et tous ceux qui sont là sont mobilisés pour que nous puissions continuer ce combat ensemble. C'est un moment où l'on ouvre quelque chose et il faut que nous trouvions les formes de mobilisation pour une dynamique. Cela se construit et ça se construit par une mobilisation politique. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

Christiane KUTTEN

Merci, Fatima. Ça nous donne la pêche et ça remet un peu aussi les idées en place. Les combats continuent et ne sont pas perdus d'avance. Au contraire, on voit bien à quel point les femmes peuvent prendre ce courage en main ; je vais donner la parole à une femme qui a pris aussi son courage en main. En 1996, lorsqu'elle a appris que les talibans avaient pris Kaboul, elle s'est lancée dans le combat et son combat continue. Je vais donc lui passer la parole. (*Applaudissements*)

Shoukria HAÏDAR

Tout d'abord, je remercie l'Assemblée des Femmes de m'inviter ici, d'avoir pensé à un pays lointain, l'Afghanistan, de me charger d'apporter des nouvelles, et de donner aussi la mesure de ce qui se passe de mal dans ce pays. J'ai entendu, durant ces deux journées, parler de la laïcité et j'ai suivi tous les débats. **Ce qui se passe ici, par rapport à ce que nous vivons là-bas, est complètement différent. Ça n'a rien à voir avec le degré de difficulté que vous connaissez.** Mais tout est important partout, que ce soit ici ou là-bas. On doit se mobiliser à chaque endroit. C'est nécessaire.

Après 2014, où les armées étrangères ont quitté l'Afghanistan, tout un mouvement islamiste, surtout l'islamisme soutenu par les taliban, l'armée pakistanaise et l'Arabie Saoudite a ressurgi. Ils attendaient de reprendre l'Afghanistan. « *Dès que l'armée étrangère aura quitté l'Afghanistan, on va récupérer l'Afghanistan* ». C'était le mot d'ordre.

Au début, l'armée afghane avec la police a tenté de défendre les citoyens autant qu'ils le pouvaient. Malheureusement, à un moment, leurs forces ont été insuffisantes. Il y a eu beaucoup de morts parmi les soldats et la police. Aujourd'hui, dans 26 départements de l'Afghanistan sur 32, il y a la guerre, face-à-face, face aux talibans ou Daech. A côté de l'armée afghane, de la police et de la sécurité afghane, les populations locales se sont mises debout. Elles se sont armées et elles défendent leur territoire.

Au début, l'armée pakistanaise, l'Arabie Saoudite, Daech et les taliban avaient prévu de récupérer l'Afghanistan en deux mois maximum. On arrive maintenant presque à un an d'affrontements. Non seulement ils n'ont pas réussi à gagner l'Afghanistan, mais ils ont produit un phénomène prodigieux : il y a au sein des populations de l'Afghanistan, une consolidation de l'unité populaire, la population est complètement derrière l'armée et la police. La résistance populaire se multiplie partout dans tout l'Afghanistan. Donc l'espoir que l'Afghanistan tombe, que les talibans ou Daech gouvernent l'Afghanistan, c'est terminé. Ils ne gagneront jamais. (*Applaudissements*)

Dans ces temps de malheur, les hommes comme les femmes sont concernés, parce qu'on a des femmes policières et des femmes soldates, qui se battent aussi.

Maintenant comment avancent les droits des femmes dans ce pays ?

Le Ministère des Affaires des femmes, progresse avec ses référents dans tous les ministères, avec toutes les promesses d'égalité, de droits de l'homme. On a quatre ministres femmes, avant on en avait trois. Dans tous les ministères, il doit y avoir une vice-ministre femme. C'est promis. Ça va être mis en place. Il doit y avoir une femme au Ministère de la Justice. Donc il y aura une femme. C'est vrai qu'une femme a été présentée pour être vice-ministre de la justice mais elle a été rejetée par l'Assemblée Nationale. Ce n'est pas parce que c'était une femme, mais parce qu'elle n'était pas suffisamment proche du bord politique qui la soutenait, et qu'elle n'avait pas non plus les compétences nécessaires. Mais si ce n'est pas elle, une autre femme sera présentée. Donc il y aura une femme.

D'un autre côté aussi, dans beaucoup de postes assez importants autour du Premier Ministre, des femmes ont été nommées. Le vote est ouvert aux femmes bien entendu, c'est devenu l'habitude depuis l'indépendance (2002). Dans les universités, le nombre d'étudiantes a augmenté. On a des licenciées, des étudiantes en maîtrise, etc.

Il y a un programme du nom de PROMOTE – promotion – qui a pour objectif de former 75 000 femmes ou filles de tout l'Afghanistan pour prendre le leadership dans l'avenir de l'Afghanistan. Ça avance. Toutes les familles, toutes les filles se bousculent pour entrer. Je pense que dans cinq ans, on aura dans toutes les villes et villages de l'Afghanistan des filles excellent dans leur domaine prêtes à occuper des postes de responsabilité.

Le fait que Daech a surgi en Afghanistan : donc Daech, qui veut dire « l'Etat Islamique en Irak et al-Sham », réunit des combattants dont certains viennent de Palestine, du Bahreïn, de certains pays du Golfe. Daech n'est pas parti de l'Afghanistan. Daech n'est pas un mouvement issu de la société afghane ou même de cette région. Il n'a donc pas vraiment sa place là. Même les taliban se battent contre Daech, parce que les taliban considèrent que c'est une force étrangère qui est venue sur notre État où elle n'a pas à être.

Maintenant, l'organisation des taliban est en train de se décomposer. Leur chef, vous le savez très bien, a été assassiné. Le mollah Omar est mort depuis deux ans et demi. Il y a plusieurs factions.

Ils sont en train de se décomposer. Par contre, leurs supporters, que ce soit l'Arabie Saoudite ou le Pakistan, tentent de pousser la négociation de paix avec les taliban. L'objectif c'est quoi ?

Le Pakistan a trois objectifs. Premièrement, placer ses pions dans l'Etat afghan, placer les taliban dans certains ministères, au moment des négociations de paix avec les taliban. Le second, avoir la mainmise sur les ressources de l'Afghanistan. Et le troisième objectif, c'est d'aider Daech. Ils veulent maintenant abandonner un peu les taliban et soutenir vraiment Daech dans la région.

Leur stratégie, c'est de déstabiliser surtout le nord de l'Afghanistan, de déstabiliser le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Kazakhstan, le Kirghizstan. Tous ces états sont des pays musulmans, mais laïcs. Il faut savoir que toutes ces républiques sont des républiques laïques. On ne parle jamais de ça ! Le Tadjikistan, c'est un pays laïc. L'Ouzbékistan, c'est un pays laïc. Le Turkménistan, c'est un pays laïc. La stratégie, c'est donc, par cette force de Daech, d'essayer de soulever des mouvements islamistes, pour qu'ensuite ils s'éparpillent dans les pays frontaliers.

La résistance actuellement face à Daech, à l'intérieur de l'Afghanistan est très forte. Daech ne dépassera pas la frontière de l'Afghanistan pour perturber la région. En même temps, la Russie et la Chine sont très vigilantes, pour empêcher une amplification de ce mouvement dans la région. On n'est pas au bout de nos peines, mais il n'y a pas de risque que Daech ou les taliban prennent l'Etat afghan et gouvernement dans cette région.

Au niveau politique, dans les instances internationales, ne soutenez pas du tout, s'il vous plaît, la négociation de paix avec les taliban. Refusez-la. C'est contre les droits des femmes, c'est contre la paix dans la région, c'est contre la lutte que vous menez ici contre le voile islamique.

Autre chose. Bien sûr, il y a beaucoup de choses à dire, et je ne sais plus par où commencer. J'essaie de raccourcir le plus possible. Après la période de domination des taliban, les Afghans ont gagné des choses fabuleuses. **Parmi elles, c'est la liberté de parole, la liberté de la presse, la liberté d'expression. Jamais dans l'histoire de l'Afghanistan, ni dans celle de beaucoup de pays dans la région et au-delà la région, il n'y a eu d'autres pays aussi libres dans l'expression et dans la presse que l'Afghanistan aujourd'hui.** Et ça, les Afghans veulent le garder coûte que coûte.

Un autre sujet est celui du foulard. Ici, en France, on en parle beaucoup et c'est un problème. En Afghanistan et dans notre région, le foulard et le tchadri, ce n'est pas du tout la même chose. Avant l'islam, il y avait le tchadri. En Inde, il n'y a pas de musulmans, tout le monde met le tchadri. Dans les écoles de filles, je m'en rappelle, il y avait toujours le tchadri non pas au nom de l'islam, mais parce que c'était la culture du pays.

Maintenant, en Afghanistan, moi, je ne peux pas me battre contre le foulard et le tchador que les femmes portent, parce que ce n'est pas au nom de l'islam qu'elles le portent. Mais par contre, il y a une autre tenue qui est en train de se développer, c'est le vêtement noir, le niqab. Ça par contre, c'est un phénomène très récent, il est apparu depuis trois ou quatre ans. On trouve des femmes qui sortent des madrasas propagandistes de Daech sous le niqab.

Ce n'est pas très bien vu par la population mais, malheureusement, on va avoir de plus en plus ces femmes avec cette tenue et surtout celles qui ont une certaine aisance. Ce sont elles les propagandistes. Je pense qu'un certain nombre de groupes et de partis politiques afghans en sont

conscients. Ils condamnent, mais pas assez fermement. On n'a pas suffisamment pris conscience de cela pour l'instant pour le combattre fermement. Ça, c'est un problème pour nous.

Il y a donc ce nouveau fait chez nous. **Quant à moi, je suis laïque, je ne porte pas le voile. J'ai défendu ma position, comme le disait notre amie Geneviève tout à l'heure, et j'ai demandé aux femmes qui viennent en Afghanistan de ne pas le porter au nom du respect, parce que pour moi, il faut pouvoir se respecter comme nous sommes. Je dis encore aujourd'hui à tous ceux qui viennent en Afghanistan « Respectez-vous tels que vous êtes ».**

J'en arrive maintenant à mon dernier point et je terminerai là-dessus : la laïcité, condition de la liberté, et de la libération des femmes.

A l'opposé de ce mouvement, il y a des mouvements religieux qui se lèvent à travers le monde, que ce soit en Afghanistan, que ce soit au Pakistan, que ce soit en Inde, que ce soit dans les pays du Maghreb, que ce soit en France, que ce soit aux Etats-Unis. Un peu partout.

Je pense qu'il est temps que les politiques de France, de l'Europe le prennent en considération. Pourquoi ne pas proposer aux assemblées parlementaires d'imposer, la laïcité, la liberté de croyance de chacun? Je pense que c'est le seul moyen d'échapper à tous ces affrontements en Europe. Je demande aux personnes politiquement compétentes de se pencher là-dessus, et d'avancer sur ce principe, qui est un principe de laïcité qui s'impose aux états. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Annie SUGIER

C'est difficile de parler après Shoukria, surtout qu'elle nous lance un défi avec sa question à l'adresse des Nations Unies. Justement, je vais vous parler un peu des Nations Unies.

Il y a quelque chose qui n'a pas été dit tout au long de ces deux journées, où pourtant on a dit beaucoup de choses. Cette chose-là, je l'ai lue pour la première fois - et pour la seule fois - dans un rapport très peu connu, écrit par **Abdelfattah Amor**, un juriste tunisien, rapporteur spécial à l'époque de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui est devenue le Conseil des Droits de l'Homme. C'était en 2001 et l'étude qui lui avait été demandée était sur la liberté religieuse et le droit des femmes, le cœur de notre sujet.

Il analyse la jurisprudence et les textes des Nations Unies, quant à la question des libertés religieuses et des droits des femmes, et en arrive à une conclusion très éclairante, c'est-à-dire qu'il y a un conflit de droits, et tant qu'on ne reconnaîtra pas qu'il y a un conflit de droits, on n'avancera pas. Il y a deux droits fondamentaux dans la hiérarchie des Nations Unies et systématiquement, c'est ce que montre son étude, ce qui est prioritaire au sein des Nations Unies – on le voit aussi dans les Etats, l'exemple de Gérard Biard était typique – c'est la liberté religieuse contre les droits des femmes.

Deuxième texte très intéressant que j'ai découvert en lisant le livre de **Jean Glavany** sur la laïcité, c'est une résolution, 1464 de 2005 je crois, de l'Assemblée parlementaire du Conseil des Droits de l'Homme sur le même sujet : droits des femmes et religion. Il constate que les droits des femmes, y compris en Europe puisqu'il s'intéresse à l'Europe, sont limités et bafoués au nom des religions et il exhorte les Etats à donner la priorité aux droits de femmes.

Vous voyez donc que le cœur du sujet, c'est celui-là. On veut toujours le consensus, on pense que tout peut aller très bien sans trancher. Ça veut dire qu'en réalité on tranche, et on tranche contre

nous, les femmes. Vous comprenez que, dans ces conditions, partant de la réalité que la religion ou ceux qui se revendiquent de la religion – mais nous ne sommes pas des spécialistes de la religion, on ne va pas commencer à lire les textes religieux pour savoir s'ils lisent bien leurs textes – donc que ce soit pour les religions ou revendiqué comme dans les religions, on bafoue les droits des femmes. La mise à distance des religions, la loi de séparation qu'est la laïcité est donc naturellement une loi d'émancipation. CQFD.

Seulement, ça n'est pas suffisant. C'est ça le problème et ça non plus, on ne veut pas le reconnaître. On se gargarise de la laïcité. Tout le monde fait dire à la laïcité ce que, quelquefois, elle ne veut pas dire. Ça n'empêche pas l'influence de la religion.

Regardez **Nicolas Hulot** qui fait venir les religieux pour nous dire ce que c'est que la protection de la planète. Quand on lui pose la question « *Est-ce que la meilleure protection ce n'est pas que les femmes aient le droit de choisir le nombre d'enfants, c'est-à-dire qu'elles n'en auront pas forcément dix et que, du coup, le problème sera tout de même nettement moins important* », il ne dit pas que c'est un détail, mais c'est à peu près ça. Il répond « *Ce n'est pas mon problème* ».

Quand le Président du Parlement Européen invite le **pape François** au Parlement Européen en lui disant « *Au-delà de nos croyances, les orientations que vous allez nous donner sont très importantes pour nous tous* » et que le **pape François** dit dans un langage d'une virulence incroyable que la contraception, l'avortement, le droit de mourir dans la dignité, c'est « *la culture du déchet* », est-ce qu'on peut être plus radical que ça ? Ce n'est pas un extrémiste, ce n'est jamais que le chef de l'église catholique et il a une très bonne réputation en plus.

(Applaudissements)

Le pouvoir d'influence de l'église catholique, qui s'est alliée avec qui il faut dans les moments difficiles, fait que dès qu'on baisse la garde, les textes sont changés et ils sont changés en notre défaveur. Toujours ce fameux conflit de droits.

Nous, mouvements féministes, nous devons donc être ce que **Patrick Kessel** du Comité Laïcité République disait : **puisque la question des femmes est maintenant non pas marginale, mais au cœur de la question de la laïcité, nous sommes les hussards de la République**. Les nouveaux hussards de la République, ça doit être les féministes hommes ou femmes. Biard est un homme et il est féministe. Donc c'est bien hommes ou femmes féministes.

Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? **Il faut inscrire dans le marbre des textes internationaux nos droits**. On pourrait croire qu'ils y sont, mais en fait, ils n'y sont pas. Et pourquoi ils n'y sont pas ? Là, on va regarder d'un peu plus près les textes.

En 1945, il y a la Charte des Nations Unies qui va poser les principes et va être suivie en 1948 par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ne croyez pas que c'est par hasard que, pour la première fois dans un texte international, il est question dans le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'accès de tout un chacun aux libertés et aux droits sans distinction de sexe. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on dit « sans distinction de sexe ».

Je dis que ce n'est pas l'effet du hasard, parce qu'il y avait des femmes qui étaient là, dont **Marie-Hélène Lefaucheur**, résistante, et qu'elles se sont battues pour introduire ce point dans le texte qui fait qu'à partir de ce moment-là on pouvait décliner la question de l'égalité. Il faut voir que c'est le résultat de la première vague féministe qui arrive à ce moment-là à maturité et qui entre dans l'Histoire.

Arrive un autre texte fondamental pour nous en 1979. C'est un tournant, 1979, parce qu'il se passe des choses positives et des choses négatives. La chose positive, c'est la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Encontre des Femmes (CEDEF ou CEDAW en anglais). Ça aussi, ça a été voulu, élaboré par la Commission du statut des femmes, qui a été voulue par ces mêmes femmes dont je vous ai parlé.

Dans ce texte, en fait, on a tout. C'est-à-dire que ces premiers textes sont assez généraux, mais très riches. On a un article 5 qui affiche la couleur : « *éliminer les préjugés et pratiques coutumières ou de tout ordre* ». « *De tout ordre* », suivez mon regard, ça veut dire les religions. Et vous avez les articles 12 et 13 qui disent aux Etats qu'ils doivent assurer les moyens d'accéder à la planification des naissances. Les moyens, ça veut dire tous les moyens, donc sous-entendu y compris l'avortement.

Ce texte-là, 1979, ça ne vous dit rien 1979 ? C'est les années 1970, la deuxième vague féministe. La première c'était l'égalité, la deuxième vague c'est la libération. Ce n'est pas par hasard qu'on parlait du Mouvement de libération des femmes. Là, le texte des Nations Unies porté par les femmes à travers le mouvement des femmes, à travers le Tribunal International contre les violences faites aux femmes, à travers les Conférences de Mexico et autres, traduit l'essentiel de ce dont nous avons besoin pour accéder à ce droit fondamental de disposer de notre corps.

On pourrait donc se dire que tout va bien, mais attendez.

De l'autre côté, il y a d'abord eu un mouvement de sidération et puis tout à coup ils se sont dits... Déjà le pape avait sorti *Humanæ Vitæ* où il disait que la contraception et l'avortement étaient intrinsèquement mauvais. Figurez-vous que **Pie XI**, je viens de le lire récemment – **Pie XI**, pas **Pie XII** – avait sorti un texte contre le nazisme où il avait dit que c'était intrinsèquement pervers.

Je me dis : pour eux, c'est l'équivalent du nazisme dans leur esprit, la contraception et l'avortement.

Ils se disent donc « *on a loupé la première manche, mais on va gagner la deuxième* » et là, on arrive en 1994.

1994, c'est le grand rendez-vous manqué. 1994, c'est la Conférence du Caire sur la population et le développement. Il y en avait déjà eu une avant où l'on avait parlé du droit à la planification des naissances et là, c'était vraiment le moment où on allait aller plus loin.

A ce moment-là, le Vatican fait une pression considérable, arrive à bloquer complètement le système et pose des conditions pour le débloquent. Il s'allie avec l'Arabie Saoudite, avec les pays islamistes, les théocraties, l'Iran, etc., et fait écrire dans le texte du Caire ce qu'on retrouvera dans le texte de Pékin de 1995.

La Conférence de Pékin est toujours présentée comme un modèle, mais sur ce point-là, ça a été un échec.

C'est-à-dire premièrement que l'avortement n'est pas une méthode de planification, donc ça vide de son contenu ce qu'il y avait dans la CEDAW ou CEDEF, la Convention pour l'élimination des discriminations, que ça ne peut se décider qu'à l'échelon national ou local et que ça peut se faire dans des bonnes conditions si ce n'est pas interdit par la loi. Autrement dit, si c'est interdit par la loi, tant pis pour vous.

Donc dans le texte de Pékin 1995, on reprend la même formule.

20 ans après, c'est New-York, c'était l'année dernière et donc même échec. **Ça veut dire que par la volonté des religieux, que ce soient les musulmans ou les catholiques, au niveau international, l'avortement n'est pas considéré comme un droit fondamental.**

Je conclurai sur le fait que, malheureusement, au niveau européen, nous n'avons pas eu le courage dans la Charte des droits fondamentaux d'aller plus loin que les Nations-Unies.

Et pourquoi ? Parce que, encore une fois, on s'est contenté de décliner au niveau européen un texte des Nations-Unies sans prendre en compte le désir des peuples.

Et vous voyez apparaître dans les textes internationaux des phrases qui révèlent la marque des religions.

- Dans la Conférence du Caire, vous voyez une phrase qui est : *«La mise en œuvre des recommandations de cette conférence doit se faire en respectant pleinement les diverses religions.»*

- Dans la Charte Européenne des droits fondamentaux, où on nous a dit qu'on n'avait pas mis « les racines chrétiennes », on a mis « *consciente de son patrimoine spirituel et moral* » et « *dans le respect de la diversité des cultures et des traditions.* »

Vous voyez donc que les textes qui étaient propres et nets dans les années 1950 et dans les années 1970 ou 1980 sont maintenant pollués par le respect des religions. Donc si nous ne réagissons pas... Et là, je pense que la stratégie doit être double.

Premièrement, sur quelque chose qui est un sujet explosif, c'est le droit à l'avortement. Là, il faut obtenir que cela soit introduit dans la Charte des droits fondamentaux, où il est n'est même pas question des droits sexuels et reproductifs ! Il n'y a pas un mot là-dessus ! Vous avez quelque chose sur la protection de l'environnement, vous avez quelque chose sur les données confidentielles individuelles, mais vous n'avez rien sur les droits sexuels et reproductifs. C'est considéré comme relevant de la responsabilité de l'Etat : cf. la phrase du pape polonais introduite au Caire.

Ça doit donc devenir une priorité de faire sauter ce verrou européen, car l'Europe ne pèsera pas au niveau des Nations-Unies si elle n'est pas unie sur ce sujet. Donc ça, je dirais, c'est le combat principal. C'était le combat des femmes, mon combat des années 1970, que finalement au niveau international on a perdu. On a cité le cas de l'Espagne, il y a le Portugal, il y a des femmes qui manifestent au Pérou. C'est inadmissible de penser qu'il y a 40 millions de femmes par an dans le monde qui se font avorter dans des conditions à risque, et que 50 000 meurent par an.

Un autre domaine, et ce sera mon dernier mot, le domaine culturel, populaire : c'est le sport. Le sport, c'est le corps. Le sport, il y a une voix unique, c'est la Charte Olympique, et c'est pour ça que nous avons fait cette petite brochure.

Il se trouve qu'on parle de laïcité dans la Charte Olympique. Il y a une règle inventée par les Anglo-saxons, qui disent ne pas comprendre la laïcité, mais quand il s'agit de quelque chose d'important pour eux – le sport – tout à coup ils se souviennent que l'unité se fait autour de la mise au vestiaire de ses convictions religieuses. Il y a donc interdiction de toute expression religieuse.

De la même manière que **Mandela** s'est servi des Jeux Olympiques pour exclure l'Afrique du Sud parce qu'elle pratiquait l'apartheid, il faut exclure les pays qui ne respectent pas les règles de la Charte olympique.

(Applaudissements)

Alors si vous voulez, pour résumer mon point de vue, voici un dessin paru dans Charlie Hebdo. [Elle présente un dessin de **Luz** paru dans Charlie Hebdo, représentant une femme à terre et trois religieux de chacune des grandes religions debout à ses côtés, avec la bulle : « *Enfin, nous sommes d'accord sur l'essentiel* ».

Vous voyez la femme par terre et vous avez les trois religions. *(Applaudissements et rires)*

Christiane KUTTEN

Merci, Annie. Je vais demander à notre amie somalienne, Amina, qui a demandé à s'exprimer, de bien vouloir nous rejoindre pour une communication qui nous intéresse toutes et tous. Ensuite, nous pourrons répondre aux questions que vous nous adresserez. Je vous remercie.

Amina, de SOMALI WOMEN ASSOCIATION

Je vais vous lire un petit texte de Maryam, parce que notre amie Maryam ne parle pas le français et c'est pour éviter de traduire du somalien vers l'anglais puis en français que nous avons écrit ce petit résumé. Je m'appelle Amina et je fais partie de Somali Women Association. Je voulais remercier tout le monde pour votre accueil. Je n'ai pas trop l'habitude des *speechs*, donc pardonnez-moi si je bégaie un peu.

Je vais commencer par dire le désespoir – je sais, ce n'est pas très drôle – la frustration et la colère qui sont le lot quotidien des femmes somaliennes. Désireuse de diffuser et partager les avantages de la laïcité aussi bien sur le terrain en Somalie, mais également avec d'autres femmes de la diaspora somalienne, Somali Women Association Europe est heureuse d'être la première association somalienne à assister à un événement aussi important.

C'est en écoutant vos débats que ces femmes peuvent s'imprégner de tous les combats pour la laïcité non seulement en Europe, mais partout dans le monde et particulièrement dans leur région. C'est la raison pour laquelle nous estimons que la participation des Somaliennes à votre Université d'été est importante, pour qu'elles puissent comprendre que la laïcité est porteuse de valeurs universelles et garante des libertés. Le principe de la laïcité et de la tolérance est une garantie pour les femmes qui défendent leurs droits et aussi un outil pour résister à la violence de toute nature.

Donc Maryam est membre de Somali Women Association en Europe. Etant dans le pays de la liberté d'expression, pays où le droit des femmes n'est pas un vain mot et avec les encouragements de nos amies éthiopiennes qui nous soutiennent, je vais en profiter pour porter à votre connaissance des faits très graves.

Car ce n'est pas sans tristesse que je vais vous parler de Kaissa Al-Hassan, troisième plus jeune victime en date de ces monstres, Al-Shaabaab, mouvement islamiste dans la région du nord-est de la Somalie, à Bosaso. Celui-ci, après avoir attaqué sa maison à Bosaso dans l'est de la Somalie, le 10 décembre 2013, tué son père, a blessé sa mère qui était enceinte de 9 mois ; cette dernière est morte à la suite de ses blessures.

Kaissa, âgée de 16 ans, est la cadette de six frères et sœurs. Dans la nuit du 8 janvier 2015, cette année, alors qu'elle faisait cuire des aliments pour ses frères et sœurs, deux hommes du groupe Al-Shaabaab sont venus chez elle et ont voulu mettre son visage dans le feu. Ainsi, personne ne

l'épouserait. Après l'avoir poussée dans le feu, ils l'ont laissée alors que son visage continuait de brûler sur les braises. C'est l'horreur à l'état pur.

Quand elle a perdu ses deux parents après l'attaque de sa maison le 8 décembre 2013, vous pouvez donc imaginer à quel point elle est doublement marquée à vie, non seulement par la perte de ses parents, mais également physiquement dans sa chair, sans parler des dégâts psychologiques.

Nous avons des bonnes raisons de penser que sa vie est en danger, car elle souffre de sérieux problèmes de santé qui réclament un traitement médical et affaiblissent sa condition. Après ce cumul de chocs, elle est devenue épileptique. Le réseau Somali Women Association a déplacé Kaissa à Djidjiga. C'est en Ethiopie, à la frontière éthiopienne. Nos amies lui portent secours et attention avec leurs petits moyens, évitant ainsi de révéler son lieu de résidence. Elle n'a aucun accès à sa famille en ce moment.

Aucune plainte bien entendu n'a pu aboutir à l'encontre de ses bourreaux, tant dans le cas de Kaissa que dans celui des autres victimes telles que Samia, unique survivante de l'attaque perpétrée au cours du mois de juillet par les chebabs contre la base d'Amisom – Amisom, c'est la mission africaine internationale en Somalie – où sa fille est morte. Elle vendait des boissons chaudes et elle est maintenant déplacée malgré elle dans la région de Gedo, à quelques kilomètres de la capitale.

Donc on continue cette lutte pour les droits des femmes avec des petits moyens, dans un pays où le groupe des chebabs contrôle une grande partie du territoire par l'application de la charia toujours, nous sommes victimes et témoins des violences quotidiennes perpétrées par le groupe islamiste. Les chebabs, par leurs tentatives meurtrières, veulent éradiquer les droits fondamentaux des femmes.

Il y en a certaines aussi qui sont courageuses, membres de notre réseau, qui ont également réussi à organiser un petit – comment on appelle ça – un petit centre d'accueil pour permettre aux filles de trouver refuge et réconfort. Dans la mesure où les ONG sont impuissantes et les journalistes interdits de séjour par ces barbares, c'est très important d'avoir ce petit centre.

Actuellement, malheureusement le centre n'a pas d'existence juridique, et ce à la demande des autorités notables du village, qui préfèrent que nous ne fassions pas trop de vagues. Afin de ne pas attirer l'attention et le danger, nos amies et camarades agissent discrètement, dans l'anonymat et au péril de leur vie pour étendre notre lutte contre l'exclusion et la violence faite aux femmes somaliennes par ce mouvement meurtrier Al-Shaabaab.

Nous faisons donc appel à la solidarité de tous les membres et amis de l'Assemblée des Femmes et à l'Université d'été à se joindre à Somali Women Association pour faire appel à la communauté internationale et dire seulement : nous, femmes somaliennes, voulons vivre et non survivre. Merci beaucoup. (*Applaudissements*)

Christiane KUTTEN

Je vous remercie pour vos applaudissements nourris. Je pense que vraiment les valeurs qui viennent d'être présentées par nos amies de lutte, de résistance face à la barbarie sont très importantes.

Je voulais vous signaler que quand j'étais adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes à la ville de Reims, j'ai organisé avec des femmes maliennes et d'autres femmes africaines, mais des

maliennes en particulier, une marche dans leur quartier, là où elles habitaient, une marche de la fierté. Cela avait vraiment un poids émouvant et en même temps il y avait une force et une gaieté, ce qui était relativement étonnant étant donné la façon dont elles sont menacées.

Je trouvais que vraiment, il fallait absolument être de leur côté, être avec elles dans leur combat. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

Voilà, nous allons donc maintenant passer aux questions si vous le voulez bien.

Michèle LOUP

Pendant ces deux jours, j'ai appris, j'ai renforcé mes convictions et j'ai enregistré des arguments. Pendant ces deux jours, nous avons vu tous les domaines dans lesquels les droits des femmes et la laïcité se rejoignent.

Mais il y en a un qu'on a oublié ou dont on a peu parlé et qui pourtant est vraiment d'actualité cette année et touche à l'international : c'est laïcité et changements climatiques. Vous allez me dire : dans quel sens est-ce que la laïcité touche les changements climatiques ? Eh bien, je vais vous parler de ce qui s'est passé en 1991 au Bangladesh. Il y a eu un cyclone très meurtrier : 150 000 morts dont 90 % étaient des femmes. Pourquoi 90 % étaient des femmes ? Parce qu'elles n'avaient pas le droit de sortir de chez elles sans la permission du mari. Elles sont donc restées chez elles, et elles sont mortes.

Voilà en quoi le changement climatique et la laïcité sont très intimement liés. Puis on va un petit peu étendre au sujet du changement climatique. On le sait, les femmes vont être bien plus victimes que les hommes des changements climatiques, mais elles sont aussi tout autant que les hommes - si ce n'est plus - une partie de la solution. Là, je vais compter sur vous, mes amies du PS, pour rappeler à **Monsieur Fabius** que sans les femmes, la lutte contre le changement climatique ne marchera pas. Il faut les femmes. Il faut qu'elles soient sur le devant de la scène. Il faut qu'elles puissent vraiment transmettre leurs connaissances en médecine, en santé. Elles ont ce pouvoir, elles ont ces connaissances, il faut leur donner l'opportunité de les transmettre. Alors, dites à **Monsieur Fabius** de ne pas les oublier. Dans toutes les conférences, dans tous les colloques, les femmes ont une place à prendre. (*Applaudissements*)

Jacqueline DEVIER

Je viens de Nice. J'ai vraiment été intéressée par tout ce débat, surtout par la question de la laïcité et de la démocratie. Apparemment, la panacée pour tous les pays démocratiques et pour nous-mêmes, c'est la laïcité. Et là, j'ai un doute, parce que l'Inde est la plus grande démocratie du monde, le Pakistan, le Mali et la Mauritanie sont des pays démocratiques, la Turquie est laïque, et pourtant, que se passe-t-il ?

On se retrouve devant une prévalence des traditions et des coutumes, qui passent au-dessus des lois, parce que des lois existent en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais l'excision, ce n'est pas dans le Coran ; l'infibulation, ce n'est pas dans le Coran, etc. On tue les petites filles en Inde ... Ce n'est pas écrit et pourtant on tue les petites filles. Le système de castes persiste en Inde, alors qu'il est interdit par la loi.

Donc voilà ma question : qu'est-ce qu'il faut faire ? Qu'est-ce qui est le plus important ? Le droit existe, il faut le faire appliquer. Que manque-t-il, une justice indépendante ? Une volonté politique ? Je voulais savoir ce que vous en pensiez.

De la salle

Re-bonjour à toutes et à tous. C'était une journée très intéressante. Je voulais juste aborder un point, à savoir celui de l'oppression religieuse concernant les sectes. Je dis bien les sectes et non pas les dérives sectaires, parce qu'aujourd'hui, ce qu'on condamne c'est uniquement les dérives sectaires. C'est-à-dire qu'on attend qu'il y ait un suicide collectif, genre Temple du Soleil, pour dire c'est inadmissible.

C'est donc un lobby très puissant. Il y a beaucoup de silence autour des sectes. Est-ce qu'on pourrait ne pas oublier nos « chers amis » : les témoins de Jéhovah, les évangélistes et tous les autres représentants des idéologies politico-religieuses ?

L'autre point que je voudrais aborder c'est la condamnation ferme et stricte du néo-libéralisme, qui rejoint effectivement le débat sur la prostitution. On ne peut pas condamner la marchandisation du corps sans parler du néo-libéralisme.

Qu'est-ce qu'on propose comme modèle et est-ce qu'un sursaut républicain pourrait encore se faire avant les prochaines élections présidentielles en 2017, étant donné que l'extrême droite est à nos portes et que l'abstention est énorme ? Merci.

Arlette ZILBERG

Je veux bien donner une piste sur laïcité et démocratie. Tout à l'heure, j'ai dit que la laïcité, c'est aussi une construction sociale qui se fait au fur et à mesure des rapports de force. C'est comme ça que ça s'est construit en France et c'est comme ça que ça se construit dans d'autres pays.

La laïcité, est un levier formidable pour une construction démocratique. C'est un levier formidable pour les droits des femmes, puisque la laïcité appelle l'égalité. Maintenant, tout est une question effectivement de rapports de force. En ce moment en France, mais aussi dans le monde, on est en plein conflit, en plein rapport de force.

Alors effectivement, ce n'est pas : « *Je vous donne la démocratie, et le pays est démocratique* ». Il y a des questions de droit juridique qui se mettent en place et contre lesquelles il y a effectivement des tentatives pour revenir en arrière. C'est ce qui se passe en Turquie notamment.

C'est comme le droit des femmes, ce n'est jamais quelque chose d'acquis. La démocratie, elle se défend, elle doit vivre. L'égalité doit vivre. Si nous ne nous en emparons pas, s'il n'y a pas de mouvement social pour défendre les droits et pour les mettre en œuvre, si nous, féministes, on ne s'empare pas du juridique et des outils juridiques qui peuvent nous conforter dans nos droits et nous faire avancer, à ce moment-là on régresse.

Fatima LALEM

De nombreux pays se revendiquent ou en tout cas s'affichent comme étant démocratiques. Il faut regarder quelle est la réalité de leur constitution, de leur fonctionnement. Est-ce qu'il y a réellement une liberté d'expression ? Est-ce qu'il y a réellement une tolérance à l'égard du champ religieux ?

Il y a un certain nombre de bases qui font qu'on peut considérer qu'il y a un système démocratique. Donc pour moi, le Pakistan, l'affichage ?... La Turquie a été certes historiquement un des rares pays avec la France à avoir une constitution laïque, mais honnêtement, on a un

président turc qui annonce lui-même qu'il n'est même plus dans ce qui est appelé entre guillemets – et qui est très contestable pour moi – « l'islam modéré ».

Il faut donc quand même raison garder. Lorsqu'on parle de démocratie, lorsqu'on parle de laïcité, il faut regarder plus précisément les choses. En tout cas, d'un point de vue théorique et historique, il ne peut pas y avoir de démocratie sans un certain nombre de bases égalitaires et de libertés civiles, de libertés dans la société.

Et en même temps, on sait que pour que la laïcité puisse émerger, se développer, se construire et qu'on puisse réellement parler d'un pays laïc, il faut qu'il y ait un processus démocratique réellement inscrit.

Tu as raison de parler des dérives sectaires. Il faut voir le travail de déconstruction mené par les djihadistes qui s'en inspirent beaucoup en termes de manipulation et de mainmise sur un certain nombre d'esprits fragilisés par des circonstances personnelles, familiales ou collectives.

Il y a un travail de comparaison aujourd'hui et c'est vrai qu'on ne parle pas assez de ce qui se passe dans le développement des témoins de Jéhova, dans le développement de certains évangélistes, y compris dans nos banlieues, dans nos territoires. C'est inquiétant parce qu'ils ont des pratiques de manipulation extrêmement graves et des interdits et des normes qui sont imposées. Ils doivent aussi nous inquiéter.

De la salle

En fait, on constate aussi que souvent, ça se fait à bas bruit. C'est-à-dire que c'est quelque chose qui est un peu rampant comme ça et tout à coup, on s'aperçoit qu'on n'a pas été suffisamment vigilantes.

En 1995, je me trouvais en Turquie et il y avait à ce moment-là en France le conflit autour des deux jeunes filles qui voulaient porter le voile à l'école. Nous avons donc eu de la part du gouvernement, une position extrêmement ferme et une femme kurde m'a dit : « *Bravo, c'est très bien, continuez surtout, c'est extrêmement important pour nous.* »

Moi à ce moment-là, je pensais qu'en Turquie, il n'y avait pas un risque majeur et en fait, j'étais complètement à côté de la plaque. Parce que ce sont des mouvements qui peuvent être rampants, et tout à coup on s'aperçoit que si nous ne sommes pas suffisamment vigilants, on a du retard par rapport à la réalité qui se déroule sur un terrain qu'on a laissé un peu à l'abandon.

Annie SUGIER

A propos de l'expression « *les textes existent, ils ne sont pas appliqués* » je voudrais ajouter quelque chose.

C'est peut-être finalement une sorte de questionnement ; la laïcité sert-elle à quelque chose ? Quand on voit des pays où il y a une forme de sécularisme, d'affichage de démocratie et qu'il y a des choses épouvantables qui se passent ?

Je crois qu'il faut tout de même qu'on ait une stratégie et j'ai dit que l'Europe doit être notre stratégie, notre cible principale. Pourquoi ? Si l'on veut faire évoluer le monde dans le sens que l'on souhaite, une fois que l'on est convaincu que ces outils sont bons – et je pense que les deux jours que nous avons passés montrent bien que la laïcité est une condition de l'émancipation et une condition de la démocratie –, essayons déjà de faire que la France et l'Europe soient un modèle.

Quand on voit que les Algériennes nous disaient « *Ne lâchez pas* », ça veut dire que ce qu'on faisait ici avait de l'importance pour elles. Alors que dans nos propres droits fondamentaux européens on n'a pas été capable d'inscrire la laïcité et donc les droits fondamentaux des femmes en ce qui concerne l'avortement et la contraception, est-ce qu'on est légitime à critiquer ce qui se passe en Inde ou en Pakistan ? Certes, c'est affreux, mais commençons par nous battre ici.

Je vais prendre un autre exemple. Au Pérou, il y a eu une manifestation de femmes, et d'hommes d'ailleurs, pour l'avortement, où elles ont pris le modèle des Femen. Ça veut dire qu'à un moment donné, il y a un petit groupe décidé et créatif comme les Femen qui arrive à intéresser et à susciter des actions semblables à travers le monde.

Donc soyons exemplaires nous ici en France et c'est pour ça qu'on est là aujourd'hui. C'est parce qu'on veut interpeller aussi nos dirigeants et parce qu'on veut interpeller l'Europe. On est sûr que ces outils sont indispensables. C'est la preuve que nous avons apportée pendant ces 48 heures. (*Applaudissements*)

De la salle

Je serai très rapide. Suite à l'intervention d'**Annie Sugier** sur les textes internationaux et européens où l'on voit les lacunes qu'ils comportent, quelles propositions pourrait-on faire ? Nous avons des juristes, nous avons des avocats internationaux. Est-ce qu'il y a une équipe de juristes, d'avocats internationaux qui pourraient – oui, je suis pratico-pratique – essayer, suite à ces deux jours, justement de réactualiser ces textes, de manière qu'on puisse être force de proposition ?

Je sais que c'est très difficile, mais il y a des avocates quand même qui ont fait des comparaisons européennes. Il y a donc des personnes dont c'est la profession, qui ont ces connaissances et qui pourraient peut-être nous aider à faire ces propositions. (*Applaudissements*)

Michèle LOUP

On a abordé laïcité et droits des femmes. On a abordé laïcité et démocratie. On n'a pas abordé suffisamment à mon sens laïcité et volonté politique, parce que le problème, est-ce qu'il n'est pas là ? On a tous les outils, on a un certain nombre d'éléments dans la loi, mais, surtout, nos lois sont soumises à des textes internationaux.

Annie a bien cité la Convention Internationale **contre toutes les discriminations** à l'encontre de femmes. La France continue à dire « la violence à l'égard des femmes ». Nous, féministes, parlons des **violences à l'encontre des femmes et non pas à l'égard des femmes**.

Elle a cité trois articles et moi j'en rajouterai un : l'article 2 de la même Convention qui dit notamment que les Etats parties doivent tout mettre en œuvre et, si nécessaire, légiférer contre toutes les coutumes patriarcales, traditions, etc. – je cite de mémoire – qui infériorisent les femmes, donc qui les maintiennent dans un statut d'infériorité. Les Etats parties qui ont signé et ratifié comme la France doivent donc tout mettre en œuvre, y compris légiférer contre ces coutumes patriarcales. Là-dessus, c'est une question de volonté politique. (*Applaudissements*)

Annie SUGIER

Je réponds sur la question des juristes. En réalité, ce n'est pas très compliqué de l'introduire si on veut l'introduire et ça rejoint la question politique. Simplement, il faut encore qu'il y ait une force militante féministe. On n'est pas dans la troisième vague féministe. C'est ça la difficulté.

Ce n'est pas par hasard qu'il y a des mouvements comme les Femen qui sont des petits groupes courageux physiquement. On n'aurait pas besoin de ça si on était capable d'être des millions à descendre dans la rue, si on était capable d'avoir comme Civitas et autres 1 800 000 signatures en quelques semaines contre un rapport au Parlement Européen sur l'avortement.

Sur un sujet comme l'IVG où on est toutes unies, il faut qu'on décide que c'est une priorité et qu'il est inacceptable qu'il n'y ait pas une phrase sur les droits sexuels et reproductibles, y compris l'avortement. Naturellement, il y a des Etats qui sont contre comme la Pologne, l'Irlande, etc., donc l'union est désunie.

Il faut se fixer des priorités. On est là pour ça : se fixer des priorités. Ça n'est plus une question de spécialistes, c'est une question de stratégie comme le disait Shoukria tout à l'heure. *(Applaudissements)*

Fatima LALEM

Il faut regarder la réalité. Il y a d'une part, un lobbyisme très actif à tous les niveaux. D'autre part, il ne vous a pas échappé qu'il n'y a pas une diplomatie des droits des femmes. Il y a eu une petite tentative à un moment donné. Je ne sais pas où ça en est aujourd'hui, mais ça suppose d'aller plus loin et de pouvoir inscrire des logiques de conditionnalité.

Dans un rapport de force, si l'on n'appuie pas là où ça peut faire mal – et ça ne peut faire mal que lorsqu'il y a des enjeux sérieux, ou d'ordre politique, ou d'ordre géopolitique, ou d'ordre économique-financier-.

Si c'est pour dire « *c'est merveilleux les droits des femmes, etc.* »... Très bien, au revoir et merci.

C'est au niveau de la Convention CEDAW dont on a parlé, qui est une très bonne Convention.

Je sais qu'au Maghreb, les féministes se sont fortement mobilisées pour demander la ratification totale et qu'il n'y ait pas de réserves sur des articles. Pour autant, quand on voit au niveau international l'évolution, on voit comment des articles protecteurs des Conférences de Pékin et du Caire sont détricotés parce que les autres arrivent avec beaucoup plus de force aujourd'hui, en ayant derrière eux effectivement les Etats du Golfe, qui malheureusement pèsent très fortement aujourd'hui dans le concert des nations. *(Applaudissements)*

De la salle

Un merci pour ces deux jours extraordinaires. Quand on se trouve confronté, comme tu le disais Fatima, à ces gens qui disent, « *Mais vous êtes des donneurs de leçons, mais vous êtes des droit-de-l'hommistes, mais pourquoi vous parlez comme ça ?* », quand vous êtes en Algérie, comme moi je le suis souvent, quand vous faite partie de l'association France-Palestine-Solidarité et que vous êtes en face d'hommes qui se défendent en disant « *C'est notre culture et toi, tu n'as rien à dire* », personnellement j'ai trouvé que c'était très riche.

J'aimerais bien qu'il y ait un site qu'on appellerait « droit de réponse », où l'on pourrait avoir accès à toute la richesse que vous avez donnée. Moi, j'ai pris plein de notes. J'aimerais bien qu'il y ait un site qui nous donne quelque chose d'aussi construit que ce que vous nous avez donné. Et merci pour tout ce que vous nous avez donné. *(Applaudissements)*

Christiane KUTTEN

Je crois, Danielle, qu'on avait dit qu'on allait faire ce qui était dans notre pouvoir pour rendre disponibles les actes de cette Université d'été. *(Applaudissements)*

CLÔTURE DE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ – 2015

*Danielle BOUSQUET,
Présidente de l'Assemblée des Femmes*

Voilà, nous en arrivons à la conclusion de ces deux journées. Sachez donc que **Marisol Touraine**, Ministre des Droits des femmes, nous rejoindra tout à l'heure à 17 heures dans une demi-heure environ.

Je voudrais vraiment vous remercier toutes et tous pour cette attention, cette participation, cette intelligence, cette forme de tolérance, vais-je dire, pour la quasi-totalité d'entre vous.

On a donc entendu des choses diverses. On a été capable de les entendre, même si on ne les partageait pas. Je crois que le respect des valeurs laïques c'est ça, c'est être capable d'entendre, d'accepter que d'autres ne pensent pas comme nous et pourtant ne pas les vouer aux gémonies, à l'enfer ou je ne sais pas comment ça s'appelle dans les différentes religions. Donc vous remercier. Remercier vraiment notre équipe qui s'est occupée de la restauration. (*Applaudissements*)

Nous avons – je le dis en toute humilité – beaucoup travaillé pour cette Université d'été, parce que c'était quand même un sujet très complexe et au départ, on ne savait pas très bien par quel bout on allait le prendre. On savait de quoi on voulait parler, mais on ne savait pas comment. Les membres du Bureau ont beaucoup travaillé effectivement, mais aussi toutes celles qui ici sur le terrain on fait un travail énorme. Vous avez vu à quel point nous avons progressé en termes d'organisation. (*Applaudissements*)

Merci. Je pense vraiment que nous nous améliorons, parce que nous sommes des gens modestes et que nous avons conscience des marges de progrès qui sont encore possibles. (*Applaudissements*)

Vraiment merci. Il y aura des actes de ces deux journées, vous les trouverez sur internet. Vous trouverez intégralement tout ce qui a été dit et je crois que c'est important.

Dans le dossier qui vous a été remis hier, vous avez un bulletin d'inscription à l'Assemblée des Femmes. N'hésitez pas à vous engager à nos côtés. C'est très important, parce que ce combat pour les droits des femmes est un combat qui doit dépasser nos générations et il faut donc prendre le relais, il y aura à prendre le relais. Il ne faut pas que des associations comme la nôtre meurent faute de combattants et de combattantes, donc engagez-vous, rengagez-vous ! J'ai déjà lu ça quelque part. N'hésitez pas à vous engager à l'Assemblée des Femmes. Il y aura des responsabilités à prendre.

Nous sommes une association à part des autres, parce que nous touchons tous les sujets. Chaque année, nous faisons une Université d'été différente de celles qui ont précédé et nous revendiquons notre volonté de travailler avec les politiques. Avec les politiques progressistes. Ça veut dire que nous souhaitons que des personnes qui ne sont affiliées à aucun parti politique, plus toutes celles affiliées à tous les partis politiques progressistes, puissent se retrouver à l'Assemblée des Femmes. A l'inverse des autres associations qui disent « non, le politique, on ne veut pas en entendre parler », nous, nous pensons que nous devons être des relais par rapport aux partis politiques progressistes. Parce que s'il n'y a pas de politiques publiques après et s'il n'y a pas de lois, nous resterons entre nous à dire des tas de choses intéressantes. Nous avons besoin que ça se concrétise et le mouvement social sert à ça, à pousser le politique à avancer. Donc engagez-vous auprès de nous ! (*Applaudissements*)

Maintenant, sur la conclusion. On a vu tout au long de ces débats que les valeurs laïques sont garantes de la préservation du vivre ensemble –expression galvaudée, mais qui veut quand même dire des choses – la préservation du vivre ensemble et du faire ensemble. Au-delà du vivre ensemble, faire ensemble.

Je crois que ce qui est important, c'est d'identifier ce qui dans ce vivre ensemble, ce qui dans ce faire ensemble concerne les femmes, parce que c'est ça qui aujourd'hui est l'objet de toutes les attaques. Donc qu'est-ce qui concerne précisément les femmes ? Il faut rappeler qu'aujourd'hui en France, dans un grand nombre de territoires, des femmes d'origines différentes, dites d'autres cultures que notre culture franco-française, **savent que les valeurs laïques sont garantes de leurs droits.** Pour autant, ces femmes se sentent aujourd'hui de moins en moins protégées.

Or la laïcité, on l'a dit de manière régulière, c'est la lutte contre les discriminations. Mais on oublie un élément central, c'est que la laïcité est neutre dans la lutte contre les discriminations. Ça veut dire qu'elle ne défend pas particulièrement ou elle ne précise pas qu'elle défend les discriminations contre les femmes... Qu'elle se bat plutôt contre les discriminations contre les femmes. Ce qu'il faut donc, au point où nous en sommes aujourd'hui, c'est réussir à allier la laïcité et les droits des femmes.

C'est la raison pour laquelle je vais vous proposer un texte, qui est une **Adresse au Président de la République et au Premier Ministre.** C'est cette démarche que je vais vous proposer de valider au-delà des mots, des virgules qui pourraient ne pas vous convenir complètement. C'est sur le principe que je vous demande de vous engager.

Je vais donc lire cette déclaration, elle va passer plusieurs fois à l'écran pour que vous puissiez vraiment vous en imprégner et après, je vous demanderai de la valider. *(voir le texte en annexe)*
(Applaudissements)

- *Lecture de l'Adresse au Président de la République et au 1^{er} Ministre. Validation du texte à l'unanimité. Cf le texte en annexe avec les premiers signataires. (Applaudissements debout)*

Danielle BOUSQUET

Cher.e.s ami.e.s, merci de bien vouloir vous rasseoir. Nous avons l'honneur et le très grand plaisir d'avoir parmi nous **Marisol Touraine**, ministre de la Santé, mais aussi des droits des femmes. Madame la Ministre, nous avons eu deux jours de travail où nous avons parlé de laïcité, de droits des femmes, d'autonomie des femmes, d'égalité et d'émancipation. Deux journées extrêmement riches de l'avis de tous et de toutes et qui nous ont permis de rédiger une adresse à l'attention du Président de la République et du Premier ministre, que nous allons vous remettre, dans laquelle nous disons qu'aujourd'hui les féministes sont inquiètes du fait que les droits des femmes sont lourdement attaqués partout. Qu'un certain nombre de femmes qui sont d'autres cultures que la culture classique française, qui vivent en France et qui se revendiquent des valeurs républicaines sont aujourd'hui inquiètes parce qu'elles se sentent de moins en moins protégées. Et nous disons, dans ce manifeste, que ces femmes doivent être reconnues et associées à tout projet de renforcement de l'action laïque. Il faut donner la parole à ces femmes progressistes qui défendent les valeurs de la République et qui pourtant s'estiment de moins en moins protégées. Voilà quelle est notre demande, c'est qu'elles existent, qu'on leur donne la parole, qu'on les écoute, qu'on les entende et pas seulement les forces religieuses. Donc, je vous remettrai tout à l'heure, Madame la

Ministre, cette adresse, en vous remerciant vraiment beaucoup de votre présence et en vous donnant maintenant bien évidemment la parole.

Marisol TOURAINE,

Ministre des Affaires sociales de la Santé et des Droits des femmes

Cher.e.s ami.e.s, d'abord je vous présente mes regrets pour mon retard totalement indépendant de ma volonté. Il y a des embouteillages absolument calamiteux et j'ai donc mis plus de temps que ce qui était prévu pour venir. Madame la Présidente, chère Danielle, Madame la Secrétaire générale, chère Geneviève, Mesdames les parlementaires et Madame la Présidente de la délégation aux droits des femmes, chère Catherine. Je vois aussi Maud. Je crains d'oublier des personnalités parmi celles qui sont présentes. Je vous salue toutes et tous et je peux vous dire le plaisir qui est le mien d'être parmi vous aujourd'hui dans une assemblée qui, aujourd'hui, est bien identifiée et bien reconnue et qui est devenue l'un des rendez-vous incontournables de La Rochelle, en cette fin du mois d'août. Qui est un moment où vous vous retrouvez, nous nous retrouvons, nous pouvons échanger, nous pouvons dialoguer, nous pouvons nous interpeller aussi. Et c'est un moment important, je crois, pas seulement parce que nous avons toutes et tous besoin de rituels et que les rencontres régulières font partie de ces moments où l'on peut aussi mesurer le chemin parcouru, voir ce qu'il reste à faire, comment nous travaillons ensemble. Mais c'est un moment important aussi parce que les combats que vous portez, les combats que je porte, je crois, et je suis profondément convaincue que nous devons les mener et les porter collectivement. Et les droits des femmes, les combats pour l'égalité sont des combats qui doivent être mis en évidence, mis en avant et qui ne sont pas simplement les combats de certaines, ce sont les combats de toute la société, ce sont les combats du peuple.

J'étais venue il y a un an, à peine nommée ministre des Droits des femmes, vous dire ma détermination à agir pour l'égalité, l'égalité entre les femmes et les hommes et ma détermination à poursuivre les chantiers engagés depuis 2012. Ma détermination aussi à en ouvrir de nouveaux et je sais que Pascale Boistard participait d'ailleurs à vos travaux aujourd'hui. Cette détermination, j'ai eu l'occasion de vous le dire dès l'année dernière, de le redire à plusieurs reprises depuis, elle vient d'une conviction profonde, c'est que le combat pour l'égalité des femmes, c'est un combat éminemment politique au sens fort du terme.

(Applaudissements)

Quand je dis qu'il s'agit d'un combat politique, cela veut dire évidemment que nous devons affirmer la diversité des droits. Et je parle autant de conquête des droits que d'égalité. Il n'y a pas simplement un enjeu d'égalité. Oui, il y a un enjeu d'égalité pour les femmes, évidemment, mais l'enjeu est aussi celui de l'affirmation des droits des citoyennes que nous sommes. Et il y va aussi de la nécessaire revendication, de la reconnaissance de nos droits et de la conquête de nouveaux droits. C'est pour cela que moi, je le dis avec force. Dans une période, et je vais y revenir, qui est une période bousculée pour de multiples raisons, se revendiquer féministe, s'affirmer féministe, revendiquer les droits des femmes comme des droits politiques, ça n'est pas rétro, ça n'est pas nostalgique, ça n'est pas non plus du luxe alors même que nous avons des droits sociaux à affirmer, à demander en période de crise, c'est évidemment nécessaire parce que c'est au cœur de la conception de la société que nous portons. Et c'est pour cela que je veux affirmer la nécessité de

porter les droits des femmes comme des droits qui sont des droits qui font progresser la société tout entière, c'est ma conviction profonde. (*Applaudissements*)

Je dis souvent, au fond, les premiers qui devraient nous remercier de nos combats, ce sont les hommes. (*Applaudissements*)

Parce que nous défrichons des sentiers sur lesquels eux ne s'engagent pas toujours et les droits conquis par les femmes sont ensuite des droits assumés, portés par l'ensemble de la société et qui bénéficient à l'ensemble de la société. Parce que nous savons à la fois qu'une société qui ne reconnaît pas les femmes pour ce qu'elles sont est une société qui ne reconnaît pas la diversité, qui ne reconnaît pas les droits des minorités, qui ne reconnaît pas la lutte contre l'oppression. Et nous savons que droits des femmes et combat pour la démocratie, ça va ensemble. Nous savons que combat des femmes et lutte contre les inégalités, ça va ensemble et c'est pour cela que nous devons rester fermes.

Alors, j'entends et je recevrai bien sûr votre Adresse au Président de la République et au Premier Ministre. Je la recevrai avec intérêt et la transmettrai évidemment. Je sais que les attentes sont fortes et je sais qu'il y a parfois des doutes, des interrogations et qu'il y en aura toujours d'ailleurs tant le chemin à parcourir est important puisque les inégalités évidemment n'ont pas disparu. Et je vais revenir sur le contexte dans lequel nous sommes amenés à agir qui est marqué par la tentation de la régression, par l'affirmation à visage découvert, pour la première fois depuis très longtemps, de discours régressistes, obscurantistes, méprisants à l'égard des femmes. Mais dans le même temps, cher.e.s ami.e.s, dans le même temps, je veux vous dire que nous ici nous ne pouvons pas simplement en rester à un discours sur le doute, sur les attentes, sur le conservatisme de notre société parce que sinon, nous ne mettons pas en avant les progrès qui ont été réalisés et qui ont été accomplis. Les doutes et la tentation du conservatisme sont là et mieux que quiconque, je peux le mesurer lorsque, non pas ministre des Droits des femmes, mais ministre en charge de la Santé, je présente à l'Assemblée nationale, je présente au parlement un projet de loi sur la modernisation de notre système de santé qui comporte des mesures en direction des femmes et en particulier des mesures pour garantir, renforcer l'accès à l'IVG. Grâce à cette loi, les sages-femmes pourront pratiquer des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses, les centres de santé pourront pratiquer des IVG instrumentales et le délai de réflexion sera supprimé. C'est un ensemble de mesures qui constitue, Catherine le sait bien et vous le savez bien, des avancées très importantes. (*Applaudissements*)

Le texte a quitté l'Assemblée nationale fort de ces avancées. Il est arrivé au Sénat, il a passé l'étape de la commission des affaires sociales du Sénat. Et pour ce qui est des femmes et de l'IVG, il ne reste plus rien. Donc, nous aurons évidemment à revenir à l'Assemblée nationale pour faire en sorte de garantir que l'action pourra se poursuivre. Mais en même temps, je veux insister là-dessus, précisément parce que nous sommes dans un contexte nationalement, internationalement, marqué par la tentation de la régression, marqué par des actes de régression dans certains pays, la tentation ici, la régression là-bas. Nous devons marteler haut et fort ce que nous avons fait parce que les actes sont là. J'appartiens à un gouvernement qui fait de la nomination des femmes à des postes de responsabilités un enjeu important. Et je vous donnerai un exemple. Je l'avais évoqué, l'année dernière, en vous disant ma surprise lorsque, ministre de la Santé à l'époque, je m'étais aperçue que moins de 10 % des femmes dirigeaient des centres hospitalo-universitaires, alors que l'on dit toujours « *mais le social, ce sont des femmes* ». Moins de 10 % des directeurs des centres

hospitalo-universitaires, les lieux d'excellence de la santé, étaient des directrices en 2012. Elles sont désormais un peu plus d'un tiers. Nous ne sommes pas à 50 %, mais voilà le chemin qui a été parcouru. Et je peux vous dire qu'il faut de la volonté, de la ténacité.

Mais ma fierté et mon bonheur, d'une certaine façon, c'est de savoir que des femmes qui, jusque-là, n'osaient pas présenter leur candidature parce qu'elles disaient « *à quoi bon puisque ce sont toujours des hommes qui sont nommés* », m'ont fait savoir que maintenant, elles présentaient leur candidature. Parce que pour passer de moins de 10 % à plus de 33 %, vous imaginez bien qu'il a fallu nommer un certain nombre de femmes très régulièrement à tous les postes qui se sont libérés. Et donc, les femmes ont vu qu'en fait, c'était possible. (*Applaudissements*)

Ma fierté, c'est lorsque des femmes m'ont dit « *je vais présenter ma candidature. Je ne sais pas si elle sera retenue, mais je sais au moins que maintenant, c'est possible et c'est envisageable* ». Et nous devons aller de l'avant de cette manière-là.

Parmi les actes forts, il y a évidemment aussi l'application de la loi du 4 août. Nous savons que ce qui conditionne la réalité d'un droit, c'est son effectivité. Et nous savons aussi que les droits des femmes ont trop souvent souffert de déclarations de principes. Nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations de principes, nous devons faire en sorte que les dispositions qui sont mises en avant entrent dans les faits. **Un an après le vote de la loi, la quasi-totalité des textes d'application a été publiée.** Eh bien, je suis heureuse de cette réalité. Ça n'est pas un enjeu de fierté administrative, c'est que concrètement, nous nous donnons les moyens de transformer la société et la réalité. Très concrètement, il y a désormais des femmes, des mères seules qui peuvent compter sur la garantie du versement des pensions alimentaires grâce à la mise en place d'un système de garantie des impayés de pension alimentaire qui sont pris en charge par les caisses d'allocations familiales qui ensuite se retournent contre les pères défaillants. Le système a été voté, il est mis en place, il fonctionne, il y a maintenant des centaines et des centaines de femmes qui ne percevaient pas de pension alimentaire et qui perçoivent une pension alimentaire. (*Applaudissements*)

La loi a prévu que les entreprises qui maintenaient des inégalités de salaires pourraient être sanctionnées. Concrètement, des sanctions ont été prononcées et des entreprises ont eu à payer des amendes et à être mises à l'index du fait du non-respect de l'égalité salariale. Là encore, c'est un enjeu majeur. Jusque-là, nous parlions des inégalités, nous nous battions pour l'égalité des salaires, maintenant nous sanctionnons les entreprises qui ne le respectent pas. Et je le répète, les premières sanctions ont été prononcées.

Grâce à une meilleure coordination sur le terrain et à la mise en place de nouveaux moyens, notamment le déploiement du téléphone « grand danger » très prochainement, les femmes victimes de violences sont mieux protégées. Nous sommes évidemment très loin du compte, mais nous avons fait de la lutte contre les violences un enjeu majeur.

Grâce à la mobilisation des pouvoirs publics contre les stéréotypes et le sexisme, les chaînes de télévision notamment, de radio sont aujourd'hui strictement évaluées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Et je dois dire que je me réjouis que le CSA se soit saisi résolument et avec force de cette question qui, jusque-là, paraissait secondaire.

Les résultats sont là et donc, nous devons le dire haut et fort. Il n'y a pas de contradiction à reconnaître le chemin parcouru et à dire « *nous devons aller plus loin* » et nous voulons aller plus loin. Au fond, le combat pour les femmes, je n'ai encore entendu aucun homme, aucun

responsable politique, aucune femme politique dire qu'il ne le soutenait pas, mais dans la réalité des choses, dans la réalité des actes, je constate que les droits des femmes progressent lorsque la gauche arrive aux responsabilités. (*Applaudissements*)

Nous devons assumer nos résultats, constater qu'en France les inégalités salariales qui sont importantes reculent deux fois plus vite dans notre pays que dans le reste de l'Europe depuis 2012. Nous devons constater qu'alors que le taux d'emploi des femmes avait reculé entre 2009 et 2012, il a de nouveau augmenté depuis 2012, et ce, malgré la montée du chômage. Ce qui veut dire que l'exclusion ne se fait pas au détriment uniquement des femmes.

Cette transformation de la société, nous allons ensemble la poursuivre avec la même détermination et avec des actions tout aussi fortes. Nous devons agir sur tous les fronts sans relâche, sans répit et je veux vous indiquer les priorités qui sont les miennes pour les prochains mois, dont Pascale Boistard a pu évoquer certaines.

D'abord, je veux faire de la mise en œuvre du plan de lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sexiste dans les transports une priorité. Ce plan notamment contre le harcèlement dans les transports a été présenté au mois de juillet, il a été accueilli avec intérêt parce qu'il est concret, parce qu'il répond à des situations vécues quotidiennement par les femmes et parce que lorsque l'on dit que 100 % des femmes ont été confrontés à du harcèlement dans les transports, alors on voit que concrètement c'est un enjeu majeur dans notre société. Et lorsqu'une femme qui a accès aux médias, qui s'exprime régulièrement à la télé et à la radio trouve comme seule réaction et comme seul commentaire de dire que se faire siffler dans le métro, c'est plutôt sympa, je crois que c'est plutôt elle qu'il faut siffler. (*Applaudissements*)

Nous devons aller de l'avant. Et très prochainement, je l'ai validé il y a quelques semaines, se mettra en place une vaste campagne assez peps sur le harcèlement dans les transports qui doit nous permettre d'attirer l'attention sur cet enjeu majeur.

Second chantier, c'est celui de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes parce que nous devons porter de nouvelles actions. Je vous le disais, des progrès ont été réalisés, des sanctions sont prononcées contre les entreprises récalcitrantes, l'égalité entre les salaires avance plus vite dans notre pays que dans d'autres, mais nous devons porter de nouvelles actions. Je pense notamment à la classification des emplois pour que les emplois qui sont occupés par les femmes soient plus justement valorisés. Parce que l'on sait que la manière dont sont classés les emplois, ça a évidemment une incidence et en termes salariaux et en termes de reconnaissance. Je saisisrai donc, dans les prochains jours, le Conseil supérieur des égalités professionnelles à ce sujet pour que nous puissions avancer ensemble.

Le troisième chantier, et Maud le connaît bien, c'est de faire aboutir rapidement l'examen de la proposition de loi visant à lutter contre le système prostitutionnel. Je considère que nous devons préparer sa mise en œuvre immédiatement. (*Applaudissements*)

Cher.e.s ami.e.s, je crois que l'année 2015 restera marquée d'une pierre blanche parce que cette année, nous aurons bousculé les préjugés, les tabous, les idées reçues de manière plus forte qu'en des décennies et des décennies précédemment. Grâce à votre ténacité, à la ténacité des parlementaires, grâce à l'engagement aussi de la société, nous aurons pu faire prendre conscience que la prostitution, ça n'est pas quelque chose de banal, ça n'est pas quelque chose d'accessoire, ça n'est pas quelque chose de glamour contrairement à ce qu'imaginent certains comme si tout se passait sur Internet avec de jolies photos et de belles perspectives. On aura pu faire progresser

cette idée, cette idée qui est une réalité tout simplement que qui dit prostitution dit trafic, dit argent, dit violence, dit des femmes qui sont battues, qui sont torturées pour certaines, qui sont trafiquées, si j'ose dire, qui font l'objet de trafic, qui sont vendues comme si elles étaient des marchandises. C'est la raison pour laquelle sans attendre la promulgation de la loi, j'ai souhaité que les moyens alloués aux actions de prévention et de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains fassent l'objet d'une augmentation. Ce budget sera doublé en 2016, les financements passeront de 2,4 millions d'euros aujourd'hui affectés à cette cause à 5 millions d'euros. C'est concret, c'est lisible et c'est un engagement fort qui permet de marquer une priorité. *(Applaudissements)*

Le quatrième chantier que nous devons poursuivre cette année, c'est de toujours continuer à porter notre combat à l'international. Bien sûr, dans les instances internationales, nous nous exprimons régulièrement et la voix de la France est écoutée, attendue, entendue avec un intérêt particulier. Je pense spécifiquement à l'Assemblée Générale de l'ONU. Mais nous devons faire aussi de la grande conférence mondiale sur le climat, la conférence de Paris qui se tiendra au mois de décembre, un moment important. Il y aura des milliers de personnes à Paris, des dizaines de milliers de personnes, des chefs d'Etat, des représentants de la société civile et nous devons nous saisir de cette occasion pour sensibiliser l'opinion sur les enjeux liés aux droits des femmes et en particulier sur la question du genre et du climat pour valoriser les actions des femmes qui sont des actrices de la lutte contre le changement climatique. Ce combat, nous le poursuivons également au niveau européen puisque l'Union européenne doit adopter une nouvelle stratégie pour les droits des femmes et je ferai ce que je peux pour que cette stratégie soit ambitieuse parce que l'on ne peut pas dire que l'Union européenne se soit saisie avec force de cette question jusqu'à maintenant. Et donc, j'ai bien l'intention de porter cette revendication auprès de nos partenaires européens.

Je connais enfin vos préoccupations sur l'impact de la réforme territoriale sur le réseau des droits des femmes. Nous y travaillons avec une méthode qui est celle de la concertation et avec un objectif, celui de mieux positionner le réseau dans les territoires. C'est un réseau extrêmement important, j'ai rencontré non pas la totalité, mais beaucoup des femmes qui agissent à ces postes de responsabilités et je crois qu'elles sont tout à fait essentielles et décisives pour relayer nos actions, pour identifier les enjeux. Et nous ne pouvons pas noyer cette thématique, ces actions des droits des femmes dans le reste de l'Administration. *(Applaudissements)*

Enfin, quelques mots seulement sur le sujet de votre rencontre de cette année, sur la laïcité. Vous avez eu des débats, il y a eu des échanges, j'imagine, nourris, importants, copieux. Nous vivons une période exigeante, difficile et nous ne pouvons pas transiger avec la laïcité parce que la laïcité, c'est l'une des faces de l'égalité. Et la laïcité, c'est un combat parmi d'autres pour les femmes, pas uniquement pour les femmes, mais aussi pour les hommes. Je veux vous dire que depuis que j'ai été nommée ministre de la Santé, dès le début, je me suis préoccupée de deux questions. Une femme qui vient à l'hôpital et qui veut se faire soigner alors que son mari ou son compagnon pose des conditions peut être soignée dans les conditions qui garantissent sa sécurité. Il n'est pas admissible qu'un homme, un compagnon, un père demande à assister à un examen médical lorsque ça n'est pas strictement utile ou interdise qu'un médecin homme examine la femme qu'il accompagne si le médecin homme est celui qui est apte, compétent pour répondre au problème. Et de l'autre côté, je me suis aussi préoccupée de la manière dont les femmes

soignantes, engagées et croyantes, devaient respecter le service public hospitalier. Parce qu'il y a, pour moi, ces deux engagements.

Je suis attachée à une vision ferme, bienveillante et ouverte de la laïcité. La laïcité, ça n'est pas la répression, la laïcité, ça n'est pas la négation des religions. La laïcité, c'est l'expression d'une liberté. Et parce que nous devons tout faire pour garantir la liberté individuelle des femmes, l'autonomie des femmes, la capacité des femmes à choisir, à vivre comme elles l'entendent, à porter leurs projets - leur projet de vie, leur projet éventuellement religieux, leur projet familial, leur projet de citoyennes - nous devons évidemment être extrêmement attentifs à ne pas laisser empiéter sur les valeurs, sur les principes qui sont ceux de notre République. **La laïcité ne se brade pas, la laïcité ne se marchande pas, la laïcité ne se découpe pas en petits morceaux. Nous devons donc être extrêmement attentifs à cela si nous voulons aussi garantir encore une fois la liberté et l'égalité au sein de notre République.**

Moi, je suis très attentive à ce que Danielle disait en ouvrant nos travaux à cette dernière session. Dire qu'au fond, la meilleure manière de faire respecter cela, c'est de permettre d'entendre les femmes elles-mêmes. Je trouve que c'est une très belle et une très forte idée à laquelle je suis très attachée de façon générale. La démocratie, c'est que chacune, chacun puisse s'exprimer, pas simplement les institutions, pas simplement les expert.e.s, pas simplement les relais, mais celles et ceux qui sont directement concerné.e.s. Ce qui suppose de créer des espaces de parole sécurisés, protégés, de garantir à celles qui prennent la parole qu'elles ne seront pas ensuite molestées pour s'être exprimées. Et je crois que c'est un combat que nous pouvons porter ensemble.

Cher.e.s ami.e.s, le travail est considérable, mais au fond, nous ne devons avoir qu'une orientation, qu'une boussole, c'est celle que je vous affirmais en ouvrant mon intervention. Les droits des femmes, ce sont des droits au cœur de notre société, au cœur de notre démocratie, ce sont des droits politiques par essence parce que lorsque la moitié de l'humanité voit ses droits mal reconnus, mal identifiés, voire bafoués, alors c'est l'humanité tout entière qui va mal. Et Simone de Beauvoir écrivait, « *La facilité triomphe dès que l'on croit en elle* ». Nous qui sommes des femmes engagées, nous savons que rien n'est facile, que rien ne s'obtient sans combat et donc, nous devons rester mobilisées pour combattre, pour agir, pour conquérir et c'est avec vous que j'ai bien l'intention de continuer à le faire. Merci à tous. (*Applaudissements*)

Danielle BOUSQUET

Madame la Ministre, vraiment merci. Je crois que vous avez bien compris le sens de notre demande et le sens des débats que nous avons eus pendant ces deux journées. Cette Adresse au Président de la République et au Premier ministre vous a été remise, merci de leur en faire part.

Sachez aussi que nous allons faire un usage plus large de ce document dans la presse et les réseaux sociaux et qu'il est d'ores et déjà soutenu par plusieurs mouvements et associations qui vont le reprendre à leur compte. Nous souhaitons que ce soit très largement répandu en France et que l'on dise : « *Écoutons les femmes progressistes qui ont des choses à dire sur l'atteinte à leurs droits par les mouvements intégristes religieux de tout ordre* ».

Merci beaucoup de votre présence, merci de ce que vous faites. Et je vous dis, je le pense et je l'espère, à l'année prochaine, Madame la Ministre. (*Applaudissements*)

Adresse au Président de la République et au 1^{er} Ministre

*Texte adopté à l'unanimité par les participant-e-s à l'Université d'été de l'Assemblée des Femmes
La Rochelle, 27 août 2015*

Les valeurs laïques sont, aujourd'hui, pour nous, citoyen-ne-s féministes, membres de l'Assemblée des femmes, l'instrument le plus pertinent pour la préservation du vivre ensemble et du faire ensemble.

Ces valeurs sont garantes des acquis en matière de droits des femmes à condition que l'égalité de genre soit reconnue comme tout à fait essentielle, et les droits acquis comme non-négociables.

La laïcité, c'est la séparation du religieux et du politique, ce qui permet l'autonomie de la citoyenneté à l'égard de l'appartenance confessionnelle et l'égalité de traitement pour toutes et tous.

Nous considérons que le combat pour la laïcité est plus que jamais d'actualité et sommes particulièrement inquiètes face aux multiples dérives et atteintes à la laïcité, aux droits des femmes et à la citoyenneté :

- la libération de la parole raciste stigmatisant une partie de nos concitoyens,
- les tentatives de confiscation de la laïcité par le FN, et nous appelons les féministes et tous les humanistes à faire échec à cette odieuse instrumentalisation.
- la fragilisation de cette valeur cardinale par des groupes communautaristes et leurs soutiens, parfois recrutés dans nos rangs....

Ces groupes instrumentalisent le religieux, font du prosélytisme en embrigadant de nombreux jeunes et des femmes, exploitant le malaise social pour faire de la religion le support de pratiques communautaristes. Leur objectif est de favoriser la montée du communautarisme et les conflits entre communautés, et de saper les bases de notre pacte républicain et de la cohésion sociale. Dans ce contexte, les femmes sont les premières cibles et les premières victimes.

En France, il subsiste de nombreux territoires de la République où le corps des femmes, leurs libertés et leur accès à l'espace public font l'objet d'un contrôle social exacerbé. Elles sont nombreuses à subir, au nom de l'identité religieuse, une séparation sexuelle, voilement subi ou consenti, refus de la mixité, mariages forcés etc... Les procédés victimaires et la culpabilisation sont des armes redoutables qui ont renforcé le relativisme culturel et anesthésié les aspirations à l'égalité.

Notre devoir, votre devoir Monsieur le Président de la République, Monsieur le 1^{er} Ministre, n'est-il pas de soutenir toutes celles qui portent haut et fort les valeurs de la République et se battent pour celles qui, partout, sont confrontées au dictat communautariste ? Leur résistance est exemplaire ; elles mènent un double combat sur le terrain, celui pour les valeurs républicaines et celui de la lutte sociale contre les discriminations. Leur combat est ignoré ou au mieux minoré. Elles doivent être reconnues et associées à tout projet de renforcement de l'action laïque : **il faut donner la parole à ces femmes progressistes qui défendent les valeurs de la République et qui pourtant s'estiment de moins en moins protégées.**

La France plus que d'autres pays porte une vocation à l'égalité et à l'universalité, notre action se doit donc d'être exemplaire pour la liberté et l'égalité femmes / hommes, car elle agit par effet miroir auprès des femmes qui partout dans le monde luttent pour leurs droits et celles, trop nombreuses, qui sont privées de libertés, notamment celles de l'autre rive de la Méditerranée en butte à l'intégrisme islamiste.

Tout renoncement de notre part, toute passivité dans la défense de la laïcité et des droits des femmes, sonnent comme une trahison et portent des effets néfastes et contreproductifs quant à leurs luttes.

Premières associations signataires : Assemblée des Femmes, Collectif des femmes sans voile d'Aubervilliers, Elules Contre les Violences faites aux femmes, Iles et Solidarités, Libres MarianneS, Ligue du droit international des femmes, NEGAR soutien aux femmes d'Afghanistan, Solidarité femmes bassin...

Présentation des intervenant-e-s

Natalia BALEATO

Sage-femme, Fondatrice et Directrice de la crèche associative Baby-Loup

Née au Chili en 1955, elle dirige des syndicats d'étudiants entre 1970 et 1973. Elle participe pendant le gouvernement d'Allende à la campagne sanitaire et d'alphabétisation dans les quartiers populaires. Réfugiée en Argentine en 1974, elle y intègre les combats de son pays d'accueil. En 1977, elle se réfugie en France pour fuir la persécution politique des généraux. Elle y reprend ses études entre 1981 et 1986 puis intègre comme Sage-femme l'hôpital d'Evry. En 1988, elle passe un 3ème cycle « Epidémiologie – SIDA », avec présentation d'un mémoire sur la prévention HIV chez les femmes émigrées. Dans ce cadre, elle rencontre les femmes de Chanteloup-les-Vignes, ainsi débute l'aventure de Baby-Loup.

Nadia BENMISSI

Femmes sans voile d'Aubervilliers

Membre du collectif "Femmes Sans Voile", elle habite et travaille en tant que professeure de collège, à Aubervilliers.

Française d'origine maghrébine, elle a décidé avec Nadia Ouldkaci et Josiane Doan de prendre la parole pour exprimer leur refus du port du voile.

Gérard BIARD

Rédacteur en chef de Charlie-Hebdo

Membre fondateur et porte-parole de Zéromacho

Né en 1959, Gérard Biard est à Charlie Hebdo depuis sa reapparition en 1992 ; il en est le rédacteur-en-chef depuis une dizaine d'années. Il est également l'un des fondateurs et des porte-parole de Zéromacho, réseau d'hommes contre la prostitution et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Laurence BONZANI

Directrice d'école et conseillère régionale EELV Ile-De-France

L. Bonzani est issue d'un milieu modeste, dernière d'une fratrie de 5 filles et 1 garçon avec un père d'origine italienne, un brin macho! Produit de l'Ecole républicaine qu'elle n'a pas quittée puisqu'elle est devenue enseignante puis directrice d'école, depuis une quinzaine d'années, dans un quartier populaire, elle est très attachée à l'école publique et viscéralement aux valeurs de la laïcité. Entrée chez les Verts en 1989, après une expérience de conseillère municipale dans l'opposition, elle est élue conseillère régionale en IDF en 2010 ; elle siège dans les commissions lycées et politiques éducatives / transports et mobilités. Laïque, féministe et écologiste, Laurence Bonzani, dont le conjoint est originaire de Nègrepelisse, ville qui a vu naître Olympe de Gouges, se reconnaît une passion pour cette femme illustre.

Chahla CHAFIQ

Ecrivaine et sociologue

Ecrivaine et sociologue, Chahla Chafiq a publié plusieurs ouvrages sur les causes et les conséquences de la politisation de l'islam, notamment au regard de la situation des femmes et des

rapports sociaux de sexe. Ses essais proposent une réflexion sur le développement des mouvements politiques fondés sur l'instrumentalisation du religieux dans le monde actuel. Ils argumentent ainsi la nécessité de la laïcité pour le développement de l'égalité, de la liberté et de la solidarité. Son dernier essai, *Islam politique, sexe et genre. A la lumière de l'expérience iranienne* (PUF, 2011), a reçu le Prix Le Monde de la recherche universitaire.

Dans le cadre de son engagement auprès de l'ADRIC, Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté, Chahla Chafiq a dirigé et mené des recherches et des recherches-actions sur la radicalisation religieuse et la laïcité.

Citons: « Jeunes et radicalisation islamiste – Lille, France. Danemark », Aarhus University, 2010 ; « Agir pour la laïcité dans un contexte de diversité : des idées reçues à une pratique citoyenne ». Paris : ADRIC, 2009. Chahla Chafiq écrit aussi des nouvelles et des romans : *Chemins et brouillard* (Métropolis, 2005), *Demande au miroir* (L'Âge d'homme, 2015). Son site : www.chahlachafiq.com

Laurence COHEN

Responsable nationale du PCF Droits des femmes/féminisme

Conseillère régionale Ile-de-France et Sénatrice du Val-de-Marne

Responsable de la commission nationale Droits des femmes/féminisme du Parti Communiste Français, l'un de ses axes politiques principaux est la lutte en faveur de l'égalité Femmes/hommes. Son engagement politique s'est fait, dès le départ, contre le capitalisme et le patriarcat. Pour elle, ces deux combats s'entremêlent, sont basés sur les mêmes mécanismes, deux systèmes où les dominants exploitent les dominés.

Conseillère Régionale et Sénatrice du Val-de-Marne, ses interventions politiques sont là aussi construites constamment à travers le prisme du droit des femmes et du féminisme. Les batailles actuelles que ce soit en faveur du droit à l'IVG, de l'égalité salariale, de la lutte contre les violences faites aux femmes démontrent que beaucoup de droits restent à conquérir. L'égalité se gagne dans la rue et dans les hémicycles, en travaillant main dans la main, associations féministes, partis politiques citoyennes et citoyens !

Publications : *Et si les femmes révolutionnaient le travail ?* Editions Fondation Gabriel Péri. Février 2013

Hélène CONWAY-MOURET

Sénatrice des français de l'étranger

Ancienne Ministre

De retour au Sénat en mai 2014, elle a souhaité continuer à s'investir au sein de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées qu'elle avait rejointe dès son élection en septembre 2011. Elle a été désignée Secrétaire de la Commission et rapporteure pour avis sur les programmes Aide publique au développement du projet de loi de finances 2015.

Elle a également retrouvé la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat dont elle a été élue vice-présidente. Elle compte poursuivre ainsi l'action menée en faveur des femmes, initiée au ministère avec la mise en place d'un dispositif de lutte contre les mariages forcés. En 2014, la délégation s'est particulièrement intéressée à la problématique des stéréotypes masculins et féminins véhiculés dans les catalogues de jouets et à la commémoration du premier exercice du droit de vote des femmes aux élections municipales d'avril 1945.

Shoukria HAÏDAR

Présidente de NEGAR - soutien aux femmes d'Afghanistan

Née en Afghanistan en novembre 1957, elle est tout d'abord sportive de haut niveau et membre du comité olympique. Menacée, elle fuit son pays au moment de l'invasion soviétique en 1978, et se réfugie en France où elle entreprend des études d'éducation physique à Nice.

En 1996, Shoukria comprenant ce qu'allait être la main mise des talibans sur l'Afghanistan, elle crée avec deux amies et le soutien de toutes les associations féministes françaises et de nombreux partis politiques, l'association NEGAR ; qui s'oppose avec succès à la reconnaissance par la France et l'Europe du gouvernement taliban.

En 2000, elle organise à Douchambé (Tadjikistan) la 1ère Conférence des droits des femmes afghanes, qui réunit des femmes afghanes de la diaspora, d'autres venues d'Afghanistan, et quelques observatrices occidentales afin d'élaborer une Déclaration des Droits des Femmes Afghanes. Portée par les participantes de la Conférence et accompagnée d'un Manifeste de Soutien, cette déclaration récoltera deux millions de signatures dans le monde.

La deuxième conférence des droits des femmes afghanes a lieu en juin 2002 dans Kaboul libérée. Infatigable défenseuse des droits des femmes, de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la laïcité, elle reçoit en novembre 2013, au titre de l'international, le Prix Laïcité République.

Fatima LALEM

Sociologue et ancienne Adjointe au Maire de Paris en charge de l'Egalité femmes/hommes

Vice-présidente d'ECVF, membre du C.A. de l'Assemblée des Femmes

Après un doctorat en Economie Publique, Planification et Aménagement du territoire obtenu à l'université Paris I en 1981, F. Lalem a exercé différentes responsabilités notamment dans le secteur de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche avant d'intégrer le Mouvement Français pour le Planning Familial en tant que coordinatrice régionale, formatrice nationale et responsable de la Commission Contraception (1996 - 2008). Elle s'est également engagée en tant que membre du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle et animatrice d'un groupe de travail sur l'éducation à la sexualité.

Si son parcours est celui d'une féministe engagée, elle porte une attention particulière à l'interculturalité et la citoyenneté. A ce titre, de 2004 à 2008, elle a été présidente de l'association pour le développement et la revalorisation de l'interculturel pour la citoyenneté (ADRIC).

Lors des élections municipales de 2008, elle a été élue dans le 15ème arrondissement grâce à la confiance accordée par les parisiennes et les parisiens et Bertrand Delanoë lui a fait l'honneur de la nommer Adjointe auprès de lui en charge de l'Egalité femmes / hommes.

Maud OLIVIER

Députée de l'Essonne

Membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Maud Olivier est députée de l'Essonne et responsable des droits des femmes au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Elle est l'auteure et la rapporteure de la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Conseillère générale de l'Essonne de 2002 à 2015, notamment en charge de la lutte contre les

discriminations et de la promotion de l'égalité, Maud Olivier a engagé le Département dans une politique intégrée d'égalité à travers le Plan d'égalité femmes-hommes, la conditionnalisation des aides aux communes et aux associations à des actions en matière d'égalité, et la constitution d'un réseau de collectivités territoriales essonniennes pour l'égalité.

Maud Olivier était maire des Ulis et Vice-présidente du Conseil général. Elle a démissionné de ces deux mandats en 2012, en respect de son engagement contre le cumul des mandats.

Nicolas SADOUL

Secrétaire national de la Ligue de l'enseignement délégué à la laïcité, à l'égalité entre les femmes et les hommes et membre du Haut Conseil à l'Egalité

Secrétaire et délégué général de la Ligue de l'Enseignement, Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (F.A.I.L) des Bouches-du-Rhône et Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L) du Var (2006-2013),

Président de la commission Sports Jeunesse et Vie Associative au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) Provence-Alpes-Côte-D'azur (2006 - 2009),

Membre titulaire du Conseil National du Sport (commission Ethique et valeurs du sport) au titre du HCEfh,

Laïque et indépendante, la Ligue de l'Enseignement agit pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous-tes à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport. 500 000 bénévoles et plusieurs milliers de professionnel-le-s se mobilisent, au sein de près de 30 000 associations locales culturelles, sportives, de quartiers, scolaire (dont 10 000 associations d'école) et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale de plus de 18 000 salarié-e-s, et de 28 000 volontaires dans le champ de l'animation.

Annie SUGIER

Présidente de la Ligue du droit international des femmes, Vice-présidente de la CLEF

Annie Sugier est scientifique de formation, elle a fait toute sa carrière dans le nucléaire comme experte en sécurité nucléaire.

Présidente de la Ligue du Droit International des femmes, association créée par Simone de Beauvoir, dont l'objectif est la défense de l'universalité du droit des femmes indépendamment des cultures et des religions. Elle est également Vice-présidente de la CLEF (Coordination Française du Lobby Européen des femmes).

Elle a écrit plusieurs ouvrages dont le plus récent Femmes voilées aux Jeux Olympiques, paru en 2012. Le fascicule « Photos Rebelles », paru en 2014, présente les actions menées par la Ligue depuis sa création (excision, enlèvements d'enfants issus de couples mixtes, violences contre les jeunes filles issues de l'immigration, discrimination dans le sport).

Grade d'officier de la Légion d'Honneur et grade de commandeur de l'Ordre du Mérite.

Françoise THIRIOT

Présidente de la Commission nationale de la Laïcité de la Grande loge féminine de France

Aujourd'hui à la retraite, elle a mené l'essentiel de sa carrière dans l'univers de la publicité où elle a occupé plusieurs postes dont celui de directrice média. Dans le cadre de ses activités, elle s'est intéressée à l'étude des médias et de leur fonctionnement.

Initiée en franc maçonnerie à la Grande Loge Féminine de France en 1993, elle s'est impliquée dans

les travaux de réflexion et de recherche de la Commission Nationale de la Laïcité de son Obédience.

Les présentatrices des tables-rondes

Sylvie DESLANDES

Secrétaire d'ECVF, membre du C.A . de l'Assemblée des Femmes

Médecin généraliste, impliquée dans la Formation Continue des médecins (présidente de l'Association départementale) , maître de stage pour les internes de médecine générale.

Adjointe au Maire de Laval de mars 2008 à mars 2014 déléguée à l'Egalité femmes hommes et à la Lutte contre les discriminations.

Secrétaire nationale d'ECVF

Membre de la MIPROF (Mission Interministérielle pour la Protection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains) depuis sa création le 30 novembre 2012.

Impliquée sur le terrain, membre du conseil d'administration de ADAVIP 53, Revivre (association d'hébergement) et membre de Femmes Solidaires à Laval.

Claire DONZEL

Trésorière de l'Assemblée des Femmes

Claire DONZEL est conseillère régionale (PS) de Rhône-Alpes, pour la Haute-Savoie.

C'est par le féminisme qu'elle est entrée en politique, à 27 ans, pour porter les injustices et les inégalités faites aux femmes dans les lieux où s'exerce le pouvoir et où s'infléchissent les mentalités.

Membre du PS depuis 1977, elle a créé dans la fédération de Haute-Savoie la Commission fédérale aux Droits des Femmes avant de diriger la fédération 74 du PS pendant 7 ans.

Elle est adhérente de plusieurs associations féministes et trésorière de l'Assemblée des Femmes depuis 2014.

Elle est membre suppléante de l'Observatoire Régional Rhône-Alpes de la Laïcité.

Elle est professeure agrégée honoraire d'EPS et diplômée de l'INSEP en sociologie du sport.

Nora HUSSON

Membre du bureau d'ECVF, adhérente de l'Assemblée des Femmes.

Elle a dirigé le CIDFF d'Eure et Loir pendant 15 ans et travaille aujourd'hui au CNIDFF en tant que responsable du département réseau. Militante associative, issue de la tradition de l'éducation populaire, citoyenne dont l'engagement a toujours puisé son inspiration dans les valeurs de la République : Liberté, égalité, fraternité, mais aussi laïcité. C'est une figure du féminisme en Eure et Loir. Elle a créé à Dreux l'association Femmes d'Ici et d'Ailleurs en 1995, association de femmes issues des immigrations qu'elle préside aujourd'hui.

Membre du PS de 1988 à 2010, elle est depuis 2010, membre du PRG et vice-présidente de la fédération d'Eure et Loir.

Elle a été conseillère municipale à Dreux de 2001 à 2014, et candidate à plusieurs élections locales.

Elle est faite chevalière des palmes académiques en 2002, chevalière de la légion d'honneur en 2013.

Elle est membre de CESE, personnalité associée, section éducation culture et communication en

2014 à aujourd'hui.

Christiane KUTTEN

Membre du bureau de l'Assemblée des Femmes et d'ECVF

Militante de gauche laïque depuis l'âge de 17 ans, adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes à la Mairie de Reims de 2008 à 2014, présidente de l'association, Ensemble pour Elles, association de femmes en lutte contre le cancer du sein

Michèle LOUP

Membre du bureau de l'Assemblée des Femmes, Vice-présidente d'ECVF

Michèle Loup est militante féministe engagée depuis les années 1980. Après les luttes pour le droit à la contraception et l'avortement, c'est sur le terrain syndical qu'elle a ancré ses premières expériences aux côtés des femmes. Lors de ses permanences, quantité de témoignages de salariées des compagnies aériennes ont progressivement éveillé une conscience qui ne l'a plus quittée, celle que la place des femmes dans le monde du travail et dans la société en général n'est pas acquise. La loi Roudy, en 1983, infléchit son travail de terrain, avec la prise de conscience des inégalités criantes au sein du monde de l'entreprise. Yvette Roudy, 1ere ministre des droits des femmes, avec entre autres les prémisses d'une loi sur les pensions alimentaires ou un projet de loi antisexiste qui a été refusée, la conduit progressivement à s'investir plus politiquement. Et c'est de 2004 à 2010 qu'en tant que Conseillère régionale d'Ile-de-France elle mène la « mise en œuvre de la problématique du genre dans les politiques régionales », mission peu à peu renommée en « mission égalité femmes-hommes ». Elle conçoit alors l'exercice de ce mandat comme une interface entre le terrain, les associations et les institutions, en faisant inscrire sa Mission dans la politique de la vice-présidente à la démocratie régionale.

Présidente de l'association « Du Côté Des Femmes » depuis juin 2013, Michèle Loup est un infatigable soutien à celles qui aujourd'hui encore ne bénéficient pas de l'égalité que garantit pourtant notre droit républicain, dans une perspective d'émancipation et d'autonomie pour toutes les femmes.

Arlette ZILBERG

Membre de l'Assemblée des Femmes

Arlette Zilberg, militante féministe et laïque, animatrice du réseau social Femm'Ecolos, intervenante sur les politiques publiques en faveur des femmes, secrétaire nationale à l'égalité et aux droits des femmes du Front Démocrate Ecologique et Social. Elue maire-adjointe en 2001 (75020), elle s'engage sur les questions féministes. Collaboratrice du site d'information Youphil, elle publie des portraits de femmes engagées en France et dans le monde (cf articles sur Chahla Chafiq et Shoukria Haïdar). Participe à l'organisation de nombreuses mobilisations en France (centre IVG de l'hôpital Tenon, droit à l'IVG en Espagne...). En juin 2015, suite à l'attentat de Sousse, elle co-organise l'opération "Un avion pour la Liberté" pour dire stop à la barbarie islamiste et au terrorisme djihadiste.

